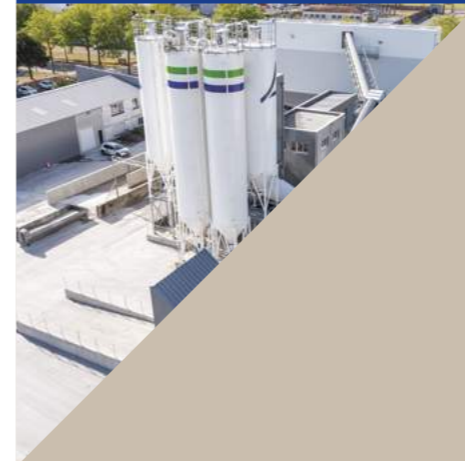


RAPPORT ANNUEL ET FINANCIER 2023



Allier croissance
profitable et durable



SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| #1 - BILAN 2023 ET PERSPECTIVES 2024 | 5 |
| Regards croisés sur HERIGE..... 6 | Faits marquants 8 |
| #2 - RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE | 9 |
| 1. Déclaration de performance extra-financière 10 | 6. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière 112 |
| Présentation du Groupe, de son modèle d'affaires et des tendances de marché 10 | 7. Détenteurs du capital et des droits de vote 112 |
| Écosystème et parties prenantes 13 | 8. Informations boursières 113 |
| Principaux risques et opportunités extra-financiers 14 | 9. Filiales et participations 114 |
| Stratégie RSE du Groupe 16 | 10. Succursales 115 |
| Enjeux et priorités RSE 17 | 11. Événements postérieurs à la clôture 115 |
| Démarche RSE 18 | 12. Perspectives 2024 115 |
| Performance extra-financière 2023 19 | 13. Gestion des risques 115 |
| Méthodologie du reporting 21 | 14. Affectation du résultat 119 |
| Reporting Groupe 22 | 15. Rémunérations des membres du Conseil 119 |
| Reporting Menuiserie 47 | 16. Mandats des dirigeants et des commissaires aux comptes 119 |
| Reporting Béton 65 | 17. Achat par la société de ses actions 119 |
| Reporting Négoce 85 | 18. Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Extraordinaire 120 |
| Rapport de l'organisme de vérification 102 | |
| 2. Environnement économique et conjoncturel 104 | |
| 3. Faits marquants 105 | |
| 4. Comptes du Groupe 106 | |
| 5. Comptes sociaux de la société HERIGE 110 | |
| #3 - INFORMATIONS FINANCIÈRES | 121 |
| États financiers consolidés 122 | Comptes annuels 2023 d'HERIGE 150 |
| Notes aux états financiers consolidés 125 | Annexes aux comptes sociaux 153 |
| #4 - RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE | 165 |
| #5 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES | 177 |
| Sur les comptes annuels 178 | Sur les conventions réglementées 182 |
| Sur les comptes consolidés 180 | |
| #6 - AUTRES INFORMATIONS | 183 |
| Renseignements concernant la société 184 | Résolutions 186 |
| Attestation du rapport financier annuel 185 | |



REGARDS CROISÉS SUR HERIGE

BENOIT HENNAUT, PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

DANIEL ROBIN, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Quel regard portez-vous sur le marché de la construction 2023 ?

Depuis plusieurs années, notre projet de transformation vise la croissance profitable et durable. Pour y parvenir, nous avons décidé de l'articuler autour de piliers majeurs : l'humain, l'environnement, l'innovation et le digital. En 2023, nous avons clairement réaffirmé cet objectif dans un contexte plus perturbé, essentiellement sur le marché de la construction neuve. En effet, la forte baisse des autorisations de construction de logements individuels (- 29 % à fin décembre 2023 sur un an) a impacté nos segments de marché de façon différenciée. Dans le neuf, on perçoit bien la tendance à la baisse. Mais nous avons dans l'Ouest un marché moyen et haut de gamme qui constitue un amortisseur. Côté rénovation, on constate, malgré la baisse des transactions, un effet positif des travaux d'efficacité énergétique. On observe aussi l'émergence d'un nouveau segment de marché, celui de la réhabilitation des friches commerciales, industrielles ou des bureaux pour en faire des logements.

Quels ont été les temps forts pour vos activités cette année ?

ATLANTEM a conforté son positionnement de spécialiste multiproduit et multimatériaux et a pris une nouvelle dimension en complétant sa croissance organique par des opportunités de développement externe ces trois dernières années. En cohérence avec ses métiers, les acquisitions successives (ACTIVENCE, MGT Menuiseries Bois, PORALU Groupe et COFERMING) ont accompagné sa transformation. En parallèle, l'entreprise a poursuivi son développement avec le déploiement d'un modèle opérationnel éprouvé, la montée en puissance de son usine AM-X et une intensification du maillage territorial de sa force de vente. Cette dynamique globale s'est incarnée par l'arrivée d'un nouveau Directeur général Richard MARCHANT. Côté EDYCEM, l'année s'est articulée autour de la mise en œuvre de nombreux projets touchant à l'économie circulaire, l'innovation ou encore l'évolution de son identité. Dans la continuité de ses engagements pour une construction responsable, EDYCEM présentait à l'occasion d'Artibat 2023 sa nouvelle démarche d'économie circulaire en circuit court qui se déploie sur ses trois activités de fabrication de Béton Prêt à l'Emploi, de préfabrication et sur sa plateforme de recyclage de Mérignac. Dans une dynamique de développement de solutions de revalorisation de matériaux, cette offre marque l'engagement d'EDYCEM en faveur de la préservation des ressources naturelles. Cette approche vient compléter sa stratégie Vitaliss®. Celle-ci ambitionne la démocratisation et la systématisation de l'utilisation des solutions les moins carbonées sur le plus grand nombre d'ouvrages, en commercialisant les bétons scorés C sur l'échelle VitaScore, au prix équivalent du béton courant. Une posture qui permet d'embarquer largement son écosystème dans cette dynamique.

En décembre 2023, vous avez annoncé l'entrée en négociations exclusives en vue de la cession de vos activités VM Matériaux, LNTP et Cominex. Cela représente une étape historique pour l'entreprise, pouvez-vous revenir sur ce projet ?

Oui, en effet, nous ne pouvions « courir tous les lièvres à la fois ». Et nous avons donc décidé de nous mettre en quête du meilleur partenaire pour nos activités de Négoce tandis que nous souhaitons renforcer nos développements dans la Menuiserie et le Béton industriel. Nous avons mis un cap fort sur la dimension industrielle depuis trois ans, avec des acquisitions dans ces deux activités. Cette opération n'est pas le fruit de la conjoncture ni une opération défensive, mais l'aboutissement d'une véritable réflexion pour offrir les meilleures opportunités de développement pour chacun. Nous connaissons bien le Groupe SAMSE, à qui nous avons déjà cédé en 2013 plusieurs agences. Ce groupe, également familial et côté, dispose d'un large maillage territorial dans l'Est et dans le Sud-Ouest. Cette



Benoit HENNAUT à gauche, Daniel ROBIN à droite

opération entre nos deux entreprises familiales centenaires, membres du même groupement d'achats (MCD), devrait se finaliser au printemps 2024.

Quels sont les objectifs de cette évolution ?

Notre stratégie est de nous concentrer sur les métiers dans lesquels nous pouvons assurer une forme de leadership à travers nos produits, nos innovations ou notre démarche RSE au sens large. À ce titre, la concentration du Groupe autour de ses activités industrielles lui permettrait de bénéficier de moyens additionnels pour poursuivre son développement. Fort de sa stratégie axée sur la croissance externe et l'innovation, le Groupe a maintenu son rythme de développement et réalise un chiffre d'affaires 2023 de 835,6 M€ en hausse de 5,4 % (-3,2 % à périmètre comparable). Cette performance s'est appuyée sur une bonne dynamique de ses activités industrielles dans un contexte de ralentissement marqué du marché de la construction neuve et d'un environnement macroéconomique incertain. L'importance et la qualité des investissements réalisés, ainsi que la contribution de ceux-ci aux résultats de l'exercice, confortent notre stratégie. HERIGE se met en ordre de marche pour bénéficier de ses projets structurés et d'une organisation, alignée sur ses enjeux business.

« Les orientations mises en œuvre nous permettent de viser l'excellence opérationnelle sur l'ensemble de notre chaîne de valeur afin de participer pleinement à l'évolution de notre secteur et de nous inscrire dans une dynamique de croissance profitable et durable. »

Quelle est votre vision pour 2024 ?

Même si l'environnement reste incertain, marqué par la hausse des taux d'intérêt, le maintien de l'inflation et un marché de la construction neuve en retrait, le Groupe entend poursuivre la mise en œuvre de ses priorités. HERIGE travaille de surcroît à consolider sa performance opérationnelle et à assurer une gestion rigoureuse de ses équilibres financiers. Enfin, l'entreprise poursuivra ses ambitions en matière de RSE avec le déploiement de ses plans de transition, tant sur la réduction de son empreinte carbone que sur l'économie circulaire.

En quoi la politique RSE s'intègre-t-elle dans votre stratégie ?

Le Groupe entend se mobiliser pour anticiper et accompagner les transformations et défis d'avenir de notre société en plaçant la RSE au cœur de son modèle d'affaires. À ce titre, nous poursuivons notre feuille de route autour d'enjeux phares : entreprendre ensemble, entreprendre durable, entreprendre responsable. Ces thématiques ont fait l'objet d'une enquête RSE en interne et en externe. Cette année, au-delà de la santé-sécurité, qui reste notre priorité, nous avons pu voir deux sujets émerger plus fortement : l'innovation et l'économie circulaire. Il s'agit là encore d'un enjeu majeur pour notre secteur. Nous évoluons dans un monde où les ressources sont finies et où nous allons devoir apprendre à faire avec moins. À ce titre, nous travaillons d'ores et déjà sur nos produits, de la conception à la fin de vie.

Vous avez récemment été reconnu « Vitrine Industrie du Futur », pouvez-vous revenir sur cette reconnaissance ?

Effectivement ! 2024 démarre sur les chapeaux de roue. Nous sommes fiers du label « Vitrine Industrie du Futur » que le grand projet de transformation industrielle d'ATLANTEM s'est vu décerner par l'Alliance Industrie du Futur. C'est avant tout la récompense honorifique d'une démarche humaine et entrepreneuriale extraordinaire et exemplaire à divers titres. L'industrie française a besoin plus que jamais d'être mise sur le devant de la scène. Elle est vitale et essentielle pour la croissance et l'emploi dans notre pays, pour raviver le sentiment de fierté de nos jeunes. Nous avons des atouts exceptionnels sur tout notre territoire, nous

détenons des savoir-faire uniques et enviés et qui sont la clé de la revitalisation industrielle en France. Nous démontrons chaque jour qu'il est possible de proposer une (ré)industrialisation à la fois innovante, respectueuse de l'humain et de la planète. Nous ne nous arrêterons pas là. Si ce label est le résultat d'années de travail, il est loin d'être un aboutissement. C'est une fabuleuse opportunité de poursuivre notre démarche en transposant le modèle industriel 4.0 de notre usine de Saint-Sauveur-des-Landes à l'ensemble de nos sites ATLANTEM. Et nous poursuivons notre démarche pionnière en explorant les apports de la data, en densifiant nos travaux de R&D autour de l'économie circulaire, en renforçant toujours plus la qualité de vie au travail.

Vous disposez d'une Chaire de recherche depuis de nombreuses années avec Centrale Nantes, pouvez-vous nous partager vos enjeux en matière d'innovation ?

Le Groupe et ses équipes se mobilisent pleinement en matière d'innovation. Elle est fondamentale pour accompagner nos clients et nos parties prenantes avec des solutions toujours plus performantes et plus durables. Cela s'illustre notamment à travers cette chaire inédite avec l'École Centrale de Nantes, lancée depuis de nombreuses années autour des bétons innovants, que l'entreprise définit et pilote pour anticiper les enjeux de la construction. La renommée de cette Chaire de recherche réside dans la mutualisation des compétences scientifiques, techniques et humaines propres à chaque partenaire. Les résultats des thèses menées ont donné lieu au développement et au lancement de la démarche Vitaliss® par EDYCEM, à l'heure de la transition vers des matériaux de construction à empreinte carbone réduite.

Comment animez-vous cette dynamique avec les collaborateurs du Groupe ?

Nous échangeons avec les équipes tout au long de l'année à travers un modèle de gouvernance nous permettant de mieux capter les opportunités d'évolution. En 2024, le Groupe continuera de s'appuyer sur l'ensemble de ses savoir-faire, ainsi que sur son organisation et son profil de gestion optimisés, pour répondre aux enjeux énergétiques et de décarbonation. Nous mettons en œuvre un plan d'action ambitieux, une démarche profondément transformante pour l'entreprise. Nous sommes convaincus que c'est une opportunité pour HERIGE, sa voie d'avenir, et nous voulons participer à mettre le monde en mouvement et permettre à notre secteur de construire de manière plus durable. Devenir une référence industrielle de qualité, de proximité et d'engagement environnemental constitue un défi ambitieux. Fournisseurs, client-e-s, partenaires, collaborateur-ric-e-s, nouveaux talents..., HERIGE se veut être une ETI attractive pour tous. Nous avons des convictions fortes et nous nous appuyons sur un état d'esprit positif et de confiance.

FAITS MARQUANTS

PERENNISER L'IMPLICATION DES MEMBRES FAMILIAUX AVEC GÉNÉRATION HERIGE

Initié par les familles CAILLAUD et ROBIN, le club « Génération HERIGE » rassemble les actionnaires familiaux et leurs enfants, ainsi que les dirigeants du Groupe, autour de moments de transmission et d'échanges.

Ces rencontres favorisent la compréhension de l'entreprise par les nouvelles générations et les préparent ainsi à devenir les actionnaires de demain.



Les actionnaires familiaux et leurs enfants.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023 EN IMAGES

Groupe

Signature de la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR)



Nos engagements RSE récompensés



Activité Béton



EDYCEM démocratise sa démarche Vitaliss® avec des bétons à empreinte carbone réduite et lance Circuit+ by EDYCEM, sa démarche d'économie circulaire.

EDYCEM EDYCEM dévoile sa nouvelle identité : « Donnons un nouveau sens à la construction »

Activité Menuiserie



Nomination de Richard Marchant, nouveau Directeur général ATLANTEM



Nouvelle marque employeur

Activité Négoc



Entrée en négociations exclusives en vue de la cession de VM Matériaux, Cominex et LNTP.

#2



RAPPORT DE GESTION du Directoire



1 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'entreprise a procédé, conformément aux articles L225-102-1 et R225-104 du Code de Commerce, à la revue de ses principaux risques extra-financiers à partir de l'analyse de leur matérialité existante, de leur pertinence et de la gravité de leurs enjeux liés à l'analyse des risques financiers.

NOS MÉTIERS

Notre stratégie RSE

Notre démarche RSE

Notre création de valeur

PRÉSENTATION DU GROUPE, DE SON MODÈLE D'AFFAIRES ET DES TENDANCES DE MARCHÉ

Centré sur l'univers du bâtiment, HERIGE propose à ses clients des produits adaptés à leurs besoins, ainsi que des solutions constructives à tous leurs projets de construction ou de rénovation.

Plus de 2 800 collaborateurs œuvrent au quotidien pour offrir un service de qualité et de proximité aux professionnels comme aux particuliers à travers trois domaines d'activité : le Négoce de matériaux, l'Industrie du Béton et la Menuiserie industrielle. Présent nationalement, avec un fort maillage territorial dans le Grand-Ouest de la France, HERIGE cultive des relations de confiance et de proximité avec ses différentes parties prenantes.

Fondé en 1907, le Groupe n'a cessé de se développer. Une croissance, interne et externe, qui s'est illustrée par l'ouverture de la première agence de Négoce en 1941, de la première centrale de Béton Prêt à l'Emploi en 1969 et du rachat d'une société de Menuiserie industrielle en 1995. Au fil des années, le Groupe a évolué et s'est implanté sur de nouveaux territoires. En 2015, le Groupe VM Matériaux a fait évoluer son identité vers la marque « HERIGE ».

Ces dernières années, le Groupe a fortement renforcé son positionnement industriel, comme en témoignent les opérations de croissance externe menées, lui permettant d'intensifier son maillage territorial sur le plan national et de développer des synergies sur de nouveaux marchés. Dans cette optique, et à la suite de l'approbation du Conseil de Surveillance survenue le 2 décembre 2023, le Groupe et ses actionnaires ont annoncé entrer en négociations exclusives en vue de la cession de Financière VM Distribution, VM Distribution, VM Transport et Cominex au Groupe SAMSE. Le 7 février 2024, HERIGE a confirmé la conclusion d'un accord avec le Groupe SAMSE qui marque l'aboutissement des procédures applicables en matière sociale par le Groupe, ainsi que la fin des négociations exclusives entre HERIGE et le Groupe SAMSE. La transaction reste soumise à l'approbation des autorités réglementaires compétentes et devrait être finalisée au printemps 2024.

> Tendances de marché

Depuis 2022, l'évolution du contexte géopolitique a été le point de départ de plusieurs éléments défavorables pour notre secteur d'activité : crise énergétique, pénuries de matériaux et hausse du prix des matières premières. En 2023, ces tendances se sont poursuivies et le Groupe HERIGE a évolué dans une conjoncture en retrait du marché de la construction, essentiellement sur le neuf. L'activité en entretien-rénovation a davantage stagné malgré la résistance des travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements, soutenus notamment par les pouvoirs publics à travers des dispositifs d'aides.

La transition énergétique et la rénovation énergétique des bâtiments sont des enjeux majeurs pour nos activités. Les réglementations en matière de performance énergétique ont été renforcées et les enjeux liés à l'économie circulaire incitent notre secteur à s'adapter et à innover.

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée et les difficultés de recrutement restent également des défis majeurs. Bien que les efforts pour former nos collaborateurs soient déployés, il est nécessaire de poursuivre nos initiatives afin de renforcer l'attractivité de nos métiers industriels.

Enfin, le Groupe reste attentif à l'essor des technologies, telle l'intelligence artificielle, et à l'apport des solutions digitales, qui contribuent à développer des approches innovantes pour améliorer l'efficacité de nos dispositifs.

Dans ce contexte, le Groupe s'appuie sur son *business model* diversifié, renforcé par de récentes acquisitions, lui permettant ainsi de soutenir la performance de ses métiers, pour créer de la valeur à long terme.



Contexte géopolitique incertain



Baisse du marché du bâtiment neuf et stabilité de la rénovation



Inflation



Matières premières et énergie



Évolutions réglementaires



Transformation digitale



Formation et difficulté de recrutement

> Gouvernance

Organisé dans un mode de gouvernance solide, le Groupe est animé par le Directoire et le Conseil de Surveillance. Depuis 2020, le Directoire est composé de Benoît HENNAUT, en qualité de Président du Directoire, et de Stéphane JAN, Directeur administratif et financier du Groupe. Ils assurent la direction, l'animation et la gestion en lien avec les différentes activités. Afin de développer l'entreprise dans une vision patrimoniale, le Conseil de Surveillance et son Président, Daniel ROBIN, impulsent les priorités stratégiques et les objectifs du Groupe. Au sein du Conseil, en 2023, un membre collaborateur représentait les salariés et un autre les salariés actionnaires jusqu'au 31 janvier 2023. L'actionnariat salarié du Groupe se porte à hauteur de 4,61 %. Entré en bourse en 1990, le Groupe a fait évoluer sa cotation vers Euronext Growth depuis 2018.

La stratégie déployée est portée par une organisation réactive et proche de ses marchés avec :

- des équipes fortement engagées,
- une culture d'entreprise tournée vers l'excellence opérationnelle, la responsabilité, l'innovation et la performance (financière et extra-financière).

Engagé au sein de son écosystème, HERIGE est pleinement mobilisé face aux grands enjeux sociaux et environnementaux et œuvre dans un dialogue ouvert avec ses parties prenantes. La stratégie RSE du Groupe est intégrée au modèle d'affaires et nourrit son ambition de croissance profitable et durable.



Daniel ROBIN

Président
Membre du Comité des rémunérations et des nominations
Membre du Comité RSE
Dirigeant d'entreprise et membre familial



Jérôme CAILLAUD

Vice-président
Membre du Comité stratégique Négoce
Dirigeant d'entreprise et membre familial



Marie-Laure ROBIN-RAVENEAU

Membre
Présidente du Comité des rémunérations et des nominations
Membre du Comité RSE
Cadre d'entreprise et membre familial



Catherine FILOCHE

Membre indépendant
Présidente du Comité d'audit et des risques
Membre du Comité RSE
Cadre d'entreprise et experte en finance et immobilier



Sébastien CAILLAUD

Membre
Membre du Comité d'audit et des risques
Dirigeant d'un cabinet d'expertise comptable et membre familial



Laurent CAILLAUD

Membre
Membre du Comité stratégique Béton
Cadre d'entreprise, élu et membre familial



Olivier ROBIN

Membre
Membre du Comité stratégique Menuiserie
Dirigeant d'entreprise et membre familial



Caroline WEBER

Membre indépendant
Membre du Comité d'audit et des risques
Présidente du Comité RSE
Experte en finance et stratégie



Marie-Annick COUÉ

Membre
Représentante des salariés
Membre du Comité RSE
Connaissance métier Menuiserie



Alain MARION

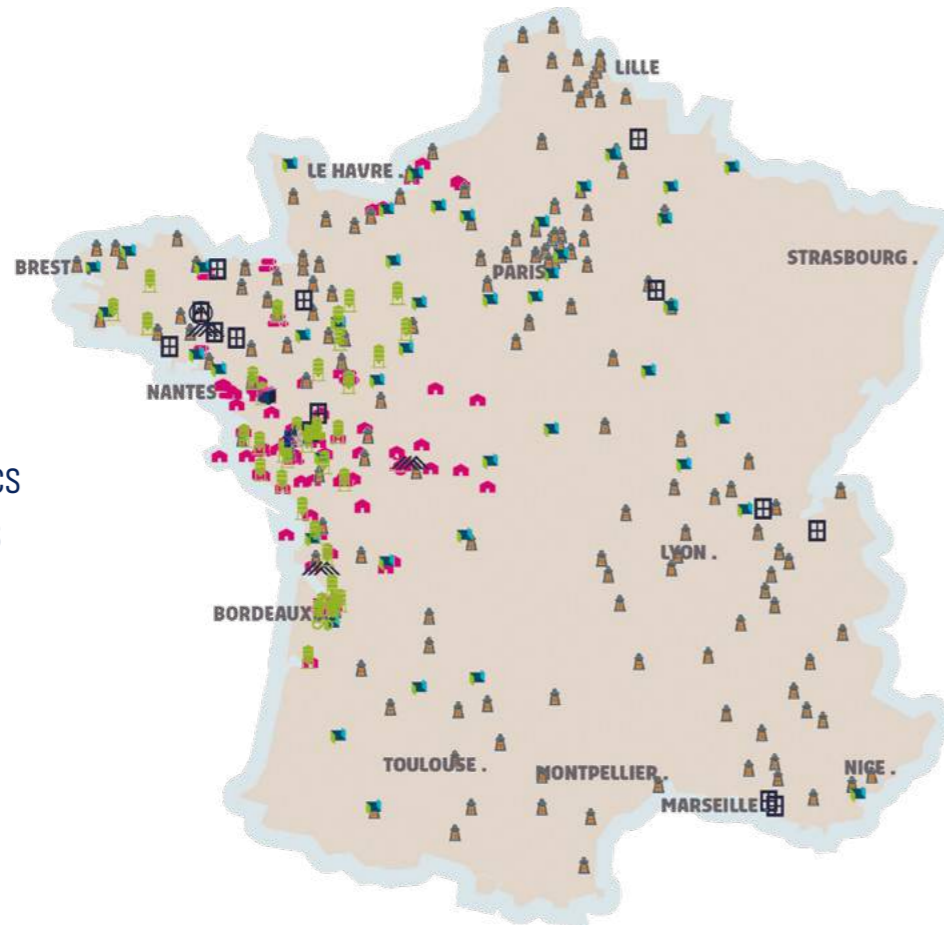
Censeur
Membre du Comité des rémunérations et des nominations
Ancien dirigeant du Groupe

> Un maillage national avec un fort ancrage Grand Ouest

- 22 SITES INDUSTRIELS
- 36 CENTRALES À BÉTON
- 1 PLATEFORME DE RECYCLAGE

- 69 AGENCES MATÉRIAUX
- 10 AGENCES TRAVAUX PUBLICS
- 2 PLATEFORMES LOGISTIQUES

- 2 RÉSEAUX DE DISTRIBUTION vers les particuliers avec
- ≈200 INSTALLATEURS (adhérents SOLABAIE et CHARUEL)



- Activité MENUISERIE :
- Activité NÉGOCE :
- Activité BÉTON :



Des femmes et des hommes au cœur de la stratégie

2921 collaborateurs en ETP moyens internes

| | | | |
|-----------------------|---------------------|---------------------------|----------------------|
| 1107 Négoce | 325 Béton | 1303 Menuiserie | 186 Autres |
|-----------------------|---------------------|---------------------------|----------------------|

Une dynamique économique 2023 portée par les activités industrielles

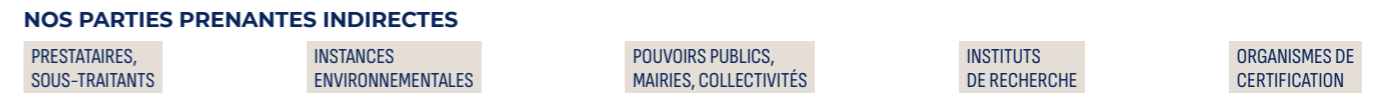
| | | |
|--|---|--------------------------------------|
| 835,6 M€ CA | 25,6 M€ Résultat d'exploitation | 24,9 M€ Investissements |
| 9,3 M€ Résultat net part de groupe | 46,8 M€ EBITDA* | 4,61 % Actionariat salarié |

*EBITDA : résultat d'exploitation + dotations nettes aux amortissements

ÉCOSYSTÈME ET PARTIES PRENANTES

Depuis de nombreuses années, le Groupe entretient un dialogue régulier et constructif avec ses parties prenantes, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, avec qui il cultive des relations de proximité. Il privilégie un dialogue ouvert, qualitatif, avec l'objectif de développer des projets ou des partenariats solides et innovants avec ses clients et fournisseurs. Il est également très impliqué dans le tissu local et auprès d'associations.

NOUS INFORMONS, NOUS DIALOGUONS, NOUS PASSONS UN ACCORD



PRINCIPAUX RISQUES ET OPPORTUNITÉS EXTRA-FINANCIERS

Attentif à l'impact de ses activités, le Groupe s'est engagé volontairement dans une politique de développement durable, afin de concilier trois facteurs clés : engagement environnemental, équilibre social et développement économique sur le long terme.

Afin de rendre compte de sa démarche, HERIGE se base sur des indicateurs lui permettant de mesurer ses progrès et de refléter ainsi les évolutions obtenues par ses initiatives.

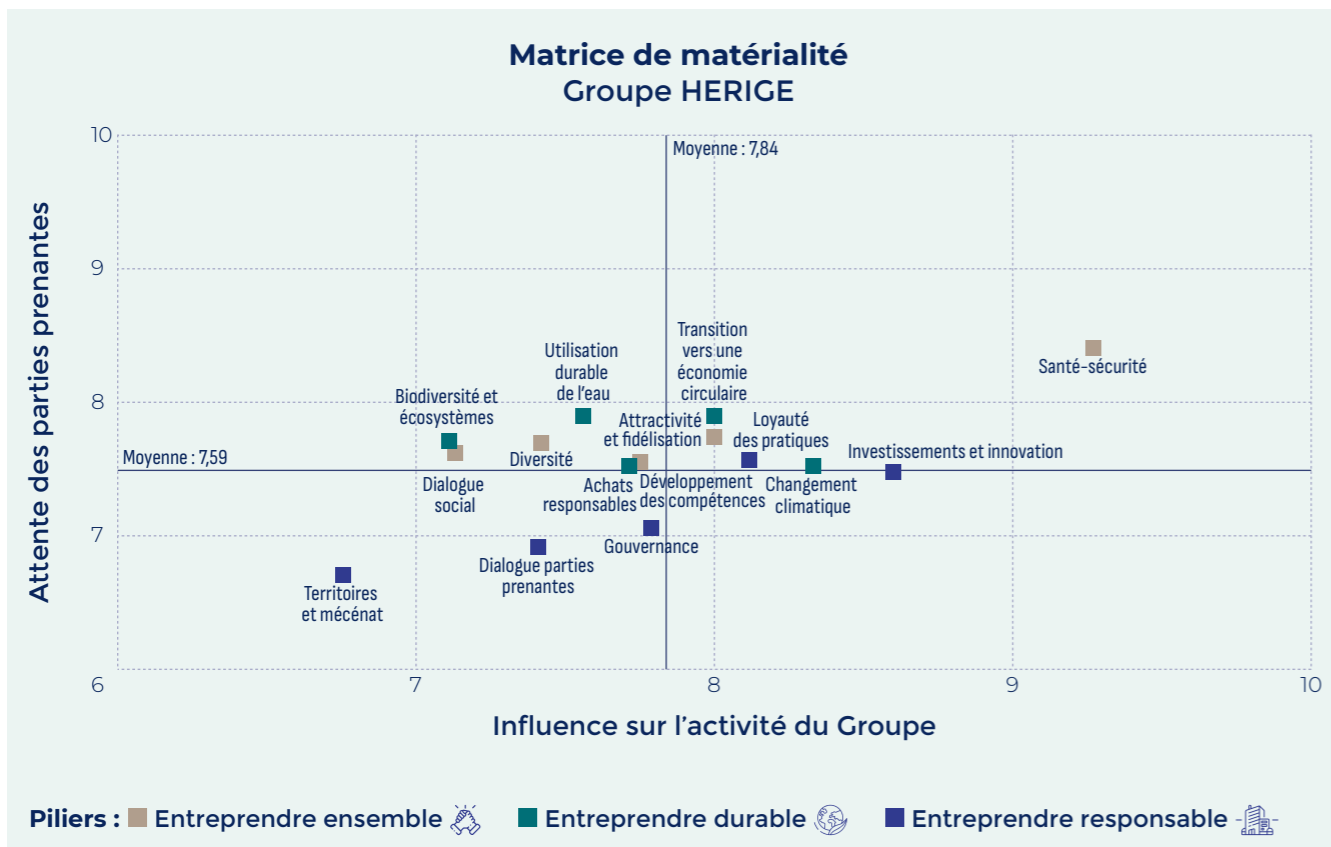
Cohérents avec la stratégie d'affaires à long terme de l'entreprise, autant qu'avec les attentes de ses parties prenantes, ces objectifs s'appuient sur la gouvernance et les trois piliers de la dynamique RSE du Groupe.

Les principaux risques et opportunités sociaux, sociétaux et environnementaux pour les parties prenantes et pour le Groupe sont identifiés à travers deux démarches :

- la matrice de matérialité, présentée par la Directrice RSE au Comité RSE du Conseil de Surveillance,
- la cartographie des risques, déployée en collaboration avec le Département de l'audit, des risques et du contrôle interne du Groupe.

La matrice de matérialité permet d'identifier et de hiérarchiser les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux prioritaires pour le Groupe et pour ses parties prenantes et de dessiner ainsi un cadre stratégique stimulant et engageant pour le déploiement d'une RSE au sein de ses activités. Il s'agit également de renforcer la compréhension et la prise en compte de la politique RSE du Groupe en la connectant aux enjeux spécifiques des métiers pour en faciliter le déploiement opérationnel.

En 2023, le Groupe a ainsi actualisé sa matérialité par la conduite d'une enquête interne et externe auprès de ses parties prenantes via un questionnaire en ligne basé sur les lignes directrices de la norme ISO 26000. Avec près de 1 000 participants au total et un taux de participation interne de 32,7 % (41,4 % Menuiserie, 44,3 % Béton, 18,9 % Négoce et 84,4 % Autres) et de 5,5 % en externe, l'étude a permis d'aboutir à la caractérisation et la hiérarchisation des enjeux spécifiques par activité.



Les sujets suivants sont exclus du champ de l'analyse de matérialité du Groupe :

- lutte contre le gaspillage alimentaire, contre la précarité alimentaire et pour le respect du bien-être animal, l'alimentation responsable, équitable et durable,
- promotion du lien Nation-armée et de l'engagement dans les réserves.

La cartographie des risques RSE permet l'identification et la hiérarchisation des risques prioritaires ayant un impact majeur ou significatif sur le Groupe, que cet impact soit direct (risques stratégiques, opérationnels ou financiers) ou indirect (réputation, conformité). Mise à jour tous les 3 ans environ, elle fait l'objet d'une revue annuelle par la Direction RSE pour en vérifier la pertinence.

Différentes catégories de risques ont été identifiées comme les plus impactantes pour l'activité et la performance du Groupe HERIGE. Il s'agit d'impacts bruts considérés avant la mise en place des politiques et mesures de contrôle et de réduction du risque.

| | TYPE DE RISQUE | DESCRIPTION | GESTION DU RISQUE |
|-------------------------------|---|--|---|
| CHANGEMENT CLIMATIQUE | Risque environnemental et risque sur le dialogue avec les parties prenantes. | Réduire l'empreinte carbone. Prévenir et protéger l'ensemble des écosystèmes et la biodiversité. S'adapter à l'ensemble des réglementations actuelles et futures. Suivre l'évolution du prix du carbone. Suivre les enjeux réglementaires (gestion des déchets, REP bâtiment, loi AGEC, décret tertiaire, RE 2020). Répondre aux attentes sociétales. | Une Direction RSE Groupe et une organisation au sein de chaque activité afin de prévenir, d'anticiper et de dialoguer. Contribuer à l'atténuation du changement climatique. Préserver les ressources et la biodiversité. S'inscrire dans une démarche d'économie circulaire en assurant une gestion responsable des déchets. Réfléchir à l'atténuation de l'impact carbone du Groupe et de ses activités. |
| POLLUTION | Risque environnemental et risque sur le dialogue avec les parties prenantes. | Prévenir les atteintes à l'eau, à l'air et aux sols. Être à l'écoute des attentes, critiques de nos parties prenantes. | Création de Directions HSE dans chaque activité en charge de suivre les enjeux environnementaux. |
| SÉCURITÉ DES PERSONNES | Risque social et risque sur le dialogue avec les parties prenantes. | Garantir la santé et la sécurité de l'ensemble de nos salariés, prestataires, sous-traitants et intérimaires. Assurer une vigilance soutenue. | Création de Directions HSE dans chaque activité en charge de suivre les enjeux santé-sécurité, sensibiliser aux risques routiers, adapter et faire évoluer les EPI. |
| COMPÉTENCES | Risque social. | Veiller à l'employabilité et aux compétences liées à la performance du Groupe. | La Direction des ressources humaines Groupe, associée aux DRH des activités, veille à assurer l'adéquation entre les compétences, l'employabilité et la performance économique. |
| RELATIONS FOURNISSEURS | Risque lié à l'éthique et à la transparence et risque sur le dialogue avec les parties prenantes. | Veiller à développer des pratiques, comportements et décisions conformes aux valeurs de l'entreprise, aux droits et réglementations en vigueur. | Département de l'audit, des risques et du contrôle interne appuyé par les DRH des activités et les Directions achats. |
| SATISFACTION CLIENTS | Risque sur le dialogue avec les parties prenantes. | Veiller à l'écoute des attentes des clients. | Favoriser l'écoute des clients par des enquêtes annuelles. Améliorer la qualité Produit. |

Nos métiers

NOTRE STRATÉGIE RSE

Notre démarche RSE

Notre création de valeur

STRATÉGIE RSE DU GROUPE

> Une organisation étendue

L'engagement du Groupe en matière de RSE s'appuie sur une organisation et une gouvernance associant les dirigeants et les collaborateurs à tous les niveaux de l'entreprise.

- 4 réunions en 2023.
- Examine les engagements RSE et la mise en œuvre des politiques et leurs résultats.



- Une équipe structurée autour de 4 personnes dont un responsable environnement et data RSE, une chargée de reporting et veille RSE, une cheffe de projet SI social et environnemental et une chargée de mission RSE.



- Intégration de critères RSE dans les accords d'intéressement.
- Mise en place d'un collectif RSE Graines d'impact.



- L'ensemble des CODIR a été formé aux enjeux RSE.
- 30% d'objectifs variables RSE.



- L'ensemble des métiers et des experts terrain sont représentés dans chaque comité afin d'animer la politique RSE de chaque entité.

> Des initiatives porteuses de sens

La stratégie RSE s'inscrit au cœur des spécificités métiers de chaque entité. L'engagement et la mobilisation du Groupe et de ses collaborateurs se sont renforcés en 2023. Ainsi, de nombreuses initiatives clés ont été menées :

Des initiatives de terrain, au plus près des équipes :

- Campus digital, signature de la charte Diversité, lancement d'une deuxième promotion du Parcours Leaders dans le cadre de la HERIGE Académie, nouvelle marque employeur pour ATLANTEM,
- adhésion à l'INEC, démocratisation de Vitaliss®, lancement de la démarche d'économie circulaire « Circuit + by EDYCEM »...



Des performances RSE reconnues :

- Gaïa, EcoVadis, trajectoire carbone SBTi, charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR)...



ENJEUX ET PRIORITÉS RSE

En tant qu'entreprise humaine et familiale, HERIGE à la volonté d'être une organisation inclusive, protectrice et apprenante en développant ses activités de manière soutenable, durable et circulaire dans une démarche éthique, et à l'écoute de ses parties prenantes tout en promouvant la RSE à travers une gouvernance plurielle, pour une performance globale.

| ENTREPRENDRE ENSEMBLE | ENTREPRENDRE DURABLE | ENTREPRENDRE RESPONSABLE |
|--|---|---|
| | | |
| 1 - SANTÉ-SÉCURITÉ Formation, sensibilisation et développement d'une culture forte de réduction des accidents et de leurs impacts afin de tendre vers le « zéro accident ». | 6 - ATTÉNUATION ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE Mise en place d'une trajectoire carbone visant à réduire de 42 % nos GES d'ici 2030 sur les scopes 1 & 2 sur base 2020 et engager nos fournisseurs. | 11 - GOUVERNANCE Structurer la gouvernance du Groupe pour répondre aux enjeux de notre politique RSE. |
| 2 - DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES Mise en place de différents outils favorisant le développement personnel de chacun selon son rythme et ses besoins. | 7 - ACHATS RESPONSABLES Mise en place d'un groupe de travail sur les achats responsables afin de définir une feuille de route par activité. | 12 - LOYAUTÉ DES PRATIQUES Être garants de pratiques professionnelles responsables. |
| 3 - ATTRACTIVITÉ ET FIDÉLISATION Déploiement de dispositifs attractifs et de fidélisation afin de devenir une organisation où il fait bon vivre et évoluer. | 8 - TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE Intégration de matières recyclées. Renforcement de l'écoconception. | 13 - DIALOGUE PARTIES PRENANTES Assurer un dialogue régulier avec les parties prenantes. |
| 4 - DIALOGUE SOCIAL Instaurer un dialogue régulier et un management de proximité. Être à l'écoute de nos collaborateurs et attentifs à leur bien-être au travail. | 9 - UTILISATION DURABLE DE L'EAU Contrôler et limiter nos consommations de ressources hydriques. | 14 - TERRITOIRES ET MÉCÉNAT Implication dans différents partenariats autour des axes suivants : le territoire, le social, l'environnement, l'innovation et le bâtiment. |
| 5 - PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA DIVERSITÉ Développement d'une politique volontariste visant à favoriser le recrutement de profils variés et à promouvoir l'égalité professionnelle. | 10 - PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES Engagement dans une politique de mécénat afin de participer à des initiatives visant la sauvegarde et la préservation de la biodiversité. | 15 - INNOVATION Stimuler l'innovation en développant des partenariats avec différents types d'acteurs (fournisseurs, start-up, communauté scientifique et éducative, ONG...) afin de proposer des produits et solutions innovantes et durables pour répondre aux évolutions et aux attentes de nos parties prenantes. |

Nos métiers

Notre stratégie RSE

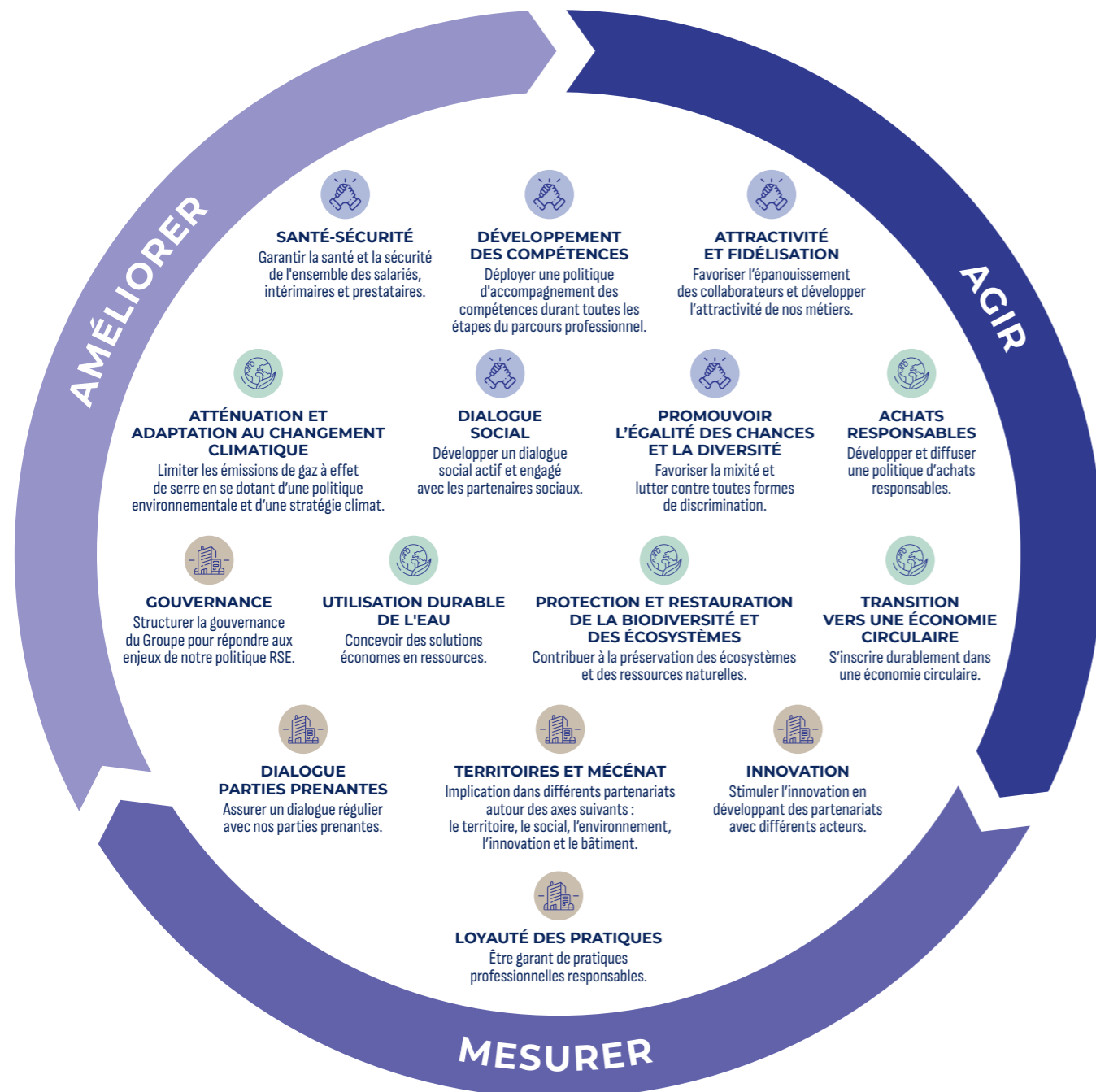
NOTRE DÉMARCHE RSE

Notre création de valeur

NOTRE DÉMARCHE RSE

Entreprendre Ensemble, Entreprendre Durable et Entreprendre Responsable, HERIGE s'est investi depuis plusieurs années dans une démarche RSE. Sa politique de développement durable est articulée autour de quinze grandes orientations fortement liées aux préoccupations de son secteur d'activité.

Attentif à l'impact de ses activités, le Groupe HERIGE construit sa démarche RSE autour des piliers suivants : **Agir, Mesurer et Améliorer**.



Nos métiers

Notre stratégie RSE

Notre démarche RSE


NOTRE CRÉATION DE VALEUR

PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2023




| ENTREPRENDRE ENSEMBLE | 2021 | 2022 | 2023 | Objectifs 2025 |
|---|---------|----------|---------|----------------|
| 1 - SANTÉ-SÉCURITÉ | | | | |
| Taux de fréquence | 22,92 | 17,89 | 19,28 | 15 |
| Taux de gravité | 1,61 | 1,17 | 1,29 | 1 |
| 2 - DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES | | | | |
| Taux de l'effectif formé | 66,50 % | 67,52 % | 73,66 % | 67 % |
| Nombre d'heures de formation par collaborateur | - | 13,41 | 14,84 | 14 |
| 3 - ATTRACTIVITÉ ET FIDÉLISATION | | | | |
| Taux de roulement | 11,50 % | 14,06 %* | 16,07 % | 10 à 12 % |
| Taux d'absentéisme | 5,32 % | 4,99 % | 5,80 % | ≤ 5 % |
| 4 - DIALOGUE SOCIAL | | | | |
| Taux de participation au baromètre social | - | 65 % | 63 % | 65 % |
| Note moyenne de satisfaction exprimée au baromètre social | - | 7,5/10 | 7,4/10 | 7,5/10 |
| 5 - PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA DIVERSITÉ | | | | |
| Taux de femmes dans l'effectif | 24,72 % | 24,67 % | 25,46 % | 30 % |
| Taux de femmes cadres dans l'effectif | 19,01 % | 19,58 % | 20,29 % | 25,28 % |
| Taux d'alternants dans l'effectif | 2,43 % | 3,38 % | 3,13 % | 5 % |

* Dans le cadre du processus d'amélioration continu du suivi des données dans nos outils de reporting, certaines données 2022 ont pu faire l'objet de correctifs.

| ENTREPRENDRE DURABLE  | 2021 | 2022 | 2023 | Objectifs 2025 |
|--|------------|---|---|---|
| 6 - ATTÉNUATION ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE | | | | |
| Émissions de GES – scopes 1 & 2 (en tCO ₂ éq.) | 17 202,65* | 16 289,16 | 17 644,58 | 13 869 |
| Émissions de GES – scope 3 (en tCO ₂ éq.) | - | - | 570 577,64 | 67 % des GES adressées** |
| Intensité carbone monétaire (kgCO ₂ éq./k€CA) | - | - | 703,95 | - |
| 7 - ACHATS RESPONSABLES | | | | |
| Mise en place d'une démarche d'achats responsables | - | Constitution d'un groupe de travail dédié et d'une cartographie des risques et diagnostic interne | Signature de la charte RFAR | Mise en place d'un outil de collecte d'informations fournisseurs en matière d'achats responsables |
| 8 - TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE | | | | |
| Taux d'approvisionnement en matière recyclée sur nos matières premières principales - Menuiserie | - | - | 25,9 % | - |
| 9 - UTILISATION DURABLE DE L'EAU | | | | |
| Intensité de la consommation d'eau de l'activité Béton en L/m ³ | 299 | 289 | 263 | - |
| 10 - PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES | | | | |
| Diagnostic sur la biodiversité – Indicateur de Sensibilité Écologique Réglementaire (SER) de la démarche Score Biodiversité (LaCEN des Territoire) | - | - | Très sensible : 24 % Sensible : 76 % Non sensible : 0 % | - |

* Compte tenu de l'intégration des nouvelles acquisitions, les émissions de scopes 1 et 2 sont présentées en périmètre courant et non en périmètre comparable.

** Cf. Communiqué de presse : « HERIGE voit ses objectifs climatiques pour 2030 validés par la Science Based Targets initiative (SBTi) » (groupe-herige.fr).

| ENTREPRENDRE RESPONSABLE  | 2021 | 2022 | 2023 | Objectifs 2025 |
|---|---------|---------|---|------------------|
| 12 - GOUVERNANCE | | | | |
| Nombre de Comités RSE du Conseil de Surveillance tenus | 4 | 3 | 4 | 6 |
| Taux de participation aux Comités RSE du Conseil de Surveillance | 95 % | 93 % | 65 % | - |
| Nombre de nouveaux collaborateurs formés à la Fresque du climat dans l'année | 70 | 312 | 174 | Entre 90 et 95 % |
| 13 - LOYAUTÉ DES PRATIQUES | | | | |
| Nombre de nouvelles personnes à risques formées à l'anticorruption dans l'année | 376 | 73 | 159 | - |
| Taux de personnes à risques formées sur l'ensemble des personnes à risques identifiées | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |
| 14 - DIALOGUE PARTIES PRENANTES | | | | |
| Taux de réponse des parties prenantes internes interrogées dans le cadre de l'enquête de matérialité | 51,97 % | 41,72 % | 32,7 % | - |
| Nombre de répondants externes à l'enquête de matérialité | 40 | 143 | 130 | - |
| 15 - TERRITOIRES ET MÉCÉNAT | | | | |
| Engagements territoriaux et philanthropiques (en K€) | 309 | 438,6 | 627,1 | - |
| Part du résultat d'exploitation dédié aux engagements | 1 % | 1,2 % | 2,5 % | - |
| 16 - INNOVATION | | | | |
| Stimulation de l'innovation à travers nos partenariats | - | - | Obtention du label « Vitrine Industrie du Futur » | - |

MÉTHODOLOGIE DU REPORTING

L'animation de la démarche RSE pour l'ensemble des activités et la consolidation des indicateurs sont assurées par la Direction RSE du Groupe. Un guide méthodologique ainsi qu'un processus de collecte en interne ont notamment été mis en place afin de garantir la cohérence et la fiabilité des données (qualitatives et quantitatives) sur les volets sociaux, environnementaux et sociétaux. Cette méthodologie permet une analyse fine selon 5 critères : définition, périmètre, unité, mode de calcul et contributeurs concernés. Elle est intégrée à l'outil de reporting centralisé pour la collecte des données. Chaque indicateur est décrit dans l'outil ainsi que le mode de calcul.

> Périmètres de collecte

Les indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux ont été établis sur la base des obligations et des recommandations légales (L225-102-1 et R225-104 du Code de commerce).

> Reporting social et sociétal

Le périmètre retenu est le Groupe métropole. Il se décompose en 22 sociétés comprenant 139 établissements basés en France métropolitaine.

Les acquisitions du Groupe sont intégrées dès que possible dans les dispositifs métiers (procédures, reportings). Le Groupe met en œuvre ses meilleurs efforts afin que ce processus s'achève au plus tard 36 mois après la date d'acquisition en matière de reporting. Ce choix de délai s'explique par le temps nécessaire à l'acquisition des méthodes et standards du Groupe. Les entités suivantes sont entrées dans le périmètre en 2023 :

- la société ACTIVENCE (activité Menuiserie) acquise fin février 2022 sur l'ensemble des périmètres collectés,
- la société Audoin & Fils Bétons (activité Béton) acquise en mai 2022 sur l'ensemble des périmètres collectés,
- la société MGT Menuiseries Bois (activité Menuiserie) acquise en septembre 2022 sur l'ensemble des périmètres collectés,
- la société PORALU Groupe (activité Menuiserie) acquise en décembre 2022 sur l'ensemble du périmètre collecté d'un point de vue environnemental et sociétal. Les données sociales de PORALU Groupe ne sont pas intégrées dans le reporting, car la société n'est pas encore alignée sur le même outil.

| Sociétés | Informations sectorielles | Nombre d'établissements |
|-------------------------------|---------------------------|-------------------------|
| HERIGE | Autres | 1 |
| COMINEX | Autres | 1 |
| VM DISTRIBUTION | Négoce | 75 |
| FINANCIÈRE VM DISTRIBUTION | Négoce | 1 |
| VM TRANSPORT | Négoce | 1 |
| EDYCEM | Béton | 1 |
| EDYCEM BÉTON | Béton | 26 |
| BÉTON DES OLNONES | Béton | 1 |
| BÉTON D'ILLE-ET-VILAINE (BIV) | Béton | 1 |
| LE BÉTON DU POHER | Béton | 3 |
| CH Béton | Béton | 2 |
| PPL | Béton | 1 |
| AUDOIN & FILS BÉTONS | Béton | 3 |
| EDYCEM Transport | Béton | 1 |
| ATLANTEM | Menuiserie | 12 |
| INCOBOIS | Menuiserie | 3 |
| FINANCIÈRE BLAVET | Menuiserie | 1 |
| TBM Menuiserie | Menuiserie | 1 |
| CARPEL | Menuiserie | 1 |
| PORALU BOIS | Menuiserie | 1 |
| PORALU MENUISERIE | Menuiserie | 1 |
| MGT MENUISERIES BOIS | Menuiserie | 1 |
| TOTAL | | 139 |

Pour les indicateurs sociaux en effectif inscrit, le point de référence retenu est le 31 décembre 2023. Les informations sur les effectifs et leurs mouvements sont données hors intérimaires et stagiaires et concernent le périmètre métropole.

> Reporting environnemental

Les indicateurs du volet environnemental concernent le périmètre métropole, y compris les sociétés acquises en 2022 par le Groupe. Toutefois, certains indicateurs ne couvrent pas - ou ne sont pas applicables à - l'ensemble de ses activités. Pour le calcul des indicateurs « déchets », le périmètre a été mis à jour, en 2023, en y intégrant les sites concernés et non concernés par la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). A ce titre, les données 2022 ont fait l'objet de correctifs.

| Sociétés | Informations sectorielles | Sites ICPE |
|-------------------------------|---------------------------|------------|
| ATLANTEM | Menuiserie | 5 |
| CHARPENTE | Menuiserie | 4 |
| PORALU BOIS | Menuiserie | 1 |
| MGT MENUISERIES BOIS | Menuiserie | 1 |
| VM DISTRIBUTION | Négoce | 12 |
| EDYCEM BÉTON | Béton | 26 |
| BÉTON DES OLNONES | Béton | 1 |
| BÉTON D'ILLE-ET-VILAINE (BIV) | Béton | 1 |
| LE BÉTON DU POHER | Béton | 3 |
| CH BÉTON | Béton | 2 |
| PPL | Béton | 1 |
| AUDOIN & FILS BÉTONS | Béton | 3 |
| TOTAL | | 60 |

Le calcul de l'indicateur « émissions de gaz à effet de serre » comprend les scopes 1, 2 et 3.

Le bilan carbone est réalisé suivant la méthodologie réglementaire v5.0, basée sur la norme ISO 14064-1:2018 et le rapport technique ISO/TR 14069.

> Source des données

Il existe différentes sources d'alimentation pour les indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux, notamment :

- des données issues du SIRH Groupe et du système de paie NIBELIS,
- des données remontées à travers les ERP du Groupe pour certains indicateurs environnementaux en périmètre métropole,
- des données collectées directement auprès des activités pour des indicateurs sociaux, sociétaux et environnementaux,
- des facteurs d'émissions issus de la base Empreinte de l'ADEME et de la base INIES de l'Alliance HQE-GBC et administrée par le CSTB.

Les données financières sont, quant à elles, communiquées directement par la Direction financière Groupe.

> Règles de consolidation

Le périmètre retenu dans la déclaration de performance extra-financière respecte les normes comptables françaises.

> Points méthodologiques

Afin d'avoir un mode de comptabilisation uniformisé au sein du Groupe, depuis 2022, les collaborateurs sortant des effectifs au 31/12/2023 sont conservés dans les effectifs à cette même date.

Par ailleurs, pour le calcul des taux de gravité et des taux de fréquence, le mode de calcul du nombre d'heures travaillées a été mis à jour en y intégrant les heures supplémentaires et complémentaires.

Compte tenu de l'intégration des nouvelles acquisitions dans le périmètre 2023, les chiffres sont présentés en périmètre courant et non en périmètre comparable.

Enfin, dans le cadre du processus d'amélioration continue du suivi des données dans nos outils de reporting, certaines données 2022 ont pu faire l'objet de correctifs et de nouveaux niveaux de détail ont été ajoutés en 2023.



Reporting Groupe



Créée en 1907 à l'Herbergement en Vendée, HERIGE est un acteur de référence dans le secteur du bâtiment à travers ses activités industrielles de Menuiserie et de Béton et son activité de Négoce de matériaux. Implanté dans les régions du Grand Ouest de la France et en outre-mer, le Groupe familial compte plus de 2 800 collaborateurs.

HERIGE relève le défi ambitieux d'être une référence de qualité, de proximité et d'engagement environnemental avec des convictions fortes qui s'appuient sur un état d'esprit d'énergie et de confiance.

En accompagnant au quotidien ses clients et en développant une stratégie d'innovation et d'amélioration des produits et services pour la construction et la rénovation de l'habitat, le Groupe s'investit dans une démarche responsable et durable grâce à une politique RSE ambitieuse lui permettant de développer ses activités avec intégrité et performance.



2 584

Effectifs inscrits au 31/12/2023
(hors PORALU Groupe)



658

Femmes
(soit 25,5 %)



1 926

Hommes
(soit 74,5 %)



95,1 %

de collaborateurs
en CDI

Des femmes et des hommes
au cœur de la stratégie



2 584

collaborateurs inscrits au 31/12/2023
(hors PORALU Groupe)

1126

Négoce

329

Béton

1081

Menuiserie
Hors PORALU Groupe

48

Autres

Une dynamique économique 2023
portée par les activités industrielles

835,6 M€

CA

25,6 M€

Résultat
d'exploitation

24,9 M€

Investissements

9,3 M€

Résultat net
part de groupe

46,8 M€

EBITDA*

4,61 %

Actionnariat
salarié

*EBITDA : résultat d'exploitation + dotations nettes aux amortissements

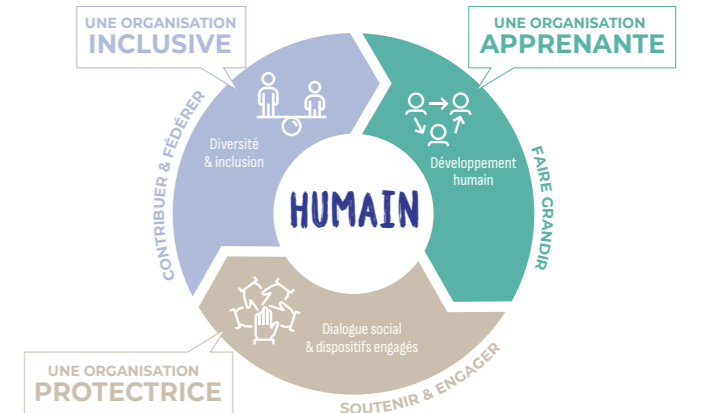
1 - ENTREPRENDRE ENSEMBLE



Notre ambition : être un Groupe où il fait bon vivre, travailler et grandir ensemble. Cette dynamique vise à placer les femmes et les hommes au cœur des priorités. Pour cela, nous développons depuis deux ans une politique autour du progrès humain reposant sur trois grands piliers : le développement humain, le dialogue social et les dispositifs engagés, la diversité et l'inclusion.

HERIGE conjugue à la fois attractivité et fidélisation avec la volonté de développer les compétences, de favoriser l'épanouissement de ses collaborateurs et d'en attirer de nouveaux. Pour atteindre ces objectifs, il agit sur plusieurs leviers :

- la prévention des risques et de la sécurité,
- la formation afin de garantir un niveau de compétences optimal de ses collaborateurs sur l'ensemble des activités,
- une attractivité diversifiée,
- un dialogue social de qualité s'appuyant sur un management de proximité.



1.1 SANTÉ ET SÉCURITÉ

Comme le montrent les dernières enquêtes annuelles de matérialité, la promotion de la santé, de la sécurité et du bien-être au travail est une priorité essentielle pour le Groupe, mais aussi une préoccupation centrale pour ses parties prenantes.

> Des politiques santé et sécurité en action

L'ambition d'HERIGE en matière de sécurité est de tendre vers le « zéro accident » à travers le développement d'une culture forte de la sécurité.

Cet objectif se décline à travers la maîtrise des risques professionnels et l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail et repose sur quatre principes :

- protéger les collaborateurs au sein d'un environnement de travail durable,
- intégrer la santé et la sécurité dans toutes les activités,
- apporter des améliorations durables à la performance et au système de management,
- responsabiliser tous les acteurs et impliquer les partenaires dans cette démarche.

Pour garantir l'application de ces politiques et encourager l'atteinte des objectifs du Groupe, la rémunération variable des collaborateurs éligibles à la prime d'intéressement est indexée sur des critères d'accidentologie, notamment le taux de fréquence et le taux de gravité des accidents de travail.

Depuis plus de 10 ans, ATLANTEM s'appuie sur la démarche d'amélioration continue ACE LEAN pour piloter la performance et communiquer sur la prévention des risques. En 2023, l'enseigne a décidé de renforcer sa démarche sous un angle culturel et plus proactif à travers « SECURIT'M ». Accompagné par un organisme de formation dédié à la culture sécurité, ce projet global mobilise l'ensemble des collaborateurs en développant leurs compétences comportementales : exemplarité, exigence, engagement et vigilance. Ainsi, tous les managers ont été formés aux 3E : Exemplarité, Engagement, Exigence. Ils possèdent désormais la même méthodologie pour réaliser un arbre des causes (mis en place dès la détection d'une anomalie).

En 2023, EDYCEM a poursuivi le déploiement de sa feuille de route Hygiène Sécurité

Environnement (HSE). Cette dernière s'appuie sur la prévention et la mise en place de process de vérification de la sécurité afin de responsabiliser chaque employé à adopter un comportement sûr, à tout moment.

Afin d'intégrer pleinement les ambitions et objectifs en matière de santé et de sécurité dans sa stratégie, VM Matériaux s'est appuyé sur son plan d'action Santé Sécurité au Travail (SST) instauré en 2022. Des sessions de formation visant à élargir les compétences et les réflexes en matière de prévention ont accompagné ce dispositif.

> Organisation et communication

Depuis 2021, chaque entité a renforcé le pilotage et le déploiement de sa politique santé et sécurité avec des responsables prévention santé-sécurité et environnement accompagnés d'alternants. Ces responsables s'appuient également sur un réseau de correspondants et organisent régulièrement des actions de communication et de sensibilisation autour des incontournables de la sécurité au travail.

Par ailleurs, pour ancrer durablement la dimension santé et sécurité auprès des équipes, le sujet est systématiquement abordé en priorité dans toutes les réunions managériales.

> Un nouveau logiciel Sécurité

En paramétrage depuis septembre 2022, l'outil ACCILINE+ a été déployé en avril 2023 pour l'ensemble du Groupe. Outil déterminant dans la consolidation de la culture sécurité et des pratiques prévention du Groupe, ACCILINE+ intègre l'ensemble des obligations réglementaires liées à la sécurité. Tous les événements et plans d'action y sont déclarés : accident du travail, maladie, accident bénin, événement de sécurité, évaluation des risques et Document Unique. Un onglet dédié à la formation, aux habilitations et aux autorisations permet également de suivre le registre des formations obligatoires.



Ce nouveau logiciel communique en temps réel les informations liées à l'accidentologie à travers différents modules :

- responsabilisation des managers,
- optimisation de la saisie et du suivi des accidents de travail,
- amélioration de l'analyse des accidents grâce à l'intégration de l'arbre des causes pour déployer les plans d'action adaptés,
- consolidation des documents uniques,
- meilleure quantification statistique de l'accidentologie,
- veille réglementaire HSE.

Afin d'accompagner la mise en œuvre et la prise en main de la plateforme, des sessions de formation ont été dispensées en interne par les préventeurs sécurité de chaque activité. À ce titre, les responsables de site du Groupe ont été formés à l'ensemble des modules proposés par l'outil afin de mettre en place un suivi du plan d'action uniforme pour l'ensemble des sites.

> Accidents du travail

| | 2023 | 2022 |
|--|-------|-------|
| Taux de fréquence des accidents du travail ⁽¹⁾ | 19,28 | 17,89 |
| Nombre d'accidents du travail avec arrêt | 89 | 79 |
| Taux de gravité des accidents du travail ⁽²⁾ | 1,29 | 1,17 |
| Nombre de jours calendaires d'arrêt pour accident du travail | 5 954 | 5 173 |

Compte tenu de l'intégration des nouvelles acquisitions dans le périmètre 2023, les chiffres sont présentés en périmètre courant et non en périmètre comparable.

$$(1) \text{ Taux de fréquence} = \frac{\text{nombre d'accidents du travail avec arrêt}}{\text{nombre d'heures travaillées sur l'année de référence}} \times 1\,000\,000$$

$$(2) \text{ Taux de gravité} = \frac{\text{nombre de jours d'arrêt pour accident de travail}}{\text{nombre d'heures travaillées sur l'année de référence}} \times 1\,000$$

> La formation en levier d'amélioration de la sécurité

Afin d'accompagner la politique sécurité du Groupe, des formations aux risques routiers se sont poursuivies en 2023. 49 personnes ont été formées à une conduite professionnelle à travers :

- l'identification des paramètres externes pour adapter sa conduite,
- l'identification des attitudes et comportements du conducteur provoquant des situations à risques,
- le contrôle du bon état de son véhicule,
- le respect du cadre législatif du « déplacement entreprise ».

Dans le cadre de ses engagements santé au travail, le Groupe a continué de former ses équipes aux gestes de premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur. En parallèle, de nombreux collaborateurs Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) ont été formés ou ont reconduit leur certification en 2023. Parmi les situations rencontrées lors de ces formations : l'arrêt cardiaque.

Par ailleurs, des formations aux gestes et postures ou à la prévention et à la sécurité au travail se sont poursuivies sur l'année dans les différentes activités.

> Garantir la sécurité et le bien-être des collaborateurs

Poursuite des investissements

Dans le cadre de sa politique d'investissement, le Groupe assure une montée en gamme des matériels et des équipements et leurs renouvellements, afin de garantir la sécurité et le confort de ses salariés. En outre, sur la base des retours d'expériences des équipes, les activités du Groupe renouvellent régulièrement les dotations d'EPI : vêtements de travail à haute visibilité (gilets, parkas, polaires), casques et chaussures de sécurité, etc.

Des actions pour améliorer la qualité de vie et les conditions de travail (QVCT)

Depuis plusieurs années, HERIGE déploie des activités favorisant le bien-être au travail de ses salariés. Ainsi, en 2023, plusieurs animations ont été mises en place telles que la livraison d'une corbeille de fruits par une association de producteurs une fois par semaine au siège, l'accès à une salle de sport, des animations à l'occasion de la semaine pour la qualité de vie et des conditions de travail (atelier respiration, yoga sur chaise...).

Pour les postes le permettant, des possibilités de télétravailler sont proposées à hauteur de 1 à 2 jours par semaine.

Au cours de l'année, plusieurs visites de sites ont été organisées (plateforme logistique, site de production, centrale à béton...) pour les collaborateurs des différentes activités (cela a aussi été le cas dans le cadre des parcours d'intégration, pour les alternants). Ces moments ont permis de mieux comprendre le fonctionnement des différentes activités du Groupe.



> Absentéisme

Afin de suivre précisément les motifs d'absentéisme liés à la santé sur lesquels chaque activité peut agir, le périmètre de calcul du taux d'absentéisme est modifié depuis 2021. Il prend en compte uniquement les maladies, les maladies professionnelles, les accidents de trajet et les accidents de travail rapportés au nombre de jours travaillés.

Les absences pour maternité et paternité ne sont plus retenues dans ce calcul, afin de rester dans une logique de promotion d'une politique sociale non discriminante qui valorise les équilibres de vie et la parentalité.

| | 2023 | 2022 |
|--------------------|--------|--------|
| Taux d'absentéisme | 5,80 % | 4,99 % |

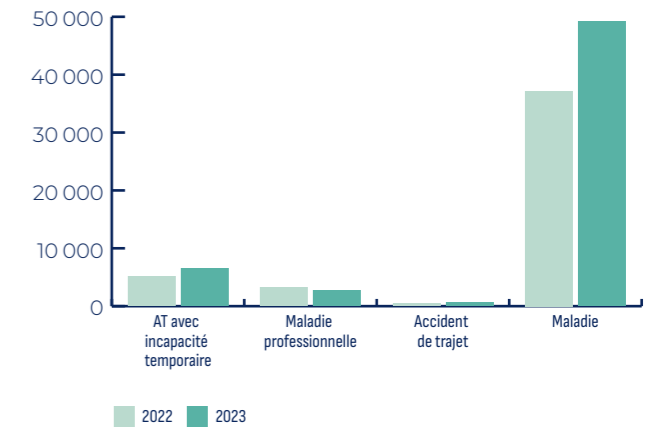
Compte tenu de l'intégration des nouvelles acquisitions dans le périmètre 2023, les chiffres sont présentés en périmètre courant et non en périmètre comparable.

$$\text{Taux d'absentéisme} = \frac{\text{nombre de jours d'absence pour maladie, maladie professionnelle, accident de trajet et accident du travail}}{\text{nombre de jours travaillés (base calendaire)}} \times 1\,000\,000$$

Le taux d'absentéisme en 2023 a augmenté de 16 % versus 2022.

Afin de favoriser et d'accompagner le retour à l'emploi d'un salarié, le Groupe définit, en accord avec la médecine du travail, un plan d'action pour un retour dans des conditions adaptées. Cela peut se traduire par un retour progressif, un mi-temps thérapeutique ou encore par une adaptation de la mission.

Répartition de l'absentéisme (en jours) - Groupe



1.2 DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Convaincu que le progrès humain et le collectif sont les socles fondamentaux de la réussite de sa transformation, le Groupe a poursuivi ses efforts en 2023. Il s'est appuyé sur son pilier « Entreprise apprenante » qui vise à donner les clés de la formation continue à l'ensemble des collaborateurs, notamment via l'auto-apprentissage et le déploiement d'un « Campus digital » courant 2022.

Ainsi, HERIGE considère que toute transformation réussie nécessite de changer les pratiques et les postures managériales et qu'elle doit donc être accompagnée. À ce titre, le Groupe a mis en œuvre la HERIGE Académie qui vise à fournir aux collaborateurs toutes les clés pour participer à la réussite du changement.

> Une politique de formation renforcée

HERIGE souhaite accompagner ses collaborateurs durant toutes les étapes de leur parcours professionnel. L'enjeu est de leur permettre de maîtriser les savoir-faire fondamentaux dans leur métier, mais également d'acquérir de nouvelles compétences.

À ce titre, le coût pédagogique engagé pour 2023 s'est inscrit en progression de 9,7 % vs N-1, à hauteur de 1 008,3 K€. Il a permis la mise en œuvre de 39 274 heures de formation, en hausse de 11,2 % par rapport à 2022.

1 948 collaborateurs ont été formés, soit 73,6 % de l'effectif (en moyenne, 14,8 heures de formation par collaborateur). Ces formations ont concerné 75,5 % d'hommes et 24,5 % de femmes dans l'entreprise.

| | ALTERNANTS | OUVRIERS | ETAM | CADRES |
|------|------------|----------|--------|--------|
| 2023 | 3,6 % | 35,4 % | 42,8 % | 18,2 % |
| 2022 | 2,6 % | 32,9 % | 44,1 % | 21,3 % |

Le plan de formation du Groupe s'articule autour des priorités suivantes :

Des formations transversales pour tous

Pensées de manière collaborative et proactive, des formations clés ont été déployées par le Groupe pour l'ensemble de ses activités autour des enjeux stratégiques : la lutte contre la corruption, le développement durable, la cybersécurité, la non-discrimination, les risques routiers...

À l'échelle des activités

Les actions de formations déployées dans les activités ont pour but de promouvoir la santé et la sécurité au travail, le maintien des compétences, la gestion du projet, ainsi que l'employabilité. De plus, les catalogues de formation sont régulièrement enrichis dans le but de développer la polyvalence des collaborateurs et de les former aux nouvelles solutions Produits proposées à leur clientèle.

Des formations ciblées pour développer les talents

Pour accompagner certains collaborateurs dans leur future prise de poste, dans l'élargissement de leurs responsabilités ou encore dans la gestion du changement, des parcours de formation individuels sont mis en place dans les différentes activités du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe propose des formations managériales aussi bien dans l'acquisition des fondamentaux du management pour les nouveaux managers que dans le renforcement des compétences de leadership pour les managers les plus expérimentés.



> **HERIGE Académie**

HERIGE Académie est un dispositif dédié au développement humain des collaborateurs du Groupe. Sa vocation est de soutenir les enjeux clés de sa transformation pour une performance responsable et durable. Ce dispositif complète les plans de formation déployés au sein de chaque activité en proposant une offre de formation commune à toutes les entités. Il a ainsi représenté 3 141 heures de formation, soit 8,0 % de la politique globale en 2023.

Ce projet concourt également à :

- améliorer la capacité des leaders et des managers à s'approprier la stratégie d'entreprise et à la communiquer,
- permettre à l'ensemble des collaborateurs de se former et favoriser le développement personnel de chacun selon son rythme et ses besoins.

Plusieurs parcours spécifiques ont été reconduits en 2023 :

- le parcours Leaders « Transformation et Performance Globale » qui a rassemblé 10 personnes. Il comprend 4 modules de 2 jours sur 4 mois : RSE et stratégie / Leadership positif / Performance responsable et durable / Management et transformation,
- le parcours « Sprint managers » qui porte sur « Les leviers de la croissance profitable » et a concerné 44 personnes. Organisé sur 2 jours, il s'articule autour des 3 axes du plan stratégique : le progrès humain, l'engagement environnemental et la digitalisation.

Un nouveau parcours « Recruter et manager la diversité » s'est déployé en 2023 pour les Comités de Direction à travers une conférence spécifique sur le sujet. Il a également été décliné en 3 étapes : webinar d'ouverture, e-learning et conférence pour l'ensemble des managers du Groupe, soit environ 250 personnes.

La HERIGE Académie se complète de modules thématiques techniques, tels que les fondamentaux de la finance, la gestion de projets (niveau I et II), la RSE, la gestion des conflits, la cybersécurité, l'intelligence artificielle, etc., et de conférences à distance inspirantes, animées par des experts reconnus, ainsi que de formations en développement personnel.

> **Campus digital**

Cette plateforme de formation en ligne recense plus de 40 000 contenus gratuits sur Internet (articles, conférences, podcasts, vidéos, MOOC, etc.) et les agrège par thématique. Ouverte à l'ensemble des collaborateurs disposant d'une adresse numérique, cette plateforme est également accessible via une application sur les smartphones professionnels des équipes. Elle est régulièrement complétée par de nouveaux contenus et des parcours spécifiques sur les activités et les pratiques métiers.



Des événements de communication réguliers, tels que des campagnes de communication ou une newsletter « Campus digital », viennent développer la culture de l'apprentissage des collaborateurs. Tous les deux mois, une sélection de modules sur une thématique donnée (intelligence artificielle, parentalité, diversité, qualité de vie et conditions de travail...) est partagée avec les collaborateurs.

En 2023, le nombre de personnes inscrites sur Campus digital s'est renforcé avec 649 inscrits vs 425 en 2022. Cette évolution se traduit également par une progression du nombre d'heures passées sur la plateforme de 386 % (1 696 heures en 2023 vs 349 heures en 2022) et par une fréquentation des ressources visitées en très forte augmentation de 478 % (14 860 ressources visitées en 2023 vs 2 570 en 2022).

> **Un nouvel outil pour évaluer les compétences comportementales**

La Direction des ressources humaines s'appuie sur le test de personnalité professionnel AssessFirst dans son processus de recrutement des cadres et fonctions supports. Cet outil permet de mieux évaluer les profils des candidats ou des collaborateurs (dans le cadre d'une mobilité interne) : personnalité, motivation, potentiel... Il s'agit à la fois de sensibiliser à l'importance des compétences comportementales et de contribuer à une meilleure collaboration au sein des équipes du Groupe. Les équipes RH ont suivi une formation pour maîtriser et s'approprier l'outil - déployé en 2023 - afin de faire passer les questionnaires aux candidats.

Par ailleurs, les ressources humaines ont exploité, en 2023, une nouvelle fonctionnalité de l'outil : le programme « Talent mapper » avec les équipes de COMINEX, l'activité de trading de pierres naturelles. Ce programme permet de regrouper les talents de chacun, d'observer les synergies et les différences qui en résultent et d'apprendre à mieux collaborer et communiquer ensemble.

> **Évolution des carrières**

Chaque année, le Groupe organise, à travers ses activités, des entretiens professionnels et individuels. L'entretien professionnel formalise l'élaboration du chemin de carrière du salarié à court, moyen et long terme et sert de base pour construire les plans de formation de chacun. En parallèle, l'entretien individuel permet de faire le point sur l'année écoulée et d'assurer le suivi du parcours de chaque salarié.

Afin de faciliter la préparation de ces entretiens, des ressources dédiées ont été mises à disposition des collaborateurs et managers par le biais d'une newsletter « Campus digital », consacrée à ce sujet. En complément, le service RH a fourni un guide de préparation aux collaborateurs et aux managers pour mieux appréhender l'entretien.



1.3 ATTRACTIVITÉ ET FIDÉLISATION

| Effectifs inscrits sur le périmètre au 31/12 | 2023 | 2022 |
|--|---------|---------|
| Effectifs inscrits sur le périmètre | 2 584 | 2 546 |
| Répartition CDI/CDD/ALTERNANCE | | |
| CDI | 2 457 | 2 396 |
| CDD | 46 | 64 |
| ALTERNANCE | 81 | 86 |
| Âge moyen | 44,62 | 43,49 |
| Ancienneté moyenne | 10,81 | 10,46 |
| Femmes (effectifs) | 658 | 628 |
| Hommes (effectifs) | 1 926 | 1 918 |
| % de femmes | 25,46 % | 24,67 % |
| % d'hommes | 74,54 % | 75,33 % |
| Recrutements | | |
| Nombre d'embauches (CDI/CDD/alternance) | 457 | 566 |
| Nombre d'embauches en CDI | 339 | 400 |
| Dont embauches suite à CDD ou alternance | 38 | 75 |
| Taux d'embauche en CDI | 74,18 % | 70,67 % |
| Nombre d'embauches en CDD | 70 | 109 |
| Dont embauches suite à CDD ou alternance | 7 | 4 |
| Taux d'embauche en CDD | 15,32 % | 19,26 % |
| Nombre d'embauches en alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation) | 48 | 57 |
| Taux d'embauche en alternance | 10,50 % | 10,07 % |
| Taux d'embauche en CDI des < à 30 ans | 23,89 % | 33,92 % |
| Taux d'embauche en CDI des ≥ à 50 ans | 18,29 % | 15,55 % |

Effectifs inscrits hors PORALU Groupe.

Compte-tenu de l'intégration des nouvelles acquisitions dans le périmètre 2023, les chiffres sont présentés en périmètre courant et non en périmètre comparable.

> **Le taux de roulement**

Une augmentation du taux de roulement est constatée pour l'année 2023 passant de 14,06 % en 2022 à 16,07 % en 2023. Les motifs de départ liés aux ruptures conventionnelles et aux démissions sont suivis et répertoriés de manière à pouvoir les analyser et détecter les actions correctives à déployer.

| Départs | 2023 | 2022 |
|---|---------|---------|
| Nombre de départs ⁽¹⁾ | 371 | 295 |
| Répartition des départs | | |
| Retraite | 58 | 50 |
| Rupture conventionnelle | 45 | 30 |
| Démission | 195 | 156 |
| Cession de site/société | 6 | - |
| Licenciement économique | 1 | 1 |
| Licenciement autre | 61 | 56 |
| Décès | 5 | 2 |
| Taux de roulement | | |
| Nombre de départs CDI / effectif moyen CDI ⁽²⁾ | 16,07 % | 14,06 % |

(1) Les départs suite à la fin de la période d'essai ne sont pas comptabilisés.

(2) Dans le cadre du processus d'amélioration continu du suivi des données dans nos outils de reporting, certaines données 2022 ont pu faire l'objet de correctifs.

En 2023, le Groupe déplore le décès de deux collaborateurs sur leur lieu de travail, décès pour lesquels la responsabilité de l'employeur a été écartée à la suite d'enquêtes poussées.

Dans ce contexte, le Groupe a déployé les dispositifs adéquats afin d'accompagner ses équipes (intervention sur site d'une psychologue, entretiens collectifs et individuels, déploiement d'une ligne téléphonique d'écoute et d'aide psychologique).

> **Marque employeur**

Vitrine du Groupe, le site Internet de recrutement (www.herige-recrute.fr) développe la marque employeur d'HERIGE et de ses différentes activités à travers la présentation de ses opportunités, mais également via des témoignages, portraits métiers et la présentation de la politique sociale du Groupe. Cette visibilité est renforcée par une présence sur les réseaux sociaux et s'accroît progressivement. Elle se traduit notamment par une progression du nombre d'abonnés sur le réseau social LinkedIn de 15,15 % (+858 abonnés sur 12 mois) et par une fréquentation du site Internet en augmentation de 3,30 %.

En juin 2023, ATLANTEM a dévoilé sa nouvelle marque employeur. Pour renforcer le sentiment d'appartenance à l'entreprise et attirer de nouveaux talents, ATLANTEM s'appuie sur sa nouvelle identité pour mettre à l'honneur ses collaborateurs, à travers des portraits photos et vidéos disponibles sur son site Internet, et les opportunités professionnelles que l'entreprise offre.

En 2023, EDYCEM a renforcé sa participation à des événements en lien avec son secteur et son territoire afin d'accroître sa visibilité et de renforcer l'attrait de ses métiers, en particulier auprès des jeunes des collèges et lycées. De plus, l'enseigne a redéfini son positionnement et son identité de marque pour répondre aux attentes de ses clients, collaborateurs et futurs talents.

> **Promouvoir la mobilité interne**

La gestion de la mobilité favorise l'employabilité et offre de nombreuses possibilités d'évolution grâce à la diversité des métiers et aux différentes activités et implantations du Groupe. À ce titre, un document regroupant l'ensemble des postes ouverts et disponibles dans le Groupe est publié chaque semaine sur l'intranet de l'entreprise. En 2023, ce sont 21 collaborateurs qui ont ainsi opéré une mobilité interne.

> **Recruter avec le dispositif « Boost Cooptation »**

Pour accompagner son développement et son besoin de nouvelles compétences, le Groupe s'appuie, en complément des dispositifs classiques de recrutement, sur ses propres collaborateurs afin d'identifier au sein de leurs réseaux professionnels ou relationnels des profils intéressants. Ce dispositif a représenté 15 400 € de primes versées en 2023 auprès de 31 collaborateurs (31 en 2022) ayant coopté un nouveau salarié embauché à l'issue de la validation de sa période d'essai.

> **Développer des parcours d'intégration**

HERIGE a déployé, en 2023, un livret d'accueil, pour les nouveaux arrivants de la holding, dans lequel se trouvent toutes les informations administratives nécessaires. Cet outil permet d'accompagner le collaborateur dans ses premiers jours, de faciliter la découverte de son nouvel environnement professionnel et de lui faire prendre connaissance des méthodes de travail.

Pour favoriser l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants, EDYCEM et VM Matériaux ont organisé des journées d'intégration en 2023. Celles-ci ont permis aux nouveaux collaborateurs de rencontrer les membres des Comités de Direction, de prendre connaissance des enjeux stratégiques des activités et de visiter le centre logistique pour les collaborateurs de VM Matériaux, ainsi qu'un site de production pour les nouveaux salariés d'EDYCEM.



1.4 DIALOGUE SOCIAL

> Accords d'entreprise

La poursuite du dialogue social s'est concrétisée en 2023 par la signature de différents accords d'entreprise au sein des différentes activités : mobilités douces, télétravail, avenant à l'accord d'intéressement, protocole Négociations Annuelles Obligatoires (NAO), consignation de jours, etc.

> L'actionnariat salarié

Groupe familial mettant l'humain au cœur de ses priorités, HERIGE a fait le choix d'ouvrir le capital à ses salariés depuis de nombreuses années. Avec une participation en augmentation, le pourcentage d'actionnaires salariés s'élève à 4,61 %.

> Lutte contre la précarité

Dans le contexte économique actuel marqué par l'inflation et l'augmentation des prix de l'énergie, HERIGE a fait preuve d'une plus forte vigilance vis-à-vis de ses collaborateurs les plus précaires. Les efforts se sont poursuivis en 2023 en faveur des salaires les moins élevés.

En parallèle, et à la demande du Comité RSE du Conseil de Surveillance, des indicateurs de suivi (versement de pension alimentaire, demande d'acompte, saisie sur salaire...) ont été reconduits en 2023 afin de mieux identifier et de mieux suivre les collaborateurs en situation de précarité.

> « Family recrute »

Mis en place depuis 2021, le dispositif « Family recrute » vise à renforcer durablement le lien entre les actionnaires familiaux et le Groupe et à favoriser l'implication des jeunes générations au sein des activités. L'objectif est également de constituer un vivier de compétences et de mieux anticiper les besoins qui pourraient émerger au sein du Groupe.

> Digitalisation RH

Depuis 2022, le Groupe a initié des travaux de digitalisation de ses métiers et de ses pratiques RH dans le but d'améliorer l'expérience collaborateur et de permettre aux équipes RH de se décharger des tâches administratives pour se concentrer sur leur cœur de métier. À cet effet, la Direction des ressources humaines a activement travaillé, en 2023, sur le déploiement d'un futur système d'information RH. Ainsi, ce SIRH permettra de préciser l'ensemble des processus et de rassembler les pratiques en termes de recrutement, d'intégration, de suivi de la performance, de développement des compétences et de gestion des carrières. De premiers modules ont été développés en 2023 et le déploiement se poursuivra sur 2024.

Par ailleurs, le Groupe a mis au point une nouvelle version de son outil de gestion des notes de frais. Cette amélioration se traduit par une digitalisation des pratiques, offre un gain d'expérience à chaque collaborateur concerné et un gain d'efficacité aux équipes opérationnelles.

La digitalisation des process RH s'est également appliquée aux campagnes d'intéressement ou encore au suivi des indicateurs RH (à tous les niveaux de l'organisation). Une réflexion sur la signature électronique a été menée en 2023 et celle-ci devrait se déployer en 2024.

> Baromètre social : des résultats positifs

La mise en place d'un baromètre social entre dans le processus d'amélioration continue de la satisfaction et de l'engagement des salariés au sein du Groupe. Élaboré en 2021, ce questionnaire en ligne, anonyme, a été reconduit en mai 2023.

À travers cet outil, HERIGE offre l'opportunité à ses collaborateurs de s'exprimer sur différentes thématiques clés, telles que l'autonomie, la sécurité, le sens du travail, la carrière, l'engagement, etc.

La campagne 2023 a permis de recueillir le retour de 1 889 salariés pour 2 987 sollicités, soit plus de 270 collaborateurs de plus qu'en 2022. Le taux de participation de 63 % est en retrait de 2 points pour cette seconde session.



La note moyenne de satisfaction Groupe de 7,4 sur 10 est plutôt positive et montre des évolutions significatives sur certaines thématiques, elle mérite néanmoins, dans une démarche d'amélioration continue, une attention particulière sur certains sites et certains métiers.

Les deux axes positifs de cette étude mettent en exergue la satisfaction de nos collaborateurs dans l'autonomie des postes de travail et les conditions de sécurité dans lesquelles ils travaillent. Les points d'attention et de progrès pour nos équipes RH portent sur la communication et l'adhésion à la stratégie de l'entreprise.

Les résultats ont été partagés avec les Comités de Direction et les responsables de sites. De plus, des réunions ont été animées au sein des activités par les managers afin de partager les résultats avec leurs équipes et d'envisager le plan d'action à mener.

Véritable outil de mesure du climat social et socle de la culture d'entreprise, ce baromètre sera reconduit en 2024.

1.5 PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA DIVERSITÉ

Le Groupe s'engage à lutter contre toutes les formes de discrimination. Considérant la diversité comme un facteur de performance économique, le Groupe développe une politique volontariste visant à favoriser le recrutement de profils variés, à promouvoir l'égalité professionnelle à tous les niveaux et dans tous les processus de l'entreprise. Ainsi, en 2023, les embauches de salariés de moins de 30 ans représentaient 23,9 % des recrutements. En parallèle, HERIGE a poursuivi sa politique d'accueil de collaborateurs de plus de 50 ans, qui représentent 18,3 % des nouveaux arrivants.

> Féminisation des métiers

Malgré une évolution du taux de roulement, des efforts importants ont été réalisés en termes de recrutement de femmes. Le taux de femmes dans l'effectif est de 25,5 % en 2023.

| | 2023 | 2022 |
|--------------------------------------|---------|---------|
| Taux de femmes dans l'effectif | 25,46 % | 24,67 % |
| Taux de femmes dans l'effectif cadre | 20,29 % | 19,58 % |
| Recrutement de femmes | 28,88 % | 24,20 % |
| Recrutement de femmes en CDI | 27,14 % | 21,50 % |

> Accueil d'alternants

Le Groupe a poursuivi sa politique volontariste en matière de recrutement d'alternants en 2023 en accueillant 3,1 % d'alternants versus 3,4 % en 2022. Cette dynamique s'est traduite dans l'ensemble des activités à travers les différents métiers (production, commerce, services supports, etc.).

| | 2023 | 2022 |
|-------------------------------------|--------|--------|
| Nombre d'alternants dans l'effectif | 81 | 86 |
| Taux d'alternants dans l'effectif | 3,13 % | 3,38 % |

Dans le cadre de leur engagement en faveur de l'alternance, les activités VM Matériaux et EDYCEM ont organisé, en complément des journées d'accueil des nouveaux arrivants, des journées dédiées à l'intégration des nouveaux alternants. Cette initiative, mise en place en 2023, a été conçue pour permettre aux apprentis de se familiariser avec l'environnement professionnel du Groupe.

Lors de ces journées, les alternants ont bénéficié d'une présentation approfondie du Groupe et de l'activité, favorisant ainsi leur compréhension des valeurs et des objectifs d'HERIGE. De plus, ces moments privilégiés ont été l'occasion de rencontrer les membres des Comités de Direction et d'échanger avec eux. La Direction d'EDYCEM a également partagé avec eux les enjeux stratégiques de l'activité Béton, mettant particulièrement l'accent sur la RSE, à travers la participation active des alternants à l'animation de la Fresque du climat.

Par ailleurs, afin de favoriser leur compréhension de l'activité, les alternants de VM Matériaux ont été invités à visiter la plateforme logistique de l'entreprise. De leur côté, ceux d'EDYCEM ont eu l'opportunité de découvrir les installations d'une centrale à béton ainsi que l'usine PPL, leur permettant ainsi de mieux appréhender les opérations spécifiques à leur domaine d'activité.

> Emploi de personnes en situation de handicap et recours à des structures spécialisées

Au 31 décembre 2023, HERIGE employait 3,6 % de travailleurs reconnus en situation de handicap. D'autre part, dans le cadre de l'inclusion des personnes en situation de handicap, le Groupe a eu recours à des structures spécialisées du secteur protégé et adapté (ESAT, EA) pour des prestations paysagères, de déconstruction de palettes ou de fabrication d'hôtels à insectes.

Début 2023, HERIGE a engagé un partenariat avec la Ligue BASKIN des Pays de la Loire. Les collaborateurs du siège ont participé à une initiation BASKIN, un sport, inspiré du basket qui permet à des personnes dites « valides » et « handicapées » de jouer ensemble. Cette expérience a mis en évidence la possibilité de pratiquer ce sport, ensemble, malgré les différences, et ce, grâce à des règles adaptées. Cela a également permis aux collaborateurs de projeter ce modèle dans un contexte professionnel.



Sensible à cet enjeu sociétal, ATLANTEM a engagé un partenariat, fin 2022, avec la Fédération Française Handisport Tennis de Table ainsi qu'avec 3 athlètes handisport de haut niveau dans leur chemin vers les JO paralympiques 2024.

En accompagnant cette discipline et en promouvant des valeurs partagées de singularité, d'autonomie et d'accomplissement, ATLANTEM a sensibilisé ses collaborateurs au handicap. Plusieurs actions ont été mises en place en ce sens :

- interventions des athlètes lors de la convention Management et sur les sites industriels afin d'évoquer leur handicap,
- mises en situation de jeux en immersion « athlète handisport » pour appréhender les difficultés motrices,
- rendez-vous bimensuel « Les jeudis du handicap » sur les réseaux sociaux. L'occasion de communiquer, au travers de regards croisés sur le partenariat sportif, des portraits de collaborateurs atteints d'un handicap et des initiatives inspirantes.

En parallèle, à l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes en situation de Handicap (SEEPH), ATLANTEM a accueilli trois personnes en situation de handicap pour le DuoDay. Trois sites ont participé à l'opération : Pontivy, Hillion et PORALU Port. Chaque personne accueillie était en duo avec un salarié volontaire de l'entreprise pour découvrir le monde de la menuiserie. L'objectif était de permettre l'épanouissement professionnel de chacun en apprenant à mieux se connaître et se comprendre.



> **HERIGE, signataire de la Charte de la diversité**



Le Groupe poursuit sa transformation et réaffirme ses priorités en matière de capital humain, notamment au travers de la diversité, en garantissant un environnement inclusif pour tous ses collaborateurs. La signature de la charte de la diversité en juin 2022 en atteste. Cette charte a pour but de lutter contre toutes les discriminations et de favoriser l'égalité des chances. C'est également une opportunité d'améliorer les pratiques RH pour contribuer à des recrutements plus diversifiés et de favoriser un management toujours plus responsable et respectueux.

Pour soutenir davantage l'appropriation de ces enjeux de diversité en interne, des ressources ont été mises à disposition des collaborateurs sur la plateforme Campus digital.

> **Un nouveau parcours de formation pour encourager la diversité**

La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté impose aux entreprises de former tous les cinq ans les personnes en charge du recrutement à la non-discrimination à l'embauche. En ce sens, le Groupe HERIGE a déployé, en 2023, un programme de formation à destination de membres du CODIR élargi et de 250 managers du Groupe impliqués dans le recrutement. Ce parcours est constitué de trois étapes :

- un webinaire d'ouverture pour mieux comprendre les enjeux et les modalités du parcours,
- un e-learning sur le recrutement sans discrimination (via le Campus digital) et sur la présentation de la Charte éthique,
- une conférence en ligne animée par Laurent DEPOND sur le thème : « La diversité : question d'éthique ou facteur de performance ? ».

L'enjeu est de fournir aux managers toutes les clés pour participer à la réussite de la transformation, en adoptant les bonnes pratiques et les bonnes postures managériales.

> **Signature d'une charte du recrutement éthique**

En lien avec sa politique RH volontariste, sa politique RSE engageante et son devoir d'éthique et de conformité, le Groupe HERIGE s'est doté, en mai 2023, d'une charte pour ancrer ses engagements dans la pratique du recrutement. Co-construite avec les représentants RH de l'ensemble du Groupe, la charte a été présentée à tous les CSE, elle vise à encourager la diversité, s'assurer de l'expertise et du professionnalisme des parties prenantes à toutes les étapes du processus de recrutement, assurer un processus de recrutement homogène et éthique, quel que soit le canal de candidature (cooptation, réponse d'offre, candidature spontanée, etc.).

> **Promotion du lien Nation-armée**

Le Groupe HERIGE n'a pas engagé de plan d'action spécifique visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves en 2023.

2 - ENTREPRENDRE DURABLE

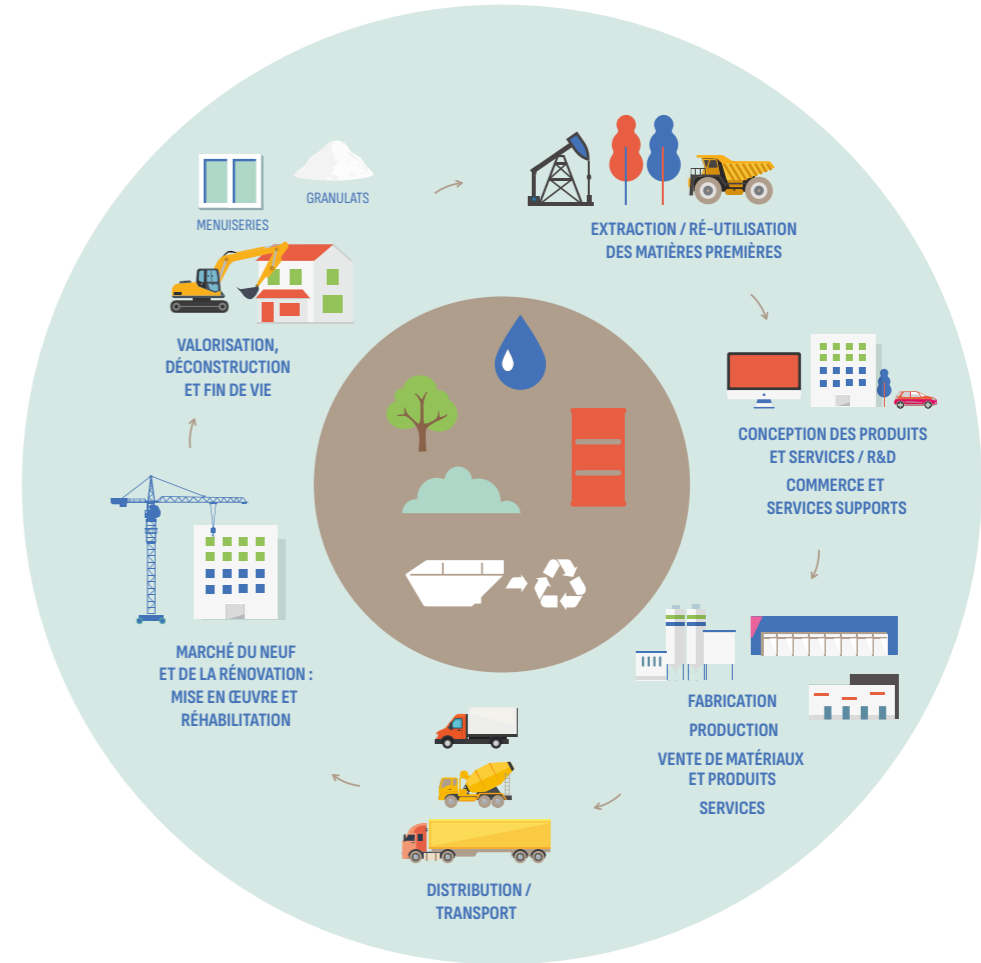


La préservation de l'environnement est l'une des principales préoccupations d'HERIGE. Le développement de ses activités s'inscrit dans une volonté de maîtrise de son impact environnemental et dans le respect des réglementations en vigueur.

Cette responsabilité concerne à la fois les opérations du Groupe et la conception des produits.

Le Groupe s'inscrit également dans une démarche d'économie circulaire en favorisant le recyclage et la valorisation de ses déchets tout au long de sa chaîne de valeur. Il s'attache à développer des produits à empreinte carbone réduite, à augmenter la part de matières recyclées dans ses processus de production et à accompagner ses clients dans la transition environnementale.

VISION SYSTÉMIQUE DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOS MÉTIERS



IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

- Consommation d'énergie
- Consommation d'eau
- Impact sur la biodiversité
- Production de déchets
- Émissions de gaz à effet de serre
- Recyclage et valorisation des déchets



2.1 ATTÉNUATION ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2023, l'entreprise a poursuivi ses efforts dans la maîtrise de ses impacts environnementaux. Les principales sources d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) des scopes 1 et 2 sont :

- les carburants liés aux activités de fret,
- les carburants liés aux déplacements professionnels de ses activités commerciales,
- le chauffage des unités de production et des points de vente de distribution.

Rapportée à son chiffres d'affaires, l'intensité carbone (tous scopes) est de 703,95 kgCO₂éq./k€..

Les principales sources de GES du scope 3 sont les achats de biens et la fin de vie des produits vendus.

| BILAN GAZ À EFFET DE SERRE en tCO ₂ éq. | GROUPE HERIGE | |
|---|-------------------|------------------|
| | 2023 | 2022 |
| 1. Émissions directes de GES (scope 1) | 16 734,42 | 15 293,52 |
| 1.1 Émissions directes des sources fixes de combustion | 1 736,76 | 2 191,96 |
| 1.2 Émissions directes des sources mobiles de combustion | 14 873,21 | 13 066,19 |
| 1.4 Émissions directes fuyitives | 124,46 | 35,36 |
| 2. Émissions indirectes associées à l'énergie (scope 2) | 910,15 | 995,64 |
| 2.1 Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité | 910,15 | 995,64 |
| 3. Émissions indirectes associées au transport (scope 3) | 21 666,13 | - |
| 3.1 Transport de marchandise amont | 14 780,30 | - |
| 3.3 Déplacements domicile-travail | 6 643,61 | - |
| 3.5 Déplacements professionnels | 242,22 | - |
| 4. Émissions indirectes associées aux produits achetés (scope 3) | 474 403,71 | - |
| 4.1 Achats de biens | 452 596,15 | - |
| 4.2 Immobilisation de biens | 9 814,35 | - |
| 4.3 Gestion des déchets | 2 997,20 | - |
| 4.4 Actifs en leasing amont | 4 420,21 | - |
| 4.5 Achats de services | 4 575,80 | - |
| 5. Émissions indirectes associées aux produits vendus (scope 3) | 74 507,80 | - |
| 5.3 Fin de vie des produits vendus | 74 507,80 | - |
| TOTAL tous scopes | 588 222,21 | - |
| TOTAL scope 1 | 16 734,42 | 15 293,52 |
| TOTAL scope 2 | 910,15 | 995,64 |
| TOTAL scopes 1+2 | 17 644,58 | 16 289,16 |
| TOTAL scope 3 | 570 577,64 | - |

Le poste « 1.1 Émissions directes des sources fixes de combustion » inclut les énergies suivantes : fioul, gaz naturel.

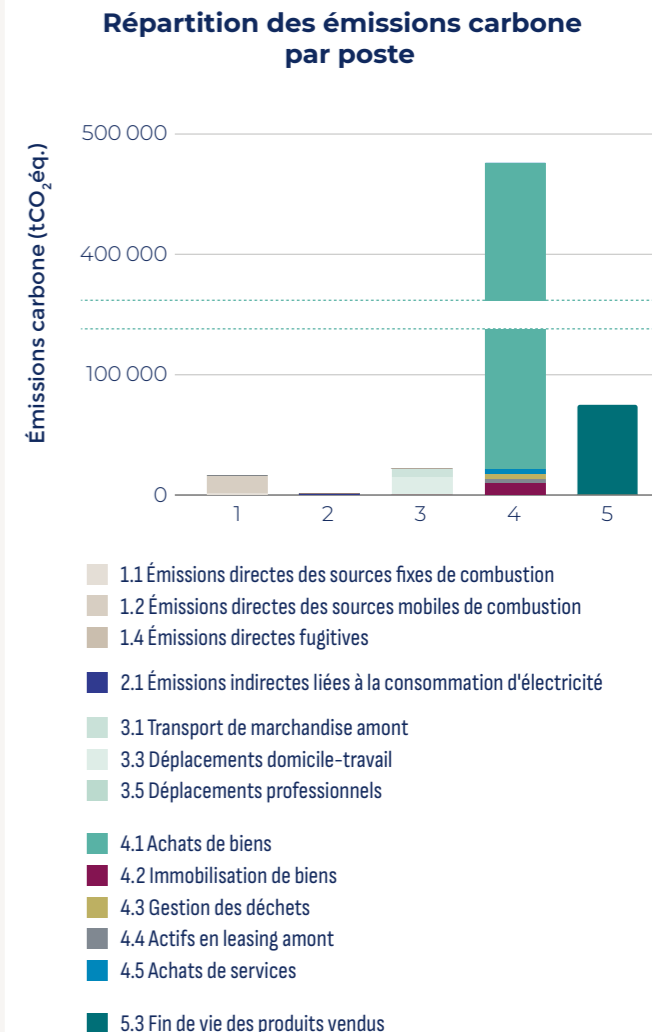
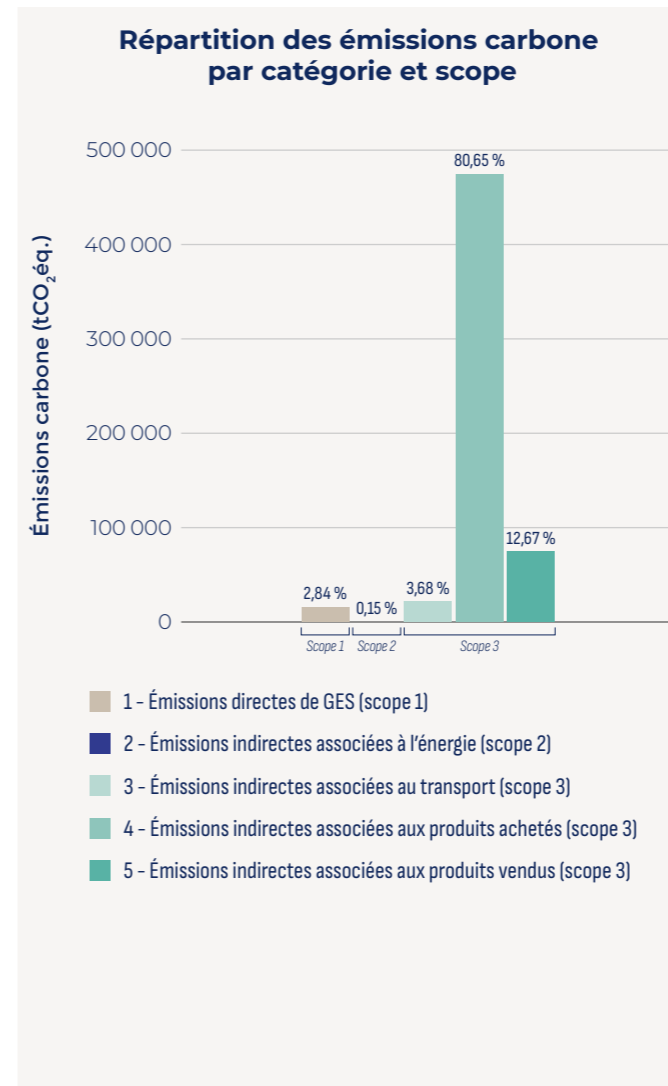
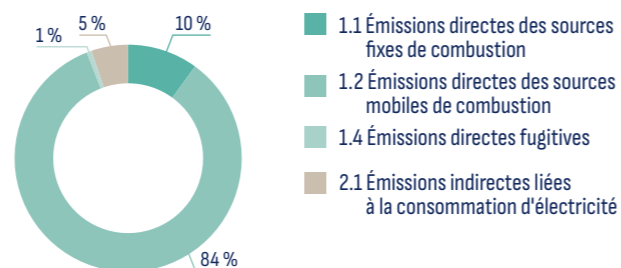
Le poste « 1.2 Émissions directes des sources mobiles de combustion » inclut les énergies suivantes : gazole, essence, éthanol, GNC, BioGNC, GNL, GNR, HVO / XTL, Adblue, gaz propane en bouteille.

Le bilan carbone est réalisé suivant la méthodologie réglementaire v5.0, basée sur la norme ISO 14064-1:2018 et le rapport technique ISO/TR 14069.

L'incertitude de ce bilan carbone est estimée à 25,35 % soit 149 136,76 tCO₂éq. Elle est calculée en suivant les recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et de gestion des incertitudes pour les inventaires nationaux.

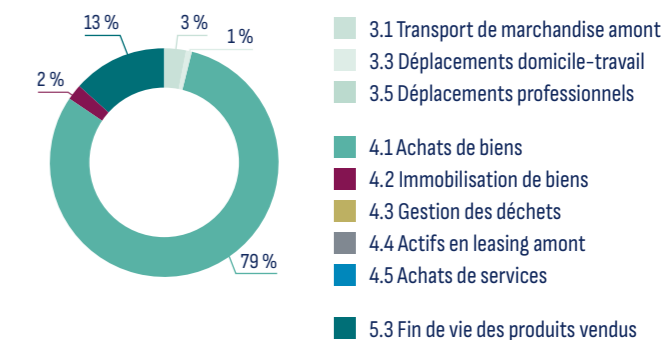
| Émissions carbone - scopes 1 et 2 - en tCO ₂ éq. | 2023 | 2022 |
|---|------------------|------------------|
| Négoce | 7 757,25 | 8 596,95 |
| Menuiserie | 4 819,60 | 2 697,44 |
| Béton | 4 932,25 | 4 880,11 |
| Autre | 135,47 | 114,66 |
| TOTAL | 17 644,58 | 16 289,16 |

Répartition des émissions carbone des scopes 1 et 2 (tCO₂éq ; %)



| Émissions carbone - scope 3 - en tCO ₂ éq. | 2023 | 2022 |
|---|-------------------|------|
| Négoce | 235 269,65 | - |
| Menuiserie | 64 836,11 | - |
| Béton | 266 483,99 | - |
| Autres | 3 987,89 | - |
| TOTAL | 570 577,64 | - |

Répartition des émissions carbone du scope 3 (tCO₂éq ; %)





Afin de réduire ses émissions de GES, le Groupe a décidé de mettre en œuvre différentes initiatives lui permettant de réduire son empreinte carbone sur l'ensemble des scopes, dont :

- augmentation de l'intégration du taux de matériaux recyclés,
- optimisation du fret, notamment à travers l'engagement FRET21,
- renforcement de l'offre de solutions à empreinte carbone réduite, telle que la démarche Vitaliss®,
- encouragement du covoiturage pour les déplacements domicile-travail,
- mise en œuvre de mesures visant la sobriété énergétique de nos bâtiments en ligne avec le dispositif éco-énergie tertiaire,
- formation à l'éco-conduite,
- déploiement d'une démarche d'achats responsables,
- réduction de la production de déchets.

Formalisation d'une trajectoire Climat

Depuis plusieurs années, HERIGE calcule son bilan de gaz à effet de serre sur les scopes 1 et 2. Dans le cadre de sa démarche SBTi, le Groupe travaille depuis 2020 sur l'identification et l'analyse de son scope 3. Les émissions sur le scope 3 se répartissent en amont : de la production de matières premières, des achats de biens et services, du transport amont, des immobilisations, des trajets domicile-travail des employés, des déplacements professionnels, et en aval : du transport aval et intra-groupe, du traitement de fin de vie des produits, des déchets...

Cet important travail de collecte a permis de confirmer des axes de travail et d'en identifier de nouveaux au sein de chaque activité du Groupe. Ces leviers de réduction de gaz à effet de serre se déploient et sont désormais mesurés afin d'en assurer leur bonne réalisation et l'atteinte des objectifs fixés.

D'ici 2030, HERIGE s'engage à réduire de 42 %, par rapport à 2020, ses émissions absolues de GES directement liées à sa consommation d'énergie (scopes 1 et 2). Il mettra en place des mesures permettant de couvrir 67 % des émissions indirectes provenant de sa chaîne de valeur (scope 3), en incitant ses fournisseurs de biens et de services à mesurer leurs propres émissions et à adopter des objectifs pour les réduire.

La Science Based Targets initiative (SBTi) a validé en septembre 2023 les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à court terme du Groupe HERIGE, conformément à leur standard 1,5°C et à l'Accord de Paris sur le climat visant à limiter le réchauffement climatique.

> Empreinte carbone de nos produits

L'un des enjeux clés du Groupe HERIGE est de proposer au marché, à travers ses différentes activités, des produits conçus de manière responsable permettant à ses clients de répondre aux enjeux environnementaux du bâtiment.

Négoce – Accompagner les artisans

VM Matériaux accompagne les artisans dans la rénovation énergétique à travers le programme écosolutions lancé en 2010 et adapté en 2021 pour répondre au Plan France Relance avec son partenaire Hellio. Il s'adresse aux entreprises certifiées RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) intervenant sur des chantiers résidentiels ou tertiaires de rénovation, comme l'isolation de combles ou des murs. Quatre techniciens Rénovation énergétique, répartis par secteur géographique, assurent le rôle de conseil et de relais entre le client professionnel et Hellio. L'accompagnement

des artisans se traduit également par la mise à disposition de guides pratiques, des modèles de conventions d'adhésions CEE, etc.

Depuis 2022, VM Matériaux a élargi son offre et propose une nouvelle gamme d'isolants biosourcés sélectionnés exclusivement auprès de fournisseurs français : chanvre, coton, coton recyclé, fibre de bois, ouate de cellulose, liège, fibre de polyester, lin et jute.

VM Matériaux s'est associé, en février 2023, à Hoffmann Green Cement Technologies, afin de proposer à ses clients une nouvelle offre de ciment à empreinte carbone réduite. Cette collaboration illustre la volonté de VM Matériaux de participer activement à la transformation du secteur du bâtiment.

Menuiserie – Une performance validée par des analyses de cycle de vie

Afin de répondre aux attentes du marché pour plus d'informations sur l'impact environnemental des produits, ATLANTEM s'est engagé dans une démarche de réalisation des analyses de cycle de vie de ses produits. L'enseigne dispose de quatre Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) publiées sur la base INIES :

- fenêtres et portes-fenêtres AM-X hybrides PVC double vitrage,
- fenêtres et portes-fenêtres AM-X hybrides bois double vitrage,
- fenêtres et portes-fenêtres AM-X hybrides aluminium double vitrage,
- coffre en bois de volet roulant et volet roulant aluminium Cofrastyl Green Fit.

Les autres produits d'ATLANTEM sont couverts par des FDES collectives publiées par :

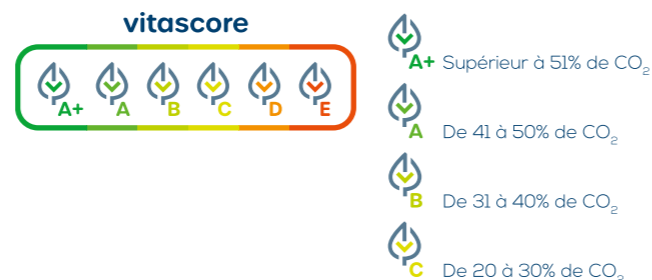
- l'Union des Fabricants de Menuiseries (UFME),
- l'organisation professionnelle représentative des concepteurs, fabricants et installateurs de menuiseries extérieures en profilés aluminium (SNFA),
- le groupement Actibaie,
- l'institut technologique FCBA.

Béton – Innovation et durabilité

Dès 2021, EDYCEM a lancé sa première offre de bétons à empreinte carbone réduite. Avec des formulations permettant d'atteindre des réductions d'émissions de CO₂ allant de 20 à plus de 50 % par rapport aux bétons traditionnels, tout en présentant des propriétés de résistance et de durabilité équivalentes.

En 2023, EDYCEM s'est engagé dans une démarche plus globale visant à réduire l'empreinte carbone de l'ensemble de ses Bétons Prêts à l'Emploi : la démarche Vitaliss®.

L'ensemble des Bétons Prêts à l'Emploi est désormais scoré et classé dans notre VitaScore (référentiel propre à EDYCEM, créé dans la même logique que le Nutriscore alimentaire) basé sur quatre classes de réduction d'émission de CO₂ par rapport à une formule de référence à base de CEM :



Cette démarche repose sur trois piliers :

- rendre les solutions à empreinte carbone réduite accessibles à tous les budgets dans l'objectif de les démocratiser en faisant du Vitaliss® score C le béton courant d'EDYCEM,
- offrir un large panel de solutions pour répondre aux besoins et particularités de chaque projet, à travers les quatre scores allant de C à A+ ,
- innover au travers de la Chaire de recherche avec l'École Centrale de Nantes afin de développer des solutions toujours plus performantes et vertueuses sur un plan environnemental.

Dans le cadre de sa stratégie de réduction d'empreinte carbone, EDYCEM ambitionne la démocratisation et la systématisation de l'utilisation des solutions moins carbonées sur le plus grand nombre d'ouvrages, en faisant des bétons scorés C sur l'échelle VitaScore des bétons courants. De plus, l'entreprise vise à commercialiser, à horizon 2030, 90 % des bétons dans les scores C à A+ , dont 40 % de score A et A+.

En décembre 2023, près de 80 % des bétons produits dans les centrales EDYCEM obtenaient un score entre C et A+.

Cette démarche d'innovation se traduit notamment par l'engagement d'EDYCEM depuis 2015 dans une Chaire de recherche avec l'École Centrale de Nantes sur des formulations de bétons plus responsables. En 2023, 75 % des sujets de R&D ont porté sur la réduction de l'empreinte carbone.

Dans une démarche de co-construction avec ses clients et prescripteurs, EDYCEM a imaginé « La Fabriq' by EDYCEM ». Véritable lieu d'échanges, de partage et de travail collaboratif, ce programme a pour vocation de les sensibiliser aux évolutions réglementaires et les accompagner dans l'adoption des bétons de nouvelle génération et les outils mis à leur disposition par l'enseigne.

> Sobriété et efficacité énergétique, le décret tertiaire en accélérateur

Afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, le Groupe s'inscrit dans les exigences légales portées par le décret tertiaire qui vise à réduire les consommations énergétiques de 40 % en 2030, de 50 % en 2040 et de 60 % en 2050 par rapport à une année de référence entre 2010 et 2020.

Des audits énergétiques ont été réalisés pour cinq sites de production d'ATLANTEM (Noyal-Pontivy, Carentoir, Languidic, Hillion et Cholet), l'ensemble des bâtiments de VM Matériaux et leurs filiales Transport respectives en 2021 par EDF.

Les activités du Groupe HERIGE ont poursuivi le déploiement de leur politique environnementale à travers des initiatives visant à réduire leurs émissions de gaz à effet, dont certaines se sont concrétisées en 2023 :

Menuiserie

- détection et réparation de fuites des réseaux d'air comprimé,
- réflexion en cours sur l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings,
- système de coupure sur les compresseurs les nuits et les week-ends sur les sites de PORALU,
- poursuite du relamping LED des usines.

Béton

- mise en place de variateurs sur les compresseurs dans les centrales à béton,
- dédoublement des compresseurs pour permettre un meilleur étagement de puissance.

Négoce

- relamping LED lors des travaux de modernisation des agences,
- mise en œuvre d'automate de chauffage,
- mise en place d'un système de suivi des consommations électriques des agences avec alerte en cas de surconsommation.

Dans le cadre du plan de sobriété présenté par le Gouvernement en octobre 2022, HERIGE a désigné deux référents Sobriété énergétique dans chacune des branches. À ce titre, ces référents ont reçu une formation pour mieux appréhender les enjeux de la démarche, identifier les gisements d'économie d'énergie, comprendre le cadre réglementaire et législatif spécifique lié à l'énergie, devenant ainsi des relais de la démarche RSE.

> Fret et mobilités

Des véhicules moins polluants

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) vise à encourager le développement de la mobilité durable en France. Cette loi a introduit plusieurs mesures réglementaires pour améliorer les déplacements et réduire les émissions de GES liées au transport, dont l'électrification des flottes d'entreprise à hauteur de 10 % à partir du 1^{er} janvier 2022, de 20 % à partir du 1^{er} janvier 2024, de 35 % à partir du 1^{er} janvier 2027 et de 50 % à partir du 1^{er} janvier 2030.

Ainsi, le Groupe HERIGE et ses activités poursuivent leur investissement dans une flotte de véhicules moins polluants avec le remplacement progressif du matériel roulant par du matériel moins émetteur : norme Euro VI, GNC, hybride ou encore électrique.

VM Matériaux maintient son objectif de renouveler chaque année 10 % de son parc de matériels roulants de fret en privilégiant les véhicules BioGNC, moins polluants. 20 nouveaux camions BioGNC ont été livrés en 2023 sur différents sites pour une flotte totale de 23 véhicules.

VM Matériaux et ATLANTEM poursuivent le déploiement de transpalettes et chariots élévateurs électriques en remplacement de ceux fonctionnant au gaz et au fioul.

Pour permettre au véhicule électrique de se développer, le Groupe favorise la mise en place de bornes de recharge. À ce jour, une vingtaine de bornes électriques ont été mises en œuvre en 2023. Le déploiement va se poursuivre sur 2024.

Engagement dans FRET21

En 2023, les activités Négoce et Menuiserie ont poursuivi leur engagement dans le dispositif FRET21 qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre des opérations de fret internes et externes. Dans le cadre de leur adhésion à ce programme, elles ont poursuivi la mise en œuvre de leurs plans d'action dédiés.

Après trois années dans le programme FRET21 de l'ADEME portant sur sa logistique aval, ATLANTEM est arrivé au terme de sa période d'engagement. Celle-ci s'achève sur un bilan qualitatif des actions menées :

- la mise en place d'un Hub breton,
- la réorganisation complète des flux du Sud-Est via la plateforme de Corbas,
- la mise en place du ferroutage (150 liaisons en 2023),
- l'adhésion de TBM, la filiale transport d'ATLANTEM au programme Objectif CO₂ de l'ADEME,
- l'optimisation des chargements (harmonisation des palettes).



Cette démarche a ainsi permis à ATLANTEM d'éviter l'émission de 496 Teq CO₂ pour un objectif initial de 427 Teq CO₂. L'intensité carbone du fret a diminué de 19 % pour un objectif initial de 11 %. La Direction logistique d'ATLANTEM s'est d'ores et déjà réengagée dans la démarche pour une nouvelle période de 3 ans.

Pour VM Matériaux, l'objectif est d'éviter l'émission de 490 tonnes de CO₂ à l'horizon 2024 par rapport à 2020, en s'appuyant sur les 4 axes suivants :

- optimisation du chargement des camions,
- éloignement kilométrique limité,
- recours à de nouvelles énergies,
- favoriser les entreprises de transport labellisées.

Depuis 3 ans, le coefficient de remplissage des véhicules a été amélioré par des actions d'anticipation dans l'organisation des tournées, de meilleures techniques de chargement et certains porteurs 26 tonnes ont été équipés de remorques pour augmenter le tonnage transporté. Un nouveau schéma logistique en test depuis le début de l'exercice vise à limiter l'éloignement kilométrique des livraisons en privilégiant systématiquement le point de vente le plus proche du chantier. Cette expérimentation va se poursuivre et s'étendre sur l'ensemble du réseau en 2024.

Le bilan de ces 3 ans d'engagement est en cours pour évaluer les efforts accomplis et envisager la continuation du programme.

En 2023, EDYCEM a engagé un dossier afin d'intégrer le dispositif FRET21 en 2023. Pour l'activité, l'objectif est d'éviter l'émission de 382 tonnes de CO₂ à l'horizon 2025 par rapport à 2022, en s'appuyant sur les axes suivants :

- optimisation des distances parcourues,
- optimisation du taux de chargement,
- recours à de nouvelles énergies,
- favoriser les entreprises de transport labellisées,
- formation des chauffeurs à l'éco-conduite.

Signature d'un partenariat pour encourager le covoiturage

En mai 2023, le Groupe HERIGE a contractualisé avec l'application de covoiturage « KAROS ». Afin d'encourager les collaborateurs à utiliser le covoiturage pour leurs trajets domicile-travail, les sièges du Groupe et des activités ont bénéficié

d'une journée de présentation et d'un temps d'échanges avec des membres de l'application KAROS. Ils sont ainsi 85 collaborateurs à avoir utilisé l'application durant l'exercice 2023.

Des accords d'entreprise incitatifs

Plusieurs accords de télétravail ont été signés dans les différentes entités du Groupe avec l'ambition de réduire les déplacements professionnels et de développer l'usage de la visioconférence. Les mobilités douces sont également encouragées de la même façon à travers la signature des accords de mobilité.

> La pédagogie comme outil d'atténuation

HERIGE s'appuie sur la formation comme outil d'atténuation au changement climatique.

Afin d'embarquer plus largement les équipes, le Groupe a poursuivi sa démarche de sensibilisation aux enjeux climatiques à travers la Fresque du climat.

Au sein de chaque activité, deux salariés volontaires disposent de la formation de « fresqueurs » afin d'animer des ateliers auprès de leurs collègues.

Les conducteurs de véhicules légers et de transports routiers se sont vu proposer des formations à l'éco-conduite afin d'adapter leur mode de conduite et de réduire ainsi la consommation de carburant. Cette démarche s'est poursuivie en 2023.

Le Groupe a édité des livrets de sensibilisation pratiques et pragmatiques sur les enjeux environnementaux (sobriété énergétique, mobilité durable et numérique responsable), intitulés « Des petits gestes pour de grands impacts ». Au programme de ceux-ci : des gestes du quotidien à impact positif à mettre en œuvre chez soi comme sur son lieu de travail, une rubrique « Le saviez-vous ? » avec des chiffres clés pour éveiller les consciences ou encore des actions concrètes menées au sein du Groupe.



- impliquer les organisations signataires dans leur filière,
- apprécier l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie,
- intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale,
- veiller à la responsabilité territoriale de son organisation,
- le professionnalisme et l'éthique de la fonction achats,
- une fonction achat chargée de piloter globalement la relation fournisseurs,
- une fonction de médiateur « relations fournisseurs », chargé de fluidifier les rapports internes et externes à l'entreprise.

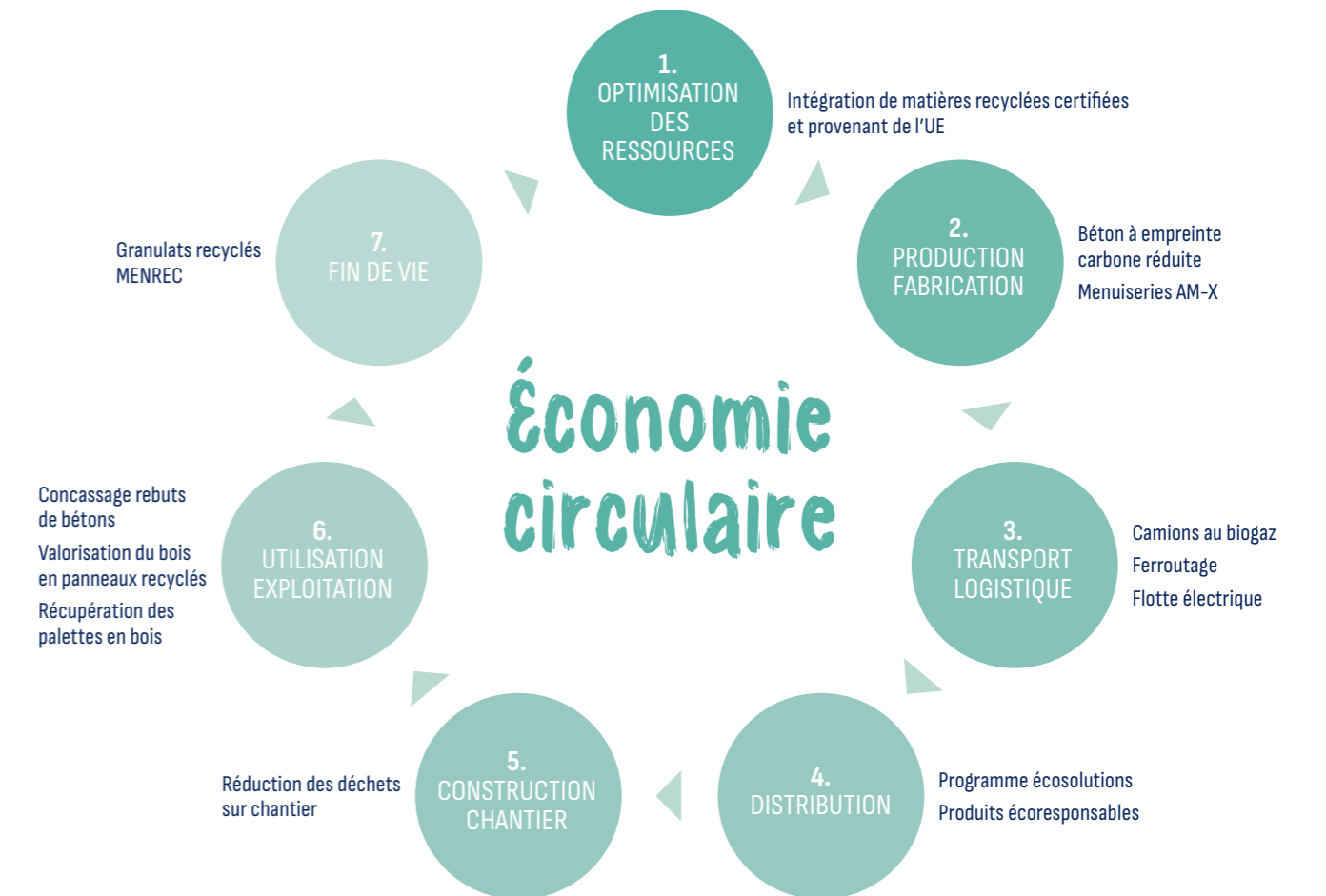
Les achats représentent le poste le plus important en matière d'impact carbone pour le Groupe. En incitant les fournisseurs à mesurer leurs propres émissions et à adopter des objectifs de réduction, la politique d'achats responsables constitue un levier clé dans l'atteinte des objectifs climatiques du Groupe validés par la Science Based Targets initiative (SBTI) en septembre 2023.



2.3 TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le secteur du bâtiment est l'un des plus gros producteurs de déchets. Constitués de matériaux de construction, tels que le béton, le bois, les métaux, les plastiques et les emballages, les déchets finissent encore, pour une part très importante, dans les sites d'enfouissement, contribuant à ce titre à la pollution de l'environnement,

mais aussi aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Pour faire face à ce défi, de grandes dynamiques s'accroissent dans les différentes entités du Groupe autour de l'optimisation des ressources et prennent de l'ampleur dans le secteur du bâtiment à travers l'économie circulaire.



2.2 ACHATS RESPONSABLES

En matière d'achats et de chaîne d'approvisionnement, HERIGE est engagé dans une démarche responsable afin d'en limiter les impacts environnementaux, sociaux et économiques.

L'ambition est d'aligner les pratiques du Groupe en matière d'achats responsables tout en prenant en considération son secteur d'activité et la spécificité de chacun de ses métiers.

Fin 2022, HERIGE, accompagné d'un prestataire externe, a mis en place un groupe de travail dédié. Le Groupe a ainsi appliqué une méthodologie complète au cours de l'année 2023 :

- analyse de l'existant basé sur un auto-diagnostic issu de la norme ISO 20400 : formalisation d'un diagnostic de l'organisation existante et identification des risques et des améliorations possibles sur les familles d'achats prioritaires de chaque activité,
- stratégie : définition de cibles par activité et de feuilles de route spécifiques, mise en place d'instructions de gouvernance à l'échelle du Groupe,

- trajectoire : constitution d'un planning et définition des objectifs à court, moyen et long terme.

En décembre 2023, le Groupe a signé la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables, conçue en 2010 par la Médiation des entreprises et le Conseil National des Achats. Cette Charte incite et participe à la construction d'une relation équilibrée, loyale et durable entre les acheteurs privés ou publics et leurs fournisseurs, dans toutes les dimensions de la RSE : économique, sociale, sociétale et environnementale. À travers cette signature, HERIGE rejoint ainsi les 2 565 (au 1/10/2023) autres entreprises signataires de la Charte.

À travers la signature de cette Charte, HERIGE et ses activités ont adopté les dix engagements fondés sur le référentiel ISO 20400 :

- assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs,
- entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs et favorable au développement de relations collaboratives,
- identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs,



À ce titre, le Groupe s'est engagé aux côtés de l'Institut National de l'Économie Circulaire en tant qu'adhérent en 2023. Cet engagement va lui permettre :



- d'intégrer une dynamique collaborative pour porter les enjeux de l'économie circulaire,
- de bénéficier de l'expertise de l'Institut, notamment sur les questions réglementaires et législatives,
- de participer et d'initier des groupes de travail pour y partager les enjeux de notre secteur et des propositions,
- de confirmer l'engagement du Groupe et de ses activités dans une transition vers l'économie circulaire.

Les activités du Groupe HERIGE ont intégré des principes de l'économie circulaire dans le développement et la fabrication de leurs produits.

> Principes d'écoconception et circularité

Réemploi et réutilisation

Les activités du Groupe mènent des actions pour optimiser la gestion des palettes et chevalets en bois avec :

- mise en place de consignes,
- récupération et réutilisation des palettes,
- remise en état des palettes endommagées pour prolonger leur durée de vie,
- spécifiquement à ATLANTEM : test en cours depuis 2022 sur un développement de palettes à dossier métalliques présentant une durée de vie largement supérieure à celles en bois.

Matières recyclées et durables

ATLANTEM a développé, dès 2015, une gamme éco-conçue et brevetée de fenêtres hybrides, AM-X, basée sur l'association intelligente des atouts spécifiques de chaque matériau (aluminium, PVC et bois) dont la combinaison permet de conjuguer les performances techniques et esthétiques.

Dans le cadre de la production des menuiseries bois de la gamme AM-X, ATLANTEM est attentif à l'approvisionnement de ces produits. À cet effet, les bois proviennent majoritairement du Grand Ouest : le bois de pin est issu des forêts en Pays de la Loire et Bretagne, la transformation du bois a lieu en Loire-Atlantique (44) et en Maine-et-Loire (49), puis l'assemblage des menuiseries se déroule en Ille-et-Vilaine (35).

ATLANTEM a également renforcé le taux de Matière Première Recyclée (MPR) dans ses produits :

- Gamme AM-X : 25 % du poids total des profilés PVC en MPR,
- Gamme PVC : 10 % du poids total des profilés PVC en MPR.

EDYCEM s'inscrit pleinement dans une dynamique de préservation des ressources naturelles et de développement des solutions de revalorisation de matériaux à travers sa nouvelle démarche d'économie circulaire appelée « Circuit + by EDYCEM ».

Favorisant le circuit court, cette démarche se déploie sur les trois activités de fabrication de Béton Prêt à l'Emploi, de Béton Préfabriqué Industriel et sur la plateforme de recyclage de l'enseigne, basée à Mériçnac. Elle s'articule autour :

- de services avec l'accueil, le tri et la valorisation de déblais de déconstruction et d'excavation, et des retours bétons sur sa plateforme de Mériçnac,
- de produits en proposant aujourd'hui des Bétons Prêts à l'Emploi et des produits bétons composés à partir de granulats récupérés ou recyclés sans surcoût.

Depuis 2017, EDYCEM PPL, l'activité de Béton Préfabriqué industriel, réalise des campagnes de concassage annuelles afin de récupérer la totalité des rebuts d'agrégats de sa production. La dernière campagne, réalisée début 2023, a permis de produire 15 000 tonnes de granulats récupérés qui sont autant de ressources naturelles économisées, c'est-à-dire non prélevées dans les carrières.

L'ensemble de la gamme de blocs classique d'EDYCEM intègre désormais 10 % de granulats récupérés, sans surcoût pour le client. Ces agrégats sont exclusivement issus des rebuts de production d'EDYCEM, pour une maîtrise totale de leur composition. Baptisée « REponse® » cette gamme constitue une réponse aux enjeux de réemploi, de revalorisation et de réduction d'empreinte carbone dans le cadre de la RE 2020.

Le Bloc REponse® a obtenu la certification NF GR (Granulats Recyclés/Récupérés), qui, à date, limite à 30 % l'usage d'agrégats récupérés ou recyclés.

En capacité de fabriquer des blocs composés à 100 % d'agrégats récupérés, EDYCEM PPL fait partie des usines pilotes du groupe technique de la Fédération de l'Industrie du Béton (FIB) qui travaille avec le Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton (CERIB) sur la norme NF afin de faire évoluer cette dernière.

Recyclabilité

En décembre 2020, ATLANTEM s'est associé à FENÊTRÉA, RIOU GLASS et BOHELAY TRANSPORT pour créer MENREC, une structure dédiée au recyclage des menuiseries en fin de vie dans le Grand Ouest. L'objectif est d'apporter aux installateurs (artisans, menuisiers, réseaux de fenêtriers, etc.) une solution clé en main en matière de collecte et de démantèlement de menuiseries en fin de vie.

Lancée au printemps 2021, l'unité de collecte et de démantèlement a permis le recyclage de 1 600 tonnes, soit 40 000 menuiseries en fin de vie en 2023 (contre 650 tonnes, soit 16 000 fenêtres en 2022).

Le développement s'est accéléré en 2023. En effet, MENREC a répondu à un appel d'offres de l'éco-organisme VALOBAT pour collecter et démanteler les menuiseries en fin de vie et a été retenu dans 11 départements dont le Grand Ouest, le Jura, et la Haute-Saône.

Par ailleurs, des études et tests ont été réalisés afin d'augmenter le taux de retour du calcin vers les floats verriers. Des investissements seront réalisés en 2024 pour atteindre cet objectif.

> Réduction des déchets

La gestion et la valorisation des déchets sont des enjeux critiques pour l'environnement en termes de pollution et d'épuisement des ressources. À ce titre, HERIGE s'emploie à maîtriser la reprise de ses déchets d'un point de vue opérationnel à travers différentes initiatives, telles que la limitation des quantités de déchets à la source, l'identification des déchets et la définition de consignes de tri afin de faciliter leur traitement dans des filières de revalorisation, mais aussi la massification de la collecte. Le Groupe a notamment adhéré, en 2022, à l'éco-organisme VALOBAT pour l'ensemble de ses activités et à ÉCOMINERO pour EDYCEM PPL.

Tonnage des déchets produits annuellement

| | Déchets dangereux | | Déchets non dangereux | | Déchets inertes | |
|--------------|-------------------|---------------|-----------------------|-----------------|------------------|------------------|
| | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| Négoce | 25,29 | 2,00 | 1 819,20 | 978,00 | 584,32 | 311,00 |
| Menuiserie | 173,97 | 168,10 | 3 776,82 | 2 990,68 | 0,00 | 0,00 |
| Béton | 132,53 | 39,12 | 103,16 | 371,82 | 77 877,18 | 64 675,26 |
| TOTAL | 331,78 | 209,22 | 5 699,17 | 4 340,50 | 78 461,50 | 64 986,26 |

Pour le calcul des indicateurs « déchets », le périmètre a été mis à jour, en 2023, en y intégrant les sites concernés et non concernés par la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). À ce titre, les données 2022 ont fait l'objet de correctifs.

Au sein de chacune des activités du Groupe, des plans d'action sont mis en œuvre afin de réduire les tonnages de déchets produits.

Négoce

- depuis 3 ans, rationalisation de la gestion des déchets avec un partenaire majeur pour massifier le tri et améliorer la traçabilité,
- déploiement de la REP-PMCB (Responsabilité Élargie du Producteur, Produit Matériaux Construction pour le secteur du bâtiment) : plus de 65 % des sites ont été équipés en 2023 d'un service de déchetterie gratuite avec la mise en place de 6 bennes pour la collecte des flux principaux de bois, métaux, plastique,

2.4 UTILISATION DURABLE DE L'EAU

| Consommation d'eau de réseau et de puits en m ³ | 2023 |
|--|-------------------|
| Négoce | 13 075,00 |
| Menuiserie | 6 662,00 |
| Béton | 175 800,02 |
| TOTAL | 195 537,02 |

La gestion de l'eau est une préoccupation forte pour le Groupe. La disponibilité de la ressource en eau est un enjeu majeur et constitue l'une des priorités d'EDYCEM. Afin de limiter ses consommations, l'activité assure un suivi précis du cycle de l'eau dans son processus de fabrication.

Dans le cadre de la Directive européenne relative à la gestion durable de l'eau, EDYCEM contribue à une meilleure gestion de l'eau par une démarche de réutilisation des eaux à travers :

- l'équipement de toutes ses centrales d'un système de recyclage des eaux de process et des eaux de ruissellement,
- la réutilisation systématique des eaux de process dans le process en circuit fermé.

2.5 PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES

> Une réflexion engagée sur les enjeux de la biodiversité

Au-delà des actions de sensibilisation mises en œuvre au sein des différentes activités du Groupe (installation de ruches, plantation d'arbres fruitiers, plantation de haies...), HERIGE a engagé une réflexion avec l'objectif de diagnostiquer l'impact de ses sites sur la biodiversité, de prioriser les actions à mettre en œuvre et d'aboutir à un plan d'action en faveur de la biodiversité.

En 2023, la Direction RSE du Groupe HERIGE a participé au groupe de travail biodiversité proposé par MiddleNext, dont il est adhérent. Ce groupe de travail s'est appuyé sur les compétences de l'association LaCEN des Territoires qui a mis en œuvre une méthodologie « BIODIVERSIO » en 2023.

Cette démarche se focalise dans un premier temps sur l'impact direct du foncier des entreprises, responsable d'environ 30 % de l'impact sur la perte de la biodiversité.

- verre, plâtre et laines minérales,
- étude en cours sur la collecte des produits chimiques grâce à des bacs spécifiques.

Menuiserie

- suivi d'indicateurs de quantité de déchets par pièce produite,
- recyclage des bois traités sur le site de CIOB MOISAN,
- recyclage du papier/carton en partenariat avec le Groupe PAPREC : 195 tonnes ont été recyclées en 2023,
- récupération des baies vitrées sur chantier sur l'un des sites de PORALU Groupe,
- mise en place d'une procédure sur le site de Noyal-Pontivy afin de mieux isoler le flux de menuiseries rebutées,
- optimisation des formats d'achats pour réduire les pertes : optimisation des tailles de profils, utilisation de joint d'étanchéité en bobine,
- mise en place du tri sur le site de Boué,
- tri des emballages plastiques et changement du conditionnement des moteurs : bacs grillagés réutilisables à la place de cartons sur le site de Marseille.

Béton

- déploiement de bennes 5 flux (verre, bois, métal, plastique et papier/carton) sur 11 nouvelles centrales en 2023 dans les secteurs bordelais, sarthois et finistérien.

Ainsi, en 2023, la consommation des eaux réutilisées (eaux décantées et eaux chargées) s'élevait à 31,3 % contre 30,1 % en 2022, soit une augmentation de la part des eaux réutilisées dans la production de béton.

| Consommation d'eau en l/m ³ | 2023 | 2022 |
|--|--------------|--------------|
| Consommation d'eau « eau du puits »* | 92,5 | 108,0 |
| Consommation d'eau « eau du réseau »* | 86,6 | 94,0 |
| Consommation d'eau « eau décantée » | 74,6 | 75,0 |
| Consommation d'eau « eau chargée » | 9,1 | 12,0 |
| Total | 262,7 | 289,0 |
| Taux d'eau recyclée utilisé | 31,8 % | 30,1 % |

* La consommation d'eau comprend les eaux de lavage, les eaux de production et les eaux d'ajustement sur chantier

Au sein d'EDYCEM PPL, les eaux de process sont entièrement réintégrées dans la production de toutes les gammes, ce qui représente une réduction de 40 % de prélèvement d'eau du réseau d'adduction.

À partir de la localisation des sites, en particulier au regard des trames vertes, des trames bleues et des espaces de protection de la biodiversité (ZNIEFF, réserves, etc.), la démarche permet d'établir un diagnostic de l'impact du foncier suivant 3 indicateurs :

- la Sensibilité Écologique Réglementaire (SER) : représente la proximité du site avec des zones protégées et permet ainsi de prioriser les plans d'action à mener en fonction des sites,
- le Taux de Surface Perméable (TSP) : calculé sur base de cartographie satellite, cet indicateur rend compte de l'artificialisation des sites,
- le Coefficient Biotope de Surface (CBS) : permet d'évaluer la qualité environnementale d'une parcelle sur base d'images satellites. Cet indicateur nécessite d'être confirmé sur site par un écologue.



3 - ENTREPRENDRE RESPONSABLE



3.1 GOUVERNANCE

> Instances de gouvernance de la RSE

Comité de pilotage de la RSE Groupe

- il est composé des membres de la Direction RSE Groupe et de deux membres pilotes de chacune des activités,
- il se réunit 4 fois par an en moyenne. En 2023, les sujets RSE présentés et partagés ont porté principalement sur les thématiques suivantes : les actions initiées par les activités, le déploiement et les résultats de l'enquête de matérialité et le suivi des projets environnementaux et sociaux engagés par le Groupe,
- il oriente la stratégie RSE et suit la mise en œuvre des actions au sein de chacune des activités. Ces dernières déploient à travers un comité RSE propre leurs actions spécifiques.

Comité RSE du Conseil de Surveillance

- il est composé au 31 décembre 2023 de 5 administrateurs, dont 2 indépendants :

| Nom, prénom | Qualité | Membre indépendant | Expérience et expertise apportée |
|----------------------------|------------|--------------------|--|
| WEBER Caroline | Présidente | Oui | Experte en Finance, RSE et stratégie gouvernance |
| FILOCHE Catherine | Membre | Oui | Cadre d'entreprise, experte en Finance et immobilier |
| ROBIN-RAVENEAU Marie-Laure | Membre | Non | Cadre d'entreprise et membre familial |
| COUÉ Marie-Annick | Membre | Non | Représentante des salariés et connaissance métier Menuiserie |
| ROBIN Daniel | Membre | Non | Ancien dirigeant du Groupe, connaissance métier Béton, membre familial |

- Benoît HENNAUT, Président du Directoire et Caroline LUTINIER, Directrice RSE, sont invités permanents de ce comité RSE du Conseil de Surveillance,
- en 2023, ce comité s'est réuni 4 fois ; les sujets RSE présentés et partagés ont porté principalement sur le suivi des projets et indicateurs environnementaux et sociaux et sur le déploiement des politiques mises en œuvre tout au long de l'année,
- il s'assure de la cohérence entre la stratégie du Groupe et la démarche RSE, de l'application des politiques engagées et partage les évolutions réglementaires.

> RSE et rémunération

Depuis 2021, des critères RSE ont été intégrés dans le système de rémunération des dirigeants et des membres des Comités de Direction des activités. En 2023, le dispositif de rémunération variable du Comité de Direction Groupe a été indexé à hauteur de 30 % sur la performance RSE.

Ces critères et leur évaluation sont présentés annuellement au comité des rémunérations.

> Organisation en termes de RSE

La Direction de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), chargée de piloter et de déployer la stratégie RSE du Groupe, est directement rattachée au Président du Directoire. La Directrice de la RSE est membre du Comité de Direction du Groupe.

Cette structure centrale supervise l'ensemble des politiques menées au sein du Groupe et anime un réseau de correspondants référents RSE au sein des activités. Elle s'appuie également sur plusieurs directions fonctionnelles expertes au sein du Groupe, notamment la Direction juridique, la Direction des ressources humaines, les Directions des achats, HSE, logistique... qui interviennent directement sur les différents axes de la stratégie RSE.

> Respect des normes et référentiels

Normes internationales

Dans le cadre de ses activités, HERIGE s'engage dans le respect des référentiels externes suivants :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH),
- la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT),
- les principes du Pacte mondial des Nations Unies,
- les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 des Nations Unies,
- la norme ISO 26000.

Le Groupe veille également à se conformer aux obligations réglementaires en matière de risques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) :

- la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la lutte contre la corruption (loi dite Sapin II),
- la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre,
- la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles,
- les obligations relatives à la publication des informations non financières, précisées dans les dispositions des articles R225-105-2, A225-1 et suivants du Code de commerce, modifiés par la loi n°2018-898 du 23 octobre 2018 (Transposition de la Directive Européenne 2014/95/UE),
- les dispositions légales prévues par l'article L225-102-4 du Code de commerce (plan de vigilance).

Depuis 2022, le Groupe est adhérent du Pacte mondial des Nations Unies. Dans ce cadre, il suit les dix principes universellement acceptés dans les domaines des droits de l'Homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption pour mener ses opérations et stratégies de développement. Par cette adhésion, HERIGE a rejoint plus de 1.600 entreprises adhérentes du Global Compact France, relais local officiel du Pacte mondial, qui a été mandaté par l'ONU pour accompagner la réalisation de l'agenda et l'appropriation des ODD par le monde économique français. À ce titre, le Groupe a répondu en 2023 au questionnaire de suivi afin de témoigner avec transparence de ses actions engagées.

Enfin, un Organisme Tiers Indépendant (OTI) émet un avis sur la conformité et la sincérité de la Déclaration de Performance Extra-Financière.

En 2023, le Groupe HERIGE a mené une expérimentation sur ses 71 sites industriels. L'indicateur SER a ainsi pu être calculé :

| SER* | Nombre | % |
|---------------|--------|------|
| TRÈS SENSIBLE | 17 | 24 % |
| SENSIBLE | 54 | 76 % |
| NON SENSIBLE | 0 | 0 % |

*SER : Sensibilité Écologique Réglementaire

Cette démarche se poursuivra en 2024 pour compléter les diagnostics, puis identifier et prioriser les mesures de réduction de l'impact sur la biodiversité des sites du Groupe.

> Adhésion à Ohé la Terre

HERIGE a adhéré en 2022, et pour une durée de 3 ans, à Ohé la Terre, fonds de dotation indépendant créé à des fins d'utilité publique. Grâce aux dons de ses mécènes et dans le cadre de sa mission d'intérêt général, cet organisme vise à soutenir des projets en faveur de la biodiversité et de l'agroforesterie dans les territoires ruraux en collaboration avec les acteurs clés que sont notamment les agriculteurs.

À l'occasion de la semaine européenne du Développement Durable en octobre 2023, HERIGE a proposé aux collaborateurs un webinaire animé par Ohé la Terre autour de la biodiversité et de la pollinisation.

> Lutte contre le gaspillage alimentaire, contre la précarité alimentaire, pour le respect du bien-être animal et pour une alimentation responsable, équitable et durable

Le Groupe n'achète pas, ne transforme pas, ne distribue pas et ne commercialise pas de denrées alimentaires. Seul le siège de la Menuiserie industrielle dispose de son propre restaurant d'entreprise. À ce titre, la lutte contre le gaspillage alimentaire, contre la précarité alimentaire, pour le respect du bien-être animal et pour une alimentation responsable, équitable et durable, ne constitue pas un enjeu majeur pour le Groupe et ne fait pas l'objet de plans d'action spécifiquement engagés sur ces sujets, au-delà des mesures de vigilance et de bon sens que le Groupe exerce sur l'ensemble de ses consommations et déchets.

Ainsi, la gestion du service de restauration a été confiée à une entreprise locale qui assure une vigilance sur le gaspillage alimentaire et privilégie un approvisionnement en circuit court de produits frais et les plus biologiques possible.

PARTENARIAT AVEC WWF

Dans la continuité de son partenariat avec le Fonds Mondial pour la Nature, WWF, le Groupe HERIGE apporte son soutien, sous forme de mécénat, au projet de Paiement pour Services Écosystémiques* (PSE) « Cœur de France ».

Ainsi, HERIGE témoigne de sa volonté de préserver la faune et la flore menacées en forêts françaises à travers une approche écologique innovante de conservation de la biodiversité en forêt, qui consiste à prendre en compte le rythme de la nature. Concrètement, l'action accompagne un propriétaire forestier dans la restauration des services écologiques favorisant une faune et une flore menacées. Ce projet parvient à aider le propriétaire privé pour amplifier et pérenniser son impact positif pendant 99 ans.



Le projet, qui est une application pilote de PSE dans une forêt en Brenne (36), vise à développer un cadre pour générer des projets volontaires hautement qualitatifs :

- identifier la flore, les oiseaux emblématiques (cavicoles, rapaces), les chauves-souris, les coléoptères saproxyliques...
- protéger en pleine naturalité (sans exploitation) jusqu'en 2121,
- perpétuer et évaluer l'impact, en s'assurant du respect des engagements par le propriétaire et grâce à un suivi scientifique des oiseaux, chauves-souris, coléoptères saproxyliques et syrphes,
- diffuser les résultats novateurs auprès des forestiers.

En complément, le Groupe HERIGE a reçu des membres du WWF France en novembre 2023, afin de leur faire découvrir les métiers de ses activités Négoce et Béton. À cette occasion, WWF a animé une conférence auprès des équipes des sièges de VM Matériaux et EDYCEM pour leur rappeler l'importance des services rendus par la nature et partager des leviers d'action en faveur de la biodiversité.

Le Groupe HERIGE a également déployé des actions de sensibilisation pour les collaborateurs, telles que la Fresque de la biodiversité dans le cadre du parcours de formation « Sprint managers » ou encore la mise à disposition de contenus dédiés à la biodiversité (conférences, articles, podcasts, vidéos, etc.) sur la plateforme Campus digital.

*Un PSE vise à prendre en charge les manques à gagner ou les coûts induits pour les forestiers qui adaptent ou renoncent à l'exploitation forestière afin de protéger et de conserver la biodiversité. Il définit des bénéfices précis pour des espèces cibles et contribue à financer le manque à gagner et un suivi de la biodiversité.

Chartes et politiques internes

Le Groupe a déployé ses propres engagements à travers des chartes et instructions de gouvernance depuis plusieurs années. Tout collaborateur se doit d'observer les éléments suivants :

- la charte éthique, qui met l'accent sur la prévention de la corruption et la lutte contre la fraude,
- la charte de la diversité,
- la charte du recrutement éthique,
- les instructions de gouvernance sur les achats responsables, qui établissent des principes de relation durable, équilibrée et mutuellement bénéfique avec les fournisseurs,

- les instructions de gouvernance sur la gestion des cadeaux et des invitations,
- les instructions de gouvernance sur les parrainages, mécénats et adhésions afin de mieux coordonner les actions entreprises par les entités du Groupe autour de trois objectifs : assurer la cohérence avec les axes stratégiques, assurer la conformité avec la loi et permettre une meilleure optimisation financière dans ces domaines.

La promotion et la diffusion de ces documents se font par l'intermédiaire des correspondants métiers au sein des activités.

3.2 LOYAUTÉ DES PRATIQUES

Agir avec probité et équité est une composante clé de la performance durable mise en œuvre au sein du Groupe. Dans le cadre de la conduite de ses affaires, HERIGE promeut une culture d'intégrité et de conformité reposant sur le respect et l'adaptation aux nouvelles normes et législations éthiques applicables et sur le principe d'une tolérance zéro pour la corruption, sous toutes ses formes. À ce titre, le Groupe dispose d'un comité d'éthique présidé par le Directeur des ressources humaines et constitué de six membres.

La politique de conformité est supervisée par la Direction juridique du Groupe. Des groupes de travail réunissant différentes fonctions (Finance, RH, Commerce) ont été constitués au sein de chaque activité. Ils contribuent à l'élaboration du plan de vigilance et se réunissent régulièrement pour le piloter. Ces groupes de travail ont restitué leurs travaux lors du Comité conformité Groupe qui s'est tenu en avril 2023.

> Cartographie des risques de corruption

Le Groupe a travaillé sur la mise à jour de sa cartographie des risques de corruption en 2023, notamment sur les nouvelles entités ayant rejoint le Groupe en 2022. Cette cartographie a pour but :

- d'identifier les risques auxquels l'entreprise est exposée dans le cadre de ses activités,
- de donner au Directoire la visibilité nécessaire pour mettre en œuvre des mesures de prévention et de détection efficaces,
- de permettre au Groupe de gérer efficacement ses risques à travers des mesures et procédures de prévention, de détection et de remédiation adéquates,
- de se prémunir contre les conséquences « réputationnelles », juridiques, humaines, économiques et financières que pourrait générer la réalisation des risques d'exposition du Groupe à des sollicitations externes aux fins de corruption.

> Lutte contre la corruption : sensibilisation et formation des personnes exposées

Le code de conduite anticorruption définit les normes de comportement applicables à ses activités et expose les lignes directrices pour les décisions que les salariés du Groupe peuvent être amenés à prendre sur divers sujets d'ordre éthique.

Disponible sur le site Internet du Groupe, ce code s'inscrit dans le cadre de l'obligation légale de la loi dite Sapin II du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. Il reprend des principes déjà formulés dans sa charte des achats responsables,

antérieurement adoptée par l'ensemble des activités, tels que l'équité de traitement des fournisseurs, la prévention de potentiels conflits d'intérêts et de corruption ou encore le respect de la politique cadeaux et invitations. Chaque salarié peut, dans le cadre des règles définies par la loi, lancer une alerte via une adresse mail confidentielle, qui est suivie et instruite par le comité d'éthique.

Dans la continuité des actions engagées, 159 personnes identifiées comme pouvant être exposées aux risques de corruption et de trafic d'influence ont été formées en 2023. Une formation sur les risques d'entente a également été dispensée en 2023 aux Comités de Direction élargis des activités du Groupe, ainsi qu'aux personnes « à risques ». En complément des formations, le Groupe s'est doté d'une série de vidéos en e-learning intitulées « Corruption un jour, anticorruption toujours » disponibles sur Campus digital.

> Le dispositif d'alerte interne

Le Groupe a mis en place un dispositif d'alerte interne conformément aux dispositions de la loi dite Sapin II du 9 décembre 2016. Ce dispositif est destiné à recueillir les signalements portant :

- sur des comportements contraires au code de conduite anticorruption auquel se réfère le Groupe,
- sur des faits graves qui constituent des violations de la législation ou une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général.

Ce dispositif est destiné à l'ensemble des salariés du Groupe ainsi qu'à ses collaborateurs extérieurs et occasionnels (intérimaires, stagiaires et prestataires de service). Toutes les données recueillies dans le cadre de ce dispositif sont traitées en toute confidentialité. En 2023, deux alertes ont été recensées.

> Diffusion des politiques internes

En 2021, des instructions de gouvernance avaient été diffusées à l'ensemble des collaborateurs sur la gestion des cadeaux et des invitations. En 2022, de nouvelles instructions de gouvernance ont été signées par chaque activité sur les parrainages, mécénats et adhésions afin de mieux coordonner les actions entreprises par les entités du Groupe autour de trois objectifs : assurer la cohérence avec les axes stratégiques, assurer la conformité avec la loi et permettre une meilleure optimisation financière dans ces domaines.

En lien avec la politique portant sur les achats responsables, des travaux ont été menés en 2023 et ont donné lieu à la formalisation d'instructions de gouvernance. Ces dernières ont été partagées avec le Comité de Direction Groupe et approuvées, donnant lieu à la signature de la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) en décembre 2023 à Paris en présence de Nicolas MOHR, Directeur général de la Médiation des entreprises au ministère de l'Économie, et de Michel AUGÉ, représentant national du Conseil National des Achats.

> Protection des données personnelles

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) depuis 2018, le Groupe a structuré sa démarche d'information et

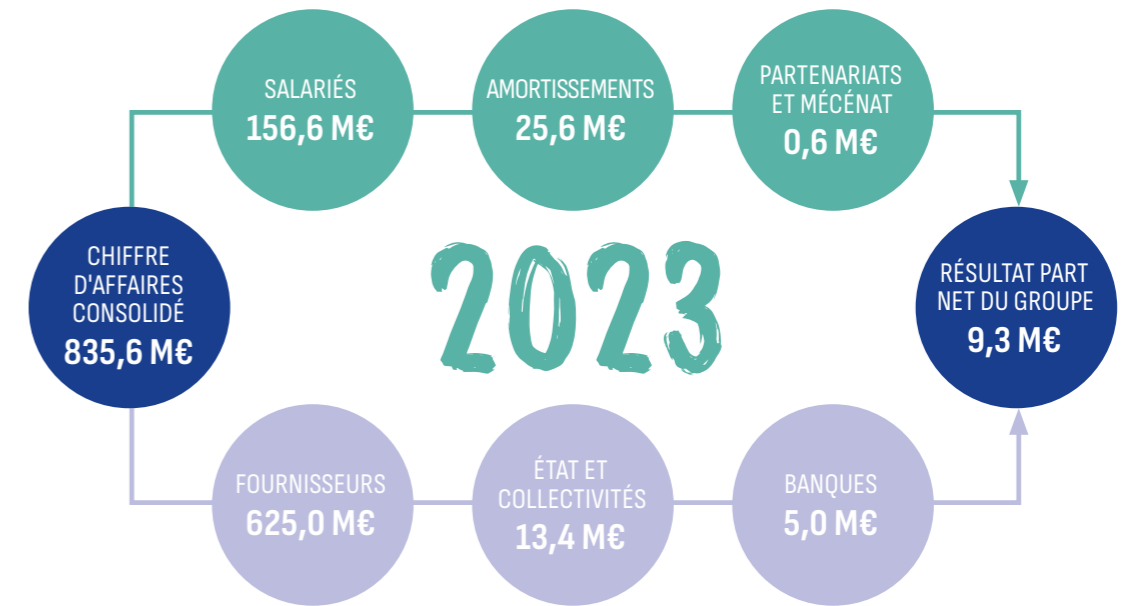
de sensibilisation de ses équipes avec la mise à disposition de ce règlement auprès de l'ensemble des collaborateurs. Ce document présente la finalité de traitement des données personnelles des collaborateurs pour :

- la gestion administrative des personnels,
- la mise à disposition d'outils informatiques,
- l'organisation du travail,
- la gestion des carrières et de la mobilité.

3.3 DIALOGUE PARTIES PRENANTES

Depuis de nombreuses années, le Groupe entretient un dialogue régulier et constructif avec ses parties prenantes, avec lesquelles il cultive des relations de proximité. Il privilégie un dialogue ouvert, qualitatif, avec pour objectif de développer des projets ou des partenariats solides et innovants avec ses clients et fournisseurs. Il est également très impliqué dans le tissu local et auprès

d'associations. Le dialogue s'effectue au niveau du Groupe et de chaque entité à travers ses activités commerciales. À l'écoute de ses clients et de leurs attentes, le Groupe et chacune de ses activités favorisent le dialogue et mettent en place des actions fortement orientées clients (service, satisfaction, qualité...).



> Fournisseurs

Conscient du risque d'atteinte aux droits sociaux et environnementaux que peuvent représenter ses différents partenariats, le Groupe favorise des relations commerciales pérennes et de confiance avec l'ensemble de ses partenaires et œuvre pour des pratiques environnementales, sociales et éthiques responsables tout au long de sa chaîne de valeur en déployant une démarche d'achats responsables. À cet effet, le Groupe a élaboré un questionnaire à destination des fournisseurs.

Suite à la validation de ces objectifs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par la Science Based Targets initiative (SBTi) en 2023, HERIGE met progressivement en œuvre des exigences climat auprès de ses fournisseurs et les encourage notamment dans l'adoption d'une trajectoire de décarbonation.

Depuis 2022, ATLANTEM réunit ses fournisseurs lors d'une convention annuelle. Cet événement est l'occasion de partager ses enjeux environnementaux et industriels et de bâtir des relations durables et équilibrées avec ses partenaires.

Par ailleurs, le Groupe HERIGE a répondu pour la première fois, en 2023, au questionnaire EcoVadis et a reçu la médaille d'argent, se plaçant ainsi dans le top 25 des entreprises évaluées. Au total, 21 critères ont été analysés dans quatre domaines clés : environnement, social et droits humains, éthique et achats responsables.

En tant que fournisseurs, les activités du Groupe sont régulièrement sollicitées pour répondre à des questionnaires tels que Viaco afin de rendre compte des engagements RSE auprès de leurs différents partenaires.

> Le marché, la presse et la société civile

Le Groupe informe régulièrement le marché et la presse à travers ses communications. L'entreprise a ainsi communiqué ses chiffres d'affaires et résultats selon le calendrier suivant en 2023 :

- 07/02/2023 : Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2022,
- 28/03/2023 : Résultats annuels 2022,
- 09/05/2023 : Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2023,
- 25/07/2023 : Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2023,
- 26/09/2023 : Résultats semestriels 2023,
- 07/11/2023 : Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2023.

Au cours de l'année, le Président du Directoire a également présenté ses axes stratégiques à travers une conférence de presse en septembre 2023 et la publication d'un communiqué de presse.

L'ensemble des informations publiques est relayé par le Groupe sur son site Internet et ses réseaux sociaux sur Facebook et LinkedIn.

> Clients

HERIGE déploie, à travers ses activités, un certain nombre d'initiatives pour développer et maintenir des relations de proximité avec ses clients.

Afin de piloter au mieux leurs relations, VM Matériaux et ATLANTEM s'appuient sur la mesure de leur Net Promoting Score afin d'évaluer la satisfaction de leurs clients.

EDYCEM a imaginé « La Fabriq' by EDYCEM », véritable lieu d'échanges, de partage et de travail collaboratif avec ses parties prenantes. Ce dispositif vise à favoriser les rencontres pour faire émerger des idées, expérimenter des solutions innovantes au travers de chantiers pilotes, construire et faire vivre des partenariats d'innovation.

Outre les journées prescriptions organisées par ATLANTEM, l'enseigne a développé une infographie « ATLANTEM est dans la couRSE » afin de rendre compte de ses actions menées sur le plan social, environnemental et sociétal auprès de ses clients et partenaires.

En 2023, EDYCEM et ATLANTEM ont participé au salon ARTIBAT à Rennes pour présenter leurs nouveautés produits et échanger avec leurs clients et fournisseurs.

Le Groupe et ses activités sont également présents sur les différents réseaux sociaux afin d'échanger en temps réel avec leurs clients et répondre à leurs questions.

> Collaborateurs

Promotion de la RSE

L'engagement et la mobilisation du Groupe et de ses collaborateurs se sont confirmés en 2023 à l'image des différentes actions menées :

- enquête interne annuelle sur les enjeux RSE,
- intégration de critères RSE dans les accords d'intéressement,
- information du collectif Graines d'impact à travers une newsletter bimensuelle visant à faire connaître les initiatives menées au sein des différents métiers, informer des actualités RSE du Groupe, mieux comprendre les enjeux du développement durable...,
- diffusion d'une newsletter « Campus digital » pour partager des informations sociales, en format bimensuel,

- organisation de temps forts à travers des événements, tels que la participation au défi Mobilité, la semaine de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT), Octobre Rose, Movember...,
- sensibilisation des équipes à travers le déploiement progressif de la Fresque du climat avec plus de 312 personnes formées en 2022 et 190 en 2023 dans l'objectif d'atteindre les 100 % de collaborateurs formés. Pour cela, certains collaborateurs ont reçu la formation de « fresqueurs » afin d'animer et d'accompagner la Fresque du climat au sein des différentes activités.

> Communauté financière

Le Groupe entretient des relations de proximité avec ses partenaires bancaires et la communauté financière. À ce titre, il organise tout au long de l'année des rencontres afin de partager son actualité et donner des clés d'information concernant ses perspectives et orientations.

Dans le cadre de sa politique d'emprunts bancaires, le Groupe a souhaité mettre en œuvre depuis 2021 des prêts à impact avec des taux indexés sur des critères Environnement, Social et Gouvernance (ESG). À ce titre, HERIGE s'est plus particulièrement engagé sur son ambition de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, sur la féminisation de ses métiers et en matière de sécurité des personnes.

Par ailleurs, le Groupe participe, depuis sa création, à la campagne d'évaluation annuelle ESG Gaïa Rating. Cette agence de notation est utilisée par des sociétés de gestion de premier plan dans leur processus de gestion et de décision d'investissement. Ce référentiel se distingue par la pertinence du benchmark offert et constitue un point de référence exigeant qui encourage le Groupe et ses activités à rester mobilisés afin d'y figurer tous les ans. En 2023, HERIGE a obtenu la note de 70/100, en constante progression.

> Organisations civiles et professionnelles

Les écoles

L'innovation est au cœur de la stratégie de développement d'HERIGE. S'engager aux côtés de la recherche et du développement contribue à la performance de son offre avec notamment la participation à la Chaire de recherche, en collaboration avec l'École Centrale de Nantes sur des bétons durables. Ses équipes, en faisant appel à toutes les compétences en interne comme en externe, se mobilisent au quotidien afin de favoriser l'émergence de nouveaux produits et services, mais également de nouvelles méthodes de travail plus agiles et efficaces permettant notamment de se démarquer de la concurrence.

Les réseaux et organisations professionnelles

Le Groupe est partie prenante d'un certain nombre de syndicats et organisations professionnelles. Cette présence permet de promouvoir les actions du Groupe, d'échanger entre pairs et de mener des actions collectives autour de projets communs. Cette participation à des échanges, à des tables rondes sectorielles ou généralistes, constitue une source d'informations et de partage de bonnes pratiques. Le Groupe s'implique également dans des commissions RSE et d'économie circulaire organisées au sein de ses syndicats professionnels et associations locales (RUPTUR, DRO, MEDEF...) et nationales (Institut National de l'Économie Circulaire). Le Groupe, au travers de ses activités, est également présent au sein du Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE) et de la Fédération Française du Bâtiment

(FFB) et a également noué des partenariats avec la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) afin d'accompagner la montée en compétence des entreprises artisanales du bâtiment sur les problématiques RSE. L'ambition est de développer les connaissances des produits proposés par le Groupe afin de contribuer à la transition énergétique des bâtiments, à la diminution de l'impact carbone et à l'économie circulaire.



En 2023, HERIGE s'est engagé dans la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) Ouest aux côtés d'autres entreprises de Bretagne et des Pays de la Loire en faveur de la transition écologique. À travers un parcours « apprenant-agissant » de 8 jours répartis sur 10 mois, ce programme visait à mieux comprendre les mécanismes du climat et de la biodiversité afin de mettre en place des façons de travailler compatibles avec le vivant et les limites planétaires.



3.4 TERRITOIRES ET MÉCÉNAT

Le Groupe cultive un esprit propre à développer les relations au niveau local et à bâtir des partenariats solides et de long terme. Il s'inscrit dans une démarche de proximité avec le tissu régional et associatif par des actions et engagements pour des projets socialement responsables et porteurs d'avenir.

À ce titre, le Groupe a défini ses lignes directrices et les thématiques clés de ses actions de mécénat et de partenariat. Celles-ci portent notamment sur :

- le territoire (participation à l'économie territoriale, participation à la création de valeur locale, sport, culture),
- le progrès social (éducation, formation, enfance, santé et sécurité, diversité),
- l'environnement (initiatives environnementales, développement durable et RSE, biodiversité, initiatives de contribution climatique),
- l'innovation et le digital (progrès techniques et sociétaux, transformation numérique),
- l'image de marque.

> Partenariat & mécénat



Engagés pour réduire l'empreinte carbone du groupe et soutenir la préservation des forêts



Depuis 2021, HERIGE a noué un partenariat de trois ans avec le Fonds Mondial pour la nature WWF. La collaboration porte

d'une part sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une trajectoire climat visant à réduire l'empreinte carbone de ses activités en s'alignant sur les objectifs de l'Accord de Paris. D'autre part, le Groupe soutient un projet « Cœur Forestier de la France » visant à la préservation de la biodiversité dans les forêts de la région Centre-Val de Loire. En complément, ce partenariat permet de développer des actions conjointes de sensibilisation interne pour encourager le passage à l'action sur les engagements responsables du Groupe.

En 2022, le Groupe a finalisé ses travaux autour de la trajectoire climat et a déposé son dossier. Audité en mars 2023, le Groupe a vu la Science Based Targets initiative valider en septembre 2023 ses objectifs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) à court terme, conformément à leur standard 1,5 °C et à

l'Accord de Paris sur le climat visant à limiter le réchauffement de la planète. Cette approbation souligne la prépondérance de la RSE et des enjeux de transition environnementale au sein de la stratégie de développement du Groupe. Soutenu dans sa démarche par le Fonds mondial pour la Nature WWF, HERIGE est ainsi devenu en septembre la première ETI de son secteur en France, pour la catégorie « Matériaux de Construction », à recevoir cette validation.

Ainsi, d'ici 2030, HERIGE s'engage à réduire de 42 %, par rapport à 2020, ses émissions absolues de GES directement liées à sa consommation d'énergie (scopes 1 et 2). Il mettra en place des mesures permettant de couvrir 67 % des émissions indirectes provenant de sa chaîne de valeur (scope 3), en incitant ses fournisseurs de biens et de services à mesurer leurs propres émissions et à adopter des objectifs pour les réduire.

Dans le cadre du soutien au projet terrain de Paiement pour Services Écosystémiques (PSE) « Cœur de France » situé dans la Brenne près de Châteauroux (36), l'équipe RSE a découvert, en avril 2023, le projet sur site, en compagnie des équipes du WWF.



En novembre 2023, le Groupe a accueilli des membres de WWF afin de leur présenter ses métiers du Béton et du Négoce à travers la visite d'une centrale à béton, de la plateforme logistique et de son transstockeur. À cette occasion, WWF a partagé avec ses collaborateurs ses engagements sur l'importance des services rendus par la nature et des leviers d'action en faveur de la biodiversité.

Depuis 2022, HERIGE s'est engagé dans plusieurs dispositifs visant à accompagner son territoire.



Depuis six ans, le Groupe est partenaire du Village by CA Atlantique Vendée. Cette pépinière de start-up, dont HERIGE est partenaire ambassadeur et membre du comité de sélection, vise à accompagner de jeunes entreprises innovantes en phase d'accélération. Ce partenariat a permis, ces dernières années, de faire naître des réussites concrètes comme le développement de nouveaux produits et services en étroite collaboration avec les start-up, telles qu'EDY'GAME. C'est également un lieu d'échanges dédié à l'innovation où se sont tenus de nombreux comités, clubs DG et formations.



Le Groupe HERIGE est devenu mécène ambassadeur auprès d'Ohé la Terre. Fonds de dotation initié par la coopérative vendéenne CAVAC, Ohé la Terre a la volonté de développer, par des initiatives concrètes et bénéfiques, telles que la promotion des couverts végétaux, l'accompagnement dans la plantation d'arbres, de haies, etc., la biodiversité dans les territoires ruraux en collaboration avec les agriculteurs ou autres acteurs clés. Par cette collaboration, le Groupe souhaite s'impliquer dans des actions en faveur de la biodiversité, de l'agroforesterie et de l'environnement dans les agrosystèmes.



Le Groupe est également mécène de la Fondation Nantes Université. Cette dernière contribue au développement

de l'université, de ses pôles, composantes et laboratoires. Le Groupe s'inscrit dans un partenariat pluriannuel visant à soutenir des projets en faveur d'un territoire apprenant, la valorisation de son littoral et des enjeux liés à l'Océan, en apportant sa contribution :

- à la Chaire Maritime qui mène une réflexion sur les modalités d'appropriation de l'espace maritime autour d'une équipe de recherche dédiée. La Chaire Maritime se positionne comme un accélérateur de recherches scientifiques interdisciplinaires : droit, géographie, économie, sociologie, statistiques...
- au projet ODySéYeu : programme innovant de recherches et de science participative visant à comprendre les mouvements de sable autour de l'île d'Yeu, à mesurer leur impact sur l'érosion côtière et à permettre des usages et une gestion plus durables du littoral de l'île,
- au campus solidaire permettant aux étudiants de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions.



HERIGE soutient la Fondation Le Corbusier qui mène des projets de conservation et de valorisation de l'œuvre de Le Corbusier. Durant trois ans, le Groupe souhaite soutenir la

Fondation dans ses actions et missions, notamment sur un projet de réalisation d'une base de données des collections et des archives, pour l'organisation d'un colloque et la publication des actes du colloque « Les rencontres de la Fondation Le Corbusier ».

> Associations et engagements territoriaux

HERIGE s'engage également depuis de nombreuses années dans des associations à but humanitaire et solidaire.



C'est le cas notamment avec l'association Martial CAILLAUD (association loi 1901), née sous l'impulsion de collaborateurs et clients du Groupe, qui initie depuis plus de 25 ans des opérations touchant à l'éducation et à la construction dans des pays défavorisés. Ainsi, les actionnaires, clients et collaborateurs se mobilisent depuis 1997 à travers le monde pour mener de nombreux projets (construction ou agrandissement d'écoles, d'orphelinats ou de foyers de jeunes filles, etc.) en Afrique, Asie ou encore en Amérique du Sud.



HERIGE s'est engagé auprès de l'association 60 000 rebonds en 2022 pour une durée de trois ans. L'association, reconnue d'intérêt général à caractère social, a pour objectif d'accompagner les entrepreneurs ayant connu et vécu un échec professionnel à se reconstruire et à rebondir vers un nouveau projet. En devenant mécène, le Groupe soutient l'action de l'association qui vise à changer le regard de la société sur l'échec.

Parallèlement à ces actions, le Groupe participe à de multiples dispositifs d'associations de compétences :

- DRO (Dirigeants Responsables de l'Ouest) fédère des dirigeants engagés et actifs qui partagent les mêmes objectifs : mettre la RSE au cœur de la stratégie des entreprises et faire rayonner sur le territoire les convictions par des actions concrètes,
- RUPTUR est une association vendéenne inspirée de l'économie bleue, regroupant plus d'une trentaine de dirigeants d'entreprises de l'ouest de la France. Ce mouvement vise à réinventer la façon d'entreprendre, de se développer ou de se diversifier, en créant de la croissance responsable, durable et écologique,
- Comité 21 est une association française pour le développement durable. Le Groupe a rejoint depuis 2022 le Comité 21 Grand Ouest qui l'accompagne dans la formation de ses équipes aux enjeux RSE.

Au total, le Groupe a consacré 627,1 K€ aux dons et partenariats en 2023, contre 438,6 K€ en 2022.

Reporting Menuiserie



Présent à l'échelle nationale, ATLANTEM conçoit, fabrique et commercialise auprès des professionnels une offre complète multimatériaux de menuiseries, volets, portes d'entrée, portes de garage et portails.

Acteur industriel de premier plan de la fabrication sur mesure de menuiseries et fermetures extérieures pour le bâtiment, l'entreprise dispose d'un ensemble de 14 sites de production spécialisés en France, dotés d'équipements industriels performants.

L'entreprise s'appuie sur ses 1 081 collaborateurs pour offrir des produits de qualité au savoir-faire artisanal unique.

ATLANTEM compte sur ses deux réseaux d'installateurs en France à destination des particuliers :

- SOLABAIÉ regroupe plus de 145 adhérents sur toute la France. Le réseau réunit des professionnels spécialistes dans la pose de menuiseries et fermetures : menuiseries PVC, bois et aluminium, volets, portes d'entrée, portes de garage et portails,
- CHARUEL distribue des portails PVC et aluminium produits dans l'usine de Carentoir (56). Avec plus de 40 ans d'expérience, il est le premier réseau de spécialistes du portail en France. Le réseau regroupe plus de 45 adhérents spécialistes des portails, clôtures et claustras. Ses experts accompagnent leurs clients tout au long de leurs projets et les conseillent en fonction de leurs besoins et de leur budget.

Filiale d'ATLANTEM spécialisée dans la construction bois, INCOBOIS conçoit ossatures, charpentes, poutres... afin de répondre aux chantiers du Grand Ouest

de la France. De l'avant-projet à la mise en œuvre, l'entreprise garantit savoir-faire et qualité de fabrication.

Fin novembre 2022, ATLANTEM a fait l'acquisition de l'entreprise PORALU Groupe. Bénéficiant d'un savoir-faire historique depuis plus de 30 ans, PORALU Groupe dispose d'une offre sur mesure de fenêtres, volets roulants, portes et portails en aluminium, PVC et bois, pour les marchés de la construction neuve.

En février 2023, ATLANTEM a fait l'acquisition de la société COFERMING, premier industriel vendéen spécialisé dans la fabrication de coffres en bois sur mesure avec des matériaux certifiés PEFC, à hautes performances acoustiques et thermiques. Cette intégration, qui enrichit l'offre multiproduits d'ATLANTEM, répond à la demande croissante sur ce matériau soutenu par la RE 2020 et à l'intérêt croissant pour la performance énergétique des bâtiments. Elle apporte également une solution complémentaire en termes de protection solaire.



1 081

Effectifs inscrits au 31/12/2023
(hors PORALU Groupe)



248

Femmes
(soit 22,9 %)



833

Hommes
(soit 77,1 %)



95,9 %

de collaborateurs
en CDI

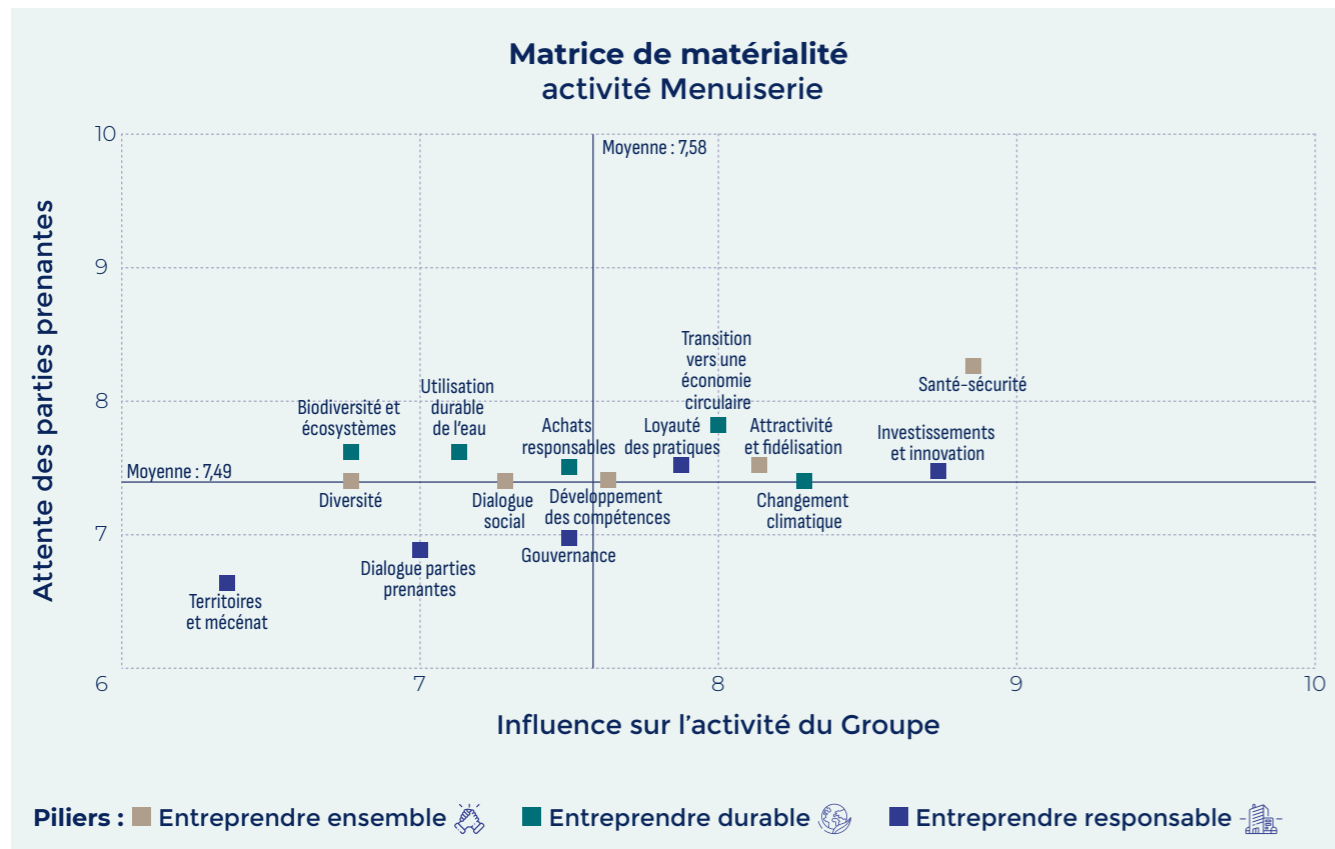


> Les enjeux et priorités RSE d'ATLANTEM

Le Groupe HERIGE réalise chaque année une analyse de ses enjeux prioritaires en termes de développement durable, détectés et hiérarchisés grâce à l'exercice de matrice de matérialité.

Cette démarche permet de révéler les sujets émergents afin de réévaluer leur importance de manière régulière et de mesurer les progrès du Groupe, reflétant ainsi les évolutions obtenues par ses initiatives.

En 2023, l'entreprise a ainsi actualisé ses enjeux RSE par la conduite d'une enquête interne et externe auprès de ses parties prenantes via un questionnaire en ligne basé sur les lignes directrices de la norme ISO 26000. Avec près de 475 participants et un taux de participation interne de 41,4 %, l'étude a permis de révéler les enjeux prioritaires pour les parties prenantes d'ATLANTEM : la santé et la sécurité, la transition vers une économie circulaire.



1 – ENTREPRENDRE ENSEMBLE



1.1 SANTÉ ET SÉCURITÉ

> Une politique santé et sécurité en action

Afin d'intégrer pleinement les ambitions et objectifs en matière de santé et sécurité dans sa stratégie, ATLANTEM a instauré une nouvelle politique sécurité « Sécurit'M ». Déployée depuis 2022 au moyen de diagnostics d'évaluation, cette politique vise à ancrer la notion de sécurité au plus profond de la culture d'ATLANTEM, en agissant tout particulièrement sur les comportements.

SECURIT'M

Porté par l'ensemble de la Direction, le projet « Sécurit'M » est structuré autour de trois basiques pour un engagement concret et une obligation de résultat :

- être acteur de sa sécurité et de celle des autres,
- protéger sa vie et celle des autres,
- se préserver des blessures graves et irréversibles.

Des sessions de formation ont été mises en œuvre afin de faciliter la prise en main de cette démarche. Les membres du Comité de Direction ont été formés au module « Les 10 Clés Sécurité du Manager », l'ensemble des managers et les opérateurs des sites audités ont bénéficié de la formation 3E (Exigence, Exemplarité, Engagement) et de la méthode de l'arbre des causes durant le premier trimestre 2023. Les managers bénéficient également d'un accompagnement sur mesure dans le but de développer leurs compétences en matière de communication de la sécurité.

Afin de simplifier la mise en place de la démarche, ATLANTEM propose à tous les sites de production des interventions individualisées. Certains sites, en fonction de leur maturité, ont participé à des modules de formation en lien avec la culture sécurité, le dialogue sécurité, le quart d'heure sécurité. Deux d'entre eux ont suivi l'intégralité du parcours en 2023 et le déploiement va s'accélérer en 2024.

Dans le cadre de ses nouvelles acquisitions, ATLANTEM a déployé ses standards en matière de prévention sécurité. Ainsi, l'entreprise a intégré PORALU Groupe dans cette démarche à travers le diagnostic de sa culture sécurité.

En parallèle, ATLANTEM participe à la communauté « Vigilance Attitude » proposée par le cabinet Prévence. Ce module de formation, suivi par l'intégralité des collaborateurs, met l'accent sur la gestion des risques et sur la notion de vigilance partagée, c'est-à-dire « oser faire une remarque à une personne qui se met en danger ». Cette communauté réunissant des entreprises de différents secteurs d'activité se rassemble régulièrement afin d'échanger sur les bonnes pratiques en matière de sécurité.

En 2024, ATLANTEM va poursuivre sa participation au sein de ce réseau et présentera l'évolution de son plan d'action en partageant ses résultats et leurs impacts sur l'entreprise.

> Organisation et communication

Le pilotage et le déploiement de la politique santé et sécurité d'ATLANTEM sont réalisés par la responsable prévention sécurité, rattachée à la Direction des ressources humaines. Cette responsable prévention sécurité s'appuie sur un

réseau de correspondants au sein des différents sites de production et organise régulièrement des actions de communication et de sensibilisation autour des incontournables de la sécurité au travail :

- des consignes de sécurité formalisées et affichées,
- des flashes sécurité (supports qui permettent de communiquer à la suite d'un accident du travail ou sur des actions de sensibilisation identifiées),
- des « stops sécurité » (arrêt de la production pour échanger sur les accidents du travail, les situations à risques, rappeler les consignes de sécurité),
- des campagnes d'affichage,
- des comités de pilotage sécurité organisés une fois par trimestre par les directeurs de site,
- une Commission trimestrielle de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) émanant du CSE, rassemblant la Direction, la médecine du travail, l'inspection du travail, la CARSAT et les élus,
- des réunions quotidiennes Agilité Clients Engagement (ACE),
- intégration d'un nouveau rituel sur les sites de production : le quart d'heure sécurité sous forme d'atelier, assuré une fois par mois par l'encadrement sur des sujets clés ou d'actualité liés à la sécurité,
- mise en place des dialogues sécurité : étude approfondie sur le comportement d'une personne à son poste et propositions d'amélioration des conditions de travail.

La Direction a mis l'accent sur les risques routiers - identifiés comme des risques majeurs pour l'entreprise - à travers l'analyse approfondie de toutes les contraventions. En complément des outils déjà existants : formations à la conduite, communications sur les risques routiers, campagnes de sensibilisation sur l'utilisation du téléphone, renforcement de la signalétique notamment sur les espaces de covoiturage, sensibilisation à l'accès au péage libre, la Direction a élaboré un plan d'action qui a été validé fin 2023.

> Mesure de la performance

La santé et la sécurité au travail, ainsi que les indicateurs de suivi qui y sont rattachés, font l'objet d'une revue mensuelle par l'équipe prévention et par le Comité de Direction.

ATLANTEM a mis en place depuis 2022 une procédure permettant d'alerter, en fonction du niveau de gravité de l'accident, différentes personnes de l'encadrement (responsables de sites, Comités de Direction ATLANTEM et Groupe). Ce dispositif vient compléter les remontées automatiques des accidents du travail via l'outil ACCILINE +. Opérationnel depuis avril 2023, ce nouveau logiciel, mis en œuvre par le Groupe HERIGE, intègre plusieurs modules sécurité et facilite la gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles, le pilotage de l'absentéisme, le suivi des formations et des habilitations, l'évaluation des risques (DU), la veille réglementaire, etc.

Par ailleurs, les objectifs individuels des responsables de site, des managers et des équipes prévention sont basés sur l'amélioration du taux de fréquence et du taux de gravité. La sécurité est également l'un des critères de la prime d'intéressement.



> Accidents du travail

Pour ATLANTEM, la priorité en matière de santé et de sécurité est d'assurer une réduction de la fréquence des accidents du travail en nombre et en gravité.

À ce titre, la totalité des accidents du travail bénins (avec et sans arrêt) est analysée par l'équipe prévention. Certains sites analysent également les situations dangereuses et les presque accidents et sont responsables de l'évaluation de la gravité de l'accident. Si le taux de gravité d'un accident est élevé, une analyse est imposée.

L'équipe prévention s'appuie sur la pyramide de Bird* afin de faire de la prévention auprès des salariés et d'éviter les accidents graves. Un important travail de sensibilisation a été mené auprès des responsables de site et des managers, qui maîtrisent désormais son fonctionnement.

* Selon le principe de la pyramide de Bird, la probabilité qu'un accident grave survienne augmente avec le nombre de presque accidents et d'incidents. Par conséquent, si l'entreprise réussit à réduire le nombre d'incidents au bas de la pyramide, le nombre d'accidents sera nécessairement réduit d'autant.

| | 2023 | 2022 |
|--|-------|-------|
| Taux de fréquence des accidents du travail ⁽¹⁾ | 17,19 | 18,45 |
| Nombre d'accidents du travail avec arrêt | 33 | 32 |
| Taux de gravité des accidents du travail ⁽²⁾ | 1,41 | 0,82 |
| Nombre de jours calendaires d'arrêt pour accident du travail | 2 701 | 1 422 |

Compte tenu de l'intégration des nouvelles acquisitions dans le périmètre 2023, les chiffres sont présentés en périmètre courant et non en périmètre comparable.

$$(1) \text{ Taux de fréquence} = \frac{\text{nombre d'accidents du travail avec arrêt}}{\text{nombre d'heures travaillées sur l'année de référence}} \times 1\,000\,000$$

$$(2) \text{ Taux de gravité} = \frac{\text{nombre de jours d'arrêt pour accident de travail}}{\text{nombre d'heures travaillées sur l'année de référence}} \times 1\,000$$

> La formation en levier d'amélioration de la sécurité

La formation est l'un des leviers majeurs mis en place par ATLANTEM pour sensibiliser ses collaborateurs aux enjeux de santé et de sécurité. À ce titre, différentes formations ont été organisées en 2023 :

- animation sécurité par le « Fast Truck : À vous la santé » du Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT) : sur le site d'Hillion et de Pontivy,
- animation addictions par le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire,



- formation sur les gestes qui sauvent à Pontivy,
- formation à la conduite responsable et aux risques routiers (Centaure) pour les personnes considérées à risques en 2023,
- atelier respiration et gestion du stress,
- réveil musculaire pour les fonctions supports et les équipes de production sur plusieurs sites,
- formation défibrillateur dans le cadre de la journée sécurité sur le site de Vitrolles,
- formation sur le travail en hauteur pour les poseurs de CIOB MOISAN.

> Garantir la sécurité et le confort des collaborateurs

Des EPI renouvelés régulièrement

Afin d'être au plus près des besoins des métiers, ATLANTEM tient compte des retours de ses collaborateurs en matière d'Équipement de Protection Individuelle. De plus, une gamme de chaussures adaptées aux femmes est venue compléter le catalogue d'EPI disponibles.

Des aménagements pour améliorer la sécurité et les conditions de travail

À l'écoute des remontées terrain, ATLANTEM prend en compte les problématiques d'ergonomie et de conditions de travail que peuvent connaître les collaborateurs. À ce titre, des actions en faveur de la santé et de la sécurité ont été mises en place ou reconduites en 2023 sur les sites de production :

- investissement dans de nouvelles machines automatiques (cadreuse, CU dormant, ébavureuse) à Saint-Sauveur-des-Landes, Hillion et Maizières-la-Grande-Paroisse,
- acquisition de nouveaux chariots latéraux électriques sur le site de CIOB MOISAN,
- mise en place de contenants coulissants à Hillion pour réduire la pénibilité et améliorer la sécurité des opérateurs,
- changement d'éclairage au bénéfice de LED,
- aménagement de la salle de pause à Carentoir,
- acquisition de bureaux assis/debout en fonction des préconisations,
- achat d'équipements ergonomiques numériques,
- réaménagement des postes de travail en fonction des préconisations médicales.

ATLANTEM déploie également des activités favorisant le bien-être au travail de ses salariés. Ainsi, en 2023, plusieurs animations ont été organisées :

- atelier de respiration à Pontivy,
- réveil musculaire à Pontivy, Hillion, Languidic et Saint-Sauveur-des-Landes,
- concours de pétanque et de fléchettes durant les moments de pause.

> Absentéisme

Afin de suivre précisément les motifs d'absentéisme liés à la santé sur lesquels chaque activité peut agir, le périmètre de calcul du taux d'absentéisme est modifié depuis 2021. Il prend en compte uniquement les maladies, les maladies professionnelles, les accidents de trajet et les accidents du travail rapportés au nombre de jours travaillés.

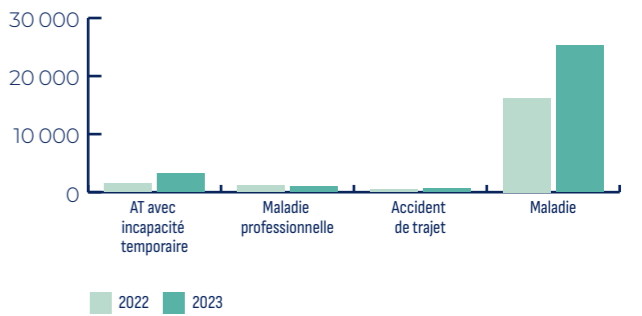
Les absences pour maternité et paternité ne sont plus retenues dans ce calcul, afin de rester dans une logique de promotion d'une politique sociale non discriminante qui valorise les équilibres de vie et la parentalité.

| | 2023 | 2022 |
|--------------------|--------|--------|
| Taux d'absentéisme | 6,70 % | 5,28 % |

Compte tenu de l'intégration des nouvelles acquisitions dans le périmètre 2023, les chiffres sont présentés en périmètre courant et non en périmètre comparable.

$$\text{Taux d'absentéisme} = \frac{\text{nombre de jours d'absence pour maladie, maladie professionnelle, accident de trajet et accident du travail}}{\text{nombre de jours travaillés (base calendaire)}} \times 1\,000\,000$$

Répartition de l'absentéisme (en jours) - Menuiserie



Afin de favoriser et d'accompagner le retour à l'emploi d'un salarié, ATLANTEM réalise une analyse mensuelle des arrêts « longues maladies », identifie les raisons des absences et définit un plan d'action, en accord avec la médecine du travail.

Si le retour est possible, ATLANTEM sollicite la médecine du travail afin d'évaluer les conditions de reprise du poste (mise en place d'aménagement particulier, d'équipements spécifiques...).

Une prime trimestrielle d'assiduité à l'individu est mise en place depuis 2022. Toute absence non assimilée à du travail effectif génère la perte de ce bonus.

1.2 DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

ATLANTEM cherche à favoriser l'engagement de ses collaborateurs, ainsi qu'à attirer et à fidéliser de nouveaux talents, de manière à préparer l'adéquation des ressources humaines et des compétences avec ses besoins futurs.

À ce titre, le coût pédagogique, engagé pour 2023, s'est inscrit en progression de 23,8 % vs N-1, à hauteur de 429 K€. Il a permis la mise en œuvre de 13 692 heures de formation soit une hausse de 36,5 % par rapport à 2022. 2 437 heures portaient sur les formations réglementaires (soit un taux de formation réglementaire⁽¹⁾ de 17,8 %).

Il a porté principalement sur les enjeux d'éthique et de conformité, mais aussi sur la gestion et le développement des compétences de ses collaborateurs en matière d'animation de la performance, de transformation et de leadership, ou encore sur la transition écologique et climatique.

677 collaborateurs ont été formés, soit 61,1 % de l'effectif⁽²⁾ (12,4 heures de formation par collaborateur en moyenne⁽³⁾). Ces formations ont concerné 75,3 % d'hommes et 24,7 % de femmes dans l'entreprise.

| | APPRENTIS | OUVRIERS | ETAM | CADRES |
|------|-----------|----------|--------|--------|
| 2023 | 1,6 % | 54,8 % | 27,1 % | 16,5 % |
| 2022 | 1,9 % | 44,4 % | 30,1 % | 24,9 % |

$$(1) \text{ Taux de formation réglementaire} = \frac{\text{Heures réglementaires (nombre d'heures de formation réglementaire obligatoire suivies sur la période considérée)}}{\text{Heures (nombre d'heures de formation suivies sur la période considérée)}}$$

$$(2) \text{ Taux de l'effectif formé} = \frac{\text{Effectif formé (nombre de collaborateurs ayant suivi au moins une formation sur la période considérée)}}{\text{Effectif fin de mois moyen sur la période considérée}}$$

$$(3) \text{ Heures par collaborateur} = \frac{\text{Heures (nombre d'heures de formation suivies sur la période considérée)}}{\text{Effectif fin de mois moyen sur la période considérée}}$$

Des formations transversales pour tous

Pensées de manière collaborative et proactive, des formations clés ont été déployées par le Groupe et l'ensemble de ses activités autour des enjeux stratégiques : la lutte contre la corruption, la Santé et la Sécurité au Travail (SST), la cybersécurité, la diversité, l'écoconduite, les risques routiers...

Une offre de formation à l'échelle des sites

- formation langue des signes à Vitrolles,
- journée « Entreprendre pour apprendre » à Noyal-Pontivy,
- poursuite des formations Lean Durable (procédé de fonctionnement pour optimiser le parcours et les tâches dans un atelier, également applicable pour les fonctions supports dans les bureaux afin d'adopter une organisation fluide),
- formation sur DIGIT'AM, produits de la menuiserie, produits d'image, animer un réseau pour la force de vente.



Des formations ciblées pour développer les talents

En complément du plan de formation déployé par ATLANTEM, HERIGE a lancé en 2022 HERIGE Académie, un programme de formation en lien avec les enjeux stratégiques du Groupe. En 2023, trois collaborateurs d'ATLANTEM ont suivi le parcours de formation « Leaders » et sept le parcours « Sprint Managers ». D'autres sessions, relatives à la finance, au recrutement et au management de la diversité ou encore à la RSE ont également été proposées aux membres de l'encadrement d'ATLANTEM.

Ce dispositif de formation a été enrichi par Campus digital. Cette plateforme d'autoformation en ligne à disposition de tous les collaborateurs comporte plus de 40 000 contenus gratuits. En fonction de leurs intérêts et attentes, les salariés peuvent parcourir des modules qui fournissent des informations sur les grands thèmes qui animent le Groupe ou encore des modules portant sur d'autres sujets très variés : management, construction, IA, bureautique...

> L'AFEST, un outil de promotion interne

La promotion interne est au cœur de la politique de ressources humaines d'ATLANTEM. L'un des leviers porte sur les Actions de Formation En Situation de Travail (AFEST) menées en partenariat avec la branche interprofessionnelle VIA-INDUSTRIES.

Elles ont permis la mise au même niveau de compétences de 10 correspondantes de gestion.

En outre, ce dispositif a été dupliqué au sein de la société INCOBOIS pour un collaborateur promu en responsable de production.

> Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)

Afin de développer l'employabilité de ses collaborateurs tout en reconnaissant leur savoir-faire, ATLANTEM s'appuie depuis 2019 sur les Certificats de Qualification Professionnelle. deux nouveaux CQP ont été déployés en 2023 sur des thématiques différentes :

- CQP « Technicien Maintenance et Entretien des Installations » : 1 collaborateur,
- CQP « Assembleur Monteur de Menuiseries Extérieures » (AMME) : 8 collaborateurs.

> Assurer une écoute permanente pour développer des parcours de formation adaptés

ATLANTEM favorise les échanges et l'efficacité de chacun à travers des rencontres annuelles permettant une écoute du terrain. Afin de mieux individualiser le parcours de formation, le service RH a intégré de nouvelles matrices de compétences dans les formulaires d'entretiens annuels en 2023 sur l'ensemble de son périmètre.

1.3 ATTRACTIVITÉ ET FIDÉLISATION

| Effectifs inscrits sur le périmètre au 31/12 | 2023 | 2022 |
|--|---------|---------|
| Effectifs inscrits sur le périmètre | 1 081 | 1 004 |
| Répartition CDI/CDD/ALTERNANCE | | |
| CDI | 1 037 | 940 |
| CDD | 27 | 41 |
| ALTERNANCE | 17 | 23 |
| Départs | | |
| Nombre de départs ⁽¹⁾ | 136 | 97 |
| Répartition des départs | | |
| Retraite | 24 | 26 |
| Rupture conventionnelle | 20 | 10 |
| Démission | 72 | 42 |
| Cession de site/société | - | - |
| Licenciement économique | - | - |
| Licenciement autre | 17 | 17 |
| Décès | 3 | 2 |
| Taux de roulement | | |
| Nombre de départs CDI / Effectif moyen CDI ⁽²⁾ | 13,43 % | 10,64 % |
| Recrutements | | |
| Nombre d'embauches (CDI/CDD/alternance) | 210 | 209 |
| Nombre d'embauches en CDI | 166 | 136 |
| Dont embauches suite à CDD ou alternance | 18 | 50 |
| Taux d'embauche en CDI | 79,65 % | 65,07 % |
| Nombre d'embauches en CDD | 37 | 61 |
| Dont embauches suite à alternance | - | - |
| Taux d'embauche en CDD | 17,62 % | 29,19 % |
| Nombre d'embauches en alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation) | 7 | 12 |
| Taux d'embauche en alternance | 3,33 % | 5,74 % |
| Taux d'embauche en CDI et CDD des < à 30 ans | 27,11 % | 36,84 % |
| Taux d'embauche en CDI et CDD des ≥ à 50 ans | 20,48 % | 16,75 % |

(1) Les départs au cours de la période d'essai ne sont pas comptabilisés.

(2) Dans le cadre du processus d'amélioration continue du suivi des données dans nos outils de reporting, certaines données 2022 ont pu faire l'objet de correctifs.

Compte tenu de l'intégration des nouvelles acquisitions dans le périmètre 2023, les chiffres ci-dessus sont présentés en périmètre courant et non en périmètre comparable.

> Renforcer la marque employeur

ATLANTEM a révélé au mois de juin 2023, sa nouvelle marque employeur qui témoigne de sa volonté de mettre en lumière les parcours, les carrières et les montées en compétences de ses collaborateurs. L'objectif est de développer le sentiment d'appartenance et d'attirer de nouveaux talents à travers la signature « ATLANTEM J'M un peu, beaucoup, passionnément ! ».



Une campagne sur les valeurs de l'entreprise diffusée en fin d'année 2023 est venue compléter cette nouvelle identité RH : protéger, accueillir et apprendre.

Afin de renforcer sa nouvelle marque employeur, ATLANTEM s'appuie sur des portraits vidéos diffusés sur les réseaux sociaux et disponibles sur la page des offres d'emploi du site Internet de l'entreprise.

ATLANTEM a organisé des sessions de job dating comme à Pontivy et Ploërmel pour faire connaître ses métiers et recruter de nouveaux talents. Les sites de Noyal-Pontivy et d'Hillion ont également participé à la Semaine de l'Industrie, en novembre 2023, afin de faire découvrir leur savoir-faire à de jeunes étudiants.

> Favoriser l'intégration des nouveaux collaborateurs

Dans le cadre de ses dernières acquisitions, ATLANTEM a tout mis en œuvre pour accueillir au mieux ses nouveaux collaborateurs (PORALU Groupe, MGT Menuiseries Bois, COFERMING).

En parallèle, des parcours d'intégration ont été établis pour certains profils, notamment pour les commerciaux.



1.4 DIALOGUE SOCIAL

> Nouveaux accords d'entreprise

Plusieurs accords sociaux ont été signés en 2023 avec les représentants du personnel :

ATLANTEM INDUSTRIES

- avenant à l'accord d'intéressement (2023-2024),
- Négociations Annuelles Obligatoires (2023),
- accord périmètre CSE (2023-2027),
- accord sur la gestion des emplois et des parcours professionnels (commission suivi GEPP à partir de septembre 2023).

INCOBOIS

- avenant à l'accord d'intéressement (2023-2024),
- consignation de jours (durée indéterminée),
- plan d'action sur l'égalité femmes-hommes (durée déterminée d'un an).

CIOB MOISAN

- avenant à l'accord d'intéressement (2023-2024),
- consignation de jours (durée indéterminée).

FINANCIÈRE BLAVET

- avenant à l'accord d'intéressement (2023).

Un groupe de travail sur l'emploi des seniors a été constitué au cours de l'année 2023 avec des élus de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail afin de co-construire un accord et d'envisager des mesures concrètes permettant aux seniors de travailler le plus longtemps possible.

> Plusieurs réunions du CSE

ATLANTEM compte cinq Comités Sociaux et Économiques (CSE), qui se réunissent une fois par mois : INCOBOIS, CIOB MOISAN, ATLANTEM INDUSTRIES, MGT Menuiseries Bois, PORALU Bois.

En 2023, les CSE ATLANTEM INDUSTRIES et INCOBOIS ont renouvelé leurs membres. Les nouveaux élus ont bénéficié d'une formation afin de prendre en main leur rôle de représentant de la parole des salariés.

En complément des réunions CSE, deux réunions extraordinaires ont eu lieu au cours de l'année.

> Mesurer et améliorer l'engagement des collaborateurs

ATLANTEM consulte ses collaborateurs à travers une enquête annuelle, initiée par le Groupe HERIGE depuis 2021, afin de donner à chacun l'occasion de s'exprimer sur son engagement.

En 2023, ATLANTEM a mené son enquête de baromètre social auprès de l'ensemble de ses collaborateurs avec une participation à hauteur de 73 %.

Les résultats ont été partagés en équipe à travers un petit déjeuner de l'information. Chaque site a établi son plan d'action afin de répondre aux attentes exprimées et d'apporter des pistes d'amélioration.

En 2023, ATLANTEM a obtenu un score de 89/100 à l'index Égalité femmes-hommes.

En 2023, PORALU Groupe a obtenu un score de 86/100 à l'index Égalité femmes-hommes.

| | ATLANTEM | PORALU |
|---|---------------|---------------|
| Écarts de rémunération | 39/40 | 36/40 |
| Écarts d'augmentations individuelles | 20/20 | 35/35 |
| Écarts taux de promotion | 15/15 | N/A* |
| Pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé Maternité | 15/15 | 15/15 |
| Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations | 0/10 | 0/10 |
| Résultat | 89/100 | 86/100 |

*PORALU Menuiseries comptant moins de 250 salariés n'est pas concerné par l'indicateur « Écart taux de promotions ».

1.5 PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA DIVERSITÉ

> Accueil des alternants

ATLANTEM a accueilli 7 nouveaux alternants en 2023, pour atteindre 17 contrats actifs sur 2023. Ils ont été accueillis au sein de différents services (production ou support) pour des missions portant sur le commerce, la qualité, le bureau d'études, les ressources humaines et la production.

> Accompagnement des seniors en fin de carrière

ATLANTEM accompagne ses collaborateurs en fin de carrière à travers des réunions d'information Retraite (comment monter son dossier, accéder au site Internet, comprendre son décompte...). À ce titre, quatre réunions se sont tenues sur les sites de Carentoir, Pontivy, Languidic et Hillion en 2023.

> Égalité professionnelle

Depuis le 1^{er} mars 2020, toutes les entreprises d'au moins 50 salariés ont l'obligation de publier leur performance en matière de parité salariale en répondant à cinq critères.

Au mois de mai 2023, trois collaboratrices d'ATLANTEM ont participé à une journée « Entreprendre Pour Apprendre Bretagne » au sein du lycée du Blavet à Pontivy. Elles ont travaillé avec des lycéennes investies dans les métiers du bâtiment sur la thématique de la féminisation des métiers en tension.

ATLANTEM attache une attention particulière à féminiser un certain nombre de ses métiers. En 2023, ATLANTEM a accueilli 26,7 % de femmes dans ses effectifs, 20 % de femmes cadres et deux au sein du Comité de Direction.

> Des référents harcèlement

Suite aux élections en avril 2023, trois nouveaux élus du personnel ont été nommés référents sur les sujets du harcèlement et des agissements sexistes. Ces ambassadeurs ont été formés sur cette thématique.

> Soutien au secteur protégé

ATLANTEM s'engage à favoriser l'insertion de tous les publics. Cette volonté s'illustre à travers les contrats de prestation signés depuis plusieurs années avec des organismes spécialisés (ESAT, EA, réinsertion professionnelle), tels que :

- l'entretien des espaces verts sur les sites de Marseille, Boué, Carentoir et Maizières-la-Grande-Paroisse,
- la découpe d'éléments (aluminium, volet roulant, étrépillons) à Cholet, Boué, Saint-Georges-de-Montaigu et Le Gua,
- le tri et le prémontage de pièces sur le site d'Hillion.

> Un nouveau parcours de formation pour encourager la diversité

Les membres du Comité de Direction et des managers d'ATLANTEM impliqués dans le recrutement ont bénéficié d'un nouveau programme de formation : Recruter et manager la diversité. Ce parcours s'est décomposé en trois étapes : un webinaire d'ouverture pour comprendre les enjeux et les modalités du programme, un e-learning sur le recrutement sans discrimination et une conférence en ligne sur le thème : « La diversité : question d'éthique ou facteur de performance ? ». L'enjeu était de fournir aux managers toutes les clés pour participer à la réussite de la transformation, en adoptant les bonnes pratiques et les bonnes postures managériales.

> Engagement en faveur du handicap

ATLANTEM s'implique depuis plusieurs années dans des démarches d'insertion de personnes reconnues travailleurs handicapés. L'entreprise emploie une cinquantaine de collaborateurs en situation de handicap visible ou non, soit 5 % de l'effectif en 2023.

En 2023, ATLANTEM a également signé un partenariat avec la Fédération Française Handisport section tennis de table, ainsi qu'avec trois athlètes pour les accompagner vers une victoire aux Jeux Paralympiques de Paris 2024.

À l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH), ATLANTEM a accueilli trois personnes en situation de handicap pour

le DuoDay. Trois sites ont participé à l'opération : les usines de Pontivy, Hillion et PORALU Port. Chaque personne accueillie était en duo avec un salarié volontaire de l'entreprise pour découvrir le monde de la menuiserie. L'objectif était de permettre l'épanouissement professionnel de chacun en apprenant à mieux se connaître et se comprendre.

Par ailleurs, les offres d'emploi disponibles sont ouvertes à tous, y compris aux travailleurs en situation de handicap. À ce titre, l'information est systématiquement mentionnée dans les annonces diffusées sur le site Internet www.herige-recrute.fr.

**HOMME FEMME
HANDICAP VISIBLE
HANDICAP INVISIBLE
TOUS ENSEMBLE**

Sensibiliser, construire l'avenir



2 – ENTREPRENDRE DURABLE



2.1 ATTÉNUATION ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ATLANTEM est engagé depuis plusieurs années dans une démarche de réduction de ses impacts environnementaux. Cette responsabilité concerne à la fois les opérations de l'activité et la conception des produits.

L'enjeu est, d'une part, de limiter l'impact environnemental d'ATLANTEM et, d'autre part, de proposer au marché des produits conçus de manière responsable, répondant aux enjeux des acteurs du bâtiment dont la réduction de leur empreinte carbone.

> Réduction de l'empreinte carbone

La stratégie d'ATLANTEM en matière de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) s'articule autour des mesures principales suivantes :

- la réduction de la consommation d'énergie,
- l'optimisation du fret aval,
- la mise en place d'une politique d'achats responsables,
- la réduction des déchets,
- l'écoconception des produits.

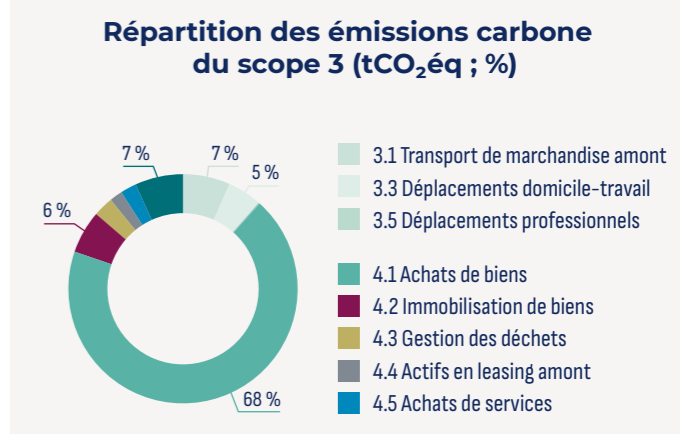
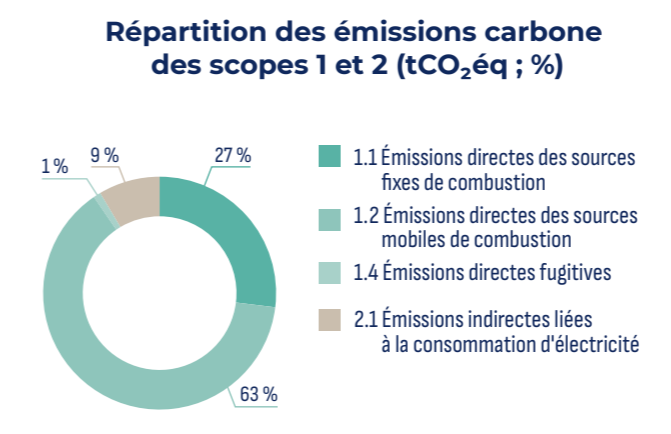
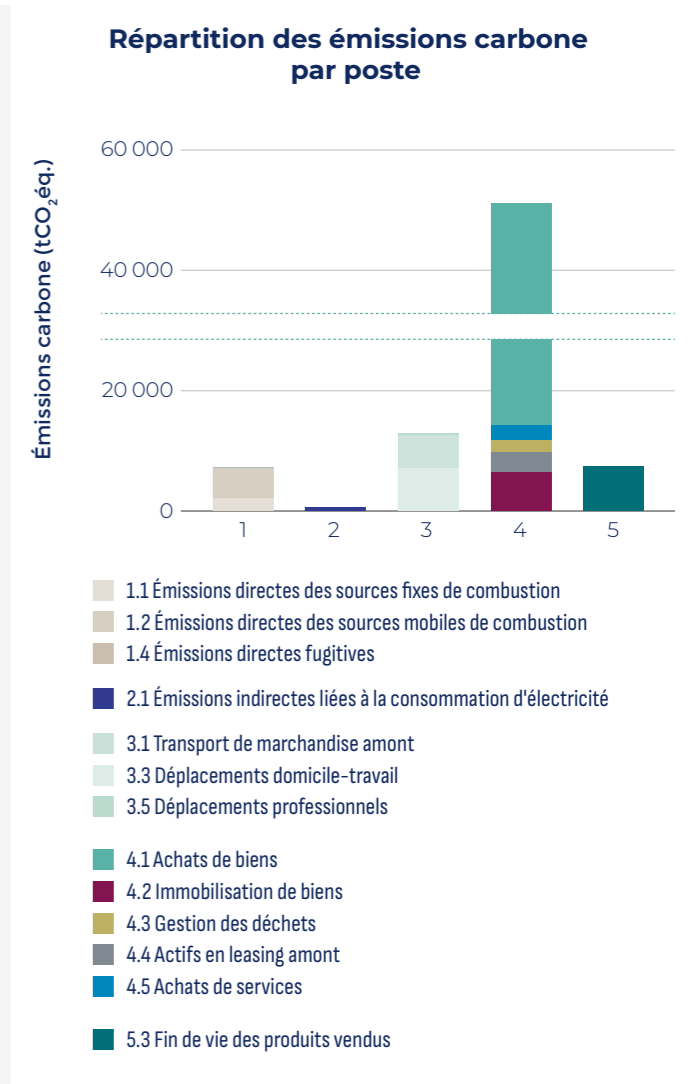
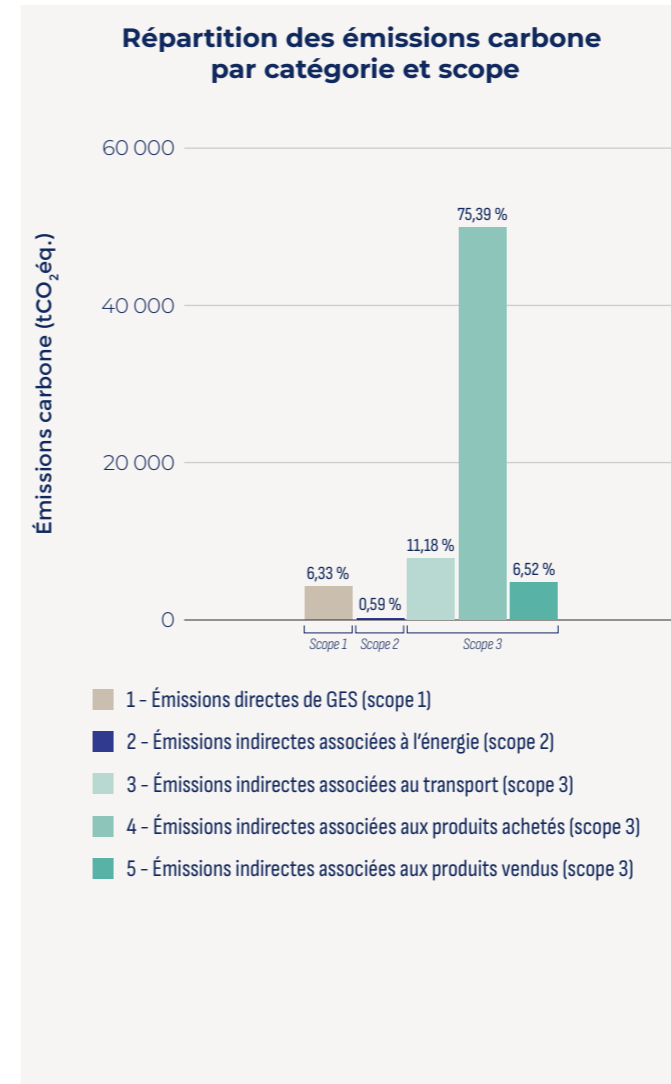
| BILAN GAZ À EFFET DE SERRE en tCO ₂ éq. | MENUISERIE | |
|---|------------------|-----------------|
| | 2023 | 2022 |
| 1. Émissions directes de GES (scope 1) | 4 408,22 | 2 329,59 |
| 1.1 Émissions directes des sources fixes de combustion | 1 298,13 | 1 161,25 |
| 1.2 Émissions directes des sources mobiles de combustion | 3 061,10 | 1 168,34 |
| 1.4 Émissions directes fugitives | 48,99 | - |
| 2. Émissions indirectes associées à l'énergie (scope 2) | 411,38 | 367,85 |
| 2.1 Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité | 411,38 | 367,85 |
| 3. Émissions indirectes associées au transport (scope 3) | 7 784,97 | - |
| 3.1 Transport de marchandise amont | 4 433,81 | - |
| 3.3 Déplacements domicile-travail | 3 244,38 | - |
| 3.5 Déplacements professionnels | 106,78 | - |
| 4. Émissions indirectes associées aux produits achetés (scope 3) | 52 511,96 | - |
| 4.1 Achats de biens | 43 962,68 | - |
| 4.2 Immobilisation de biens | 4 045,69 | - |
| 4.3 Gestion des déchets | 1 786,80 | - |
| 4.4 Actifs en leasing amont | 1 211,88 | - |
| 4.5 Achats de services | 1 504,91 | - |
| 5. Émissions indirectes associées aux produits vendus (scope 3) | 4 539,18 | - |
| 5.3 Fin de vie des produits vendus | 4 539,18 | - |
| TOTAL tous scopes | 69 655,71 | - |
| TOTAL scope 1 | 4 408,22 | 2 329,59 |
| TOTAL scope 2 | 411,38 | 367,85 |
| TOTAL scopes 1+2 | 4 819,60 | 2 697,44 |
| TOTAL scope 3 | 64 836,11 | - |

Le poste « 1.1 Émissions directes des sources fixes de combustion » inclut les énergies suivantes : fioul, gaz naturel.

Le poste « 1.2 Émissions directes des sources mobiles de combustion » inclut les énergies suivantes : gazole, essence, éthanol, GNC, BioGNC, GNL, GNR, HVO / XTL, Adblue, gaz propane en bouteille.

Le bilan carbone est réalisé suivant la méthodologie réglementaire v5.0, basée sur la norme ISO 14064-1:2018 et le rapport technique ISO/TR 14069.

L'incertitude de ce bilan carbone est estimée à 25,35 % au global sur l'ensemble du périmètre du Groupe HERIGE. Elle est calculée en suivant les recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et de gestion des incertitudes pour les inventaires nationaux.





> Empreinte carbone de nos produits

Aujourd'hui, les consommateurs sont de plus en plus attentifs à l'impact environnemental des produits qu'ils achètent ou utilisent. En ce sens, ATLANTEM s'est engagé dans une démarche d'analyse du cycle de vie de ses produits. Ainsi, l'enseigne dispose de quatre Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) publiées sur la base INIES :

- fenêtres et portes-fenêtres AM-X hybrides PVC double vitrage,
- fenêtres et portes-fenêtres AM-X hybrides bois double vitrage,
- fenêtres et portes-fenêtres AM-X hybrides aluminium double vitrage,
- coffre en bois de volet roulant et volet roulant aluminium Cofrastyl Green Fit.

Les autres produits d'ATLANTEM sont couverts par des FDES collectives auxquelles ATLANTEM est contributeur pour la collecte des données d'entrée, publiées par :

- l'Union des Fabricants de Menuiserie (UFME),
- l'organisation professionnelle représentative des concepteurs, fabricants et installateurs de menuiseries extérieures en profilés aluminium (SNFA),
- le groupement Actibaie,
- l'institut technologique FCBA.

> Sobriété et efficacité énergétique, le décret tertiaire en accélérateur

Un audit énergétique a été réalisé en 2021 par EDF pour cinq sites de production d'ATLANTEM (Noyal-Pontivy, Carentoir, Languidic, Hillion et Cholet) et pour sa filiale de transport. La plupart des actions d'amélioration préconisées sont en cours de déploiement.

ATLANTEM poursuit ainsi le déploiement de sa politique environnementale à travers des initiatives visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, dont certaines se sont concrétisées en 2023 :

- détection et réparation de fuites des réseaux d'air comprimé,
- réflexion en cours sur l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings,
- système de coupure sur les compresseurs les nuits et les week-ends sur les sites de PORALU Groupe,
- poursuite du relamping LED des usines.

Dans le cadre du Plan de sobriété présenté par le Gouvernement en octobre 2022, le Groupe HERIGE a désigné deux ambassadeurs de la sobriété énergétique chez ATLANTEM. À ce titre, ces ambassadeurs ont reçu une formation pour mieux appréhender les enjeux de la démarche, identifier les gisements d'économie d'énergie, comprendre le cadre réglementaire et législatif spécifique lié à l'énergie, devenant ainsi des relais de la démarche RSE.

> Fret et mobilités

Des véhicules moins polluants

ATLANTEM renouvelle progressivement son parc de poids lourds afin de basculer la totalité en Euro VI pour réduire davantage les émissions de gaz polluants.

L'enseigne a poursuivi le déploiement des bornes de recharge sur ses différents sites industriels : 3 bornes doubles sur le site de Saint-Sauveur-des-Landes et 3 bornes doubles sur le site de Pontivy. Pour les commerciaux bénéficiant de véhicules de fonction, ceux-ci sont remplacés progressivement par des véhicules hybrides ou électriques.

ATLANTEM a généralisé les transpalettes électriques embarqués dans les camions de livraison.

En réponse à la demande des salariés, les abris à vélos existants ont été mis aux normes afin de renforcer leur fermeture et leur sécurité. L'accord Mobilité vise à poursuivre le développement de ces abris pour équiper les sites qui en ont fait la demande et répondre aux besoins des collaborateurs.

Un engagement aux côtés de FRET21

En 2023, ATLANTEM a poursuivi son engagement dans le dispositif FRET21, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre des opérations de fret internes et externes.

Dans cette perspective, la branche s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre grâce à la mise en place d'actions concrètes. Celles-ci se déclinent autour de trois grands axes :

- la réorganisation des flux logistiques avec notamment la mise en place d'un « Hub breton »,
- la mise en place de solutions alternatives au transport routier avec un report modal vers le ferroviaire,
- l'achat de transport responsable en intégrant son service transporteur interne TBM, ainsi que ses autres partenaires transport, dans le dispositif « Objectif CO₂ ».

Des actions d'amélioration du taux de chargement des camions ont également été menées : harmonisation des formats de palettes, amélioration des techniques de chargement, test d'un chariot de transport pour une prise latérale. Depuis 3 ans, le coefficient de remplissage des véhicules a été amélioré de l'ordre de 10 %.

L'ensemble des chauffeurs routiers de TBM, filiale transport d'ATLANTEM, est formé à l'écoconduite avec un recyclage de la formation tous les 2 ans. Suite à la mise en place de cette formation, la consommation moyenne en carburant de chaque conducteur fait l'objet d'une prime de performance semestrielle.

ATLANTEM invite ses transporteurs partenaires à s'engager dans le programme « Objectif CO₂ ».

Fin 2023, l'enseigne est arrivée au terme de ces trois années d'engagement. À l'issue, un bilan a été établi pour évaluer les efforts accomplis et envisager la continuation du programme :

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | Objectif |
|-----------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+3 |
| Émissions de GES | 3 816 t CO ₂ e | 3 824 t CO ₂ e | 3 772 t CO ₂ e | 3 687 t CO ₂ e | - |
| Émissions évitées | - | 124 t CO ₂ e | 521 t CO ₂ e | 496 t CO ₂ e | 427 t CO ₂ e |
| Émissions évitées (en %) | - | 3,24 % | 13,81 % | 13,45 % | 11 % |
| Intensité Carbone Transport | 43,7 kgCO ₂ e/unité | 39,9 kgCO ₂ e/unité | 34,5 kgCO ₂ e/unité | 35,4 kgCO ₂ e/unité | 38,8 kgCO ₂ e/unité |
| Tonnes | 87 257 tonnes | 95 859 tonnes | 109 474 tonnes | 104 091 tonnes | |
| Tonnes-kilomètres | 37 288 132 t-km | 37 877 095 t-km | 41 926 385 t-km | 41 228 243 t-km | |

L'objectif est de maintenir la dynamique actuelle et de renouveler le dispositif.

Des accords d'entreprise incitatifs

Afin d'offrir une solution de mobilité adaptée à l'ensemble de ses conducteurs et de contribuer aux engagements RSE du Groupe, ATLANTEM a fait évoluer sa « Car Policy » en 2023, favorisant des véhicules moins émetteurs.

En parallèle, ATLANTEM a travaillé fin 2023 sur un projet d'accord Mobilité visant à inciter l'utilisation de modes de transport vertueux par des mesures concrètes :

- accompagner l'utilisation des transports en commun,
- développer le recours au covoiturage,
- encourager l'utilisation du vélo,
- mettre en place un Forfait Mobilités Durables (FMD),
- favoriser l'intermodalité,
- poursuivre le développement de la mobilité électrique.

Un accord télétravail est en place depuis 2021 afin de réduire les déplacements professionnels et de limiter les trajets domicile-travail.

2.2 ACHATS RESPONSABLES

ATLANTEM a participé au groupe de travail, mis en œuvre par le Groupe HERIGE sur les achats responsables, qui a pour objectif de mieux appréhender les enjeux clés de la politique achats durables.

À l'issue de la démarche, l'activité a pu disposer d'un diagnostic basé sur l'ISO 20400, d'une cartographie dédiée et d'outils lui permettant d'assurer un suivi par matériau. En complément, un comité semestriel de suivi a été acté à compter de 2024 afin d'assurer la bonne mise en œuvre de la feuille de route achats responsables de l'activité, alignée sur les ambitions du Groupe.

En complément, des instructions de gouvernance des achats responsables ont pu être mises en place et ont donné lieu à la signature de la charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) en décembre 2023 en présence du Conseil National des Achats et de la Médiation des Entreprises à Paris.

2.3 TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La réduction des impacts environnementaux d'ATLANTEM s'opère par la mise en place des principes de l'économie circulaire qu'il intègre dans le développement de ses produits. Cette réduction se décline à travers les leviers suivants :

- l'amélioration permanente de la performance environnementale de ses centres de Recherche et Développement (R&D) par une intégration des principes de l'écoconception,
- l'Analyse du Cycle de Vie des produits (ACV),
- la politique de réduction des déchets industriels.

Signature d'un partenariat pour encourager le covoiturage

En mai 2023, le Groupe HERIGE a contractualisé avec l'application de covoiturage « KAROS » pour ses trois activités, dont ATLANTEM. Afin d'encourager les collaborateurs à utiliser le covoiturage pour leurs trajets domicile-travail, le site de Pontivy a organisé une journée de présentation et un temps d'échanges avec des membres de l'application KAROS.

> La pédagogie comme outil d'atténuation

ATLANTEM s'attache à sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs aux enjeux du développement durable. À ce titre, l'enseigne a poursuivi, en 2023, la formation Fresque du climat. Au cours de l'année, 136 personnes ont été formées. Deux salariés volontaires disposent de la formation de « fresqueurs » pour animer cet atelier auprès de leurs collègues.

Déployées depuis novembre 2022 sur l'ensemble des sites industriels, une campagne d'affichage de sensibilisation aux économies d'énergie et des fiches sur les écocgestes ont été pérennisées en 2023. Des guides pratiques sur la sobriété énergétique, la mobilité durable et le numérique responsable, édités par le Groupe, viennent compléter ces outils de sensibilisation et sont à la disposition des collaborateurs.

La Charte prévoit les dix engagements fondés sur le référentiel ISO 20400 :

- assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs,
- entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs et favorable au développement de relations collaboratives,
- identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs,
- impliquer les organisations signataires dans leur filière,
- apprécier l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie,
- intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale,
- veiller à la responsabilité territoriale de son organisation,
- le professionnalisme et l'éthique de la fonction Achats,
- une fonction Achats chargée de piloter globalement la relation fournisseurs,
- une fonction de médiateur « relations fournisseurs » chargé de fluidifier les rapports internes et externes à l'entreprise.

> Principes d'écoconception et circularité

Réemploi

En 2023, 45 prestations de réemploi des palettes en bois ont été réalisées sur le site de Pontivy et de Saint-Sauveur des-Landes pour 7 423 palettes triées et 3 856 palettes réparées, soit 56 % de palettes à réparer et 44 % de palettes prêtes à repartir directement dans le système. Le dispositif a également été déployé sur le site d'Hillion, permettant de réemployer 51 palettes.

La reprise des palettes sur chantiers a été mise en place pour les clients SOLABAIE à travers la diffusion d'une procédure.



En place depuis mai 2022 sur le site de Noyal-Pontivy, le réemploi des chevalets de vitrage et des panneaux de porte a permis d'en réparer 208 en 2023.

Un test sur le développement de palettes à dossier métalliques, présentant une durée de vie largement supérieure à celles en bois, est en cours depuis 2022 sur le site de Saint-Sauveur-des-Landes.

Matières recyclées et durables

Dans une volonté de transformation totale, ATLANTEM a développé, dès 2015, une gamme écoconçue et brevetée de fenêtres hybrides, AM-X, basée sur l'association intelligente des atouts spécifiques de chaque matériau (aluminium, PVC et bois) dont la combinaison permet de conjuguer les performances techniques et esthétiques.

Dans le cadre de la production des menuiseries bois de la gamme AM-X, ATLANTEM est attentif à l'approvisionnement de ces produits. À cet effet, les bois proviennent majoritairement du Grand Ouest : le bois de pin est issu des forêts en Pays de la Loire et Bretagne, la transformation du bois a lieu en Loire-Atlantique (44) et en Maine-et-Loire (49), puis l'assemblage des menuiseries se déroule en Ille-et-Vilaine (35).

ATLANTEM a également renforcé le taux de Matières Premières de Recyclage (MPR) dans ses produits :

- Gamme AM-X : 25 % du poids total des profilés PVC en MPR,
- Gamme PVC : 10 % du poids total des profilés PVC en MPR.

Recyclabilité

Depuis 2020, ATLANTEM est signataire de la charte FERVAM (Filière Engagée pour le Recyclage et la Valorisation des Menuiseries). Cette charte vise à promouvoir les bonnes pratiques nécessaires à la maîtrise de la qualité de collecte, de démantèlement et de traitement des menuiseries. Les engagements principaux de cette charte sont :

- prendre connaissance et diffuser les bonnes pratiques nécessaires au recyclage en boucle fermée (conditionnement des déchets, précautions de manutention et transport, tri) des menuiseries,
- améliorer la traçabilité des déchets en fin de vie et des matières recyclées issues de leur valorisation,
- privilégier les approvisionnements de produits intégrant des matières recyclées,
- contribuer à la collecte de données relatives aux menuiseries en fin de vie déposées.

MENREC

En décembre 2020, ATLANTEM s'est associé à FENÊTRÉA, RIOU GLASS et BOHELAY TRANSPORT pour créer MENREC, une structure dédiée au recyclage des menuiseries en fin de vie dans le Grand Ouest. L'objectif est d'apporter aux installateurs (artisans, menuisiers, réseaux de fenêtriers, etc.) une solution clé en main en matière de collecte et de démantèlement de menuiseries en fin de vie.



Lancée au printemps 2021, l'unité de collecte et de démantèlement a permis le recyclage de 1 600 tonnes, soit 40 000 menuiseries en fin de vie en 2023 (contre 650 tonnes, soit 16 000 fenêtres, en 2022).

Le développement s'est accéléré en 2023. En effet, MENREC a répondu à un appel d'offres de l'éco-organisme VALOBAT pour collecter et démanteler les menuiseries en fin de vie et a été retenu dans 11 départements dont le Grand Ouest, le Jura, et la Haute-Saône.

Par ailleurs, des études et tests ont été réalisés afin d'augmenter le taux de retour du calcin vers les floats verriers. Des investissements seront réalisés en 2024 pour atteindre cet objectif.

> Réduction des déchets

Tonnage des déchets produits annuellement

| | Déchets dangereux | | Déchets non dangereux | |
|---------------|-------------------|---------------|-----------------------|-----------------|
| | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| ATLANTEM | 173,97 | 168,10 | 2 900,44 | 2 688,17 |
| CHARPENTE | 0,00 | 0,00 | 173,24 | 302,51 |
| PORALU Groupe | 0,00 | ND | 703,14 | ND |
| TOTAL | 173,97 | 168,10 | 3 776,82 | 2 990,68 |

Pour le calcul des indicateurs « déchets », le périmètre a été mis à jour, en 2023, en y intégrant les sites concernés et non concernés par la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). À ce titre, les données 2022 ont fait l'objet de correctifs.

Dans une démarche de réduction des déchets générés par son activité, ATLANTEM a mené ou reconduit différentes actions en 2023 :

- suivi d'indicateurs de quantité de déchets par pièce produite,
- recyclage des bois traités sur le site de CIOB MOISAN,
- recyclage du papier/carton en partenariat avec le Groupe PAPREC : 195 tonnes ont été recyclées en 2023,
- récupération des baies vitrées sur chantier par PORALU Groupe,
- mise en place d'une procédure sur le site de Noyal-Pontivy afin de mieux isoler le flux de menuiseries rebutées,
- optimisation des formats d'achats pour réduire les pertes : optimisation des tailles de profils, utilisation de joints d'étanchéité en bobine,
- mise en place du tri sur le site de Boué,
- tri des emballages plastiques et changement du conditionnement des moteurs : bacs grillagés réutilisables à la place de cartons sur le site de Marseille.

En lien avec sa politique « zéro enfouissement », mise en place fin 2022, PORALU Groupe a développé des actions de sensibilisation auprès du personnel par de l'accompagnement et de l'affichage sur la récupération des déchets.

2.4 UTILISATION DURABLE DE L'EAU

ATLANTEM n'est pas exposé de manière matérielle à cet enjeu. Néanmoins, une forte attention est portée sur la consommation d'eau dans le cadre des usages sanitaires et des bacs de traitement de bois.

| Consommation d'eau de réseau et de puits en m ³ | 2023 |
|--|-----------------|
| ATLANTEM | 5 050,00 |
| CHARPENTE | 569,00 |
| PORALU Groupe | 1 043,00 |
| TOTAL | 6 662,00 |

2.5 PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES

> Biodiversité

À travers ses opérations directes et sa chaîne de valeur, ATLANTEM a des impacts indirects sur la biodiversité et s'expose à des risques liés à l'érosion de la nature. À ce titre, le Groupe HERIGE a engagé une réflexion sur le sujet afin d'établir un diagnostic des différentes implantations et d'identifier les plans d'action les plus adaptés.

Afin de sensibiliser ses parties prenantes internes aux enjeux de biodiversité, HERIGE a déployé différentes actions dont les collaborateurs d'ATLANTEM ont pu bénéficier :

- depuis 2021, soutien, sous forme de mécénat, au projet terrain « Cœur de France », initié par WWF, qui vise à protéger la biodiversité à travers le maintien de services écosystémiques,
- fresque de la biodiversité dans le cadre du parcours de formation « Sprint Managers »,
- intervention de WWF sur les enjeux et les moyens d'action en faveur de la biodiversité,
- mise à disposition de contenus dédiés à la biodiversité (conférences, articles, podcasts, vidéos, etc.) sur la plateforme Campus digital.

> Pollution de l'air, de l'eau et des sols

Conscient des risques de pollution engendrés par son activité, ATLANTEM a mis en place des mesures de prévention afin de maîtriser son impact environnemental sur l'air, l'eau et les sols. Plusieurs actions sont menées pour limiter les risques :

- système d'aspiration sur l'ensemble des usines aux postes de découpe pour limiter les émissions de particules,
- remplacement des bacs de traitement des déchets bois sur le site de CIOB MOISAN,
- test de la collecte des déchets polystyrène en « sachet » ou « poche » sur le site de MGT Menuiseries Bois.

3 – ENTREPRENDRE RESPONSABLE

3.1 GOUVERNANCE

> Une politique RSE en action

La stratégie, impulsée par la Direction RSE du Groupe, est relayée au sein d'ATLANTEM par des pilotes RSE qui coordonnent et suivent les plans d'action prioritaires. Ils assurent également l'animation d'un comité RSE dédié, composé de métiers de l'activité.

À ce titre, en 2023, le comité RSE a poursuivi sa dynamique avec trois réunions. Lors de ces réunions, les 19 membres réunis en groupes de travail présentent les évolutions de leurs actions en matière de santé et sécurité, biodiversité et environnement, achats responsables, satisfaction clients, développement de la

mobilité douce et réduction de l'empreinte carbone.

Afin de renforcer la communication RSE auprès de ses collaborateurs, ATLANTEM édite semestriellement depuis 2022 un journal illustrant ses engagements et ses chantiers RSE en cours.

Par ailleurs, ATLANTEM a développé une infographie « ATLANTEM est dans la couRSE » afin de rendre compte de ses actions menées sur le plan social, environnemental et sociétal auprès de ses clients, fournisseurs et partenaires.

3.2 LOYAUTÉ DES PRATIQUES

ATLANTEM s'engage à mettre en œuvre les meilleures pratiques de gouvernance, de transparence et d'éthique. Les dossiers de formalité d'embauche de tous les nouveaux cadres comprennent notamment une note d'information explicite sur les conflits d'intérêts.

> Sensibilisation aux risques de corruption

Afin d'accompagner au mieux les collaborateurs dans la compréhension des enjeux associés à la lutte contre la corruption, une nouvelle campagne de sensibilisation a été menée en 2023 pour les collaborateurs d'ATLANTEM, de MGT Menuiseries Bois et de PORALU Groupe. Ce travail a ciblé en priorité les collaborateurs les plus exposés, soit 7 collaborateurs formés au dispositif de la loi Sapin II et à sa mise en œuvre au sein du Groupe HERIGE.

MGT Menuiseries Bois a également sensibilisé l'ensemble de ses opérateurs aux risques de corruption à travers un atelier rappelant la définition de la corruption, les instructions à suivre, ainsi que les interlocuteurs clés.

Parallèlement, une trentaine de personnes ont participé à une formation contre les ententes illicites, avec une attention particulière sur les appels d'offres.

ATLANTEM tient un comité de conformité avec 11 membres, dont la Direction générale, le Directeur administratif et financier et la Directrice des ressources humaines. Ce comité s'est réuni une fois par semestre en 2023 afin d'assurer le suivi du plan d'action.

PORALU Groupe a également mis en place son comité de conformité et de transparence en octobre 2023 associant le Directeur général, le Directeur

administratif et financier, la Directrice des ressources humaines d'ATLANTEM et la responsable juridique de PORALU Groupe.

Par ailleurs, les salariés de PORALU Groupe concernés par les enjeux d'éthique et de transparence ont eu connaissance des documents relatifs à la politique Conformité du Groupe HERIGE.

> Protection des données personnelles

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), depuis 2018 le Groupe a structuré sa démarche d'information et de sensibilisation de ses équipes avec la mise à disposition de ce règlement auprès de l'ensemble des collaborateurs.

> Norme ISO 9001

PORALU Groupe mène chaque année une évaluation rigoureuse de ses fournisseurs, conformément à la certification ISO 9001 obtenue en 2001. Cette évaluation repose sur plusieurs critères, tels que le taux de service, la disponibilité des produits, la qualité des articles fournis et les niveaux de prix.

La norme ISO 9001 définit des exigences pour la mise en place d'un système de management de la qualité pour les organismes souhaitant améliorer en permanence la satisfaction de leurs clients et fournir des produits et services conformes.

En 2023, lors du dernier audit, aucun cas de non-conformité n'a été relevé, soulignant ainsi l'engagement de l'entreprise envers la qualité, la transparence et l'amélioration continue.

3.3 DIALOGUE PARTIES PRENANTES

> S'engager aux côtés des collaborateurs

Participation à Octobre Rose

Dans le cadre d'Octobre Rose, campagne annuelle de sensibilisation au dépistage du cancer du sein, les collaborateurs d'ATLANTEM se sont mobilisés à travers différentes initiatives : participation à la course « La Pontivyenne », mise en place d'un dress code rose sur le site de Pontivy, organisation de marches autour des sites de Pontivy, Carentoir et Hillion.

Un appel à contribution a également été mis en place afin de récolter des fonds pour l'association Ruban Rose.

Marathon et semi-marathon de Pontivy

À l'occasion de l'édition 2023 du semi-marathon de Loudéac-Pontivy, plus de 30 collaborateurs des sites de Pontivy, Languidic et Hillion, ont participé à cette course et porté haut les couleurs de l'entreprise dans les différentes catégories : dans le classement du 10 km, un collaborateur s'est positionné 3^{ème} sur 141 participants.

Sensibiliser les collaborateurs au handicap

Suite à la signature d'un partenariat avec la Fédération Française Handisport tennis de table, ATLANTEM a mis en place des actions de sensibilisation auprès des collaborateurs : des interventions d'athlètes lors de la convention management et sur les sites industriels afin d'évoquer leur handicap ou encore des mises en situation de jeu en immersion « athlète handisport » pour appréhender les difficultés motrices.

Médailles du travail

Lors de la cérémonie des médailles du travail, organisée en décembre 2023, PORALU Groupe a réuni l'ensemble de son personnel afin de décerner 8 médailles récompensant les carrières de 10 ans et 2 médailles récompensant respectivement 20 et 30 ans d'ancienneté.

> S'engager aux côtés des clients

Satisfaction clients

Depuis fin 2022, ATLANTEM assure un suivi de la satisfaction clients et un suivi quadrimestriel de son Net Promoting Score (NPS). L'entreprise a d'ailleurs obtenu un score NPS de 24 en 2023 contre 19 en 2022. 8 thématiques sont abordées : NPS, satisfaction générale, contacts interlocuteurs, délais et livraisons, produits et fabrication, réclamations, projection commerciale et RSE. Par ailleurs, les résultats et commentaires des clients sont suivis à chaque période et remontés à la Direction générale, au service marketing, au responsable service clients et au responsable de région pour la mise en place éventuelle de plans d'action.

Journée Prescription

Avec la volonté de dynamiser le marché du chantier, ATLANTEM a organisé une journée Prescription sur le site industriel de Saint-Sauveur-des-Landes en octobre 2023. Ce moment privilégié a été l'occasion de faire découvrir l'offre multiproduit, ainsi que les nouveaux produits, à plus de 200 participants.

Une nouvelle récompense pour SOLABAIE

Pour la 4^{ème} année consécutive, SOLABAIE, le réseau de distribution de menuiseries PVC, bois et aluminium, volets, portes d'entrée, portes de garage et portails, a reçu la distinction « Meilleure Enseigne 2024 » par le magazine CAPITAL pour la catégorie « Vente et pose de fenêtres ».

Cette distinction souligne :

- l'attention portée à la clientèle,
- le niveau d'expertise professionnelle,
- leur volonté de recommander l'enseigne à une personne de leur entourage.

> S'engager aux côtés des organisations civiles et professionnelles

La société civile

La communauté de Pontivy a mis en place, depuis 2022, des ateliers participatifs à travers des temps d'échanges afin de définir une stratégie en matière de déplacements sur le territoire. En tant qu'acteur et employeur du territoire, ATLANTEM a participé à ces ateliers afin de partager sa vision avec des habitants, des institutions et d'autres entreprises du territoire.

Réseau professionnel

En tant qu'acteur de la menuiserie industrielle, ATLANTEM a participé au salon ARTIBAT au mois d'octobre 2023 afin de présenter son offre multiproduit menuiseries et fermetures, ses dernières innovations et de valoriser le savoir-faire de MGT Menuiseries Bois et de COFERMING.

Au mois de novembre 2023, ATLANTEM a exposé au salon Architecte@Work, à Paris. Ce rendez-vous a permis de présenter l'offre de COFERMING auprès d'architectes, d'architectes d'intérieur et d'autres prescripteurs.

ATLANTEM était également présent sur le salon de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) à Lille au mois de juin.

Journées presse

Afin de présenter ses nouveaux sites de production, suite à ses dernières acquisitions, ATLANTEM a organisé plusieurs journées presse au cours de l'année. La première a eu lieu sur l'un des sites de MGT Menuiseries Bois, à Guillac. Ce fut l'occasion de présenter les ambitions de l'entreprise sur les développements bois et de valoriser les spécificités des menuiseries fabriquées dans l'usine. ATLANTEM a également accueilli la presse à Port, afin de leur faire découvrir l'usine de PORALU, ainsi que les grands axes stratégiques de cette acquisition.

3.4 INVESTISSEMENTS ET INNOVATION

> Label « Vitrine Industrie du futur »

ATLANTEM a postulé en 2023 au label « Vitrine Industrie du futur ». Ce label décerné par l'Alliance Industrie du Futur (AIF) est attribué aux entreprises ayant développé concrètement un projet novateur pour l'organisation de leur production, via le numérique le plus souvent, et en plaçant l'Homme au cœur de la transformation engagée. La validation de la labellisation par la commission de l'AIF s'est tenue en janvier 2024. Ainsi, l'enseigne est devenue le premier fabricant de fenêtres et fermetures à être labellisé. Elle intégrera dès 2024 les 122 entreprises labellisées « Vitrine Industrie du futur » en France.

> Suivi des investissements liés à la sécurité

ATLANTEM a poursuivi ses investissements liés à la sécurité en 2023 à travers deux nouveautés majeures qui visent à améliorer les conditions de travail et à diminuer le port de charges lourdes :

- installation d'une nouvelle table semi-automatisée. Elle a été co-conçue en réalité virtuelle par un fabricant et des menuisiers d'ATLANTEM. Ce nouvel outil va permettre aux salariés d'assembler des menuiseries à frappe de grandes dimensions dans des conditions de travail optimales,
- achat de 14 chariots élévateurs motorisés pour manutentionner les volets roulants. Les usines fabriquant les volets roulants ont été équipées, ainsi que les usines de menuiseries qui montent des blocs-baies. Cet investissement facilite le travail des collaborateurs lors de la mise en palette, du conditionnement et lors de la pose des volets sur les menuiseries.

3.5 TERRITOIRES ET MÉCÉNAT

> Soutien à l'association Martial CAILLAUD

ATLANTEM soutient l'association Martial CAILLAUD, portée par le Groupe depuis 25 ans, qui initie des projets en faveur de l'éducation et de l'aide à la construction dans des pays défavorisés.

Deux membres d'ATLANTEM ont intégré le nouveau bureau de l'association, renouvelé lors de l'Assemblée Générale en juin 2023.

> Engagement aux côtés de la Fédération Française Handisport de tennis de table

Fin 2022, ATLANTEM a signé un partenariat avec la Fédération Française Handisport de tennis de table et trois athlètes aux parcours inspirants pour les accompagner vers les qualifications aux Jeux Paralympiques :

- Matéo BOHÉAS, pongiste de 26 ans, est médaille de bronze aux championnats mondiaux en double et en individuel en 2022 et médaille d'argent aux Jeux Paralympiques de Tokyo en 2021. Né avec une malformation congénitale du pied, Matéo doit porter des semelles orthopédiques,
- Alexandra SAINT-PIERRE, n°2 mondiale, n°1 européenne et n°1 France, a seulement 24 ans. Atteinte d'une maladie neurologique à l'âge de 11 ans, elle doit arrêter le ping-pong qu'elle pratique depuis toujours. Devenue paraplégique en 2017 à la suite d'un accident, elle reprend la raquette pour réaliser ses rêves,
- Morgén CAILLAUD, 22 ans, étudiante à l'INSA de Blois, s'est fait une place dans le handisport en intégrant le top 10 mondial de sa discipline, directement à la 8^{ème} place. Elle obtient la médaille d'or en double et la médaille d'argent en simple au Championnat de France à Lille en 2022.

Cette initiative a donné lieu à des rendez-vous bimensuels sur les réseaux sociaux, des rencontres et des échanges avec les athlètes qui ont permis de parler du handicap et de la sécurité auprès de l'ensemble des parties prenantes du Groupe, des équipes aux clients en passant par ses partenaires. En effet, depuis janvier 2023, un rendez-vous régulier est programmé les premier et troisième jeudis de chaque mois sur les réseaux sociaux d'ATLANTEM : les Jeudis du Handicap. L'actualité du handicap est mise en lumière à travers des regards croisés sur le partenariat

sportif, le handicap au cœur de l'entreprise et des initiatives inspirantes. De plus, des rencontres autour d'une table de ping-pong avec les athlètes et la fédération ont également été programmées dans chaque site. Grâce à des accessoires, les collaborateurs ont pu simuler les conditions du handicap pour mieux le comprendre.

> Engagement aux côtés du Lycée professionnel du Blavet à Pontivy

Attaché à son ancrage territorial, ATLANTEM s'est engagé aux côtés du Lycée professionnel du Blavet de Pontivy, spécialisé dans les métiers du bâtiment, afin d'accompagner des lycéens dans un projet de chantier solidaire. À l'occasion de la soirée officielle de présentation du projet en juin 2023, ATLANTEM a officialisé son partenariat pour le chantier 2024, en présence de deux membres du comité RSE d'ATLANTEM.

Depuis 20 ans, l'association Eau Soleil Bretagne accompagne un groupe de lycéens chaque année au Maroc pour un chantier solidaire dans un village isolé. Des jeunes filles, chargées de la corvée de l'eau, parcourent quotidiennement des kilomètres, se privant ainsi de scolarité. Avec l'aide des étudiants en topographie, des jeunes lycéens se rendent sur place pour installer des systèmes d'adduction d'eau par pompage photovoltaïque afin d'alimenter toutes les maisons en eau courante. En contrepartie, le chef du village s'engage à envoyer les jeunes filles à l'école.

Ce partenariat est également un moyen d'offrir de la visibilité aux métiers de l'entreprise et d'attirer de nouvelles recrues.

> Aides aux associations locales

PORALU Groupe est co-fondateur et adhérent de l'association Éco Défis Entreprises créée en novembre 2021. Ce collectif d'entreprises encourage la mise en œuvre d'opérations environnementales pour éviter l'enfouissement des déchets. À cet effet, les entreprises membres s'engagent à développer des dispositifs visant le réemploi et la réutilisation, le recyclage, le démantèlement ou encore la déconstruction sur les grands territoires des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche Comté.

Reporting Béton



Activité industrie du béton du Groupe HERIGE, EDYCEM est spécialisée dans la conception et la production de Béton Prêt à l'Emploi, de produits en Béton Préfabriqué Industriel et de granulats recyclés pour l'ensemble des acteurs du bâtiment, du génie civil et des TP-VRD* du Grand Ouest.





L'entreprise, qui rassemble 329 collaborateurs, est vigilante à l'impact de ses activités sur l'environnement. Acteur engagé et innovant, EDYCEM conjugue réalités économiques et impératifs environnementaux au travers de sa stratégie de réduction d'empreinte carbone et d'économie circulaire.

Avec son réseau de 36 centrales à béton, elle fabrique et livre du Béton Prêt à l'Emploi pour le bâtiment et les travaux publics. Les bétons sont formulés et contrôlés dans son laboratoire R&D, ils sont innovants, techniques et scorés d'un point de vue de l'empreinte carbone via son référentiel VitaScore.

En complément, EDYCEM s'est doté en 2022 d'une plateforme qui accueille et valorise des déblais de l'excavation ou de la déconstruction de bâtiments. Les

granulats recyclés sont ensuite utilisés sur des opérations de TP-VRD ou pour des bétons produits sur place.

EDYCEM PPL, l'usine de préfabrication légère, développe des solutions destinées au gros œuvre, à l'aménagement extérieur et à la voirie, répondant aux normes de construction et aux enjeux environnementaux.

| | | | |
|--|---|--|---|
|  <p>329 Effectifs (inscrits au 31/12/2023)</p> |  <p>69 Femmes (soit 21 %)</p> |  <p>260 Hommes (soit 79 %)</p> |  <p>94,5 % de collaborateurs en CDI</p> |
|--|---|--|---|

*Travaux Publics Voiries et Réseaux Divers

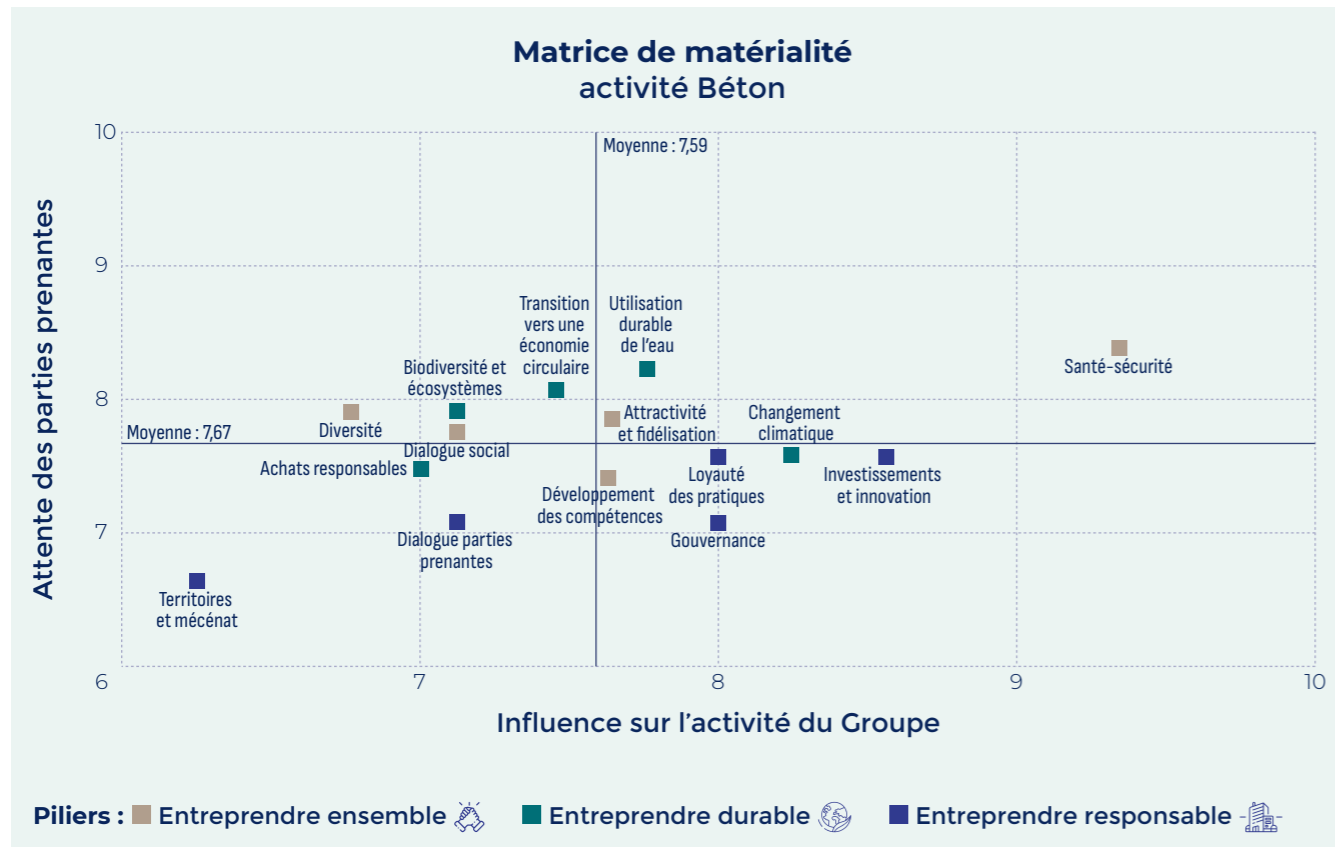


> Les enjeux et priorités RSE d'EDYCEM

Le Groupe HERIGE réalise chaque année une analyse de ses enjeux prioritaires en termes de développement durable, détectés et hiérarchisés grâce à l'exercice de matrice de matérialité.

Cette démarche permet de révéler les sujets émergents afin de réévaluer leur importance de manière régulière et de mesurer les progrès du Groupe, reflétant ainsi les évolutions obtenues par ses initiatives.

En 2023, l'entreprise a ainsi actualisé ses enjeux RSE par la conduite d'une enquête interne et externe auprès de ses parties prenantes via un questionnaire en ligne basé sur les lignes directrices de la norme ISO 26000. Avec près de 172 participants et un taux de participation interne de 44,3 %, l'étude a permis de révéler les enjeux prioritaires pour les parties prenantes d'EDYCEM : la santé et la sécurité, l'utilisation durable de l'eau.



1 – ENTREPRENDRE ENSEMBLE



1.1 SANTÉ ET SÉCURITÉ

> Une politique santé et sécurité en action

En 2023, EDYCEM a poursuivi le déploiement de sa feuille de route en Hygiène Sécurité Environnement (HSE).

Afin de réduire l'accidentologie et de garantir un environnement de travail sûr et épanouissant pour tous, l'entreprise s'appuie sur la prévention des risques sur le terrain à travers des actions à la fois techniques, organisationnelles et de formation.

Cette démarche nécessite un renforcement des pratiques managériales et l'adoption d'un comportement exemplaire en matière de santé et de sécurité à tous les niveaux hiérarchiques. Elle vise également à « travailler en sécurité » et non « à faire de la sécurité ».

> Organisation et communication

Le pilotage et le déploiement de la politique santé et sécurité d'EDYCEM sont animés par la responsable Hygiène Sécurité Environnement rattachée à la Direction générale et membre du Comité de Direction. Celle-ci s'appuie sur une équipe composée d'un animateur HSE et de deux alternants en charge des pôles BPE et BPI.

Pour installer le dialogue sur les questions de santé et de sécurité au cœur de l'entreprise, EDYCEM a mis en place une organisation permettant de communiquer de manière régulière sur ces sujets :

- poursuite des Comités de Pilotage et de Suivi de Sécurité (CP2S). Animés par la responsable HSE, les CP2S réunissent des élus du personnel et la Direction. Ils visent à examiner l'avancement des plans d'action HSE, à analyser les accidents ou situations d'insécurité et à définir les priorités,
- mise en place de points hebdomadaires avec les managers opérationnels (exploitation, maintenance, transport...) sur l'actualité HSE (les actions de la semaine et la priorité du moment),
- amélioration des supports de communication autour des sujets de sécurité (panneaux de communication, tests d'affichage dynamique dans les centrales),
- renforcement de l'affichage des consignes de sécurité et des dangers sur les sites,
- intégration d'un nouveau rituel de management : le quart d'heure sécurité, assuré une fois par mois par l'encadrement sur des sujets clés ou d'actualité liés à la sécurité,
- poursuite de la diffusion de « flashs infos sécurité », traitant à froid de sujets de prévention. Ils sont envoyés aux responsables d'exploitation avant d'être affichés et partagés dans les centrales,
- poursuite des zooms accidents (internes ou externes) en fonction des événements. Ce support de communication permet de retracer les circonstances des événements, les causes, ainsi que les actions engagées et les consignes internes associées, à l'ensemble des collaborateurs.

La sécurité de ses partenaires externes fait également l'objet d'une attention particulière et d'échanges réguliers. En effet, chaque début d'année, des documents relatifs aux opérations de chargement et de déchargement, ainsi que les interventions de sous-traitants, permettent de rappeler les règles internes

applicables sur les sites de production. Les partenaires s'engagent ainsi à les respecter lors de leurs venues sur les sites.

> Mesure de la performance

Dans son accord en date du 30 mars 2022, EDYCEM a intégré le critère du nombre d'accidents du travail dans la prime d'intéressement de l'Unité Économique et Sociale (UES) d'EDYCEM, versée chaque année aux collaborateurs.

Le Groupe HERIGE s'est équipé depuis avril 2023 d'un nouveau logiciel, ACCILINE +, intégrant plusieurs modules sécurité disponibles pour ses différentes activités, dont EDYCEM. Il facilite la déclaration et le suivi des accidents du travail et des maladies professionnelles, le pilotage des indicateurs sécurité, le suivi des formations et des habilitations, l'évaluation des risques (Document Unique), la veille réglementaire, etc.

> Accidents du travail

| | 2023 | 2022 |
|--|-------|-------|
| Taux de fréquence des accidents du travail ⁽¹⁾ | 23,37 | 14,13 |
| Nombre d'accidents du travail avec arrêt | 14 | 8 |
| Taux de gravité des accidents du travail ⁽²⁾ | 1,83 | 1,47 |
| Nombre de jours calendaires d'arrêt pour accident du travail | 1 096 | 832 |

Compte tenu de l'intégration des nouvelles acquisitions dans le périmètre 2023, les chiffres sont présentés en périmètre courant et non en périmètre comparable.

$$(1) \text{ Taux de fréquence} = \frac{\text{nombre d'accidents du travail avec arrêt}}{\text{nombre d'heures travaillées sur l'année de référence}} \times 1\,000\,000$$

$$(2) \text{ Taux de gravité} = \frac{\text{nombre de jours d'arrêt pour accident de travail}}{\text{nombre d'heures travaillées sur l'année de référence}} \times 1\,000$$

EDYCEM enregistre une hausse des accidents du travail, principalement sur le 1^{er} semestre 2023, liés à des causes multiples. Le nombre d'accidents reste inférieur à 2021, mais en dégradation par rapport à 2022 qui avait connu une forte amélioration.



> La formation comme levier d'amélioration de la sécurité

Pour les managers

La formation sur le management de la sécurité au quotidien a été reconduite en 2023 pour les managers d'EDYCEM. L'objectif portait sur la présentation des enjeux et du rôle de chacun en matière de santé et de sécurité afin d'impliquer plus fortement tous les salariés dans cette démarche. Une attention particulière a été portée sur la réglementation en matière de sécurité et d'environnement avec un accent sur la réglementation ICPE.

Pour les équipes opérationnelles

Depuis 2022, 100 % des nouveaux arrivants sur les sites BPE et du siège suivent le module d'e-learning « accueil sécurité » du Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE). Ce module permet de former les nouveaux collaborateurs aux risques spécifiques liés aux métiers, à l'environnement et aux consignes associées dans les unités de production de BPE. Un parcours spécifique est dispensé aux services techniques, aux services administratifs et aux chauffeurs. À l'issue de ce programme, un passeport sécurité est délivré à chaque collaborateur.

L'ensemble des centraliers en poste a également suivi ce module de formation en 2023 et les chauffeurs intérimaires sont formés dès leur première semaine de prise de poste. Pour les collaborateurs d'EDYCEM PPL, le déploiement est prévu en 2024.

De plus, chaque année, des formations opérationnelles sont organisées pour les chauffeurs et centraliers et comprennent une partie dédiée aux sujets « sécurité et environnement ».

Pour les collaborateurs du siège

Dès leur arrivée, les nouveaux collaborateurs du siège social bénéficient d'un accueil Sécurité puis effectuent une visite du site afin de prendre connaissance des consignes de sécurité (évacuation, incendie, équipements de sécurité à disposition...)

Des formations à l'utilisation des Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE), installés sur les principaux sites d'EDYCEM, ont été proposées aux collaborateurs volontaires. Dispensée par un organisme externe, la formation a permis d'aborder différents aspects : localisation de l'équipement, reconnaissance des signes indiquant une personne en état de souffrance cardiaque, fonction de chaque ustensile (ciseaux pour découper les vêtements, assistant de massage cardiaque), notions sur les temps d'action, contacts à solliciter en cas de besoin et exercice pratique de massage cardiaque sur un mannequin.

En parallèle, trois sites, dont le siège, ont effectué des formations à l'usage des extincteurs.

Formation SST

En 2023, EDYCEM a maintenu les formations de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) auprès de quelques nouveaux salariés afin qu'ils soient en mesure de porter secours, à tout moment, en cas d'accident ou de malaise.

Préventions des risques et addictions

La prévention des risques routiers et des addictions en milieu professionnel a également fait l'objet d'une formation. En ce sens, 33 collaborateurs ont reçu une formation de deux jours à la conduite responsable rappelant les enjeux de sécurité

routière, complétée d'un module sur la réduction de la consommation du carburant. Elle sera étendue à d'autres conducteurs sur les 3 prochaines années afin de former l'intégralité des collaborateurs disposant d'un véhicule de société ou de fonction.

Afin d'intégrer la prévention des addictions dans la culture santé-sécurité, EDYCEM a également lancé en 2023 des campagnes collectives de dépistage et de contrôle (alcool et drogue) sur certains sites auprès des salariés à risques. Ces campagnes de contrôle ont été accompagnées d'une sensibilisation réalisée conjointement par la médecine du travail et un organisme de formation pour une partie des collaborateurs en fin d'année.

> Garantir la sécurité et le confort des collaborateurs

Des EPI renouvelés régulièrement

De nouveaux EPI et vêtements de travail spécifiques ont été mis en place pour les équipes maintenance, liés aux risques du travail en hauteur, sur nacelle ou aux risques électriques.

Afin d'améliorer les protections des salariés, EDYCEM s'attache à faire tester par les collaborateurs volontaires les équipements avant de les mettre en service. L'entreprise a également ouvert, aux salariés qui le souhaitent, la possibilité de se doter de lunettes de sécurité adaptées à leur vue.

Les protections auditives sont également rendues obligatoires sur tous les sites pour protéger les salariés contre le niveau sonore des installations. En parallèle, des distributeurs de bouchons d'oreilles ont été installés, à l'entrée de tous les sites, à disposition des visiteurs externes, mais aussi du personnel, en dépannage.

En 2023, EDYCEM PPL s'est également doté de dispositifs pour les travailleurs isolés, afin d'assurer leur sécurité. Ce dispositif permet d'alerter en cas d'immobilité du collaborateur. Un dispositif similaire devrait être déployé dans les centrales à béton en 2024.

Des aménagements pour améliorer la sécurité des sites

En lien avec le plan d'amélioration santé et sécurité, les investissements se sont poursuivis en 2023 sur les sites, avec :

- l'amélioration de la sécurisation de certaines machines sur le site d'EDYCEM PPL. Pour cela, des moyens de sécurisation des accès aux machines ont été installés (barrières, programmation d'automates...). Ces travaux vont se poursuivre en 2024 sur d'autres équipements du site,
- la mise à niveau des moyens de lutte contre l'incendie. La majorité sont désormais certifiés N4. Cette certification assure le bon niveau de protection des installations en cas d'incendie.

Pour une meilleure Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)

À l'écoute des remontées terrain, EDYCEM prend en compte les problématiques d'ergonomie et de conditions de travail que peuvent connaître les collaborateurs. À ce titre, des actions en faveur de la santé et de l'amélioration de la QVCT ont été mises en place ou reconduites en 2023 sur les centrales :

- déploiement de locaux pour les techniciens qualité,
- poursuite de la rénovation et/ou agrandissement des locaux de stockage des produits chimiques,

- amélioration de l'entretien régulier aux abords des sites (rangement, balayage),
- aménagement d'un vestiaire spécifique aux collaboratrices sur PPL,
- installation de chariots pour les techniciens Qualité,
- aménagement du temps de travail pour les équipes de production PPL,
- commande de brouettes ergonomiques pour les techniciens Qualité.

Installés depuis 2022 dans leur nouveau siège, des collaborateurs ont constitué un groupe de travail afin d'organiser des cours de sport dans une salle dédiée. Ils ont lancé un sondage auprès des équipes du siège afin de connaître leurs besoins en matière d'équipement et d'activités sportives à pratiquer. Ainsi, des séances de sport collectives sont proposées chaque mardi midi depuis octobre 2023. La salle de sport devrait être entièrement équipée au premier semestre 2024.

Sur demande de l'équipe R&D, une formation aux échauffements est proposée chaque matin avant la prise de poste, afin d'éviter des douleurs ou blessures lors des manutentions.

En 2023, EDYCEM a renouvelé son adhésion à l'association ESSOR (éco-réseau d'entreprises de proximité qui coopèrent et œuvrent ensemble pour l'essor responsable de leur territoire) afin de mettre en place des actions communes et d'échanger sur différentes thématiques avec les adhérents : gestion des déchets, gestion des compétences/formations, pratique du sport, collecte de sang, mobilité, food truck...

Amélioration des garanties des frais de santé

Pour apporter plus de confort aux collaborateurs, les garanties des frais de santé du Groupe ont évolué en 2023. Pour exemple, les remboursements pour les salariés d'EDYCEM concernant les séances liées aux médecines douces ont été élargis aux diététiciens et hypnotiseurs et une nette amélioration des remboursements a été apportée en orthodontie et au sevrage tabagique.

> Absentéisme

Afin de suivre précisément les motifs d'absentéisme liés à la santé sur lesquels chaque activité peut agir, le périmètre de calcul du taux d'absentéisme est modifié depuis 2021. Il prend en compte uniquement les maladies, les maladies professionnelles, les accidents de trajet et les accidents du travail rapportés au nombre de jours travaillés.

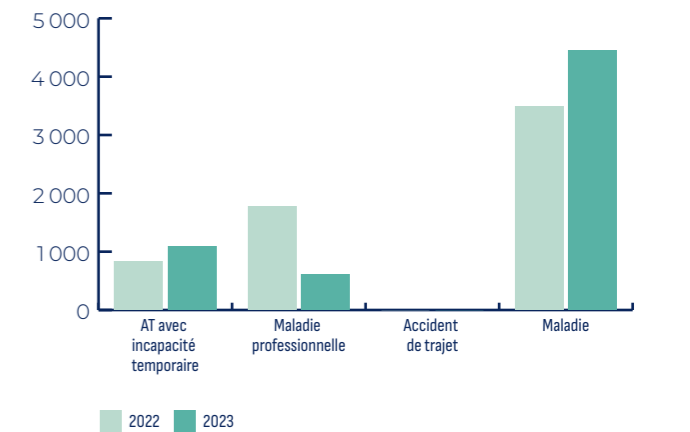
Les absences pour maternité et paternité ne sont plus retenues dans ce calcul, afin de rester dans une logique de promotion d'une politique sociale non discriminante qui valorise les équilibres de vie et la parentalité.

| | 2023 | 2022 |
|--------------------|--------|--------|
| Taux d'absentéisme | 5,10 % | 5,38 % |

Compte tenu de l'intégration des nouvelles acquisitions dans le périmètre 2023, les chiffres sont présentés en périmètre courant et non en périmètre comparable.

$$\text{Taux d'absentéisme} = \frac{\text{nombre de jours d'absence pour maladie, maladie professionnelle, accident de trajet et accident du travail}}{\text{nombre de jours travaillés (base calendaire)}} \times 1\,000\,000$$

Répartition de l'absentéisme (en jours) - Béton



Afin de favoriser et d'accompagner le retour à l'emploi d'un salarié, EDYCEM analyse les arrêts « longues maladies » selon les cas et collabore avec la médecine du travail pour planifier des visites de pré-reprise.



1.2 DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

EDYCEM encourage le développement des compétences et l'épanouissement de ses collaborateurs à travers une politique de formation ambitieuse.

À ce titre, le coût pédagogique, engagé pour 2023, s'est inscrit en progression de 1,5 % vs N-1, à hauteur de 154,1 K€. Il a permis la mise en œuvre de 5 849 heures de formation, en hausse de 27,4 % par rapport à 2022. 2 423 heures portaient sur les formations réglementaires (soit un taux de formation réglementaire ⁽¹⁾ de 41,4 %).

286 collaborateurs ont été formés, soit 86,4 % de l'effectif ⁽²⁾ (17,7 heures de formation par collaborateur en moyenne ⁽³⁾). Ces formations ont concerné 88,8 % d'hommes et 11,2 % de femmes de l'entreprise.

Le plan de formation a porté principalement sur l'animation de la performance, les enjeux d'éthique et de conformité, la diversité et l'inclusion.

| | ALTERNANTS | OUVRIERS | ETAM | CADRES |
|------|------------|----------|--------|--------|
| 2023 | 1,0 % | 32,1 % | 51,6 % | 15,3 % |
| 2022 | 2,5 % | 24,9 % | 54,9 % | 19,0 % |

| | |
|---------------------------------------|---|
| (1) Taux de formation réglementaire = | Heures réglementaires (nombre d'heures de formation réglementaire obligatoire suivies sur la période considérée) Heures (nombre d'heures de formation suivies sur la période considérée) |
|---------------------------------------|---|

| | |
|--------------------------------|--|
| (2) Taux de l'effectif formé = | Effectif formé (nombre de collaborateurs ayant suivi au moins une formation sur la période considérée) Effectif fin de mois moyen sur la période considérée |
|--------------------------------|--|

| | |
|--------------------------------|---|
| (3) Heures par collaborateur = | Heures (nombre d'heures de formation suivies sur la période considérée) Effectif fin de mois moyen sur la période considérée |
|--------------------------------|---|

Des formations transversales pour tous

Pensées de manières collaboratives et proactives, des formations clés ont été déployées, par le Groupe et l'ensemble de ses activités, autour des enjeux stratégiques : la lutte contre la corruption, la santé et la sécurité au travail, la cybersécurité, la diversité, l'écoconduite, les risques routiers...

Une offre de formation par typologie de métiers

En 2022, un référent centralier a été nommé en interne afin d'assurer l'intégration et la montée en compétence des centraliers. Il s'appuie sur un simulateur pour les accompagner et adapte sa démarche selon le profil des recrutés et leur niveau d'expérience.

Début 2023, EDYCEM a proposé aux chauffeurs et centraliers une journée complète de formation. L'enjeu était de rappeler les fondamentaux de la sécurité et de l'environnement, du transport, de la logistique et de la maintenance. Un module complémentaire sur la qualité a été présenté aux centraliers. Afin de sensibiliser aux enjeux climatiques, ils ont également participé à la Fresque du climat.

En complément des programmes de formation précédemment cités, EDYCEM s'appuie sur la montée en compétence de ses collaborateurs et les accompagne ainsi dans leur évolution et celle de leur métier :

- formation pour le titre professionnel « Négociateur Technico-commercial » pour 3 attachés technico-commerciaux,
- programme de formation pour le service qualité et R&D : formation « rectifications et écrasements », formation pour un logiciel de suivi et contrôle en laboratoire de la qualité des matériaux de construction et de leur mise en œuvre, formation sur les « bétons décoratifs » et formation « durabilité des ouvrages »,
- formation sur la santé, la sécurité et l'environnement pour les responsables de secteur,
- formation sur les nouvelles codifications des formules bétons pour les centraliers, techniciens qualité, coordinateurs et commerciaux.

Des formations ciblées pour développer les talents

En complément du plan de formation déployé par EDYCEM, HERIGE a lancé, en 2022, HERIGE Académie, un programme de formation en lien avec les enjeux stratégiques du Groupe. En 2023, trois collaborateurs d'EDYCEM ont suivi le parcours de formation « Leaders » et dix le parcours « Sprint Managers ». D'autres sessions, relatives à la finance, au recrutement et management de la diversité ou encore à la RSE ont également été proposées aux membres de l'encadrement d'EDYCEM.

Ce dispositif de formation a été enrichi par Campus digital. Cette plateforme d'autoformation en ligne, à disposition de tous les collaborateurs, comporte plus de 40 000 contenus gratuits. En fonction de leurs intérêts et attentes, les salariés peuvent parcourir des modules qui fournissent des informations sur les grands thèmes qui animent le Groupe ou bien des modules portant sur d'autres sujets très variés : management, construction, IA, bureautique...



1.3 ATTRACTIVITÉ ET FIDÉLISATION

| Effectifs inscrits sur le périmètre au 31/12 | 2023 | 2022 |
|--|---------|---------|
| Effectifs inscrits | 329 | 309 |
| Répartition CDI/CDD/ALTERNANCE | | |
| CDI | 311 | 293 |
| CDD | 3 | 4 |
| ALTERNANCE | 15 | 12 |
| Départs | | |
| Nombre de départs ⁽¹⁾ | 49 | 39 |
| Répartition des départs | | |
| Retraite | 7 | 5 |
| Rupture conventionnelle | 9 | 6 |
| Démission | 17 | 17 |
| Cession de site/société | 6 | - |
| Licenciement économique | 1 | 1 |
| Licenciement autre | 8 | 10 |
| Décès | 1 | - |
| Taux de roulement | | |
| Nombre de départs CDI / Effectif moyen CDI ⁽²⁾ | 17,40 % | 14,09 % |
| Recrutements | | |
| Nombre d'embauches (CDI/CDD/alternance) | 52 | 57 |
| Nombre d'embauches en CDI | 37 | 40 |
| Dont embauches suite à CDD ou alternance | 3 | 4 |
| Taux d'embauche en CDI | 71,15 % | 70,18 % |
| Nombre d'embauches en CDD | 5 | 9 |
| Dont embauches suite à alternance | - | - |
| Taux d'embauche en CDD | 9,61 % | 15,79 % |
| Nombre d'embauches en alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation) | 10 | 8 |
| Taux d'embauche en alternance | 19,23 % | 14,04 % |
| Taux d'embauche en CDI et CDD des < à 30 ans | 21,62 % | 36,84 % |
| Taux d'embauche en CDI et CDD des ≥ à 50 ans | 13,51 % | 12,28 % |

(1) Les départs au cours de la période d'essai ne sont pas comptabilisés.

(2) Dans le cadre du processus d'amélioration continue du suivi des données dans nos outils de reporting, certaines données 2022 ont pu faire l'objet de correctifs.

Compte tenu de l'intégration des nouvelles acquisitions dans le périmètre 2023, les chiffres sont présentés en périmètre courant et non en périmètre comparable.

> Renforcer la marque employeur

À la suite d'un recrutement fin 2022 d'une chargée de développement humain, EDYCEM a mené différentes actions permettant de valoriser les métiers de l'industrie du béton et de renforcer sa marque employeur :

- travaux sur les fiches de postes : révision de la présentation de l'entreprise, des métiers et des avantages à rejoindre EDYCEM,
- collaboration avec Pôle Emploi : participation à un job dating inversé à Montaigu (85), organisation d'une journée portes ouvertes sur le site d'EDYCEM PPL, mise en place de journées d'immersion pour découvrir les métiers du béton avant la proposition d'un contrat,
- présentation de l'évolution du béton auprès des étudiants du BTS Bâtiment du Lycée Rosa Parks à La Roche-sur-Yon (85) et visite d'une centrale à béton, ce qui a donné lieu à l'intégration d'un alternant en septembre,
- accueil de jeunes scolaires en stage d'observation et en alternance,
- participation à des événements clés du secteur et du territoire : forum emploi, portes ouvertes, semaine de l'industrie, ECLOR, association ESSOR, Terres de Montaigu...
- création d'un rendez-vous hebdomadaire dédié au recrutement, diffusion d'une saga de vidéos métiers sur les réseaux sociaux (centralier, conducteur de machine, technicien de maintenance, coordinateur logistique et technicien de laboratoire) et publication régulière de portraits de collaborateurs.

En parallèle, EDYCEM a révélé son nouveau positionnement en juin 2023. À travers cette identité, l'entreprise veut affirmer ses ambitions dans un secteur qui évolue rapidement. Cette évolution s'est accompagnée d'un travail graphique sur l'identité visuelle du logo, une nouvelle signature est née : « EDYCEM, donnons un nouveau sens à la construction ».

> Favoriser l'intégration des nouveaux collaborateurs

Pour favoriser la prise en main de leur poste aux nouveaux arrivants, EDYCEM a formalisé depuis 2023 un parcours d'intégration. Celui-ci consiste à rencontrer les équipes du siège avec lesquelles ils seront en interaction de façon régulière durant les premières semaines (informatique, RH, HSE...).

Une visite des sites de production est également au programme. En effet, plusieurs visites de sites (BPE et PPL) ont été organisées au cours de l'année pour les nouveaux collaborateurs et pour ceux qui n'avaient pas eu l'occasion de visiter ces sites.

Des parcours spécifiques par typologie de métier sont en réflexion et devraient être déployés progressivement au cours de l'année 2024.

Une formation intitulée « Recruter et intégrer un nouveau collaborateur » a été mise en place pour chaque responsable de secteur afin de formaliser la démarche d'intégration des nouveaux salariés. Par ailleurs, l'intégration des nouveaux centraliers est désormais gérée par le référent centralier.



> Recruter avec le dispositif « Boost Cooptation »

EDYCEM a redynamisé au cours de l'année 2023 sa démarche de « cooptation recrutement » qui permet de capitaliser sur les réseaux professionnels et personnels de ses collaborateurs et de renforcer, par leur intermédiaire, l'attractivité d'EDYCEM sur le marché de l'emploi. Cette démarche stimule également l'engagement des équipes et contribue à développer des comportements d'ambassadeurs de l'entreprise.

Cette politique de parrainage, véhiculée par le biais de nouveaux outils de communication, a ainsi permis de recruter deux nouveaux collaborateurs en CDI en 2023.

Auparavant disponible uniquement pour le métier de centralier, ce dispositif a été ouvert à tous les postes de l'activité en 2023.

> Promouvoir la mobilité interne

Levier important de fidélisation, EDYCEM encourage fortement la mobilité interne.

En 2023, 23 collaborateurs ont connu des évolutions de poste, assorties pour certains de promotions internes. Ces trajectoires ont été possibles grâce à des formations adaptées (internes ou diplômantes) et à un accompagnement de proximité. Ainsi, un centralier est devenu ATC, un chauffeur a pris le poste de centralier volant ou encore un technicien de laboratoire est devenu chef de projet R&D, etc.

Le suivi des demandes de mobilité a été renforcé en 2023 à travers les entretiens annuels individuels. Désormais, le service RH tient à jour un tableau de suivi, à horizon de trois ans, sur les volontés de mobilité des collaborateurs.

1.4 DIALOGUE SOCIAL

> Nouveaux accords d'entreprise

Plusieurs accords d'entreprise ont été signés en 2023 :

- accord de clôture Négociations Annuelles Obligatoires (NAO),
- avenant accord Intéressement Unité Économique Social (UES),
- avenant accord Intéressement EDYCEM,
- accord Intéressement Béton Du Poher (BDP),
- accord Télétravail.

> Plusieurs réunions du CSE

En 2023, le dialogue avec les élus s'est poursuivi avec 14 réunions. En complément, 15 réunions de proximité ont eu lieu au cours de l'année.

> Mesurer et améliorer l'engagement des collaborateurs

Dans le cadre de l'enquête annuelle du baromètre social, EDYCEM a interrogé ses collaborateurs sur 21 critères afin de mesurer et d'améliorer leur engagement. En 2023, le taux de participation s'élève à 63 %, en légère baisse de 3 points par rapport à 2022.

Les résultats ont été communiqués au Comité de Direction, aux élus du CSE, aux responsables de secteur, ainsi qu'aux salariés à travers une note d'information. EDYCEM a défini un plan d'action et organisé des groupes de travail afin de proposer des pistes d'amélioration.

À ce titre, EDYCEM a engagé différentes actions pour l'ensemble des sites :

- renforcement du partage des informations RH lors des réunions de régions,
- organisation de groupes de travail et réunions de partage pour certains métiers : centraliers, chauffeurs, responsables de secteur, service Qualité, permettant d'échanger sur les irritants et les leviers d'action dans une démarche d'amélioration continue,
- amélioration de la communication à travers un affichage dynamique, en phase de test sur certaines centrales à béton,
- diffusion d'un « flash CSE » synthétisant les sujets majeurs validés en réunion entre les élus et la Direction,
- mise en place d'un organigramme par service, région et secteur,
- communication des offres d'emploi dans la revue d'EDYCEM mensuelle,
- organisation de l'événement HORIZON2024, une journée du personnel pour l'ensemble des collaborateurs permettant de partager la vision stratégique de l'entreprise lors d'un moment convivial.

1.5 PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA DIVERSITÉ

> Accueil des alternants

EDYCEM encourage fortement l'alternance, levier important d'attractivité et de détection des talents.

L'enseigne a accéléré l'accueil d'alternants en 2023. Ainsi, 10 alternants ont rejoint les équipes EDYCEM pour atteindre 15 contrats en cours en 2023 : 2 au service Comptabilité, 1 au Contrôle de gestion, 1 au service Logistique, 1 en Ressources humaines, 4 au Commerce, 2 au service HSE, 1 dans l'équipe Maintenance, 1 en R&D, 1 au service Communication/marketing et 1 à l'Informatique.



En octobre 2023, une journée dédiée aux alternants a été organisée afin de leur permettre de rencontrer le Comité de Direction, de leur présenter les différents métiers et de les sensibiliser aux enjeux climatiques à travers la réalisation d'une Fresque du climat. Parallèlement, le service RH entretient une relation privilégiée avec alternants et tuteurs et diffuse régulièrement des informations utiles (aide au logement, primes...) via un canal dédié.

> Égalité professionnelle

L'index Égalité femmes-hommes d'EDYCEM n'est pas calculable en raison de la sous-représentativité de genre dans deux indicateurs.

> Un référent harcèlement

Un élu du personnel est nommé depuis 2021 en tant que référent sur les sujets de harcèlement et des agissements sexistes.

> Soutien au secteur protégé

Dès que cela est possible, EDYCEM a recours aux services proposés par des structures adaptées (ESAT, EA).

Ainsi, en 2023, EDYCEM a fait appel à un ESAT pour l'approvisionnement des fournitures de bureau.

> Engagement en faveur du handicap

Les postes disponibles sont ouverts à tous, y compris aux travailleurs en situation de handicap. À ce titre, l'information est systématiquement mentionnée dans les annonces diffusées sur le site Internet www.herige-recrute.fr.

> Un nouveau parcours de formation pour encourager la diversité

Les membres du Comité de Direction et les managers d'EDYCEM impliqués dans le recrutement ont bénéficié d'un nouveau programme de formation. Ce parcours s'est décomposé en trois étapes : un webinaire d'ouverture pour comprendre les enjeux et les modalités du programme, un e-learning sur le recrutement sans discrimination et une conférence en ligne sur le thème : « La diversité : question d'éthique ou facteur de performance ? ». L'enjeu était de fournir aux managers toutes les clés pour participer à la réussite de la transformation, en adoptant les bonnes pratiques et les bonnes postures managériales.

Signataire de la Charte de la diversité, EDYCEM s'associe au Groupe HERIGE pour lutter contre toutes formes de discrimination et pour promouvoir la diversité.



2 – ENTREPRENDRE DURABLE



2.1 ATTÉNUATION ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

EDYCEM est engagé depuis plusieurs années dans une démarche de réduction de ses impacts environnementaux. Cette responsabilité concerne à la fois les opérations de l'activité et la conception des produits.

L'enjeu est, d'une part, de limiter l'impact environnemental d'EDYCEM et, d'autre part, de proposer au marché des produits conçus de manière responsable permettant à ses clients de répondre aux enjeux environnementaux du bâtiment et d'avoir des solutions techniques répondant aux seuils de la nouvelle réglementation RE 2020.

Afin d'accompagner ses clients et partenaires dans la construction durable, EDYCEM a renforcé son équipe prescription en 2023, avec l'arrivée d'un responsable prescription et développement offre écoresponsable.

> Réduction de l'empreinte carbone

La stratégie d'EDYCEM en matière de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) s'articule autour des mesures principales suivantes :

- démocratisation de la démarche VITALISS®,
- engagement dans le programme FRET21 en 2023.

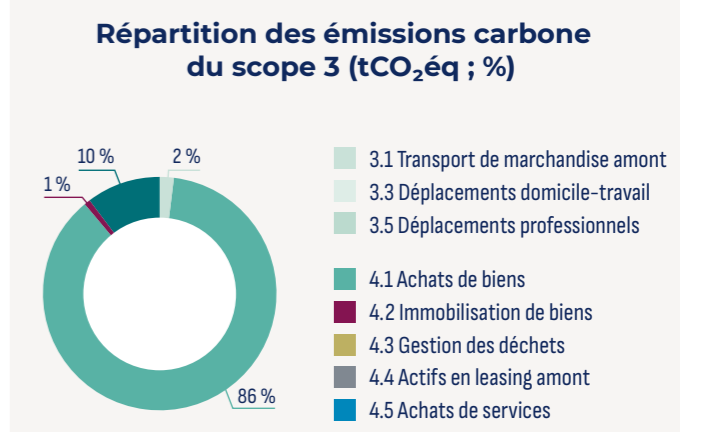
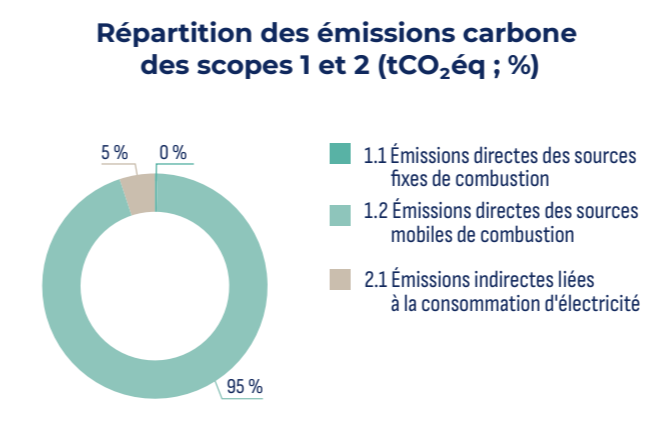
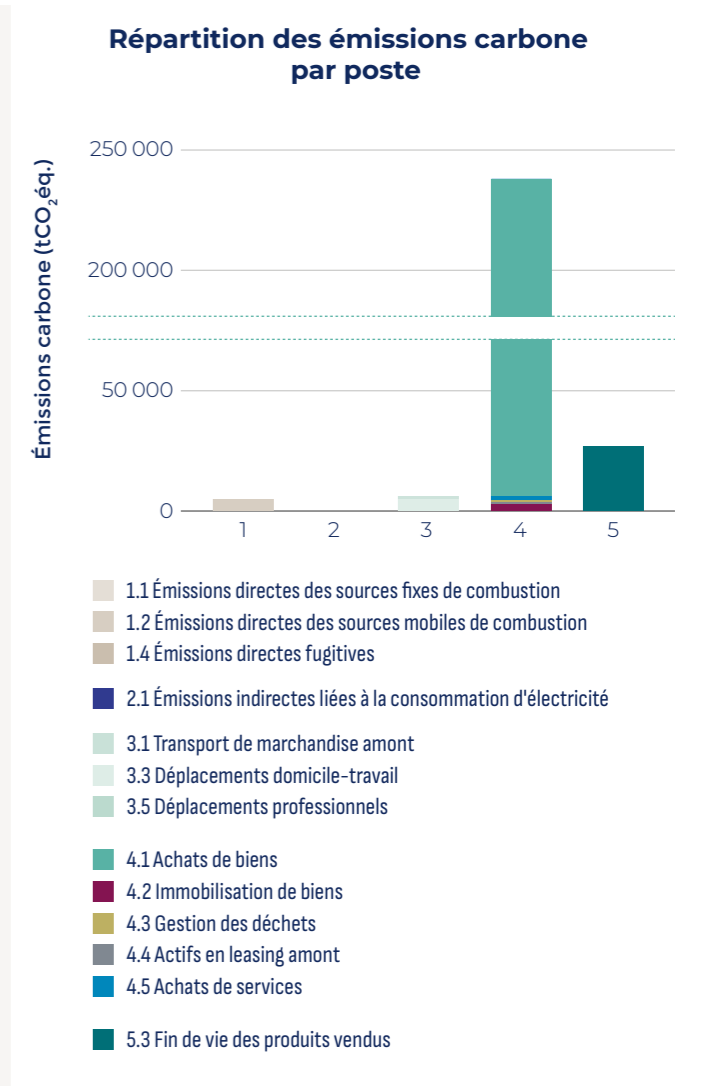
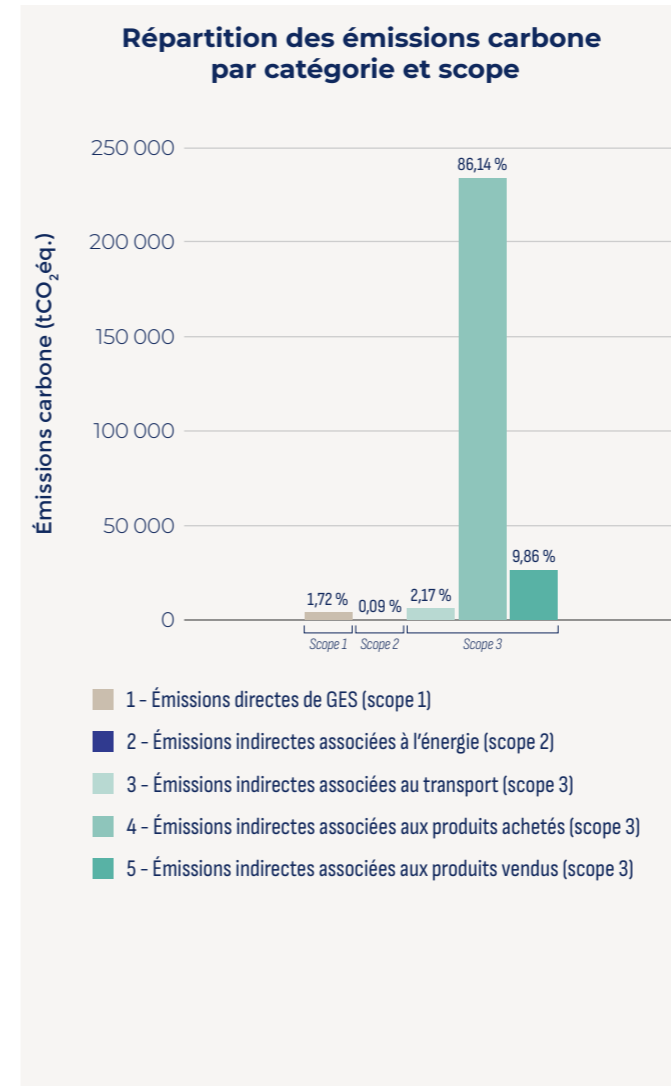
| BILAN GAZ À EFFET DE SERRE en tCO ₂ éq. | BÉTON | |
|---|-------------------|-----------------|
| | 2023 | 2022 |
| 1. Émissions directes de GES (scope 1) | 4 680,34 | 4 562,98 |
| 1.1 Émissions directes des sources fixes de combustion | 17,38 | 26,36 |
| 1.2 Émissions directes des sources mobiles de combustion | 4 662,96 | 4 536,62 |
| 1.4 Émissions directes fugitives | 0,00 | 0,00 |
| 2. Émissions indirectes associées à l'énergie (scope 2) | 251,91 | 317,13 |
| 2.1 Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité | 251,91 | 317,13 |
| 3. Émissions indirectes associées au transport (scope 3) | 5 900,89 | - |
| 3.1 Transport de marchandise amont | 5 132,45 | - |
| 3.3 Déplacements domicile-travail | 753,63 | - |
| 3.5 Déplacements professionnels | 14,81 | - |
| 4. Émissions indirectes associées aux produits achetés (scope 3) | 233 808,81 | - |
| 4.1 Achats de biens | 227 962,22 | - |
| 4.2 Immobilisation de biens | 2 784,80 | - |
| 4.3 Gestion des déchets | 883,89 | - |
| 4.4 Actifs en leasing amont | 678,98 | - |
| 4.5 Achats de services | 1 498,92 | - |
| 5. Émissions indirectes associées aux produits vendus (scope 3) | 26 774,29 | - |
| 5.3 Fin de vie des produits vendus | 26 774,29 | - |
| TOTAL tous scopes | 271 416,24 | - |
| TOTAL scope 1 | 4 680,34 | 4 562,98 |
| TOTAL scope 2 | 251,91 | 317,13 |
| TOTAL scopes 1+2 | 4 932,25 | 4 880,11 |
| TOTAL scope 3 | 266 483,99 | - |

Le poste « 1.1 Émissions directes des sources fixes de combustion » inclut les énergies suivantes : fioul, gaz naturel.

Le poste « 1.2 Émissions directes des sources mobiles de combustion » inclut les énergies suivantes : gazole, essence, éthanol, GNC, BioGNC, GNL, GNR, HVO / XTL, Adblue, gaz propane en bouteille.

Le bilan carbone est réalisé suivant la méthodologie réglementaire v5.0, basée sur la norme ISO 14064-1:2018 et le rapport technique ISO/TR 14069.

L'incertitude de ce bilan carbone est estimée à 25,35 % au global sur l'ensemble du périmètre du Groupe HERIGE. Elle est calculée en suivant les recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et de gestion des incertitudes pour les inventaires nationaux.





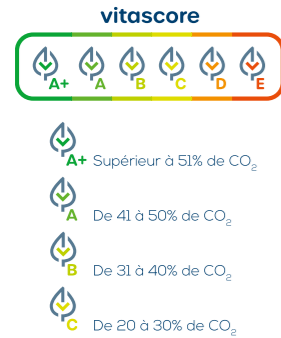
> Empreinte carbone de nos produits

Un engagement fort en matière d'innovation et de durabilité

Dès 2021, EDYCEM a lancé sa première offre de bétons à empreinte carbone réduite avec des formulations permettant d'atteindre des réductions d'émissions de CO₂ allant de 20 à plus de 50 % par rapport aux bétons traditionnels, tout en présentant des propriétés de résistance et de durabilité équivalentes.

En 2023, EDYCEM s'est engagé dans une démarche plus globale visant à réduire l'empreinte carbone de l'ensemble de ses Bétons Prêts à l'Emploi : la démarche Vitaliss®.

L'ensemble des Bétons Prêts à l'Emploi est désormais scoré et classé dans le VitaScore (référentiel propre à EDYCEM, créé dans la même logique que le Nutriscore alimentaire) basé sur quatre classes de réduction d'émission de CO₂ par rapport à une formule de référence à base de CEM I :



Cette démarche repose sur trois piliers :

- rendre les solutions à empreinte carbone réduite accessibles à tous les budgets dans l'objectif de les démocratiser en faisant du Vitaliss® score C le béton courant d'EDYCEM,
- offrir un large panel de solutions pour répondre aux besoins et particularités de chaque projet, à travers les quatre scores allant de C à A+,
- innover au travers de la Chaire de recherche avec l'École Centrale de Nantes afin de développer des solutions toujours plus performantes et vertueuses sur un plan environnemental.

Afin de formuler ses bétons à empreinte carbone réduite, EDYCEM a analysé l'impact de chaque composant utilisé dans la formulation du béton et a travaillé tout particulièrement, avec ses différentes parties prenantes, sur les constituants les plus impactants de chacun de ses sites pour trouver des alternatives réduisant l'empreinte carbone sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Dans le cadre de sa stratégie de réduction d'empreinte carbone, EDYCEM ambitionne la démocratisation et la systématisation de l'utilisation des solutions moins carbonées sur le plus grand nombre d'ouvrages en faisant des bétons scorés C sur l'échelle VitaScore de ses bétons courants. De plus, l'entreprise vise à commercialiser, à horizon 2030, 90 % des bétons dans les scores C à A+, dont 40 % de score A et A+.

En décembre 2023, près de 80 % des bétons produits dans les centrales EDYCEM obtenaient un score entre C et A+.

Des investissements matériels pour généraliser la production

Afin d'élargir son offre, EDYCEM a investi et équipé ses centrales de nouveaux silos permettant de stocker les liants moins carbonés.

En parallèle, EDYCEM a poursuivi les investissements pour équiper son laboratoire en vue de mesurer la durabilité des nouveaux bétons formulés par approche performantielle, et ce, afin de répondre aux besoins des clients et des donneurs d'ordre dans le cadre de la RE 2020.

Poursuite des travaux de la Chaire de recherche

Orienté vers la conception et la production de solutions minérales innovantes et durables, EDYCEM est engagé depuis 2015 dans une Chaire de recherche avec l'École Centrale de Nantes sur des formulations de bétons plus responsables.



En 2023, EDYCEM a poursuivi les travaux de sa Chaire de recherche avec l'École Centrale de Nantes afin de réfléchir plus spécifiquement aux enjeux liés à la performance carbone. Ainsi, 75 % des sujets de R&D ont porté sur la réduction de l'empreinte carbone. En témoignent par exemple :

- l'étude comportementale des bétons formulés à base de liants ternaires,
- l'étude comportementale des solutions à base de liants disruptifs à moins de 350 kg eq CO₂/t,
- la qualification et la quantification de l'impact de l'emploi des bétons à faible empreinte carbone sur les caractéristiques d'usage des bétons,
- l'approche prédictive du comportement des bétons performantiels.

Renforcement des équipes

Afin d'accompagner plus fortement ses clients, EDYCEM a structuré son organisation interne en renforçant ses équipes par un pôle dédié à l'innovation. Sous la responsabilité du directeur Technique et innovation, nommé en février 2023, l'équipe R&D assure le pilotage de la Chaire, mais aussi l'accompagnement et l'appropriation par l'équipe qualité des techniques nouvelles, tout comme les évolutions de norme, telle que la NF EN 206+A2/CN, portant sur le déploiement des solutions performantielles.

En parallèle, un plan de formation interne a été déployé pour l'ensemble des équipes commerciales et techniques leur assurant ainsi un accompagnement de proximité et une montée en compétence forte sur le sujet.

La « Fabriq by EDYCEM »

Dans une démarche de co-construction avec ses clients et prescripteurs, EDYCEM a imaginé « La Fabriq' by EDYCEM ». Véritable lieu d'échanges, de partage et de travail collaboratif, ce programme a pour vocation de les sensibiliser aux évolutions réglementaires, de les accompagner dans l'adoption des bétons de nouvelle génération et les outils mis à leur disposition, mais également de recueillir leurs retours d'expérience afin d'adapter les solutions à leurs besoins. « La Fabriq' by EDYCEM » couvre aussi l'approche collaborative avec des acteurs innovants en vue de favoriser le codéveloppement des solutions de demain.



Mise à disposition de Déclarations Environnementales du Produit (DEP)

Afin de rendre compte de la performance du béton, EDYCEM édite, pour ses clients qui en font la demande, des Déclarations Environnementales de Produits (DEP), réalisées grâce au logiciel BETie du SNBPE. Ce service leur permet de fournir un calcul précis de l'impact carbone de la production et de la livraison de leur formulation de béton.

En 2023, EDYCEM a édité plus de 140 DEP à ses clients.

De plus, EDYCEM permet à ses clients un accès au calculateur de l'empreinte carbone de ses bétons à travers la plateforme BETie. Cet outil digital permet d'éditer des Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) certifiées qui jouent un rôle central dans l'atteinte des objectifs de la Réglementation Environnementale 2020 (« RE 2020 »).



L'économie circulaire comme levier d'atténuation

Dans une dynamique de réduction de la dépendance aux ressources naturelles, EDYCEM a développé une démarche d'économie circulaire en circuit court visant à réduire l'usage des ressources naturelles : « Circuit + by EDYCEM ».

> Sobriété et efficacité énergétique, le décret tertiaire en accélérateur

EDYCEM poursuit le déploiement de sa politique environnementale à travers des initiatives visant à réduire ses consommations énergétiques et ses émissions de gaz à effet de serre, telles que la mise en place de variateurs sur les compresseurs dans les centrales à béton ou encore le dédoublement des compresseurs pour permettre un meilleur étagement de puissance.

Dans le cadre du Plan de sobriété présenté par le gouvernement en octobre 2022, le Groupe HERIGE a désigné deux ambassadeurs de la sobriété énergétique chez EDYCEM. À ce titre, ces ambassadeurs ont reçu une formation pour mieux appréhender les enjeux de la démarche, identifier les gisements d'économie d'énergie, comprendre le cadre réglementaire et législatif spécifique lié à l'énergie, devenant ainsi des relais de la démarche RSE.

> Fret et mobilités

Des véhicules moins polluants

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) vise à encourager le développement de la mobilité durable en France. Cette loi a introduit plusieurs mesures réglementaires pour améliorer les déplacements et réduire les émissions de GES liées aux transports, dont l'électrification des flottes d'entreprise à hauteur de 10 % à partir du 1^{er} janvier 2022, 20 % à partir du 1^{er} janvier 2024, 35 % à partir du 1^{er} janvier 2027 et 50 % à partir du 1^{er} janvier 2030.

Ainsi, le Groupe HERIGE et ses activités ont poursuivi en 2023 le plan de renouvellement de leur parc roulant.

Trois bornes de recharge électrique ont été installées en 2023. Le déploiement va se poursuivre en 2024.

Un engagement aux côtés de FRET21

En 2023, EDYCEM a engagé un dossier afin d'intégrer le dispositif FRET21 qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques liés aux activités du transport. La commission de validation du dossier a eu lieu fin 2023. Ainsi, EDYCEM est engagé dans cette démarche volontaire avec l'objectif d'éviter l'émission de 382 tonnes de CO₂ à l'horizon 2025 par rapport à 2022, en s'appuyant sur les axes suivants :

- optimisation des distances parcourues,
- optimisation du taux de chargement,
- recours à de nouvelles énergies,
- favorisation des entreprises de transport labellisées,
- formation des chauffeurs à l'écoconduite.

Des accords d'entreprise incitatifs

EDYCEM a instauré en 2023 une « Car Policy » afin d'offrir une solution de mobilité adaptée à l'ensemble de ses conducteurs et de contribuer aux engagements RSE du Groupe HERIGE.

Un accord Télétravail a été signé en 2023 afin de limiter les trajets domicile-travail.

Un projet d'accord Mobilité a été mis à l'étude en 2023 et se concrétisera en 2024 au sein de l'activité. Ce document vise à inciter l'utilisation de modes de transport vertueux par des mesures concrètes.

Signature d'un partenariat pour encourager le covoiturage

En mai 2023, le Groupe HERIGE a contractualisé avec l'application de covoiturage « KAROS » pour l'ensemble des activités. Afin d'encourager les collaborateurs à utiliser le covoiturage pour leurs trajets domicile-travail, une journée de présentation et un temps d'échanges ont été organisés au siège social avec des membres de l'application KAROS.

La pédagogie comme méthode d'atténuation

EDYCEM s'attache à sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs aux enjeux de développement durable. À ce titre, l'entreprise a poursuivi, en 2023, la formation Fresque du climat. Deux salariés volontaires disposent de la formation de « fresqueurs » pour animer cet atelier auprès de leurs collègues.

Déployée depuis octobre 2022 au siège, dans l'usine EDYCEM PPL et sur chaque centrale, une campagne d'affichage (stickers, affiches...) de sensibilisation aux économies d'énergie s'est pérennisée en 2023. Des guides pratiques sur la sobriété énergétique, la mobilité durable et le numérique responsable, édités par le Groupe, viennent compléter ces outils de sensibilisation et sont à disposition des collaborateurs.

2.2 ACHATS RESPONSABLES

EDYCEM rencontre ses fournisseurs tous les ans et dialogue avec eux sur les évolutions de sa stratégie. Ces échanges permettent de mieux se connaître et de développer des partenariats autour de nouveaux produits ou services.

En parallèle, EDYCEM a participé au groupe de travail mis en œuvre par le Groupe HERIGE sur les achats responsables, qui a pour objectif de mieux appréhender les enjeux clés de la politique Achats durables.

À l'issue de la démarche, l'activité a pu disposer d'un diagnostic basé sur l'ISO 20400, d'une cartographie dédiée et d'outils lui permettant d'assurer un suivi par matériau. En complément, un comité semestriel de suivi a été institué à compter de 2024 afin d'assurer la bonne mise en œuvre de la feuille de route Achats responsables de l'activité alignée sur les ambitions du Groupe.

En complément, des instructions de gouvernance des achats responsables ont pu être mises en place et ont donné lieu à la signature de la charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) en décembre 2023 en présence du Conseil National des Achats et de la Médiation des Entreprises à Paris.

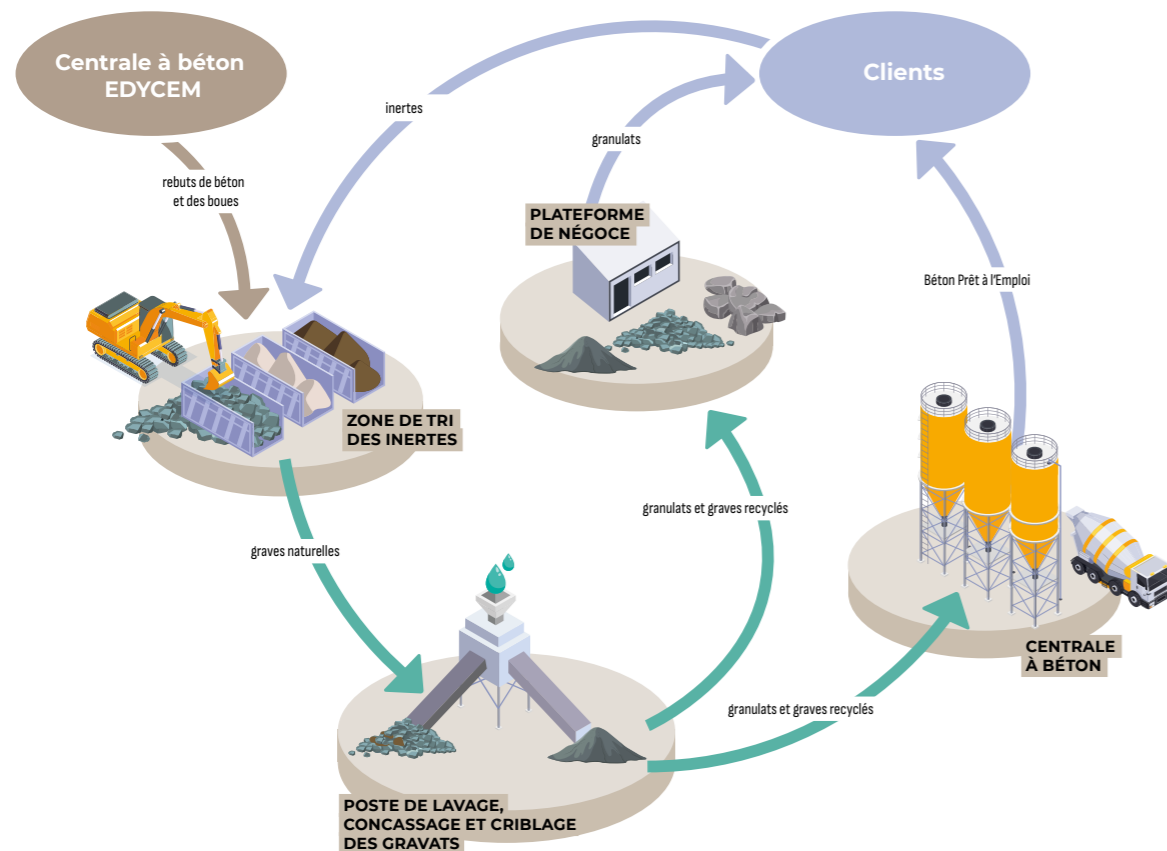
La charte prévoit les dix engagements fondés sur le référentiel ISO 20400 :

- assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs,
- entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs et favorable au développement de relations collaboratives,
- identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs,
- impliquer les organisations signataires dans leur filière,
- apprécier l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie,
- intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale,
- veiller à la responsabilité territoriale de son organisation,
- le professionnalisme et l'éthique de la fonction Achats,
- une fonction Achats chargée de piloter globalement la relation fournisseurs,
- une fonction de médiateur « relations fournisseurs » chargé de fluidifier les rapports internes et externes à l'entreprise.

2.3 TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

EDYCEM poursuit sa dynamique d'innovation en développant des actions en faveur de l'économie circulaire.

Ainsi, l'entreprise intègre ces principes dans le développement et la fabrication de ses produits, à travers notamment l'intégration de granulats recyclés.



> Principes d'écoconception et circularité

Chaire de recherche avec l'École Centrale de Nantes

Depuis 2020, EDYCEM et l'École Centrale de Nantes ont poursuivi leurs travaux à travers leur Chaire de recherche pour le développement de bétons responsables. Ces travaux ont porté sur les matériaux capables de répondre aux enjeux de la ville de demain, notamment en diminuant l'impact des bâtiments neufs sur l'environnement et en tenant compte de l'ensemble des émissions sur son cycle de vie, dès sa construction.

Circuit + by EDYCEM

EDYCEM s'inscrit pleinement dans une dynamique de préservation des ressources naturelles et de développement des solutions de revalorisation de matériaux à travers sa nouvelle démarche d'économie circulaire appelée « Circuit + by EDYCEM ».

Cette démarche s'articule autour :

- de produits en proposant des Bétons Prêts à l'Emploi et des produits bétons composés de granulats récupérés ou recyclés sans surcoût, qui permettent de réduire les prélèvements de matières naturelles dans les carrières,
- de services avec l'accueil, le tri et la valorisation de déblais de déconstruction et d'excavation, et des retours bétons sur sa plateforme de Mérignac.

Depuis 2017, EDYCEM PPL réalise des campagnes de concassage annuelles afin de récupérer la totalité des rebuts d'agrégats de sa production. La dernière campagne, réalisée début 2023, a permis de produire 15 000 tonnes de granulats récupérés.



En 2022, EDYCEM a fait l'acquisition de la société familiale Audoin & Fils Bétons, basée en région Aquitaine, composée de trois centrales à béton et d'une plateforme regroupant du négoce de granulats, du traitement des déchets inertes et une installation de lavage de granulats. Sur cette plateforme de recyclage, les déchets issus des chantiers et des centrales à béton (appelés inertes) sont collectés et triés dans la zone de tri. Ils sont ensuite lavés, concassés, passés au crible pour être finalement soit revendus par la plateforme de négoce soit réintroduits dans les centrales à béton. Les granulats recyclés constituent ainsi de nouvelles ressources pour un nouveau cycle de production.

La « REponse® » d'EDYCEM

Pour aller plus loin dans sa démarche environnementale et au-delà de ses objectifs de réduction d'empreinte carbone de ses produits, EDYCEM a intégré la notion d'éco-circularité dans la fabrication de ses blocs. Dans le cadre de sa démarche « Circuit + by EDYCEM », l'ensemble de sa gamme de blocs « classiques » intègre désormais 10 % de granulats récupérés, sans surcoût pour le client.



Ces agrégats sont exclusivement issus des rebuts de production d'EDYCEM, pour une maîtrise totale de leur composition. Baptisé « REponse® », l'ensemble de cette gamme constitue une « réponse » aux enjeux de réemploi, de revalorisation et de réduction d'empreinte carbone dans le cadre de la RE 2020.

L'ensemble des produits de la gamme REponse® bénéficie désormais du marquage NF-GR (granulat recyclé/récupéré).

Généralisée pour EDYCEM PPL, l'introduction des granulats recyclés dans la fabrication de nouveaux bétons est également une volonté de développement pour l'activité BPE dès 2024.

EDYCEM PPL, pilote de la Fédération de l'Industrie du Béton (FIB)

En capacité de fabriquer des blocs composés à 100 % d'agrégats récupérés, EDYCEM PPL fait partie des usines pilotes du groupe technique de la Fédération de l'Industrie du Béton (FIB) qui travaille avec le Centre d'Études et de Recherche de l'Industrie du Béton (CERIB) sur la norme NF afin de faire évoluer cette dernière.

En effet, à date, cette norme ne permet pas d'utiliser plus de 30 % d'agrégats récupérés ou recyclés dans la constitution des blocs classiques.

Le démantèlement et le réemploi des palettes

EDYCEM PPL encourage à adopter des pratiques vertueuses en matière de conditionnement.

Ainsi, les palettes sur lesquelles sont livrés les blocs sont facturées puis reprises auprès des clients afin d'être réutilisées. Lorsqu'elles deviennent inutilisables, elles sont démantelées et les parties saines sont récupérées pour réparer les autres palettes.

> Réduction des déchets

Tonnage des déchets produits annuellement

| | Déchets dangereux | | Déchets non dangereux | | Déchets inertes | |
|--------------|-------------------|--------------|-----------------------|---------------|------------------|------------------|
| | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| EDYCEM BPE | 119,31 | 33,10 | 28,30 | 227,63 | 76 187,88 | 63 557,26 |
| EDYCEM PPL | 13,22 | 6,02 | 74,86 | 144,19 | 1 689,30 | 1 118,00 |
| TOTAL | 132,53 | 39,12 | 103,16 | 371,82 | 77 877,18 | 64 675,26 |

Après avoir équipé 7 centrales de bennes 5 flux (verre, bois, métal, plastique et papier/carton) en 2022, le déploiement du tri des déchets s'est poursuivi en 2023 sur 11 nouvelles centrales dans les secteurs bordelais, sarthois et finistérien.

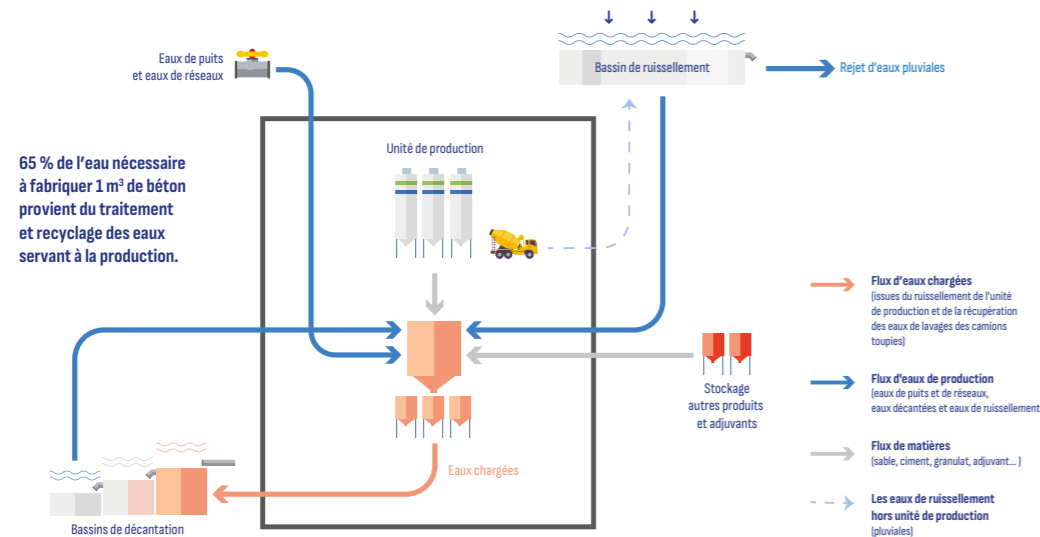
Dans le cadre de la préparation à la mise en œuvre de la nouvelle Responsabilité Élargie du Producteur (REP) des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB), EDYCEM PPL a adhéré à l'éco-organisme ECOMINERO.



2.4 UTILISATION DURABLE DE L'EAU

La disponibilité de la ressource en eau est un enjeu majeur et constitue l'une des priorités d'EDYCEM. Afin de limiter ses consommations, l'activité assure un suivi

précis du cycle de l'eau dans son processus de fabrication.



Dans le cadre de la directive européenne relative à la gestion durable de l'eau, EDYCEM contribue à une meilleure gestion de l'eau par une démarche de réutilisation des eaux à travers :

- l'équipement de toutes ses centrales d'un système de recyclage des eaux de process et des eaux de ruissellement,
- la réutilisation systématique des eaux de process dans le process en circuit fermé.

Ainsi, en 2023, la consommation des eaux réutilisées (eaux décantées et eaux chargées) s'élevait à 31,8 % contre 30,1 % en 2022, soit une augmentation de la part des eaux réutilisées dans la production de béton.

Au sein d'EDYCEM PPL, les eaux de process sont entièrement réintégréées dans la production de toutes les gammes, représentant une réduction de 40 % de prélèvement d'eau du réseau d'adduction.

| Consommation d'eau de réseau et de puits en m ³ | 2023 |
|--|-------------------|
| EDYCEM BPE | 169 167,02 |
| EDYCEM PPL | 6 633,00 |
| TOTAL | 175 800,02 |

| Consommation d'eau en l/m ³ | 2023 | 2022 |
|--|--------------|--------------|
| Consommation d'eau « eau du puits »* | 92,5 | 108,0 |
| Consommation d'eau « eau du réseau »* | 86,6 | 94,0 |
| Consommation d'eau « eau décantée » | 74,6 | 75,0 |
| Consommation d'eau « eau chargée » | 9,1 | 12,0 |
| Total | 262,7 | 289,0 |
| Taux d'eau recyclée utilisé | 31,8 % | 30,1 % |

* La consommation d'eau comprend les eaux de lavage, les eaux de production et les eaux d'ajustement sur chantier

Des actions de réduction menées dans les centrales

Des dispositifs visant à réduire la consommation d'eau sont mis en œuvre sur certaines centrales :

- plateau de sédimentation sur le site de Rochefort et Bressuire pour le lavage des toupies avec de l'eau décantée,
- pompe de lavage de piste en eau décantée sur les sites de Sainte-Florence, Mortagne-sur-Sèvre et Carbon-Blanc,
- pompe pour production en eau décantée sur les sites de Reignac et Lugon,
- pompe lavage toupie en eau décantée sur le site de Reignac.

Conscient de son impact sur l'utilisation de l'eau, EDYCEM a lancé, en 2023, un groupe de travail pour mener une réflexion collective sur la gestion des ressources hydriques. Après une phase de diagnostic réalisée par les centraliers, qui a consisté à évaluer la gestion et la consommation des eaux sur centrale, des réunions de travail vont se poursuivre en 2024 afin d'identifier et mettre en œuvre des pistes d'amélioration.

> Limiter la perturbation du cycle de l'eau

La circulation et l'infiltration naturelle des eaux pluviales dans le sol constituent un enjeu fort pour les espaces fortement urbanisés qui doivent faire face à de nouveaux défis environnementaux et climatiques. EDYCEM PPL, à travers sa gamme de pavés drainants et de dalles gazon, propose des solutions afin de restituer aux terrains leur qualité première. Leur conception évite la stagnation de l'eau en surface. Favorisant l'écoulement et la pénétration naturelle des eaux pluviales, ils limitent les risques d'inondation et d'engorgement de certains sols. En outre, ils laissent la végétation se développer grâce à des espacements prévus entre chaque pavé mis en œuvre.

2.5 PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES

> Biodiversité

À travers ses opérations directes et sa chaîne de valeur, EDYCEM a des impacts indirects sur la biodiversité et s'expose à des risques liés à l'érosion de la nature. À ce titre, le Groupe HERIGE a engagé une réflexion sur le sujet afin d'établir un diagnostic des différentes implantations et d'identifier les plans d'action les plus adaptés. Les sites industriels d'EDYCEM sont majoritairement localisés au sein de zones d'activités ou de zones industrielles réglementées.

Afin de sensibiliser ses parties prenantes internes aux enjeux de biodiversité, HERIGE a déployé différentes actions dont ont pu bénéficier les collaborateurs d'EDYCEM :

- depuis 2021, soutien, sous forme de mécénat, au projet terrain « Cœur de France » initié par WWF qui vise à protéger la biodiversité à travers le maintien de services écosystémiques,
- fresque de la biodiversité dans le cadre du parcours de formation « Sprint managers »,
- intervention de WWF sur les enjeux et les moyens d'action en faveur de la biodiversité,
- mise à disposition de contenus dédiés à la biodiversité (conférences, articles, podcasts, vidéos, etc.) sur la plateforme Campus digital.

> Pollution de l'air, de l'eau et des sols

Conscient des risques de pollution engendré par son activité, EDYCEM a mis en place des mesures de prévention afin de maîtriser son impact environnemental sur :

L'air

- mesure des poussières émises dans l'environnement,
- balayage régulier des sites,
- imperméabilisation des sols des centrales pour éviter les envols permanents de poussières,
- système d'aspiration des poussières sur le site d'EDYCEM PPL.

L'eau

- mesure des eaux pluviales avant rejet,
- mise en place d'un système de traitement des eaux pluviales avant rejet,
- optimisation de la récupération des eaux dans le process.

Les sols

- imperméabilisation des centrales.

3 – ENTREPRENDRE RESPONSABLE

3.1 GOUVERNANCE

> Un nouveau souffle pour le comité RSE

La stratégie, impulsée par la Direction RSE du Groupe, est relayée au sein d'EDYCEM par des pilotes RSE qui coordonnent et suivent les plans d'action prioritaires. Ils assurent également l'animation d'un comité RSE dédié, composé de l'ensemble des métiers de la branche.

En 2023, EDYCEM a donné une nouvelle impulsion à son comité RSE à travers la nomination d'une deuxième personne référente en charge d'animer les projets portés au sein de l'activité. Par ailleurs, des sous-groupes de travail ont été constitués afin de réfléchir aux initiatives prioritaires en matière de RSE. Ils se sont réunis deux fois en 2023.

3.2 LOYAUTÉ DES PRATIQUES

> Sensibilisation aux risques de corruption

La notion de responsabilité éthique est toujours présente dans les contrats fournisseurs d'EDYCEM. Afin d'accompagner au mieux les collaborateurs dans la compréhension des enjeux associés à la lutte contre la corruption, une formation est dispensée aux nouveaux arrivants. Ce travail de sensibilisation cible en priorité les collaborateurs les plus exposés.

Parallèlement, les membres du Comité de Direction et les responsables de secteur ont participé à une formation contre les ententes anti-concurrentielles, avec une attention particulière portée sur les typologies des ententes et sur les sanctions encourues par les entreprises et les personnes.

> Protection des données personnelles

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) depuis 2018, le Groupe a structuré sa démarche d'information et de sensibilisation de ses équipes avec la mise à disposition de ce règlement auprès de l'ensemble des collaborateurs.

3.3 DIALOGUE PARTIES PRENANTES

> S'engager aux côtés des collaborateurs

Participation à des actions solidaires

Dans le cadre d'Octobre Rose, les collaboratrices volontaires d'EDYCEM se sont rassemblées le temps d'une journée afin de participer à une marche de 5 km et de suivre un atelier d'autosurveillance animé par le président de La Ligue contre le cancer de Vendée.

Parallèlement, EDYCEM a pris en charge l'inscription des 28 collaboratrices souhaitant participer à « La Joséphine », course à pied solidaire 100 % féminine.

Afin de sensibiliser plus largement ses collaborateurs, femmes et hommes, EDYCEM a organisé une exposition interactive sur le site de Boufféré rappelant les différents risques et types de cancers.

Inauguration du siège social, Edyfix

Pour marquer la première année dans le nouveau siège social, EDYCEM a organisé une soirée pour les équipes exerçant dans ces locaux afin de faire découvrir leur environnement de travail à leurs proches.



Mise en place du « petit-déj' de l'info »



En 2023, l'équipe RH a instauré un nouveau rituel pour les collaborateurs du siège : le « petit-déj' de l'info », un moment d'échanges de 30 minutes autour d'un café. L'objectif est d'informer et sensibiliser les collaborateurs sur un sujet donné.

Remise des médailles du travail

Au cours de l'année, EDYCEM a récompensé 20 récipiendaires en leur remettant leur médaille du travail, dont 9 médailles d'argent, 10 médailles vermeil et 1 médaille d'or pour récompenser respectivement 20, 30 et 35 années de travail.

Favoriser l'accès à l'information

EDYCEM a doté l'ensemble des salariés d'EDYCEM PPL de téléphones portables afin de faciliter leur accès aux informations de l'entreprise. En complément, un affichage dynamique est en phase de test sur plusieurs sites de production. Cela permet de communiquer plusieurs messages clés, tels que la sécurité, les offres d'emploi, les actualités sur le secteur, etc.

> S'engager aux côtés des clients

Promotion d'une offre produit moins carbonée

Afin de partager ses solutions avec ses parties prenantes, EDYCEM a imaginé « La Fabriq' by EDYCEM », véritable lieu d'échanges, de partage et de travail collaboratif. Ce dispositif co-construit avec les clients et les prescripteurs vise à :

- sensibiliser et accompagner l'adoption de la nouvelle génération de bétons,
- favoriser les rencontres pour faire émerger des idées,
- expérimenter des solutions innovantes au travers de chantiers pilotes,
- construire et faire vivre des partenariats d'innovation.

Avec cette démarche inédite, EDYCEM va ainsi à la rencontre de ses clients et partenaires. En 2023, quatre réunions ont eu lieu à destination des entrepreneurs du Bâtiment et du TP pour les informer de la démarche Vitaliss® et des offres disponibles chez EDYCEM. Quatre autres réunions ont également été organisées avec les applicateurs de chapes fluides, intégrant une information sur la gamme Vitaliss®.

EDYCEM a également élaboré un catalogue des principales DEP/FDES de ses bétons afin d'offrir plus de réactivité à ses clients sur leurs opérations RE 2020.

Une étude destinée à mesurer l'impact sur les usages de l'utilisation des bétons de nouvelle génération a été lancée afin de construire un guide d'usage à destination de nos clients.

Cette dynamique volontaire de création d'outils et de supports ambitionne d'apporter aux professionnels choix et conseils afin d'opter pour le produit adapté à la bonne application.

Satisfaction – Fidélisation

Avec la volonté forte de dynamiser le marché des chapes fluides, EDYCEM a organisé des tournées de réunions régionales dédiées exclusivement à son réseau de chapistes ONDALISS DES SOLS®. Au total, cinq réunions ont permis de réunir plus de 65 participants. En complément du suivi quotidien, ces moments privilégiés ont été l'occasion de faire le point sur l'actualité de la filière et de les informer sur les évolutions techniques, réglementaires et de marché. C'était aussi l'occasion de leur fournir les outils nécessaires à leur développement.

> S'engager aux côtés des organisations professionnelles

EDYCEM veille à maintenir un dialogue soutenu avec l'ensemble de ses parties prenantes. En ce sens, l'entreprise a participé à des salons professionnels, tels que Artibat en 2023, le salon de la construction et des travaux publics à Rennes, et elle poursuit son engagement au sein du Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE) et de la commission du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB).

> S'engager aux côtés des établissements scolaires

Chaire de recherche avec l'École Centrale de Nantes



EDYCEM poursuit son partenariat renouvelé en 2020 avec l'École Centrale de Nantes pour une durée de cinq ans. La Chaire de recherche II, baptisée « Des bétons responsables au service de l'environnement », porte sur l'impact des bâtiments neufs sur l'environnement en tenant compte de l'ensemble des émissions sur le cycle de vie du béton dès sa construction, mais aussi sur les enjeux liés à la performance carbone.

Ainsi, 75 % des sujets de R&D portent sur la réduction de l'empreinte carbone. En témoignent par exemple :

- l'étude comportementale des bétons formulés à base de liants ternaires,
- l'étude comportementale des solutions à base de liants disruptifs à moins de 350 kg eq CO₂/t,
- la qualification et la quantification des impacts de l'emploi des bétons à faible empreinte carbone sur les caractéristiques d'usage des bétons,
- l'approche prédictive du comportement des bétons performantiels.

Intervention auprès des lycéens de La Roche-sur-Yon (85)

EDYCEM s'est rapproché des lycées professionnels de proximité afin de valoriser ses métiers auprès des étudiants. La Direction marketing de l'entreprise est intervenue auprès des étudiants en BTS Bâtiment du Lycée Rosa Parks et des étudiants du Lycée Saint-François d'Assise à La Roche-sur-Yon (85) afin de retracer l'histoire du béton tout en expliquant son évolution au fil des temps et les nouveaux enjeux du secteur. Ces élèves ont également visité une centrale à béton.



3.4 TERRITOIRES ET MÉCÉNAT

> Soutien à l'association Martial CAILLAUD



EDYCEM soutient l'association Martial CAILLAUD, portée par le Groupe depuis 25 ans, qui initie des projets en faveur de l'éducation et de l'aide à la construction dans des pays défavorisés.



Deux membres d'EDYCEM ont intégré le nouveau bureau de l'association, renouvelé lors de l'Assemblée Générale en juin 2023.

> Aides aux associations locales

EDYCEM considère que sa responsabilité inclut sa contribution à la vie des territoires sur lesquels elle opère. Ainsi, l'entreprise témoigne son soutien à plusieurs associations locales :

- ESSOR (éco-réseau des entreprises qui coopèrent et œuvrent ensemble pour l'essor responsable de leur territoire), 
- ECL'OR : le parcours ECL'OR (Engagement Collectif pour L'Orientation des jeunes) est une action partenariale réunissant les établissements scolaires, les entreprises et le territoire autour de l'orientation des jeunes. Tout au long de l'année scolaire, des élèves de 4^{ème} suivent des ateliers de connaissance de soi et du monde professionnel. Chaque classe est parrainée par un professionnel (un représentant d'une entreprise) qui les suit pendant toute l'année en co-animant des ateliers et en organisant une visite d'entreprise, 

- Stade rochelais (rugby), 

- RVBC Roche Vendée Basket Club (basket), 

Reporting Négocé

VM Matériaux distribue des matériaux de construction à destination des professionnels du bâtiment et des particuliers pour leurs projets de construction et de rénovation.

L'entreprise dispose également d'une activité de travaux publics sous l'enseigne LNTP. 1 126 collaborateurs s'engagent au quotidien pour conseiller les clients dans leurs achats de matériaux et pour les accompagner dans leurs chantiers.



> La proximité, le conseil et le service au cœur de l'activité

Les 69 points de vente du réseau VM Matériaux, répartis sur le Grand Ouest de la France, proposent des solutions adaptées pour la construction en gros œuvre et second œuvre, telles que des parpaings, charpentes, planchers, tuiles..., et pour la rénovation, comme l'isolation thermique par l'intérieur (murs, cloisons, etc.).

De nombreux produits pour l'aménagement de la maison et du jardin sont également disponibles : revêtements de terrasse, bardages, carrelages, meubles de salle de bains. VM Matériaux dispose aussi d'une activité de travaux publics à travers 10 points de vente spécialisés, sous l'enseigne LNTP.



1 126
Effectifs
(inscrits au 31/12/2023)



314
Femmes
(soit 27,9 %)



812
Hommes
(soit 72,1 %)



94,7 %
de collaborateurs
en CDI

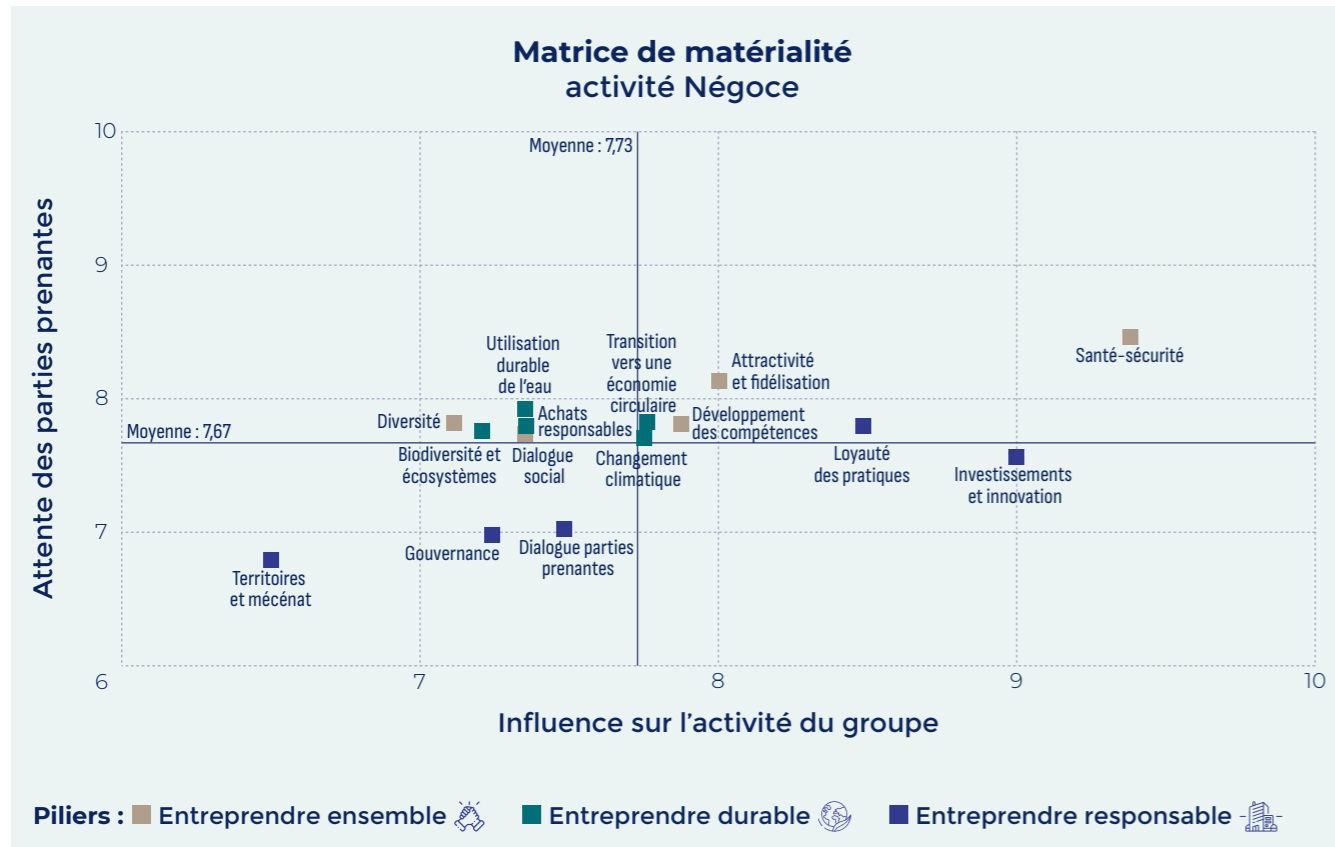


> Les enjeux et priorités RSE de VM Matériaux

Le Groupe HERIGE réalise chaque année une analyse de ses enjeux prioritaires en termes de développement durable, détectés et hiérarchisés grâce à l'exercice de matrice de matérialité.

Cette démarche permet de révéler les sujets émergents, afin de réévaluer leur importance de manière régulière, de mesurer les progrès réalisés et de mettre ainsi en évidence les évolutions obtenues par ces initiatives.

En 2023, l'entreprise a ainsi actualisé ses enjeux RSE par la conduite d'une enquête interne et externe auprès de ses parties prenantes via un questionnaire en ligne basé sur les lignes directrices de la norme ISO 26000. Avec 281 participants et un taux de participation interne de 18,9 %, l'étude a permis de révéler les enjeux prioritaires pour les parties prenantes de VM Matériaux : santé et sécurité, attractivité et fidélisation et utilisation durable de l'eau.



1 – ENTREPRENDRE ENSEMBLE



1.1 SANTÉ ET SÉCURITÉ

> Une politique santé et sécurité en action

Afin d'intégrer pleinement les ambitions et objectifs en matière de santé et de sécurité dans sa stratégie, VM Matériaux a instauré un plan d'action Santé et Sécurité au Travail (SST) depuis 2022. Portée par l'ensemble de la Direction, cette politique est structurée autour de trois piliers :

- les incontournables : mesures de protection élémentaires,
- les règles d'or : obligations réglementaires et mesures de prudence à appliquer en permanence,
- la formation.

Dans le cadre de la création du « Passeport Prévention » inscrit dans la loi n°2021-1018 du 02 août 2021, chaque collaborateur suit un parcours de formations SST de trois jours répartis sur trois ans. Cet engagement s'est poursuivi à travers une trentaine de formations accomplies en 2023. Ces formations obligatoires visent à élargir les compétences et les réflexes en matière de prévention, tant pour soi-même que pour les autres. Les formations incendie, évacuation, gestes et postures, risques routiers, risques chimiques entreront progressivement dans le dispositif.



> Organisation et communication

Le pilotage et le déploiement de la politique santé et sécurité de VM Matériaux sont réalisés par le responsable prévention & RSE, rattaché à la Direction générale. Celui-ci organise régulièrement des actions de communication et de sensibilisation autour des incontournables de la sécurité au travail :

- diffusion de flashs portant, entre autres, sur les thématiques suivantes : « accidents », « prévention », « bonnes pratiques », « réglementation » et « sécurité environnementale »,
- communication traitant de l'accidentologie de l'activité,
- charte de communication sécurité,
- affichage des messages clés de la politique au siège et dans tous les points de vente,
- organisation d'une journée annuelle dédiée à la sécurité. En 2023, cette journée a porté sur les risques « incendie ».

Afin de renforcer cette culture de la prévention, le sujet est systématiquement abordé en Comité de Direction et en réunion de secteur.

> Mesure de la performance

La santé et la sécurité au travail, ainsi que les indicateurs de suivi qui y sont rattachés, font l'objet d'une revue mensuelle par l'équipe prévention et par la Direction générale.

Le Groupe HERIGE s'est équipé depuis avril 2023 d'un nouveau logiciel, ACCILINE +, disponible pour ses différentes activités, dont VM Matériaux. Ce logiciel facilite la déclaration des accidents du travail par les responsables de site et permet d'alerter automatiquement les 17 membres du Comité de Direction élargi de VM Matériaux.

Intégrant plusieurs modules sécurité, l'outil simplifie la gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles, le pilotage de l'absentéisme, le suivi des formations et des habilitations, l'évaluation des risques (DU), la veille réglementaire, etc.

Depuis 2020, VM Matériaux a intégré un critère fixe d'accidentologie dans le plan de prime de performance des salariés. La sécurité est également un des critères RSE de la prime d'intéressement.

> Accidents du travail

Pour l'entreprise, la priorité en matière de santé et de sécurité au travail est d'assurer la réduction des accidents du travail et, par conséquent, leur fréquence en nombre et en gravité. À ce titre, les accidents du travail (avec et sans arrêt) sont analysés par l'équipe prévention qui s'appuie sur la méthode de l'arbre des causes* afin d'identifier les éléments qui les ont provoqués et d'y apporter des réponses.

*La méthode de l'arbre des causes a été inventée pour comprendre quelles sont les causes, potentiellement multiples, ayant abouti à l'apparition de l'accident du travail, dans le but d'identifier des axes de prévention.

| | 2023 | 2022 |
|--|-------|-------|
| Taux de fréquence des accidents du travail ⁽¹⁾ | 20,83 | 19,13 |
| Nombre d'accidents du travail avec arrêt | 42 | 39 |
| Taux de gravité des accidents du travail ⁽²⁾ | 1,07 | 1,43 |
| Nombre de jours calendaires d'arrêt pour accident du travail | 2 157 | 2 919 |

$$(1) \text{ Taux de fréquence} = \frac{\text{nombre d'accidents du travail avec arrêt}}{\text{nombre d'heures travaillées sur l'année de référence}} \times 1\,000\,000$$

$$(2) \text{ Taux de gravité} = \frac{\text{nombre de jours d'arrêt pour accident de travail}}{\text{nombre d'heures travaillées sur l'année de référence}} \times 1\,000$$

En 2023, VM Matériaux a enregistré une augmentation de 10 % du nombre d'accidents du travail avec arrêt par rapport à 2022 (tous contrats confondus) pour un total de 42 AT avec arrêt. Malgré cette augmentation, VM Matériaux a vu le nombre de jours avec arrêt diminuer de plus de 30 % par rapport à 2022.

VM Matériaux a également constaté une amélioration de son taux de gravité de 30 % en 2023 par rapport à 2022.



> La formation en levier d'amélioration de la sécurité

Des sessions de sensibilisation à la prévention et à la sécurité au travail ont été reconduites en 2023 pour 43 collaborateurs de VM Matériaux. Cette formation vise à rappeler la définition et les statistiques de la sécurité, travailler sur des mises en situation, visiter un site afin d'identifier les dangers, évaluer les risques et élaborer un plan d'action personnel.

La prévention des risques routiers a également fait l'objet d'une formation pour des conducteurs en 2023. En ce sens, 11 collaborateurs ont reçu cette formation qui rappelait les enjeux de sécurité routière et se complétait d'un module de sensibilisation sur la réduction de la consommation de carburant.

> Garantir la sécurité et le confort des collaborateurs

Des EPI renouvelés régulièrement

Suite à une réflexion menée sur les tenues des collaborateurs, la gamme d'équipements de protection individuelle a été enrichie en 2023 :

- Équipements à haute visibilité,
- test de nouvelles chaussures de sécurité montantes pour les magasiniers et chauffeurs et de nouveaux modèles pour répondre aux besoins des activités,
- création d'une gamme de tenues pour les femmes avec, notamment, des pantalons spécifiquement étudiés pour leur morphologie,
- référencement d'un kit de cutters de sécurité pour les magasiniers et chauffeurs.

Des aménagements pour améliorer la sécurité des sites

Pour améliorer la sécurité sur les points de vente, plusieurs opérations ont été menées ou reconduites en 2023 :

- installation d'un nouveau système de rangement coulissant pour les menuiseries sur le site d'Olonne-sur-Mer,
- poursuite de l'audit des racks et des cantilevers de toutes les agences par un organisme indépendant,
- vérification des armoires électriques.

Des actions pour améliorer la qualité de vie et les conditions de travail (QVCT)

À l'écoute des remontées terrain, VM Matériaux prend en considération les problématiques d'ergonomie et de conditions de travail que peuvent connaître les collaborateurs. À ce titre, des actions en faveur de la santé et de l'amélioration de la QVCT ont été mises en place ou reconduites en 2023 sur les points de vente et au siège :

- poursuite de la livraison d'une corbeille de fruits par une association de producteurs une fois par semaine sur le site de Montaigu et au siège,
- équipement de sièges ergonomiques, bureaux à hauteur variable et pédales sur plusieurs sites,
- accès à la salle de sport de l'Herbergement les lundis et jeudis pour les collaborateurs du siège.

De nouveaux véhicules plus adaptés et sécurisés

Dans le cadre du renouvellement annuel de sa flotte de véhicules, VM Matériaux investit systématiquement dans de nouveaux camions équipés de l'éclairage des angles morts dans les rétroviseurs. Les camions-grues sont également dotés

d'une fourche à fermeture automatique afin de limiter les opérations dangereuses de montées et descentes du plateau. De plus, certains camions sont équipés de dérouleurs de rubans de signalisation situés à l'arrière de la cabine, tant du côté droit que du côté gauche, afin de délimiter un périmètre de sécurité pendant l'utilisation de la grue.

L'entreprise a poursuivi le remplacement de ses chariots élévateurs. Un carnet de vérification a été déployé pour l'ensemble des responsables de parc afin d'assurer un contrôle hebdomadaire et de vérifier une vingtaine de points de vigilance. En 2022, VM Matériaux a mis en place des palonniers hydrauliques sur quatre chariots élévateurs pour simplifier et sécuriser le déchargement des treillis soudés. En 2023, un chariot élévateur supplémentaire a été équipé de ce dispositif.

> Absentéisme

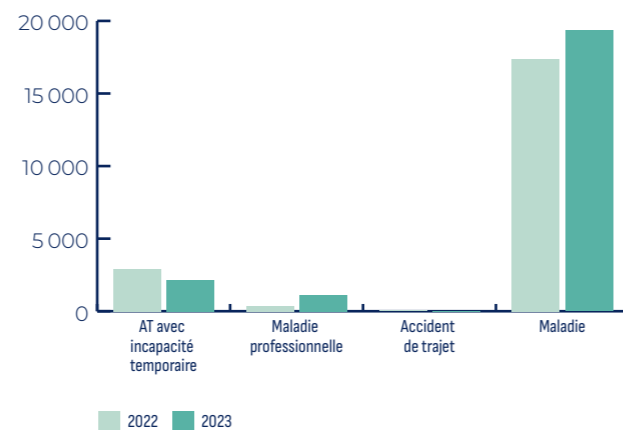
Afin de suivre précisément les motifs d'absentéisme liés à la santé sur lesquels chaque activité peut agir, le périmètre de calcul du taux d'absentéisme est modifié depuis 2021. Il prend en compte uniquement les maladies, les maladies professionnelles, les accidents de trajet et les accidents de travail rapportés au nombre de jours travaillés.

Les absences pour maternité et paternité ne sont plus retenues dans ce calcul afin de rester dans une logique de promotion d'une politique sociale non discriminante qui valorise les équilibres de vie et la parentalité.

| | 2023 | 2022 |
|---------------------------|--------|--------|
| Taux d'absentéisme | 5,33 % | 4,79 % |

$$\text{Taux d'absentéisme} = \frac{\text{nombre de jours d'absence pour maladie, maladie professionnelle, accident de trajet et accident du travail}}{\text{nombre de jours travaillés (base calendaire)}} \times 1\,000\,000$$

Répartition de l'absentéisme (en jours) - Négoce



Afin de favoriser et d'accompagner le retour à l'emploi d'un salarié, VM Matériaux sollicite la médecine du travail pour évaluer les conditions de reprise du poste et mettre en place des aménagements particuliers (achat de matériel adapté, équipements spécifiques...).

1.2 DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

VM Matériaux considère la montée en compétence de ses équipes comme un facteur clé de réussite en matière d'adaptation, de compétitivité et d'efficacité.

À ce titre, le coût pédagogique, engagé pour 2023, s'est inscrit en hausse de 3,7 % vs N-1, à hauteur de 395,2 K€. Il a permis la mise en œuvre de 19 106 heures de formation, en baisse de 6,6 % par rapport à 2022. 5 444 heures portaient sur les formations réglementaires (soit un taux de formation réglementaire⁽¹⁾ de 28,5 %).

944 collaborateurs ont été formés, soit 81,2 % de l'effectif⁽²⁾ (16,4 heures de formation par collaborateur en moyenne⁽³⁾). Ces formations ont concerné 73,2 % d'hommes et 26,8 % de femmes dans l'entreprise.

En 2023, le plan de formation a porté principalement sur l'animation de la performance, les enjeux d'éthique et de conformité, mais aussi sur la data et l'intelligence artificielle (IA).

| | ALTERNANTS | OUVRIERS | ETAM | CADRES |
|-------------|------------|----------|--------|--------|
| 2023 | 5,8 % | 24,2 % | 52,1 % | 17,9 % |
| 2022 | 3,2 % | 29,5 % | 50,5 % | 17,4 % |

| | |
|---------------------------------------|--|
| (1) Taux de formation réglementaire = | Heures réglementaires (nombre d'heures de formation réglementaire obligatoire suivies sur la période considérée) |
| | Heures (nombre d'heures de formation suivies sur la période considérée) |

| | |
|--------------------------------|--|
| (2) Taux de l'effectif formé = | Effectif formé (nombre de collaborateurs ayant suivi au moins une formation sur la période considérée) |
| | Effectif fin de mois moyen sur la période considérée |

| | |
|-------------------------------|---|
| (3) Heure par collaborateur = | Heures (nombre d'heures de formation suivies sur la période considérée) |
| | Effectif fin de mois moyen sur la période considérée |

Des formations transversales pour tous

Pensées de manière collaborative et proactive, des formations clés ont été déployées par le Groupe et l'ensemble de ses activités autour des enjeux stratégiques : la lutte contre la corruption, la santé et la sécurité au travail, la cybersécurité, la diversité, les risques routiers...

Une offre de formation par typologie de métiers

Le catalogue de formation de VM Matériaux propose une offre complète en matière de développement de compétences pour les différents métiers. Parmi les grands thèmes 2023 :

- animation de la performance et prospection commerciale,
- approvisionnement et gestion des stocks,
- rénovation énergétique,
- management.

Chaque nouveau collaborateur bénéficie également d'un parcours de formation adapté à son métier et à son statut.

Des formations ciblées pour développer les talents

En complément du plan de formation déployé par VM Matériaux, HERIGE a lancé en 2022, HERIGE Académie, un programme de formation en lien avec les enjeux stratégiques du Groupe. En 2023, quatre collaborateurs de VM Matériaux ont suivi le parcours de formation « Leaders » et 22 le parcours « Sprint Managers ». D'autres sessions relatives à la finance, au recrutement et au management de la diversité ou encore à la RSE ont également été proposées aux membres de l'encadrement de VM Matériaux.

Ce dispositif de formation a été enrichi par Campus digital. Cette plateforme d'autoformation en ligne à disposition de tous les collaborateurs comporte plus de 40 000 contenus gratuits. En fonction de leurs intérêts et attentes, les salariés peuvent parcourir des modules qui fournissent des informations sur les grands thèmes qui animent le Groupe ou encore des modules portant sur d'autres sujets très variés : management, construction, IA, bureautique...

> Digitalisation des métiers

En cours de déploiement depuis 2021, VM Matériaux a poursuivi la mise en place de son nouvel outil de gestion commerciale (D365). La bascule, effectuée par vague d'une dizaine de points de vente chaque mois, a été finalisée en mai 2023.

D'importants moyens de formation ont été mis en œuvre afin de faciliter la prise en main de l'outil. Les ambassadeurs du projet, en interne, ont assuré des sessions de formation auprès de l'intégralité des utilisateurs en points de vente et de la documentation a été mise à leur disposition.

En complément, VM Matériaux a renforcé l'équipe Projet avec le recrutement d'un chef de projet métier D365 afin d'accompagner le déploiement de l'outil et de proposer des évolutions répondant aux besoins des équipes et optimisant ainsi l'expérience utilisateur.



1.3 ATTRACTIVITÉ ET FIDÉLISATION

| Effectifs inscrits sur le périmètre au 31/12 | 2023 | 2022 |
|--|---------|---------|
| Effectifs inscrits | 1 126 | 1 188 |
| Répartition CDI/CDD/ALTERNANCE | | |
| CDI | 1 066 | 1 120 |
| CDD | 14 | 19 |
| ALTERNANCE | 46 | 49 |
| Départs | | |
| Nombre de départs ⁽¹⁾ | 178 | 156 |
| Répartition des départs | | |
| Retraite | 26 | 19 |
| Rupture conventionnelle | 13 | 12 |
| Démission | 102 | 96 |
| Cession de site/société | - | - |
| Licenciement économique | - | - |
| Licenciement autre | 36 | 29 |
| Décès | 1 | - |
| Taux de roulement | | |
| Nombre de départs CDI / Effectif moyen CDI ⁽²⁾ | 18,02 % | 17,01 % |
| Recrutements | | |
| Nombre d'embauches (CDI/CDD/alternance) | 181 | 290 |
| Nombre d'embauches en CDI | 128 | 215 |
| Dont embauches suite à CDD ou alternance | 17 | 17 |
| Taux d'embauche en CDI | 70,72 % | 74,14 % |
| Nombre d'embauches en CDD | 25 | 39 |
| Dont embauches suite à CDD ou alternance | 4 | 4 |
| Taux d'embauche en CDD | 13,81 % | 13,45 % |
| Nombre d'embauches en alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation) | 28 | 36 |
| Taux d'embauche en alternance | 15,47 % | 12,41 % |
| Taux d'embauche en CDI et CDD des < à 30 ans | 21,88 % | 31,72 % |
| Taux d'embauche en CDI et CDD des ≥ à 50 ans | 16,41 % | 15,86 % |

(1) Les départs au cours de la période d'essai ne sont pas comptabilisés.

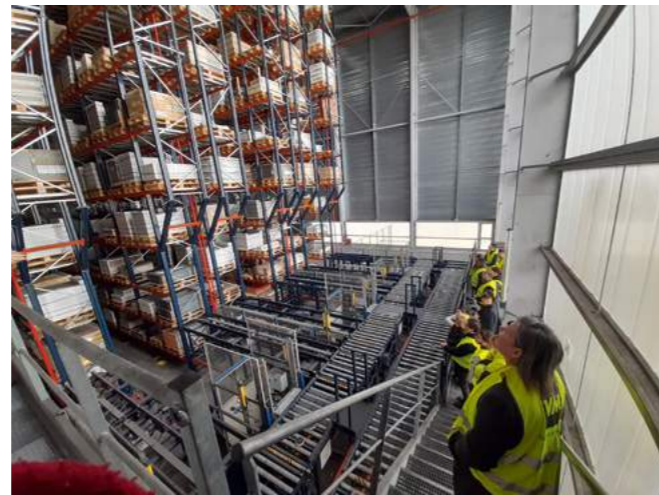
(2) Dans le cadre du processus d'amélioration continue du suivi des données dans nos outils de reporting, certaines données 2022 ont pu faire l'objet de correctifs.

> Recruter avec le dispositif « Boost Cooptation »

VM Matériaux a poursuivi en 2023 sa démarche de cooptation qui permet de capitaliser sur les réseaux professionnels et personnels de ses collaborateurs et de renforcer, par leur intermédiaire, l'attractivité de l'entreprise sur le marché de l'emploi. Cette politique de recrutement, ouverte à tous les postes et véhiculée à travers une campagne de communication, a ainsi permis de recruter 19 nouveaux collaborateurs en 2023.

> Favoriser l'intégration des nouveaux collaborateurs

Pour favoriser l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants, VM Matériaux organise depuis 2022 des journées d'intégration. En 2023, quatre journées ont eu lieu, dont une dédiée aux alternants. Elles ont permis aux nouveaux collaborateurs de rencontrer les membres du Comité de Direction, de prendre connaissance des stratégies commerciales et RH et de visiter le centre logistique.



En parallèle, des parcours d'intégration ont été établis pour certains profils et notamment pour les directeurs de points de vente et les commerciaux. Des travaux ont été menés en 2023 afin de modéliser des parcours d'intégration pour chaque métier de l'entreprise. Ils seront opérationnels dès 2024.

Une lettre de bienvenue est diffusée régulièrement à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise pour annoncer les nouveaux arrivants, les évolutions et promotions de postes.

> Promouvoir la mobilité interne

L'équipe des ressources humaines diffuse chaque semaine les annonces disponibles sur le réseau social de l'entreprise, permettant ainsi aux collaborateurs de consulter les offres d'emploi. La notion de mobilité interne est systématiquement abordée lors des entretiens annuels de progrès. Si un salarié exprime une volonté de mobilité, il est mis en relation avec une chargée de développement humain pour en discuter et envisager ce changement de poste.

1.4 DIALOGUE SOCIAL

> Nouveaux accords d'entreprise

Plusieurs accords d'entreprise ont été signés en 2023 dans les trois entités de l'activité Négoce :

VM Transport

- intéressement,
- protocole Négociations Annuelles Obligatoires (NAO).

VM Distribution

- avenant n°1 à l'accord d'intéressement,
- protocole Négociations Annuelles Obligatoires (NAO),
- protocole d'Accord Préélectoral (PAP) pour les élections CSE.

Financière VM Distribution

- avenant n°2 à l'accord d'intéressement.

> Plusieurs réunions du CSE

VM Matériaux compte deux Comités Sociaux et Économiques (CSE) qui se réunissent une fois par mois pour le CSE VM Distribution et une fois tous les deux mois pour le CSE VM Transport.

En 2023, le CSE VM Distribution a été renouvelé. Les nouveaux élus ont bénéficié d'une formation de 5 jours, afin de prendre en main leur rôle de représentants des salariés.

En complément des réunions CSE, six réunions exceptionnelles ont eu lieu au cours de l'année pour le CSE VM Distribution et trois pour le CSE VM Transport.

> Mesurer et améliorer l'engagement des collaborateurs

VM Matériaux consulte ses collaborateurs à travers une enquête annuelle, initiée par le Groupe HERIGE en 2021, afin de donner à chacun l'occasion de s'exprimer sur son engagement.



À la suite de l'enquête menée en 2022, VM Matériaux a défini un plan d'action et mis en place des groupes de travail. À ce titre, l'entreprise a mis en œuvre des actions thématiques tout au long de l'année 2023 :

- proximité réseau – siège,
- communication,
- management,
- irritants.

Deux autres groupes de travail se sont également réunis, afin d'élaborer des plans d'action sur l'adhésion et le parcours collaborateurs. Ainsi, différentes actions amélioratrices ont été engagées :

- rénovation des vestiaires et des salles de pause,
- réunions mensuelles obligatoires en points de vente,
- poursuite des journées d'intégration pour tous les nouveaux collaborateurs,
- cérémonies de remise des « médailles du travail ».

De plus, un kit de communication a été mis à disposition des managers de VM Matériaux afin de faciliter la restitution de l'enquête auprès des équipes.

En 2023, VM a mené son enquête de baromètre social auprès de l'ensemble de ses collaborateurs. Le taux de participation s'est établi à 52 %.



1.5 PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA DIVERSITÉ

> Les journées dédiées aux alternants

VM Matériaux a décidé de renforcer sa politique d'alternance avec le recrutement de 28 nouveaux alternants pour atteindre 46 contrats en cours en 2023. Cette stratégie vise à former le vivier de l'entreprise et à sécuriser ses recrutements. Ils ont été accueillis au sein des différents services pour des missions portant sur la logistique, le commerce, le marketing digital, la communication, la finance ou encore les ressources humaines.

En janvier et novembre 2023, l'équipe RH a organisé une journée d'intégration pour les alternants. Au programme : rencontre avec le Comité de Direction, présentation des différents services et activités de l'entreprise, activité de cohésion pour favoriser les échanges et visite de la plateforme logistique.



Par ailleurs, un audit mené en février auprès des alternants et de leurs tuteurs a fait état de résultats encourageants : les alternants sont, dans l'ensemble, satisfaits de l'accueil et de leur accompagnement.

Une journée sous format « workshop » a également été organisée au mois d'avril. Près d'une quarantaine de tuteurs et d'alternants volontaires, de tous métiers et sites, y ont participé. Ce temps de partage convivial a fait émerger de multiples propositions et de nouvelles idées pour élaborer des outils dédiés :

- une fiche sur les bonnes pratiques de l'accueil,
- rédaction de deux chartes, l'une dédiée aux alternants et la seconde aux tuteurs,
- formalisation de trois types d'entretien pour suivre l'évolution de l'alternant : à un mois (avant la fin de la période d'essai pour confirmer la motivation ou repositionner les missions), à mi-parcours et avant la fin de la formation (l'équivalent d'un entretien professionnel pour définir ensemble des objectifs avant un possible recrutement). L'ensemble des tuteurs a été formé pour animer ces entretiens.

La prochaine étape, prévue en 2024, portera cette fois-ci sur l'identification d'écoles partenaires et la mise en place de relais afin de mieux faire connaître les besoins et les métiers liés à l'activité.

> Égalité professionnelle

Depuis le 1^{er} mars 2020, toutes les entreprises d'au moins 50 salariés ont l'obligation de publier leur performance en matière de parité salariale en répondant à cinq critères.

En 2023, VM Matériaux a obtenu un score de 81/100 à l'index Égalité femmes-hommes.

| | VM Matériaux |
|---|---------------|
| Écarts de rémunération | 36/40 |
| Écarts d'augmentations individuelles | 20/20 |
| Écarts taux de promotion | 10/15 |
| Pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé Maternité | 15/15 |
| Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations | 0/10 |
| Résultat | 81/100 |

> Des référents harcèlement

Suite aux élections en juin 2023, deux nouveaux élus du personnel ont été nommés référents sur les sujets du harcèlement et des agissements sexistes. Ces ambassadeurs ont été formés sur cette thématique.

> Soutien au secteur protégé

VM Matériaux s'engage à favoriser l'insertion de tous les publics. Cette volonté s'illustre par la signature de contrats de prestation avec des organismes spécialisés (ESAT*, EA**, réinsertion professionnelle), tels que le recyclage et le reconditionnement du matériel informatique ou encore la fabrication d'hôtels à insectes.

*ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail

**EA : Entreprise Adaptée

> Engagement en faveur du handicap

Pour favoriser le maintien et le retour à l'emploi des collaborateurs reconnus travailleurs handicapés, un référent Handicap est nommé dans l'entreprise. Il assure la centralisation des demandes et facilite leur accompagnement à travers, par exemple, des aménagements de postes de travail.

Par ailleurs, les offres d'emploi disponibles sont ouvertes à tous, y compris aux travailleurs en situation de handicap. À ce titre, l'information est systématiquement mentionnée dans les annonces diffusées sur le site Internet www.herige-recrute.fr.

Début 2023, le Groupe HERIGE a engagé un partenariat avec la Ligue BaskIN des Pays de la Loire. Ainsi, les collaborateurs du siège de VM Matériaux ont participé à une initiation BaskIN, un sport inspiré du basket qui permet à des personnes dites « valides » et « handicapées » de jouer ensemble. Cette expérience a mis en évidence la possibilité de pratiquer ce sport, ensemble, malgré les différences, et ce, grâce à des règles adaptées. Cela a également permis aux collaborateurs de projeter ce modèle dans un contexte professionnel.

> Un nouveau parcours de formation pour encourager la diversité

Les membres du Comité de Direction et les managers de VM Matériaux impliqués dans le recrutement ont bénéficié d'un nouveau programme de formation « Recruter et manager la diversité ». Ce parcours s'est décomposé en trois étapes : un webinar d'ouverture pour comprendre les enjeux et les modalités du programme, un e-learning sur le recrutement sans discrimination et une conférence en ligne sur le thème : « La diversité : question d'éthique ou facteur de performance ? ». L'enjeu était de fournir aux managers toutes les clés pour participer à la réussite de la transformation, en adoptant les bonnes pratiques et les bonnes postures managériales.



2 – ENTREPRENDRE DURABLE



2.1 ATTÉNUATION ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

VM Matériaux est engagé depuis plusieurs années dans une démarche de réduction de ses impacts environnementaux.

> Réduction de l’empreinte carbone

La stratégie de VM Matériaux en matière de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) s’articule autour des mesures principales suivantes :

- la réduction de la consommation d’énergie,
- l’optimisation du fret aval,
- la mise en place d’une politique d’achats responsables,
- la réduction des déchets.

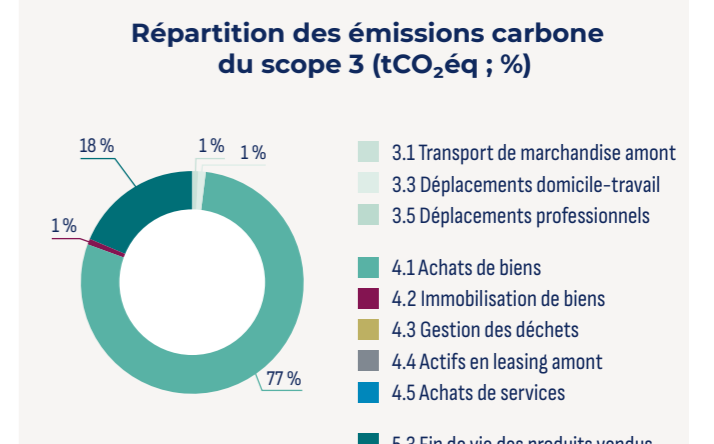
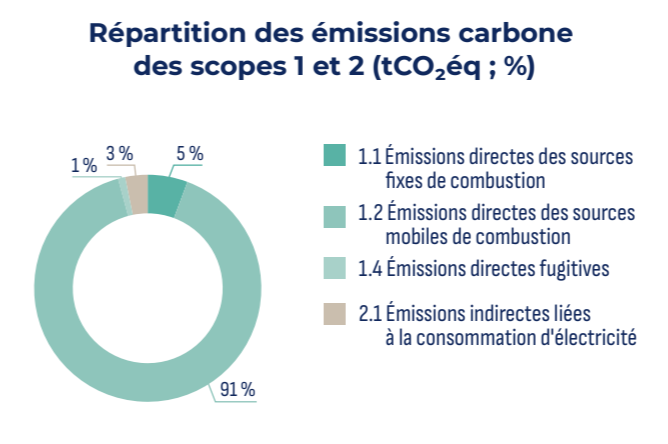
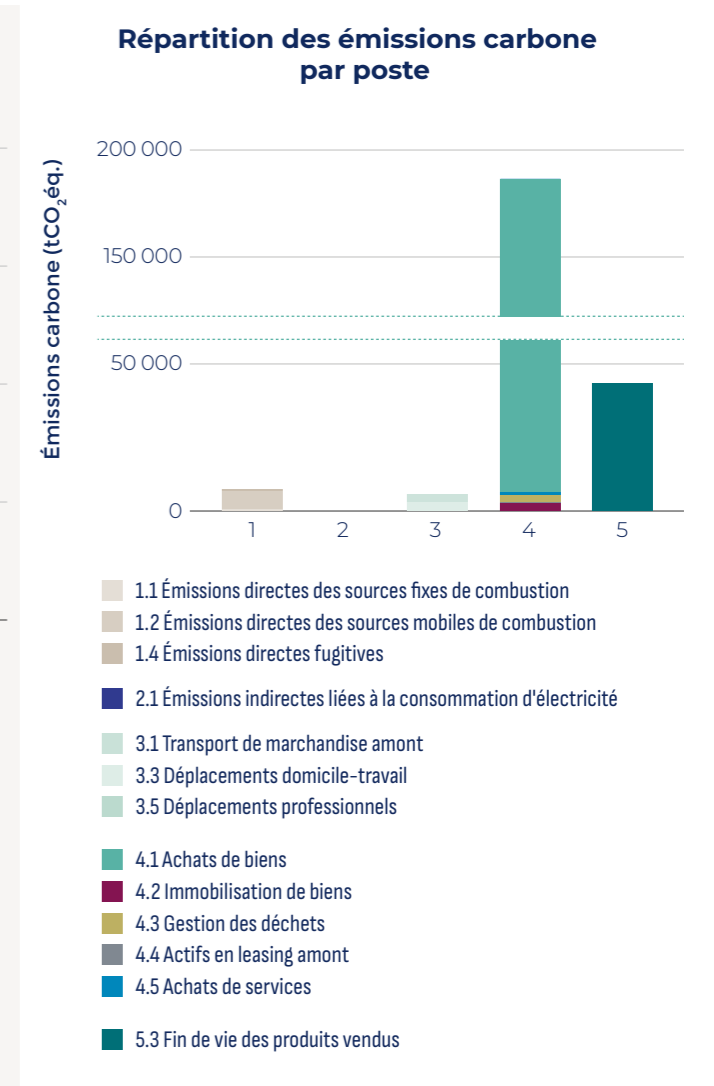
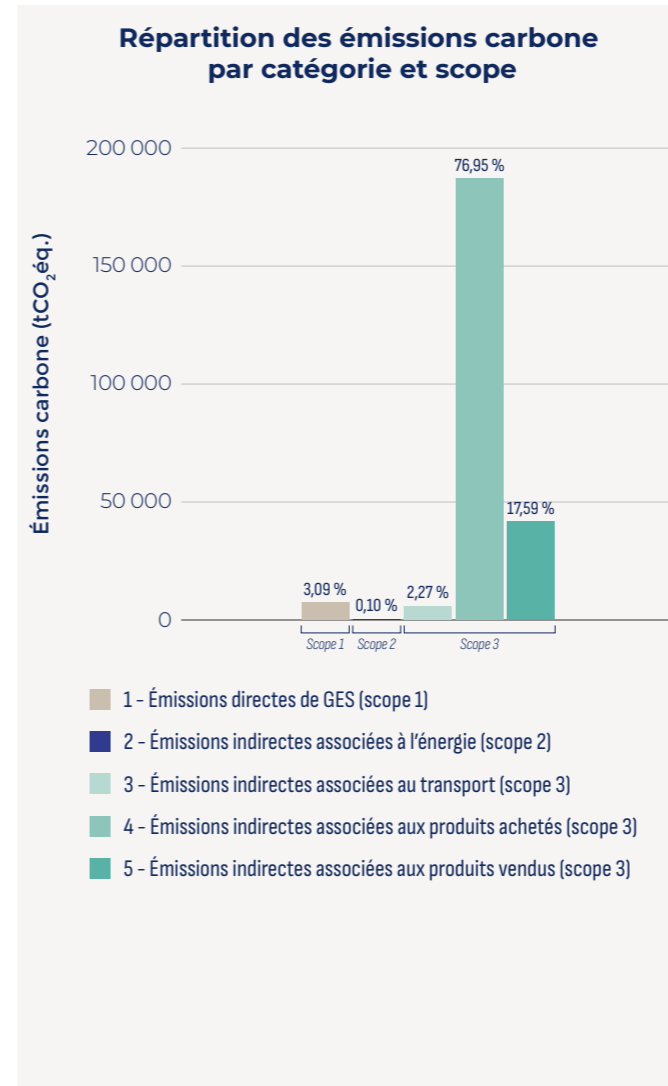
| BILAN GAZ À EFFET DE SERRE en tCO ₂ éq. | NÉGOCE | |
|---|-------------------|-----------------|
| | 2023 | 2022 |
| 1. Émissions directes de GES (scope 1) | 7 519,87 | 8 295,97 |
| 1.1 Émissions directes des sources fixes de combustion | 421,25 | 1 004,35 |
| 1.2 Émissions directes des sources mobiles de combustion | 7 023,15 | 7 256,25 |
| 1.4 Émissions directes fugitives | 75,47 | 35,36 |
| 2. Émissions indirectes associées à l'énergie (scope 2) | 237,39 | 300,98 |
| 2.1 Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité | 237,39 | 300,98 |
| 3. Émissions indirectes associées au transport (scope 3) | 5 521,69 | - |
| 3.1 Transport de marchandise amont | 2 950,86 | - |
| 3.3 Déplacements domicile-travail | 2 538,20 | - |
| 3.5 Déplacements professionnels | 32,63 | - |
| 4. Émissions indirectes associées aux produits achetés (scope 3) | 187 003,56 | - |
| 4.1 Achats de biens | 180 406,72 | - |
| 4.2 Immobilisation de biens | 2 835,69 | - |
| 4.3 Gestion des déchets | 326,51 | - |
| 4.4 Actifs en leasing amont | 2 211,05 | - |
| 4.5 Achats de services | 1 223,59 | - |
| 5. Émissions indirectes associées aux produits vendus (scope 3) | 42 744,40 | - |
| 5.3 Fin de vie des produits vendus | 42 744,40 | - |
| TOTAL tous scopes | 243 026,90 | - |
| TOTAL scope 1 | 7 519,87 | 8 295,97 |
| TOTAL scope 2 | 237,39 | 300,98 |
| TOTAL scopes 1+2 | 7 757,25 | 8 596,95 |
| TOTAL scope 3 | 235 269,65 | - |

Le poste « 1.1 Émissions directes des sources fixes de combustion » inclut les énergies suivantes : fioul, gaz naturel.

Le poste « 1.2 Émissions directes des sources mobiles de combustion » inclut les énergies suivantes : gazole, essence, éthanol, GNC, BioGNC, GNL, GNR, HVO / XTL, Adblue, gaz propane en bouteille.

Le bilan carbone est réalisé suivant la méthodologie réglementaire v5.0, basée sur la norme ISO 14064-1:2018 et le rapport technique ISO/TR 14069.

L'incertitude de ce bilan carbone est estimée à 25,35 % au global sur l'ensemble du périmètre du Groupe HERIGE. Elle est calculée en suivant les recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et de gestion des incertitudes pour les inventaires nationaux.





> Empreinte carbone de nos produits

Écosolutions : mieux accompagner les artisans dans la rénovation énergétique

Lancé en 2010, le programme écosolutions de VM Matériaux avait été adapté en 2021 pour répondre au Plan France Relance. Il s'adresse aux entreprises certifiées RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) intervenant sur des chantiers résidentiels ou tertiaires de rénovation comme l'isolation des combles ou des murs.

Pour l'animation de ce programme, VM Matériaux travaille avec son partenaire Helligo, agréé par le ministère de la Transition écologique, délégataire des CEE et mandataire de l'Agence Nationale de l'Habitat. Quatre techniciens Rénovation énergétique, répartis par secteur géographique, assurent le rôle de conseil et de relais entre le client professionnel et Helligo.

Pour faciliter les démarches des artisans, VM Matériaux met également à leur disposition des guides pratiques par exemple « comment monter un dossier conforme », des modèles de conventions d'adhésion CEE, etc. Pour cela, l'entreprise s'appuie notamment sur le simulateur digital CAP RENOV+ qui permet de quantifier facilement toutes les aides nationales et régionales (bilan énergétique, estimations économiques, etc.).

Une gamme de produits élargie

En 2022, VM Matériaux a élargi son offre et a fait entrer dans ses points de vente une nouvelle gamme d'isolants biosourcés sélectionnés exclusivement auprès de fournisseurs français : chanvre, coton, coton recyclé, fibre de bois, ouate de cellulose, liège, fibre de polyester, lin et jute. L'entreprise se prépare ainsi aux enjeux de la construction neuve avec la mise en place de la RE 2020.

Une solution plus responsable

VM Matériaux s'est associé, en février 2023, à Hoffmann Green Cement Technologies, afin de proposer à ses clients une nouvelle offre de ciment à empreinte carbone réduite. Cette collaboration illustre la volonté de VM Matériaux de participer activement à la transformation du secteur du bâtiment.

> Sobriété et efficacité énergétique, le décret tertiaire en accélérateur

Réduction des consommations énergétiques

Un audit énergétique de l'ensemble des bâtiments de VM Matériaux et de sa filiale Transport a été effectué en fin d'année 2021 par EDF. La plupart des actions d'amélioration préconisées sont en cours de déploiement au sein des agences. Lors des travaux de modernisation des agences, les systèmes d'éclairage existants de tubes fluorescents sont remplacés par des panneaux LED de manière à réduire les consommations électriques. De plus, pour faciliter le paramétrage des chauffages électriques au sein des locaux sociaux, des automates sont installés progressivement sur les différents sites.

VM Matériaux a contractualisé avec un prestataire externe afin de contrôler les consommations électriques des agences et d'alerter celles-ci en cas de surconsommation. Sélectionnés en 2023, les cinq sites pilotes vont être analysés. Les actions vont se poursuivre en 2024 avec la mise en place de sessions de coaching et de sensibilisation pour accompagner les usagers. Des réflexions sur des investissements vont également être menées afin d'identifier les gains d'efficacité rapides et faciles à mettre en œuvre.

Dans le cadre du Plan de sobriété présenté par le Gouvernement en octobre 2022, le Groupe HERIGE a désigné deux ambassadeurs de la sobriété énergétique chez VM Matériaux. À ce titre, ces ambassadeurs ont reçu une formation pour mieux appréhender les enjeux de la démarche, identifier les gisements d'économie d'énergie, comprendre le cadre réglementaire et législatif spécifique lié à l'énergie, devenant ainsi des relais de la démarche RSE.

> Fret et mobilités

Des véhicules moins polluants



VM Matériaux maintient son objectif de renouveler chaque année 10 % de son parc de matériels roulants en privilégiant les véhicules BioGNC, moins polluants. 20 nouveaux camions BioGNC ont été livrés en 2023 sur différents sites pour une flotte totale de 23 véhicules. Des engagements ont été pris fin 2021 avec des prestataires externes et des négociations ont été engagées avec d'autres pour la mise en place de location longue durée avec des véhicules à énergie BioGNC.

Des essais en conditions réelles de l'utilisation d'un camion-grue électrique ont été déployés pendant une semaine en novembre 2022 sur le secteur de La Roche-sur-Yon. Suite à cet essai concluant, une étude de location longue durée de ce matériel a été menée.

12 nouvelles bornes de recharge électrique ont été installées en 2023 pour un total de 28 sur l'ensemble des sites VM Matériaux.

Le remplacement du parc de chariots élévateurs par des modèles électriques s'est accéléré en 2023 avec l'acquisition d'une cinquantaine de chariots. L'objectif progressif de remplacer ceux fonctionnant au gaz et au fioul se poursuit afin de participer à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

Depuis novembre 2023, la cuve de carburant de la plateforme logistique est approvisionnée en XTL/HVO100, un carburant diesel de synthèse. Ce carburant présente un niveau de réduction de GES de 83 % par rapport au diesel conventionnel issu des énergies fossiles. Les ensembles semi-remorques assurant la liaison entre le centre logistique et les points de vente, ainsi que les véhicules légers et les porteurs-grues utilisés dans les activités locales de VM Matériaux, sont tous alimentés par ce carburant. De plus, un autocollant distinctif est en cours de mise en place pour signaler cette transition vers un carburant plus respectueux de l'environnement.

Afin de limiter tous risques d'incendie ou d'explosion, VM Matériaux a réalisé un audit de ses stations-service. Suite à ce diagnostic, l'enseigne a procédé, fin 2023, à la mise en conformité de 5 d'entre elles et à l'inertage de 7 autres.

Engagement aux côtés de FRET21

VM Matériaux a projeté ses premiers objectifs environnementaux en intégrant en mars 2022 le dispositif FRET21. Dans cette démarche volontaire, VM Matériaux vise à réduire ses émissions de CO₂ relevant de ses activités de transport de 490 tCO₂éq. en 3 ans.

Pour atteindre cet objectif, les actions se sont concentrées sur le transport routier aval intervenant à la livraison entre le centre logistique et les points de vente et, surtout, entre le point de vente et le chantier. VM Matériaux a choisi de travailler sur quatre axes majeurs :

- l'augmentation du taux de remplissage des camions,
- la diminution des distances parcourues,
- le renouvellement du parc en BioGNC,
- l'augmentation du nombre de transporteurs engagés dans le programme « Objectif CO₂ ».

Depuis 3 ans, le coefficient de remplissage des véhicules a été amélioré par des actions d'anticipation offrant plus de souplesse dans l'organisation des tournées. Les techniques de chargement ont également été améliorées pour occuper un maximum d'espace dans le volume global et certains porteurs 26 tonnes ont été équipés de remorques pour augmenter le tonnage transporté.

Tout est mis en œuvre pour limiter l'éloignement kilométrique des livraisons. Cette rationalisation vise une meilleure répartition des commandes en privilégiant systématiquement le point de vente le plus proche du chantier. Un nouveau schéma logistique se déploie depuis le début de l'exercice avec un flux direct entre le centre logistique VM Matériaux et le chantier, sans passage par le point de vente. Cette expérimentation va se poursuivre et s'étendre sur l'ensemble du réseau VM.

De plus, lors des livraisons, les sorties de périmètre des véhicules poids lourds sont suivies quotidiennement par les coordinateurs Transport. Ce dispositif permet d'ajuster l'organisation et de réduire les kilomètres parcourus. Grâce à l'outil de géolocalisation, le système est paramétré pour déclencher une alerte dès que les véhicules sortent du périmètre défini. Cela entraîne l'envoi d'un rapport et une communication à toutes les agences afin de les sensibiliser aux trajets jugés trop éloignés.

VM Matériaux a également accéléré le renouvellement de sa flotte poids lourds vers des véhicules BioGNC.

Souhaitant amener tout son écosystème dans une démarche collective, VM Matériaux invite ses transporteurs partenaires à s'engager dans le programme « Objectif CO₂ ».

Fin 2023, VM Matériaux est arrivé au terme de ces trois années d'engagement. À l'issue, un bilan sera établi pour évaluer les efforts accomplis et envisager la continuation du programme. L'objectif est de maintenir la dynamique actuelle et de renouveler le dispositif.

Des accords d'entreprise incitatifs

VM Matériaux a signé un accord Mobilité en 2022. Ce document vise à inciter l'utilisation de modes de transport vertueux par des mesures concrètes.

Un accord télétravail est en place depuis 2019 à hauteur d'une journée par semaine, afin de réduire les déplacements professionnels et de limiter les trajets

domicile-travail. Pour les salariés reconnus en situation de handicap, le dispositif accorde deux jours de télétravail par semaine.

Signature d'un partenariat pour encourager le covoiturage

En mai 2023, le Groupe HERIGE a contractualisé avec l'application de covoiturage « KAROS » pour ses trois activités, dont VM Matériaux. Afin d'encourager les collaborateurs à utiliser le covoiturage pour leurs trajets domicile-travail, le siège a bénéficié d'une journée de présentation et d'un temps d'échanges avec des représentants de l'application KAROS.

Suite aux formations écoconduite dispensées en 2022 aux chauffeurs routiers, une nouvelle section a été intégrée au plan de prime de performance. Elle concerne le suivi de trois indicateurs évalués trimestriellement : le nombre de décélérations brusques, le temps d'utilisation du moteur en inertie et la consommation de carburant. Ces indicateurs permettent d'obtenir un score individuel à la conduite écoresponsable.

> La pédagogie comme outil d'atténuation

En interne

VM Matériaux a poursuivi, en 2023, la sensibilisation de ses collaborateurs aux enjeux de développement durable à travers la formation Fresque du climat. Deux salariés volontaires disposant de la formation de « fresqueurs » ont animé quatre ateliers auprès de leurs collègues.

Déployée depuis octobre 2022 sur l'ensemble des sites, une campagne d'affichage (stickers, affiches...) de sensibilisation aux économies d'énergie s'est pérennisée en 2023. Des guides pratiques sur la sobriété énergétique, la mobilité durable et le numérique responsable, édités par le Groupe, viennent compléter ces outils de sensibilisation et sont à disposition des collaborateurs.

De plus, VM prévoit un autocollant distinctif à apposer sur les camions roulants au XTL/HVO100 afin d'indiquer cette transition vers un carburant alternatif plus vertueux.



Pour mieux accompagner les artisans

VM Matériaux a poursuivi son engagement aux côtés de ses clients dans la rénovation énergétique des bâtiments. À ce titre, l'enseigne a formé, depuis 2022, 73 collaborateurs RAR (Référénts Aides à la Rénovation). Lors de cette formation, les participants (vendeurs ou Directeurs de points de vente) ont été évalués et ont reçu un certificat leur permettant de faire valoir leurs compétences et de labelliser leur point de vente.

Les RAR sont des relais directs du programme OSCAR (Optimisation et Simplification des CEE pour les Artisans de la Rénovation) lancé en février 2022 par le Gouvernement. OSCAR a pour but d'accompagner et de former les professionnels aux aides qui peuvent être proposées aux particuliers en matière de rénovation énergétique.

2.2 ACHATS RESPONSABLES

En matière d'achats, VM Matériaux assure une démarche annuelle de revue de ses conditions générales avec ses fournisseurs et rencontre l'ensemble de ses partenaires.

En parallèle, VM Matériaux a participé au groupe de travail mis en œuvre par le Groupe HERIGE sur les achats responsables, qui a pour objectif de mieux appréhender les enjeux clés de la politique Achats durables.

À l'issue de la démarche, l'activité a pu disposer d'un diagnostic basé sur la norme ISO 20400, d'une cartographie dédiée et d'outils lui permettant d'assurer un suivi par matériau. En complément, un comité semestriel de suivi a été acté à compter de 2024 afin d'assurer la bonne mise en œuvre de la feuille de route Achats responsables de l'activité, alignée sur les ambitions du Groupe.

En complément, des instructions de gouvernance des achats responsables ont pu être mises en place et ont donné lieu à la signature de la charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables en décembre 2023 en présence du Conseil National des Achats et de la Médiation des Entreprises à Paris.

La Charte prévoit les dix engagements fondés sur le référentiel ISO 20400 :

- assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs,
- entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs et favorable au développement de relations collaboratives,
- identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs,
- impliquer les organisations signataires dans leur filière,
- apprécier l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie,
- intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale,
- veiller à la responsabilité territoriale de son organisation,
- le professionnalisme et l'éthique de la fonction Achats,
- une fonction Achats chargée de piloter globalement la relation fournisseurs,
- une fonction de médiateur « relations fournisseurs » chargé de fluidifier les rapports internes et externes à l'entreprise.

2.3 TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

> Principes d'écoconception et circularité

Réutilisation et consignes des palettes en bois

Les actions pour optimiser la gestion des palettes en bois se sont poursuivies avec :

- la consigne sur les points de vente,
- la récupération et la remise en état sur certains sites. Un plateau dédié a été aménagé sur le centre de logistique afin de faciliter leur reprise et de permettre des rotations plus rapides. Cette démarche est en projet en 2024 sur certains points de vente.

D'autres actions sont en cours de réflexion, comme la mise en place de tournées dans les points de vente par un organisme externe spécialisé afin de centraliser la collecte des palettes. Cela favoriserait également une meilleure traçabilité et permettrait de libérer de l'espace dans les cours de matériaux.

VM Matériaux a signé un partenariat avec une association d'utilité sociale pour le recyclage et le reconditionnement de son matériel informatique.

> Réduction des déchets

Tonnage des déchets produits annuellement

| | Déchets dangereux | | Déchets non dangereux | | Déchets inertes | |
|--------------|-------------------|------|-----------------------|--------|-----------------|--------|
| | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| VM Matériaux | 25,29 | 2,00 | 1 819,20 | 978,00 | 584,32 | 311,00 |

Pour le calcul des indicateurs « déchets », le périmètre a été mis à jour, en 2023, en y intégrant les sites concernés et non concernés par la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). À ce titre, les données 2022 ont fait l'objet de correctifs.

Depuis 3 ans, VM Matériaux a engagé une démarche de rationalisation de la gestion de ses déchets et fait appel à un prestataire principal (et deux autres pour des sites spécifiques) afin de massifier le tri. Cette organisation permet une meilleure traçabilité des déchets à travers un registre des déchets, mis à jour tous les trimestres.

L'activité a poursuivi l'évacuation et le traitement des déchets amiantés suite aux travaux de modernisation réalisés dans certaines agences. Par ailleurs, une étude est en cours sur la collecte des produits chimiques. Ce projet, prévu pour 2024, vise à mettre à disposition des bacs de tri spécifiques pour récupérer les déchets chimiques des points de vente.

Déploiement de la nouvelle REP Bâtiment

Entrée en vigueur en mai 2023, la REP-PMCB (Responsabilité Élargie du Producteur, Produits Matériaux Construction pour le secteur du Bâtiment) amène les artisans et les ménages à déposer dans des points de collecte leurs déchets de chantiers de rénovation ou de déconstruction afin d'éliminer les enfouissements sauvages et favoriser le recyclage des matières pour les réinjecter dans les processus de production. En tant qu'actionnaire de l'éco-organisme Valobat, via le Groupe HERIGE, VM Matériaux s'est mis en ordre de marche pour créer un service de déchetterie gratuit avec la mise en place de six bennes pour la collecte des flux principaux de bois, métaux, plastiques, verre, plâtre et laines de verre ou de roche.

À ce titre, le dispositif s'est déployé progressivement sur les agences de VM Matériaux en 2023. En effet, plus de 65 % des sites ont été équipés de bennes de récupération de déchets du bâtiment. La finalisation est prévue début 2024. Les agences ont également été couvertes par un dispositif de formation qui vise à assurer :

- la collecte : les distributeurs doivent faciliter la collecte des déchets issus des produits qu'ils vendent, en mettant à disposition des contenants adaptés et spécifiques,

- la reprise sans frais de tous les déchets triés et séparés : les points de vente concernés ont l'obligation de collecter ces derniers, selon la logique des sept flux (métal, plastique, verre, bois, fraction minérale, plâtre et papier), et ce, sans frais pour les personnes ou sociétés qui viennent rapporter ces produits,
- la reprise « 1 pour 0 » : la REP prévoit que les distributeurs mettent en place la collecte 1 pour 0, à savoir que tout déchet déposé sera repris gratuitement sans obligation d'achat d'un nouveau produit ou matériau.

Le déploiement sur chaque site s'est effectué dans un dispositif de 15 jours et de la façon suivante : formation des équipes, installation de bennes, mise en place d'éléments de signalétique pour illustrer le parcours de reprise des déchets sur le point de vente et ouverture des zones aux clients. Pensées sous le prisme de

la sécurité et de l'ergonomie des usagers, les bennes sont adaptées à la hauteur des utilisateurs afin de faciliter la visibilité et la vérification du tri.

À compter de 2024, la REP complètera son dispositif en intégrant la dimension des emballages pour les palettes, les cartons et les plastiques.

Par ailleurs, certains sites ont mené ou reconduit des initiatives pour valoriser leurs déchets, telles que :

- le recyclage du papier,
- le recyclage des mégots de cigarettes sur le site de Montaigu,
- la collecte de piles et d'ampoules à Montaigu. Le déploiement est à venir sur d'autres sites.

2.4 UTILISATION DURABLE DE L'EAU

VM Matériaux n'est pas réellement concerné par cet enjeu. Néanmoins, une forte attention est portée sur la consommation d'eau dans le cadre des usages sanitaires et des bacs de traitement de bois.

| Consommation d'eau de réseau et de puits en m ³ | 2023 |
|--|-----------|
| VM Matériaux | 13 075,00 |

L'activité a, par ailleurs, éliminé l'utilisation du propiconazole dans le traitement du bois. En effet, l'entreprise a procédé à l'évacuation et au traitement des eaux contaminées, substituant à ce produit une alternative plus respectueuse de l'environnement.

2.5 PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES

> Biodiversité

VM Matériaux a engagé différentes actions de sensibilisation en matière de biodiversité envers ses parties prenantes internes et externes. À cet effet, au cours de l'exercice, VM Matériaux a mis en place :

- des hôtels à insectes sur les points de vente volontaires,
- des rythmes de tonte des espaces verts au siège social,
- une tonte raisonnée et une zone non tondue au siège.



En complément, le Groupe HERIGE a déployé différentes actions dont ont pu bénéficier les collaborateurs de VM Matériaux :

- fresque de la biodiversité dans le cadre du parcours de formation « Sprint managers »,
- intervention de WWF sur les enjeux et les moyens d'action en faveur de la biodiversité,
- mise à disposition de contenus dédiés à la biodiversité (conférences, articles, podcasts, vidéos, etc.) sur la plateforme Campus digital.

Par ailleurs, les agences VM Matériaux sont majoritairement localisées au sein de zone d'activités ou de zones industrielles réglementées.

> Pollution de l'air, de l'eau et des sols

Conscient des risques de pollution engendrés par son activité, VM Matériaux a mis en place des mesures de prévention afin de maîtriser son impact environnemental sur :

L'air

- système d'aspiration sur les sites qui travaillent le bois.

L'eau et les sols

- évacuation et traitement des eaux souillées au propiconazole,
- contrôle et sondage des analyses d'eau des sites qui disposent de bacs à bois,
- installation de séparateurs d'hydrocarbure sur certains parkings.

3 – ENTREPRENDRE RESPONSABLE

3.1 GOUVERNANCE

> Un comité RSE élargi

La stratégie, impulsée par la Direction RSE du Groupe HERIGE, est relayée au sein de VM Matériaux par des pilotes RSE qui coordonnent et suivent les plans d'action prioritaires. Ces pilotes assurent également l'animation d'un Comité RSE dédié, composé de différents métiers de l'activité.

À ce titre, en 2023, le Comité RSE, commun aux deux entités VM Matériaux et LNTP, a poursuivi sa dynamique avec quatre réunions. Lors de ces réunions, les 15 membres partagent leurs pistes de réflexion à travers une boîte à idées et un plan d'action. Cet outil permet de recenser les initiatives menées et celles à accomplir afin de présenter leurs évolutions à chaque réunion trimestrielle.

3.2 LOYAUTÉ DES PRATIQUES

> Sensibilisation aux risques de corruption

La notion de responsabilité éthique est toujours présente dans les contrats fournisseurs de VM Matériaux. Afin d'accompagner au mieux les collaborateurs dans la compréhension des enjeux associés à la lutte contre la corruption, une formation est dispensée aux nouveaux arrivants. Ce travail de sensibilisation cible en priorité les collaborateurs les plus exposés.

Parallèlement, les membres du Comité de Direction élargi ont participé à une formation contre les ententes anticoncurrentielles.

> Protection des données personnelles

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), depuis 2018 le Groupe a structuré sa démarche d'information et de sensibilisation de ses équipes avec la mise à disposition de ce règlement auprès de l'ensemble des collaborateurs.

3.3 DIALOGUE PARTIES PRENANTES

> S'engager aux côtés des collaborateurs

Participation à Octobre Rose

Dans le cadre d'Octobre Rose, campagne annuelle de sensibilisation au dépistage du cancer du sein, l'ensemble du réseau de VM Matériaux s'est mobilisé à travers différentes initiatives : mise en place d'un dress code rose sur une journée dédiée, organisation d'une marche et d'une course à L'Herbergement. Les collaboratrices du siège ont également profité d'un atelier de sensibilisation animé par la Ligue contre le cancer Vendée.

En parallèle, VM Matériaux a également participé aux Foulées du Négoc. Organisé par la Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction (FDMC). Ce challenge sportif a permis, à travers la pratique de la marche ou de la course, de convertir les kilomètres parcourus en arbres plantés pour la restauration des forêts françaises.

Remise des médailles du travail

Au cours de l'année, VM a récompensé 187 collaborateurs en leur remettant une médaille du travail.

Un salon innovant

Dans le cadre de sa stratégie de décoration, VM Matériaux a organisé, en mars 2023, la première édition du Salon Déco VM Matériaux à Talmont-Saint-Hilaire. Durant deux jours, près de 200 collaborateurs, fournisseurs et partenaires ont

eu l'occasion de se retrouver autour des nouveaux produits. Ce fut également l'opportunité pour VM Matériaux de rappeler sa politique RSE à ses partenaires.

> S'engager aux côtés des clients

Satisfaction clients

Un suivi de la satisfaction clients est mis en place depuis 2020. Les retours des clients sont suivis mensuellement et communiqués à chacun des points de vente afin d'établir si nécessaire des plans d'action. Le score NPS (Net Promoting Score) de 34 en 2023 (contre 37 en 2022) est suivi mensuellement sur neuf thématiques et permet d'adapter et d'améliorer les pratiques dans les points de vente, telles que les délais de livraison, l'accueil et le conseil clients.

VM Matériaux a reçu la distinction « Meilleure Enseigne 2024 » par le magazine CAPITAL pour la catégorie " Distributeurs de matériaux de construction ", à l'issue d'une enquête réalisée auprès d'un panel de 20 000 consommateurs.

Cette distinction souligne :

- l'attention portée à la clientèle,
- le niveau d'expertise professionnelle,
- la volonté de recommander l'enseigne à une personne de l'entourage.

Digitalisation du parcours clients

La refonte du parcours clients et la transformation digitale font partie des piliers de la nouvelle stratégie de VM Matériaux, établie en 2022 :

- en novembre 2023, VM Matériaux a mis en ligne son site Internet marchand. Cette nouvelle plateforme e-commerce, co-construite avec ses clients professionnels et ses équipes, offre des fonctionnalités très attendues : optimisation pour une utilisation sur téléphone et tablette, affichage des prix grand public, possibilité de créer un compte professionnel avec l'affichage des prix artisans et même de générer un en-cours. Cette plateforme cross canal facilite également le travail des équipes commerciales avec la mise à disposition d'un espace dédié,
- poursuite du déploiement du projet In-Cube (système digital dédié à la vente), qui améliore l'expérience clients. Aménagée dans la salle d'exposition, cette

pièce noire dispose d'un système de projection en haute définition (4K) sur deux écrans, au sol et au mur (de 2,5 x 2,5 m chacun). 6 points de vente ont été équipés en 2023,

- mise en place d'un nouveau service sur le point de vente de Bouguenais : l'étiquetage électronique. Les prix publics sont affichés autant pour les clients professionnels que pour les clients particuliers. Simple et intuitif, cet étiquetage constitue une source de fiabilité pour les clients et un gain de temps pour les équipes.

Amélioration de l'accueil clients sur les sites

Le déploiement du plan de modernisation des points de vente s'est poursuivi en 2023 : libre-service, salle d'exposition, comptoir d'accueil, espace convivialité clients ou encore signalétique façade.

3.4 TERRITOIRES ET MÉCÉNAT

Dans le cadre de l'adhésion du Groupe HERIGE au réseau RUPTUR, VM Matériaux participe au groupe de travail sur le transport de marchandises.

En plus de son implication dans l'association Martial CAILLAUD, VM Matériaux a mené des actions de solidarité :

- réemploi par des dons de matériaux de construction aux antennes locales d'Emmaüs,

- don au CFA de Rochefort pour du carrelage,
- soutien et don de métaux au club Smash Basket de L'Herbergement et à sa section de sport adapté nommée « le BaskIN ». Le club propose des activités physiques et sportives aux personnes en déficience intellectuelle et permet de réunir sur un même terrain des personnes valides et non valides,
- aides auprès de plusieurs clubs sportifs, tels que l'Oléron Rugby Club, le Niort Rugby et le Luçon Foot.

RAPPORT DE L'ORGANISME de vérification

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société HERIGE SA (ci-après « entité ») et en notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-2013 rév.1 (Accréditation Cofrac Inspection, n°3-2013 rév.1, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31/12/2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans le paragraphe « Atténuation et adaptation au changement climatique », les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;

- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre le 19 janvier et le 24 avril 2024 sur une durée totale d'intervention de 9 jours.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 9 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générales, administration et finances, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

Annexe 1

Informations quantitatives vérifiées :

Thématique sociale : Effectif inscrit total, Répartition CDI/CDD/Alternance, Nombre de femmes / Nombre d'hommes, Taux de femmes dans l'effectif total, Taux de femmes cadres dans l'effectif, Taux d'alternants dans l'effectif, Taux de roulement, Nombre d'accidents du travail avec arrêt / Nombre de jours calendaires d'arrêt pour accident de travail, Taux de gravité des accidents de travail / Taux de fréquence des accidents de travail, Taux d'absentéisme (Vérification du processus), Nombre d'heures de formation / Nombre de personnes formées (Vérification du processus), Nombre d'heures de formation par collaborateur / Taux de l'effectif formé (Vérification du processus), Index égalité femmes-hommes, Taux de participation au baromètre social / Note moyenne de satisfaction exprimée au baromètre social

Thématique environnementale : Déchets inertes / Déchets non dangereux / Déchets dangereux, Taux d'approvisionnement en matières recyclées sur nos matières premières principales : acier, aluminium, PVC, vitrage (hors bois) (Vérification du processus), Emissions de GES – Scopes 1 & 2 (en tCO2eq.) / Emission de GES – Scope 3 (en tCO2eq.), Consommation d'eau de réseau et de puits en m³ / Consommation d'eau en l/m³ / Intensité de la consommation d'eau de l'activité béton en L/m³, Diagnostic sur la biodiversité - Indicateur de Sensibilité Ecologique Réglementaire de la démarche Score Biodiversité

Thématique sociétale : Nombre de nouvelles personnes à risque formées à l'anti-corruption dans l'année, Nombre de nouveaux collaborateurs formés à la fresque du climat, Taux de réponse des parties prenantes internes interrogées dans le cadre de la matrice de matérialité / Nombre de répondants externes à l'enquête de matérialité (Vérification du processus), Nombre de comités RSE du Conseil de Surveillance tenus / Taux de participation au comité RSE du CS, Engagements territoriaux et philanthropiques (en k€)

Informations qualitatives vérifiées :

Accords d'entreprise / Flash Sécurité / Livret d'accueil RH / Charte de recrutement éthique - Adhésion à l'INEC / FDES publiées sur la base INIES / Label Vitrine Industrie du futur - Partenariats / Adhésion au Global Compact / Signature Charte FRAR - NPS / Certification EcoVadis / Certification ISO 9001

[1] Données sociales : Périmètre Menuiserie, Négoce ; excepté pour les indicateurs suivants : Effectif inscrit total, Répartition CDI/CDD/Alternance, Nombre de femmes, Nombre d'hommes, Taux de femmes dans l'effectif total, Taux de femmes cadres dans l'effectif, Taux d'alternants dans l'effectif, Taux de roulement, Taux de participation au baromètre social, Note moyenne de satisfaction exprimée au baromètre social (Périmètre Groupe)

Données environnementales : Périmètre Atlantem, VM ; excepté pour les indicateurs suivants : Tonnage déchets inertes (Périmètre VM, Edycem), Tonnage déchets non dangereux, Consommation d'eau de réseau et de puits en m³ (Périmètre Atlantem, VM, Edycem), Taux d'approvisionnement en matières recyclées sur nos matières premières principales : acier, aluminium, PVC, vitrage (hors bois) (Périmètre Atlantem), Emissions de GES – Scopes 1 & 2, Emission de GES – Scope 3, Diagnostic sur la biodiversité - Indicateur de Sensibilité Ecologique Réglementaire de la démarche Score Biodiversité (Périmètre Groupe), Consommation d'eau en l/m³, Intensité de la consommation d'eau de l'activité béton en L/m³ (Périmètre Edycem)

Données sociétales : Périmètre Groupe

• nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

• nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
- apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
- corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Nos travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités^[1] ;

• nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

• pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1,

• nous avons mis en œuvre :

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

- des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 35 et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;

• nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Lyon, le 25/04/2024

FINEXFI
Isabelle Lhoste
Associée

2 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET CONJONCTUREL

Alors que l'économie mondiale s'est montrée plus résiliente que prévu au premier semestre de 2023, elle s'est modérée dans le second semestre sur fond de resserrement des conditions financières, de croissance atone des échanges et de fragilisation de la confiance des entreprises et des consommateurs. La croissance mondiale serait de 3,1 % en 2023, selon l'OCDE.

Concernant la zone Euro, la croissance du PIB de la zone Euro devrait atteindre 0,6 % en 2023 selon la Banque centrale européenne (BCE). L'inflation globale diminue, mais l'inflation sous-jacente demeure persistante, alimentée par le secteur des services et par la situation encore relativement tendue du marché du travail. Toutefois, l'action de la BCE pour ramener l'inflation à des niveaux plus supportables semble porter ses fruits. Elle passe notamment par la remontée continue de ses taux directeurs depuis juillet 2022, jusqu'à porter le taux de refinancement à 4,5 %. La diffusion de ce choc s'observe clairement dans l'évolution du taux de l'emprunt phare à dix ans, qui atteint 3,1 % en moyenne sur 2023. L'action de la BCE se traduit donc en forte contraction du marché du crédit immobilier, dans l'Union européenne comme en France.

En 2023, en France, le contexte est marqué par l'importante remontée des taux d'intérêt directeurs de la BCE, la croissance du PIB s'établirait à 0,8 % soutenue par une progression de l'investissement des entreprises et du secteur public (+3,2 % et +2,4 %). Par ailleurs, les dépenses de consommation des ménages se stabilisent quasiment à +0,2 %. L'inflation reste à un niveau élevé pour s'établir à +3,7 % sur l'année 2023, selon l'INSEE. Concernant l'emploi, la Banque de France anticipe un repli modéré, qui s'ajusterait avec retard au ralentissement économique observé depuis fin 2022.

Le secteur du BTP connaît une situation contrastée, entre la situation du logement très préoccupante et celle des travaux publics qui peinent à trouver une dynamique. Le bâtiment résidentiel est confronté à une crise due à des difficultés structurelles, telles que la diminution du foncier disponible et la baisse des permis de construire, exacerbées par une crise conjoncturelle liée à la hausse rapide des taux d'intérêt et une baisse significative de la production de prêts bancaires. Le non-résidentiel neuf déçoit également.

Sur le marché de la construction neuve, en 2023, les autorisations de logements à la construction ont reculé de -23,7 % par rapport à 2022. Les autorisations de logements individuels ont diminué de -29,0 % et les autorisations de logements collectifs de -20,2 %. Dans le même temps, les ouvertures de chantiers sont en repli de -22,0 %, dont -25,2 % sur les logements individuels et -19,5 % sur les logements collectifs. S'agissant de la commercialisation de logements neufs, le nombre de réservations auprès des particuliers a chuté en un an de -35,7 % et les mises en vente de -19,5 %. Les crédits nouveaux à l'habitat ont, quant à eux, reculé de -39,6 %. L'octroi de crédits immobiliers a atteint son plus bas niveau depuis 2015. Les ménages ont peu emprunté à cause de la hausse des taux d'intérêt et de la frilosité des banques à accorder de nouveaux prêts, tandis que, parallèlement, les prix de l'immobilier restent élevés. La Fédération bancaire française a annoncé mettre en place un dispositif temporaire de revue des demandes de crédits immobiliers qui n'auraient pas été accordés aux clients

dans un premier temps. Ce dispositif a été mis en place courant février 2024 et s'appliquera jusqu'à fin décembre 2024.

Sur le marché de l'entretien-rénovation, l'activité a crû de +2,6 % à prix constants en 2023, mais reste en deçà du niveau de 2019 de -2,6 %.

La Banque de France estime que la croissance de la France devrait progressivement accélérer à +0,9 % en 2024, puis +1,3 % en 2025 et +1,6 % en 2026. L'inflation « tomberait » en moyenne annuelle à +2,5 % en 2024 et continuerait ensuite de diminuer, passant début 2025 sous la barre des 2 %. Ce reflux de l'inflation permettrait à la BCE d'abaisser légèrement ses taux directeurs courant 2024. Ce desserrement monétaire se répercuterait donc, dans un premier temps, au taux de l'emprunt phare à dix ans qui s'éroderait à 3,0 % en moyenne annuelle sur 2024 puis, en deuxième partie d'année, aux taux des crédits immobiliers aux particuliers qui reculeraient faiblement pour passer en deçà des 4 %, hors assurance et coût des sûretés. L'investissement des ménages chuterait de 7,2 % du fait de l'effondrement du logement neuf, pénalisant ainsi de 0,4 % la croissance.

S'agissant de l'activité « construction logement », alors que les taux d'intérêt devraient fléchir progressivement au cours de l'année 2024, les autorisations de logements abandonneraient encore 12,1 % en 2024. La chute resterait plus marquée dans l'individuel que dans le collectif (-16,4 % versus -9,3 %). Le recul des autorisations se répercuterait sur les mises en chantier, qui chuteraient de 15,9 % en 2024, soit une perte de près de 46 000 unités en un an.

S'agissant de l'activité « construction non résidentielle neuve », les surfaces autorisées de bâtiments non résidentiels neufs enregistreraient une légère progression de +1,6 %.

S'agissant de l'amélioration-entretien, le volume d'activité progresserait de +1,6 % en 2024, grâce à la hausse de +4,3 % dans le logement alors que le non-résidentiel se stabiliserait (+0,2 %). Cette tendance resterait cependant fortement corrélée au « moral des ménages » négativement impacté par les risques géopolitiques.

Les nouvelles réglementations, telles que la RE 2020 en application depuis le 1^{er} janvier 2022, la loi AGECE, la REP Bâtiment en 2023 et, de manière générale, les enjeux liés au climat, notamment dans le cadre de l'Accord de Paris, constituent certes des contraintes, mais surtout des leviers de transformation et de croissance profitable et durable pour l'ensemble du secteur du Bâtiment.

Ces changements s'inscrivent dans une démarche globale RSE, sur laquelle HERIGE est déjà engagé.

C'est dans ce contexte d'un environnement macroéconomique incertain et de ralentissement marqué du marché de la construction neuve que le Groupe HERIGE a démontré tout au long de l'année 2023 la pertinence de son positionnement et de sa stratégie axée sur la croissance externe et l'innovation. HERIGE sait par ailleurs pouvoir compter sur les fondamentaux de son business model déjà éprouvés et une gestion rigoureuse de ses équilibres financiers.

3 FAITS MARQUANTS

PROJET D'ÉVOLUTION STRATÉGIQUE ET MAJEUR POUR DEVENIR UN INDUSTRIEL DE RÉFÉRENCE DE LA CONSTRUCTION DURABLE

> Entrée en négociations exclusives en vue de la cession de Financière VM Distribution, VM Distribution, VM Transport et Cominex au Groupe SAMSE.

Fort d'une montée en puissance opérée sur ses activités Menuiserie et Béton, le Groupe souhaite accélérer ses actions vers l'efficacité industrielle, l'innovation et la décarbonation au sein de ses deux activités.

Dans cette optique et à la suite de l'approbation du Conseil de Surveillance survenue le 2 décembre 2023, HERIGE et ses actionnaires ont annoncé, le 4 décembre dernier, entrer en négociations exclusives en vue de la cession de Financière VM Distribution, VM Distribution, VM Transport et Cominex au Groupe SAMSE.

Ce projet d'opération stratégique témoigne de la volonté d'HERIGE d'offrir de puissantes synergies à son activité Négoce au sein du Groupe SAMSE qui dispose d'un large réseau de points de vente sur le territoire. SAMSE est un groupe familial qui représente une véritable opportunité de déploiement, tant au niveau commercial qu'en termes de valeurs pour les équipes d'HERIGE.

Pour HERIGE, cette opération représenterait une étape historique, puisqu'elle lui donnerait les moyens d'accélérer sa trajectoire de croissance profitable et durable en accentuant son positionnement en faveur des enjeux énergétiques et d'économie circulaire. Ce projet permettrait également à HERIGE de concentrer l'ensemble de ses forces vives vers ce nouveau positionnement industriel de référence dans une dynamique de conquête et d'innovation.

Côté Menuiserie, HERIGE a l'ambition de devenir l'un des leaders français, de changer d'échelle et de participer ainsi activement à la consolidation du marché en accentuant ses initiatives en matière d'innovation, de performance, de développement commercial ou encore de futures opportunités d'acquisitions.

Côté Béton, HERIGE souhaite pousser encore davantage les curseurs et renforcer ses positions géographiques en Béton Prêt à l'Emploi et développer avec force son activité industrielle en vue d'une plus grande rentabilité. Pour y parvenir, HERIGE sait pouvoir s'appuyer sur son ADN d'innovation, sa capacité de résilience et de résistance, mais aussi sur sa différenciation à travers le déploiement de gammes à valeur ajoutée.

Le Groupe a par la suite annoncé le 7 février 2024 la signature d'un protocole d'accord avec le Groupe SAMSE (repris en 37 : Événements postérieurs à la clôture).

Le périmètre des activités qui seraient cédées contribue au chiffre d'affaires 2023 à hauteur de 374,8 M€ (les transactions / ventes réalisées entre le Groupe et les activités cédées ont été déduites des chiffres des activités cédées et conservées au niveau du périmètre futur), au résultat d'exploitation à hauteur de +4,0 M€ et au résultat net à hauteur de -0,8 M€. La cession de ce périmètre représenterait un allègement de dette nette de l'ordre de 120 M€ pour le Groupe (amélioration du gearing à hauteur de 83 points) et permettrait de réaliser une plus-value de cession d'environ 24 M€.

> Compensation des effets d'un net recul du marché

Les effets du recul du marché ont été compensés par une politique de pricing encadrée (maintien relatif de la marge) et surtout par la performance des acquisitions réalisées en 2022, notamment la bonne tenue du chiffre d'affaires chantiers avec pose.

> Maintien d'un volume soutenu d'investissements organiques

HERIGE poursuit en 2023 son programme ambitieux d'investissements organiques avec une enveloppe de dépenses de 24,9 M€ (vs 24,8 M€ en 2022). Ces investissements restent orientés vers une stratégie de verdissement des activités, de digitalisation des métiers et d'investissements de sécurité sur nos sites.

> Reprise par l'activité Menuiserie des actifs des sociétés Coferm'Ing et Coferm'Prod

En date du 15 février 2023, la société ATLANTEM enrichit son offre volets roulants et élargit son portefeuille clients avec la reprise des actifs des sociétés Coferm'Ing et Coferm'Prod. Fondée en 2001 et implantée en Vendée, Coferm'Ing est spécialisée dans la production et commercialisation de coffres en bois sur mesure pour volets roulants, à hautes performances acoustiques et thermiques. En 2005, cette société se dote d'une unité de production des coffres de volets conçus par son service R&D, sous la dénomination Coferm'Prod, implantée dans le même lieu. En 2021, le périmètre affiche un chiffre d'affaires de 7,7 M€.

> Simplification de l'organigramme juridique d'ATLANTEM

En date du 1^{er} novembre 2023 :

- la société SOFIMO I a été dissoute par transmission universelle de patrimoine et a été absorbée par la société ATLANTEM INDUSTRIES
- la société CIOB MOISAN a été absorbée et a fusionné avec la société INCOBOIS, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023

POURSUITE DE L'ADAPTATION DES MODÈLES D'AFFAIRES À LA STRATÉGIE RSE DU GROUPE

Le Groupe a poursuivi ses ambitions en matière de RSE avec la mise en œuvre de ses plans de transition au sein de chacune de ses activités, tant sur la réduction de son empreinte carbone que sur l'économie circulaire. Le Groupe entend ainsi se mobiliser pour anticiper et accompagner les transformations et défis d'avenir de notre société en plaçant la RSE au cœur de son modèle d'affaires. Ces thématiques ont fait l'objet comme chaque année d'une enquête RSE en interne et en externe permettant d'identifier les attentes de ses parties prenantes.

Au travers de ses activités, HERIGE renforce sa stratégie de développement qui repose sur une offre adaptée aux enjeux énergétiques et de décarbonation. En témoigne par exemple la montée en puissance de son offre de béton à empreinte carbone réduite Vitaliss® ou encore l'augmentation de la part de matières recyclées dans le process de fabrication des menuiseries.

En outre, HERIGE devient la première ETI en France dans la catégorie « Matériaux de Construction » à voir ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre validés par la Science Based Targets initiative et HERIGE rejoint ainsi les

3 358 entreprises au monde déjà approuvées, avec l'accompagnement du Fonds Mondial pour la Nature (WWF) et l'appui d'I Care & Consult.

Pour sa première participation, le Groupe a décroché la médaille d'argent d'EcoVadis pour l'évaluation de ses engagements RSE en 2023. HERIGE se place donc dans le top 25 des entreprises évaluées. Au total, 21 critères ont été analysés dans quatre domaines clés : environnement, social et droits humains, éthique et achats responsables. Cette reconnaissance illustre l'engagement du Groupe vis-à-vis de ses partenaires.

HERIGE a obtenu un score de 70/100 pour l'année 2023 par Ethifinance ESG Ratings (anciennement GAIA Research), soit une progression de 3 points par rapport à 2022.

Le Groupe a par ailleurs renouvelé au premier semestre 2023 son adhésion au Pacte Mondial des Nations-Unies, témoignant de l'alignement de sa stratégie RSE sur les principes portés par l'organisation en matière de Droits de l'Homme, de conditions de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption.

4 COMPTES DU GROUPE

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

| Répartition du chiffre d'affaires consolidé (en M€) | 2023 | 2022 | Variation % | |
|---|--------------|--------------|--------------|---------------------------|
| | | | courant | comparable ⁽¹⁾ |
| Négoce de matériaux | 388,3 | 423,2 | -8,2 % | -8,2 % |
| Menuiserie industrielle | 270,1 | 201,7 | +33,9 % | +2,1 % |
| Industrie du Béton | 144,5 | 138,9 | +4,0 % | +1,9 % |
| Autres | 65,3 | 62,7 | +4,3 % | +4,3 % |
| Éliminations inter-secteurs | -32,5 | -33,5 | - | - |
| TOTAL CA consolidé | 835,6 | 792,9 | 5,4 % | -3,2 % |

(1) Retraité des sociétés MGT Menuiseries Bois et PORALU Groupe pour la Menuiserie Industrielle et de la société Audoin & Fils Bétons pour l'Industrie du Béton.

Sur l'exercice 2023, le Groupe HERIGE a réalisé un chiffre d'affaires de 835,6 M€ en progression de +5,4 % (-3,2 % à périmètre comparable) par rapport à 2022.

La contribution des acquisitions de 2022 s'établit à 82,3 M€, portée notamment par PORALU Groupe avec 63,6 M€.

À périmètre comparable, le chiffre d'affaires 2023 est en recul de -3,2 % par rapport à 2022. Cette diminution se ventile comme suit :

- un effet backlog pour la menuiserie (report de 2022) de +1,4%
- un effet marché de -8,2 %
- un effet inflation de +4,4 %
- un effet performance de -0,6 %

L'activité Négoce de matériaux ressort en baisse de -8,2 %, particulièrement impactée par la baisse du marché de -6,0 % (essentiellement le marché du logement neuf) et une performance commerciale de -4,3 % sur les 3 premiers trimestres de l'année résultant d'une agressivité concurrentielle très forte, partiellement compensée par une performance pricing de +2,0 %.

La Menuiserie industrielle enregistre une augmentation de son chiffre d'affaires de +2,1 % par rapport à l'année 2022 à périmètre comparable. Le recul du marché de -11,2 % est plus que compensé par la consommation de backlog (+5,6 %) et la

performance pricing (+7,9 %). La branche bénéficie en outre de l'effet en année pleine des acquisitions réalisées en 2022 (MGT Menuiseries Bois et PORALU Groupe), portant à +33,9 % l'évolution de son chiffre d'affaires versus 2022 à périmètre courant.

Quant à l'industrie du Béton, le chiffre d'affaires progresse de +1,9 % à périmètre comparable. Le recul du marché de -8,8 % est plus que compensé par la performance pricing (+7,5 %) et la conquête de parts de marché avec notamment la gamme Vitaliss® (+4,0 %) (70 % des tonnes de BPE à fin 2023). Avec l'effet année pleine de l'acquisition d'Audoine & Fils Bétons en 2022, l'activité Béton enregistre une hausse de son chiffre d'affaires de +4,0 % à périmètre courant en 2023 versus 2022.

Enfin, l'activité « Autres » connaît également une croissance de +4,3 % de son chiffre d'affaires sur l'année, principalement portée par la filiale BTP SERVICES à La Réunion avec un chiffre d'affaires en progression de +24,3 % grâce à sa conquête de parts de marché à Mayotte. La filiale canadienne de Menuiserie industrielle souffre en contrepartie d'un recul du marché qui impacte son chiffre d'affaires de -24 %.

Sur le périmètre futur du Groupe, le chiffre d'affaires « pro forma » s'établit à 460,8 M€ en 2023 (les transactions / ventes réalisées entre le Groupe et les activités cédées ont été déduites des chiffres des activités cédées et conservées au niveau du périmètre futur) versus 385,0 M€ en 2022, soit +19,7 % à périmètre courant (+2,3 % à périmètre comparable).

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| Compte de résultat (en M€) | 2023 | 2022 | Variation |
|---|-------------|-------------|--------------|
| Chiffres d'affaires | 835,6 | 792,9 | 42,7 |
| Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | 25,6 | 37,2 | -11,6 |
| Marge d'exploitation | 3,1 % | 4,7 % | -1,6 % |
| Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition | -4,4 | -2,8 | -1,6 |
| Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | 21,2 | 34,4 | -13,2 |
| Résultat financier | -5,4 | -1,8 | -3,6 |
| Résultat exceptionnel | -2,0 | -1,6 | -0,3 |
| Impôts sur les résultats | -4,4 | -9,0 | 4,6 |
| Résultat net des sociétés intégrées | 9,4 | 22,0 | -12,6 |
| Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence | - | - | - |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 9,4 | 22,0 | -12,6 |
| Marge nette | 1,1 % | 2,8 % | -1,6 % |
| Résultat net part du Groupe | 9,3 | 21,9 | -12,6 |

En 2023, le résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition du Groupe ressort à 25,6 M€ (3,1 % du chiffre d'affaires) contre 37,2 M€ (4,7 % du chiffre d'affaires) l'année précédente, soit -11,6 M€ (-1,6 point de chiffre d'affaires) dont +4,2 M€ sur le périmètre des acquisitions de 2022 (4,9 M€ de résultat d'exploitation en 2023 versus 0,7 M€ en 2022), soit l'équivalent de l'impact de l'acquisition de PORALU Groupe en année pleine, et -15,8 M€ à périmètre comparable (-1,9 point de chiffre d'affaires) tenant compte principalement :

- d'un effet backlog à la Menuiserie de +3,9 M€ (+0,4 point de chiffre d'affaires),
- d'un effet marché de -20,9 M€ (-2,4 points de chiffre d'affaires),
- d'un effet inflation de +6,4 M€ (+0,7 point de chiffre d'affaires) qui traduit une inflation répercutée supérieure à l'inflation subie,
- d'un effet performance commerciale de +0,4 M€ (+0,1 point de chiffre d'affaires),
- d'un effet performance taux de marge de -5,4 M€ (-0,7 point de chiffre d'affaires) lié principalement au Négoce en raison de la pression concurrentielle à la baisse des prix et à un effet déflation (notamment sur le bois et l'acier).

La dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition ressort à -4,4 M€ en 2023 (amortissement sur 20 ans de l'écart d'acquisition du Négoce, soit -1,4 M€ complété de l'amortissement sur une durée résiduelle de 6 ans de celui du Béton, soit -3,0 M€) versus un total de -2,8 M€ en 2022 pour le Négoce et le Béton. Les difficultés rencontrées en 2023 avec le retournement du marché, l'accélération sensible des bouleversements impactant le modèle opérationnel, ainsi que les incertitudes sur les années 2024 et 2025 ont conduit le Groupe à accélérer par prudence la dépréciation de l'écart d'acquisition du Béton dans les

comptes consolidés. La durée d'amortissement résiduelle de l'écart d'acquisition a ainsi été ramenée de 13 à 6 ans dans les comptes consolidés.

Le résultat financier ressort à -5,4 M€ en 2023 versus -1,8 M€ en 2022 en raison principalement de la hausse du coût de l'affacturage de -2,1 M€ (taux de commissionnement moyen qui évolue de 0,84 % en 2022 à 3,73 % en 2023) et de la hausse de la charge d'intérêts d'emprunts de -1,0 M€ (impact année pleine 2023 des souscriptions d'emprunts de 2022 à hauteur de 58,5 M€ - dont emprunt relatif à l'acquisition de PORALU Groupe 29,6 M€ - à un taux moyen de 1,76 % versus un taux d'intérêt moyen sur le capital restant dû au 31/12/2021 de 0,83 %).

Le résultat exceptionnel ressort à -2,0 M€ en 2023 versus -1,6 M€ en 2022. En 2022, le Groupe avait déprécié à 100 % la valeur nette d'un actif de 1,1 M€ dont la valeur était remise en cause suite à des événements intervenus sur la période. En 2023, le Groupe a engagé -3,1 M€ de dépenses de transformation principalement liées au projet de cession de VM/COMINEX et au déploiement de CEGID comme ERP Finance, partiellement compensées par la cession d'ensembles immobiliers à hauteur de +1,1 M€.

L'impôt sur les résultats ressort à -4,4 M€ en 2023 contre -9,0 M€ en 2022, soit une baisse de -4,6 M€ correspondant principalement à la baisse du résultat courant avant impôts de -17,2 M€. Le taux d'IS 2023 ressort à 24,1 % versus 26,6 % en 2022.

Ainsi, le résultat net ressort à 9,4 M€ en 2023 versus 22,0 M€ en 2022, soit une diminution de -12,6 M€.

Le résultat par action part du Groupe s'établit à 3,23 € en 2023 contre 7,66 € en 2022.

RÉSULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

| Résultat d'exploitation (en M€) | 2023 | | 2022 | | Variation | |
|---------------------------------|-------------|--------------|-------------|--------------|--------------|---------------|
| | Montant | % CA | Montant | % CA | Montant | % CA |
| Négoce de matériaux | 3,6 | 0,9 % | 16,1 | 3,8 % | -12,5 | -2,9 % |
| Menuiserie industrielle | 16,2 | 6,0 % | 12,3 | 6,1 % | 3,9 | -0,1 % |
| Industrie du Béton | 2,9 | 2,0 % | 5,6 | 4,1 % | -2,7 | -2,0 % |
| Autres | 2,9 | 4,5 % | 3,2 | 5,1 % | -0,3 | -0,6 % |
| Total REX consolidé | 25,6 | 3,1 % | 37,2 | 4,7 % | -11,6 | -1,6 % |

Après une année 2022 portée par une répercussion des hausses matières subies sur le prix moyen de vente et la préservation de ses marges, l'activité Négoce a été fortement impactée en 2023 par le retournement du marché du neuf de l'ordre de -6 % et la pression concurrentielle exacerbée à la baisse des prix de vente qui coûte à la branche -1,4 point de marge brute. Dans ce contexte, le Négoce enregistre une baisse de son résultat d'exploitation (avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition) de -12,5 M€ qui traduit l'absorption partielle du recul de la masse marge par une diminution des charges de +4,2 M€.

Sur l'exercice 2023, le résultat d'exploitation de la branche Menuiserie progresse de +3,9 M€ à 16,2 M€, porté par la contribution des entrées de périmètre effectuées en 2022 pour +4,9 M€. Sur le périmètre comparable, le résultat d'exploitation baisse de -0,5 M€ (-0,3 point de chiffre d'affaires), principalement lié au recul du marché de -11,2 % partiellement compensé par un effet report en 2023 du carnet de commandes 2022 (+1,6 point de chiffre d'affaires) et la performance pricing associée aux synergies achats issues des acquisitions de 2022 et la répercussion

des hausses matières subies sur le prix moyen de vente (+1,2 point de marge brute).

Enfin la branche Béton a fait preuve de résilience dans un contexte de retournement du marché du neuf défavorable à ses deux activités Béton Prêt à l'Emploi et Béton Préfabriqué Industriel. Le résultat d'exploitation s'établit à +2,9 M€ en retrait de -2,7 M€ par rapport à l'année 2022. L'acquisition d'Audoin & Fils Bétons en 2022 contribue au résultat d'exploitation 2023 à hauteur de -0,1 M€, en raison principalement de l'activité plateforme qui a rencontré en 2023 des difficultés aujourd'hui résolues. Sur le périmètre comparable, le chiffre d'affaires progresse de +1,9 %, le recul du marché de -8,8 % étant plus que compensé par la performance commerciale et la performance pricing.

La diminution de -0,3 M€ du résultat d'exploitation de l'activité « Autres » s'explique principalement par la baisse de l'activité Menuiserie industrielle au Canada, fortement impactée par le retournement de marché et partiellement compensée par la progression de BTP SERVICES à La Réunion et notamment la conquête de parts de marché sur le territoire de Mayotte.

STRUCTURE FINANCIÈRE

Le total du bilan ressort à 490,2 M€, en diminution de -45,7 M€ par rapport au 31 décembre 2022.

| Actif (en M€) | 2023 | 2022 | Variation | Passif (en M€) | 2023 | 2022 | Variation |
|---|--------------|--------------|--------------|---------------------|--------------|--------------|--------------|
| Immobilisations | 216,0 | 218,4 | -2,4 | Capitaux propres | 145,4 | 140,2 | 5,2 |
| Stocks | 117,7 | 123,0 | -5,3 | Provisions | 25,3 | 24,2 | 1,1 |
| Clients | 82,9 | 87,2 | -4,3 | Dettes financières | 178,2 | 202,3 | -24,2 |
| Autres créances | 52,0 | 49,7 | 2,3 | Dettes fournisseurs | 95,1 | 114,9 | -19,8 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 21,5 | 57,6 | -36,0 | Autres passifs | 46,2 | 54,3 | -8,1 |
| Total Actif | 490,2 | 535,9 | -45,7 | Total Passif | 490,2 | 535,9 | -45,7 |

> Immobilisations et investissements

Le montant des investissements en croissance organique s'élève à 24,9 M€ contre 24,8 M€ en 2022. Il n'y a pas eu d'investissements au titre de la croissance externe sur l'exercice.

> Actif net courant - BFR

Le besoin en fonds de roulement est passé de 87,7 M€ (36,2 jours de chiffre d'affaires trimestriel) au 31 décembre 2022 à 108,0 M€ (49,2 jours de chiffre d'affaires trimestriel), soit une augmentation de +20,3 M€ (+13,0 jours de chiffre d'affaires trimestriel). Dépouillé du pic conjoncturel de BFR de 25,8 M€, lié essentiellement à la réduction exceptionnelle des achats en fin d'année 2023 (qui représente 11,8 jours de BFR et qui est amenée à se lisser sur l'année 2024), le BFR ajusté s'établit en réalité à 82,3 jours au 31 décembre 2023, soit -5,5 jours comparé au 31 décembre 2022 qui se décompose de la manière suivante :

- un impact activité (incluant l'inflation) de -12,9 M€
- un effet variation de périmètre (lié aux acquisitions de 2022) de +1,5 M€
- un effet rotation à périmètre comparable de +5,9 M€, dont :
 - 1,0 M€ sur les stocks qui traduit la relative maîtrise du niveau de stocks malgré quelques achats opportunistes de fin d'année,
 - +3,3 M€ sur les clients qui traduisent la bonne maîtrise du risque clients dans un contexte de hausse significative des défaillances,
 - +2,1 M€ sur les autres créances liés aux créances PCC à mettre en lien avec les quelques achats opportunistes de fin d'année,
 - +1,5 M€ lié aux autres dettes d'exploitation.

| Capitaux part du Groupe (en M€) au 1 ^{er} janvier 2023 | 139,2 |
|---|--------------|
| Résultat de la période | 9,3 |
| Augmentation de capital | 0,0 |
| Distribution de dividendes | -5,1 |
| Écarts de conversion | -0,1 |
| Variation de périmètre | 0,0 |
| Variation des actions propres | 0,2 |
| Subventions d'investissement | 0,8 |
| Autres | 0,0 |
| Capitaux part du Groupe (en M€) au 31 décembre 2023 | 144,3 |

> Capitaux propres

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres part du Groupe s'établissent à 144,3 M€ contre 139,2 M€ au 31 décembre 2022, soit une progression de +5,1 M€, dont +9,3 M€ liés au résultat net de 2023, -5,1 M€ de dividendes versés en conformité avec la décision approuvée par l'Assemblée Générale du 2 juin 2023, +0,2 M€ de variation des actions, +0,8 M€ lié aux subventions d'investissements et -0,1 M€ d'impact d'écart de conversion.

ENDETTEMENT FINANCIER NET

| En M€ | 2023 | 2022 | Variation |
|-----------------------------|--------------|--------------|-------------|
| Emprunts | 157,1 | 180,4 | -23,3 |
| Concours bancaires courants | 21,1 | 21,9 | -0,8 |
| Trésorerie | -19,8 | -56,0 | 36,2 |
| Équivalents de trésorerie | -1,7 | -1,6 | -0,2 |
| Endettement net | 156,6 | 144,8 | 11,9 |
| Fonds Propres | 145,4 | 140,2 | |
| Gearing | 107,7 % | 103,3 % | |

Au 31 décembre 2023, le gearing (ratio d'endettement financier net rapporté aux capitaux propres) ressort à 107,7 % contre 103,3 % au 31 décembre 2022, soit une hausse de +4,5 %. Retraité du pic conjoncturel de BFR, le gearing ressort en réalité à 89,6 % contre 103,3 % au 31 décembre 2022, soit une diminution de -13,7 %.

FLUX DE TRÉSORERIE

| En M€ | 2023 | 2022 |
|---|-------------|-------------|
| Trésorerie d'ouverture | 34,1 | 56,3 |
| Flux de trésorerie générés par l'activité | 17,0 | 28,0 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement | -21,7 | -74,4 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement | -29,6 | 24,2 |
| Incidence de la variation des taux de change | 0,0 | 0,0 |
| Trésorerie de clôture | -0,3 | 34,1 |
| Variation de trésorerie | -34,4 | -22,3 |

Retraité du pic conjoncturel de BFR, la position de trésorerie (hors actions propres inscrites en valeurs mobilières de placement) a évolué de -9,4 M€ en 2023 en raison de :

- flux de trésorerie liés aux investissements en croissance organique de -21,7 M€,
- flux de trésorerie générés par l'activité de +42,8 M€ (versus +28,0 M€ en 2022) dont +25,8 M€ de pic de BFR retraité,
- versement de dividendes pour -5,1 M€,
- flux de trésorerie liés aux opérations de financement pour -25,4 M€ (dont +10,0 M€ de souscription de nouvel emprunt et -34,6 M€ de remboursement d'emprunts existants).

5 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ HERIGE

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

> **Entrée en négociations exclusives en vue de la cession de Financière VM Distribution, VM Distribution, VM Transport et Cominex au Groupe SAMSE.**

Fort d'une montée en puissance opérée sur ses activités Menuiserie et Béton, le Groupe souhaite accélérer ses actions vers l'efficacité industrielle, l'innovation et la décarbonation au sein de ses deux branches. Dans cette optique et à la suite de l'approbation du Conseil de Surveillance survenu le 2 décembre 2023, HERIGE et ses actionnaires ont annoncé le 4 décembre dernier entrer en négociations exclusives en vue de la cession de Financière VM Distribution, VM Distribution, VM Transport et Cominex au Groupe SAMSE. Ce projet d'opération stratégique témoigne de la volonté d'HERIGE d'offrir de puissantes synergies à son activité de négoce au sein du Groupe SAMSE, qui dispose d'un large réseau de points de vente sur le territoire. Le Groupe a par la suite annoncé le 7 février 2024 la signature d'un protocole d'accord avec le Groupe SAMSE (repris en 37. Evénements postérieurs à la clôture). Le périmètre des activités qui seraient cédées contribue au chiffre d'affaires 2023 à hauteur de 374,8 M€ (les transactions / ventes réalisées entre le Groupe et les activités cédées ont été déduites des chiffres des activités cédées et conservées au niveau du périmètre futur), au résultat d'exploitation à hauteur de +4,0 M€ et au résultat net à hauteur de -0,8 M€. La cession de ce périmètre représenterait un allègement de dette nette de l'ordre de 120 M€ pour le Groupe (amélioration du gearing à hauteur de 83 points) et permettrait de réaliser une plus-value de cession d'environ 24 M€).

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Le cours de l'action HERIGE est stable au 31 décembre 2023 versus 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2023, il s'établit à 33,00 € contre 32,60 € au 31 décembre 2022.

ACTIVITÉ

Le chiffre d'affaires de la société HERIGE, société mère du Groupe, est constitué majoritairement de prestations administratives et informatiques. Celui-ci s'est élevé à 9,7 M€ en 2023 contre 8,7 M€ en 2022.

RÉSULTAT

Sur l'exercice 2023, le résultat d'exploitation est en baisse de -0,1 M€ et s'élève à -0,1 M€ au 31 décembre 2023 (versus -0,0 M€ au 31 décembre 2022).

Les prestations administratives ont augmenté de +1,1 M€ du fait de la hausse des charges facturées aux branches d'activité. Les prestations informatiques ont baissé de -0,1 M€. Les locations immobilières et la mise à disposition de personnel sont, quant à elles, restées stables sur la période.

Les charges externes nettes des transferts de charges sont en hausse de -0,4 M€, essentiellement en raison de l'augmentation des honoraires de -0,1 M€, des frais de recrutement de -0,1 M€, des locations de logiciels et matériel informatique de -0,3 M€, et en contrepartie de la baisse des frais de séminaire de -0,1 M€.

Les charges de personnel ont augmenté de -0,6 M€ suite essentiellement au

transfert de deux ETP de l'activité Menuiserie à la holding et à l'augmentation générale modérée des salaires dans un contexte d'inflation.

Les autres impôts et taxes restent relativement stables sur la période.

Le résultat financier est en baisse de -11,3 M€ (de 13,9 M€ en 2022 à 2,6 M€ en 2023), en raison essentiellement de l'absence de perception de dividendes en 2023 des filiales toutes intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe (12,3 M€ avaient été reçus en 2022).

Le résultat exceptionnel s'élève à -1,8 M€ en 2023 contre -0,4 M€ en 2022, en raison des dépenses liées aux projets de transformation du Groupe, tels que l'implémentation de CEGID comme ERP Finance et la cession envisagée de Financière VM Distribution, VM Distribution, VM Transport et Cominex au Groupe SAMSE.

Le produit d'impôt issu de l'intégration fiscale est en hausse de +1,1 M€ sur l'exercice (de 0,3 M€ en 2022 à 1,4 M€ en 2023).

Le résultat net ressort ainsi à 1,8 M€ sur l'exercice 2023 versus 13,4 M€ en 2022.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Aucun frais de développement n'a été activé au cours de l'exercice par la société HERIGE.

CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Les charges non déduites fiscalement conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts (CGI) sont :

- les loyers non déductibles sur véhicules pour 60 815 € et l'impôt correspondant pour 15 204 €,
- la taxe sur les véhicules de société pour 9 609 € et l'impôt correspondant pour 2 403 €.

INTÉGRATION FISCALE

Le périmètre d'intégration est constitué de la SA HERIGE et des filiales suivantes :

- SAS ATLANTEM Industries,
- SAS FINANCIÈRE VM DISTRIBUTION,
- SAS VM DISTRIBUTION,
- SAS TBM,
- SAS EDYCEM,
- SAS FINANCIÈRE BLAVET,
- SAS EDYCEM BÉTON,
- SAS Préfa des Pays de Loire,
- SAS INCOBOIS,
- SAS COMINEX,
- SAS VM TRANSPORT,
- SAS EDYCEM TRANSPORT,
- SAS PORALU BOIS, entrée en 2023,
- SAS PORALU MENUISERIES, entrée en 2023,
- SAS CARPEL, entrée en 2023.

INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Les factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2023 se décomposent de la manière suivante :

| | Factures reçues non réglées au 31 décembre 2023 dont le terme est échu | | | | | | Factures émises non réglées au 31 décembre 2023 dont le terme est échu | | | | | |
|---|--|--------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|---|--------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|
| | 0 jour | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) | 0 jour | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
| (A) Tranches de retard de paiement | | | | | | | | | | | | |
| Nombre de factures concernées | - | 6 | 4 | 4 | 10 | 24 | 20 | - | - | - | 1 | 1 |
| Montant total des factures concernées (TTC en K€) | NC | 1 | 2 | 2 | NC | 5 | 965 | - | - | - | NC | NC |
| % du montant total des achats de l'exercice (TTC) | NC | NC | NC | NC | NC | NC | - | - | - | - | - | - |
| % du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC) | - | - | - | - | - | - | NC | NC | NC | NC | NC | NC |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées | | | | | | | | | | | | |
| Nombre de factures exclues | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Montant total des factures exclues (TTC en K€) | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce) | | | | | | | | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement | Délais contractuels : 30 jours fin de mois Délais légaux : 60 jours à compter de la date d'émission de la facture | | | | | | Délais contractuels : 30 jours fin de mois Délais légaux : 30 jours suivant la date d'exécution de la prestation | | | | | |

RÉPARTITION DU CAPITAL

| Évolution du capital sur les cinq dernières années : | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'actions composant le capital en début d'exercice | 2 993 643 | 2 993 643 | 2 993 643 | 2 993 643 | 2 993 643 |
| Nombre d'actions créées au cours de l'exercice | | | | | |
| - par incorporation de réserves | - | - | - | - | - |
| - par augmentation de capital | - | - | - | - | - |
| - par levée d'options de souscription d'actions | - | - | - | - | - |
| - par exercice des bons de souscription d'actions | - | - | - | - | - |
| Nombre d'actions composant le capital en fin d'exercice | 2 993 643 | 2 993 643 | 2 993 643 | 2 993 643 | 2 993 643 |
| Capital social en € | 4 490 465 | 4 490 465 | 4 490 465 | 4 490 465 | 4 490 465 |

6. PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

PLANIFICATION, PILOTAGE ET PROCESSUS DE REPORTING

Les procédures d'élaboration budgétaire et de suivi mensuel se présentent de la façon suivante :

- conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Directoire, les Directeurs généraux et les Directions supports établissent un budget annuel et le présentent, pour validation, à la Direction générale du Groupe et au Conseil de Surveillance,
- une réunion mensuelle des Comités de Direction d'activité a pour but de suivre et de mesurer les écarts par rapport au budget et de déterminer les actions correctives à mettre en œuvre,

chaque mois, les Directeurs généraux commentent leurs informations quantitatives et qualitatives (chiffre d'affaires, résultat, effectif, volumes, etc.) lors d'une business review en présence du Directoire et des services financiers du Groupe. Ces informations alimentent le rapport d'activité trimestriel du Directoire à destination du Conseil de Surveillance. Ces procédures permettent de responsabiliser l'ensemble de l'organisation dans la poursuite des objectifs du Groupe.

PROCÉDURE D'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes consolidés du Groupe sont établis par le service financier Groupe, qui est chargé, en outre, de la mise à jour des procédures de consolidation, de la formation et de l'intégration des filiales dans le périmètre de consolidation, du traitement de l'information, de l'exploitation et de la maintenance des outils de consolidation. Dans le cadre de la consolidation, chaque filiale contrôle et traite ses comptes et les communique selon un calendrier fixé par le Groupe. Après examen par le Directeur général concerné, les informations financières sont remontées au service financier Groupe qui en réalise la revue et procède aux ajustements nécessaires à l'établissement des comptes consolidés selon les normes françaises. Un rapport consolidé, accompagné de commentaires et d'analyses sur les événements et les points significatifs de la période, est remis chaque mois (hors janvier et juillet) à la Direction générale du Groupe. Les comptes

consolidés annuels sont contrôlés par le collège des Commissaires aux comptes. Les filiales font l'objet d'un contrôle de leurs comptes par les auditeurs locaux qui adaptent leurs diligences aux exigences légales locales et à la taille des sociétés. Ces comptes sont également présentés au Comité d'audit et des risques. En complément des budgets et des clôtures mensuelles, le Groupe a adopté une procédure de « reprévision » de ses résultats de manière à revoir régulièrement ses estimations en fonction de l'évolution réelle de ses résultats et des actions correctrices en cours. L'établissement des comptes s'effectue à l'aide de l'ERP « CEGID » pour les informations des comptes individuels et de « SAP BFC » pour la réalisation de la consolidation. Ce reporting constitue l'un des fondements du contrôle interne du Groupe dans le domaine de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires.

COMMUNICATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Chaque année, un échéancier des obligations périodiques du Groupe est réalisé et transmis aux personnes travaillant sur la communication des informations

financières. En amont, les équipes contribuant à l'élaboration de ces informations respectent un calendrier permettant de garantir le respect des échéances.

7. DÉTENTEURS DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Le capital social s'établit à 4 490 464,50 €, réparti en 2 993 643 actions de 1,50 € chacune.

| | 2023 | | 2022 | |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | % du capital | % droit vote | % du capital | % droit vote |
| Groupe familial dont : | 64,77 % | 76,08 % | 64,77 % | 76,08 % |
| SOFICA | 17,74 % | 21,53 % | 17,74 % | 21,53 % |
| SOFIRO | 24,21 % | 27,71 % | 24,21 % | 27,76 % |
| SICAT | 10,51 % | 12,75 % | 10,51 % | 12,77 % |
| ROBIN Daniel | 2,66 % | 3,04 % | 2,66 % | 3,05 % |
| Autres personnes (physiques et morales) | 9,65 % | 11,05 % | 9,65 % | 10,97 % |
| Actionnariat salarié | 4,61 % | 4,39 % | 4,19 % | 3,94 % |
| Autodétention | 5,47 % | - | 5,54 % | - |
| Public | 25,15 % | 19,53 % | 25,50 % | 19,98 % |
| Total | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Conformément aux dispositions de l'article L225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons la proportion du capital que représentent les actions détenues par les salariés au 31 décembre 2023, soit de manière nominative, soit par l'intermédiaire de divers fonds communs de placement : 4,61 %, soit 138 011 actions.

AUTODÉTENTION

Depuis le 30 septembre 2005, la société a confié à PORTZAMPARC SA la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 mars 2005. Dans le cadre de sa mise en conformité avec la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018, un nouveau contrat de liquidité a été conclu entre la société HERIGE et la société PORTZAMPARC, qui a pris effet au 1^{er} janvier 2019.

La société autodétient, au 31 décembre 2023, 161 827 actions HERIGE directement et 1 790 titres par le contrat de liquidité, soit un total d'autodétention de 163 617 titres représentant 5,47 % du capital social.

8. INFORMATIONS BOURSIÈRES

MARCHÉ DU TITRE HERIGE

L'action HERIGE est cotée depuis le 25 juillet 2018 sur le marché « Euronext Growth ».

Le nombre d'actions s'élève à 2 993 643 au 31 décembre 2023.

TRANSACTIONS DES DIRIGEANTS

Conformément à l'article L621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 19 du règlement UE n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, nous vous indiquons les transactions sur les titres de la société qui ont été déclarées au cours de l'exercice 2023 par les dirigeants d'HERIGE ou une personne liée :

- Monsieur Jérôme CAILLAUD, Vice-Président du conseil de surveillance : acquisition de 1 040 actions au prix unitaire de 26,97 € en date du 5 décembre 2023,
- La société SIROCO, personne morale liée à Monsieur Daniel ROBIN, Président du Conseil de Surveillance : acquisition de 1 000 actions au prix unitaire de 28,84 € en date du 5 décembre 2023.

ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE EN 2023

Le nombre d'actions échangées au cours de l'exercice 2023 a été de 458 116, soit une moyenne de 1 797 titres par séance contre 849 en 2022 et 1 930 en 2021. Le total des capitaux échangés s'est élevé à 14,5 M€, soit une moyenne par séance de 56 857 € pour un cours moyen à la clôture de 29,90 €.

Le cours de bourse du 31 décembre 2023 s'établit à 33,00 € représentant une capitalisation boursière de 98,8 M€.

Cours de l'action sur les quatorze derniers mois

| Mois | Nb titres échangés | Capitaux en K€ | Cours moyen de clôture | Cours le plus haut | Cours le plus bas | Dernier cours |
|----------|--------------------|----------------|------------------------|--------------------|-------------------|---------------|
| janv.-23 | 40 362 | 1 350,08 | 33,43 | 34,50 | 32,50 | 33,50 |
| févr.-23 | 48 458 | 1 770,81 | 36,34 | 40,00 | 33,30 | 36,20 |
| mars-23 | 60 905 | 2 383,49 | 39,13 | 41,80 | 36,40 | 38,10 |
| avr.-23 | 16 899 | 642,72 | 38,16 | 39,50 | 36,00 | 36,70 |
| mai-23 | 22 101 | 831,64 | 37,70 | 38,50 | 36,50 | 37,30 |
| juin-23 | 21 421 | 781,22 | 36,33 | 38,30 | 34,40 | 35,00 |
| juil.-23 | 18 279 | 620,20 | 33,91 | 35,90 | 32,10 | 32,60 |
| août-23 | 21 571 | 684,74 | 32,11 | 33,20 | 28,30 | 29,20 |
| sept.-23 | 31 618 | 862,11 | 28,51 | 29,90 | 24,00 | 25,50 |
| oct.-23 | 17 561 | 422,47 | 24,50 | 25,80 | 21,70 | 22,50 |
| nov.-23 | 72 800 | 1 630,14 | 23,52 | 24,90 | 22,00 | 22,00 |
| déc.-23 | 86 141 | 2 519,05 | 29,90 | 33,60 | 21,90 | 33,00 |
| janv.-24 | 81 872 | 2 542,16 | 31,34 | 33,00 | 28,10 | 29,00 |
| févr.-24 | 30 216 | 893,17 | 29,57 | 30,40 | 28,40 | 28,90 |

RACHAT D'ACTIONS

> Synthèse des achats et des ventes d'actions de l'exercice

Au cours de l'exercice 2023, la société a procédé à :

- l'attribution initiale de 9 400 actions,
- la sortie de 1 325 stock-options du plan 2015 suite à leur levée,
- la sortie de 4 000 stock-options du plan 2015 suite à leur résiliation,
- la sortie de 650 stock-options du plan 2016 suite à leur levée.

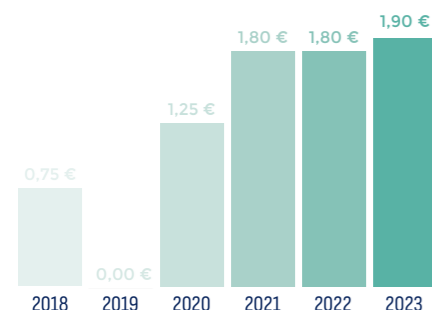
Des actions ont également été acquises et cédées au titre du contrat de liquidité :

| Actions inscrites au 1 ^{er} Janvier 2023 | 2 086 |
|---|--------|
| Actions achetées | 9 774 |
| Actions vendues | 10 070 |
| Actions inscrites au 31 décembre 2023 | 1 790 |

> Situation au 22 février 2024

- Pourcentage du capital autodétenu : 5,47 %
- Nombre de titres annulés : 0
- Nombre de titres en portefeuille : 163 756
- Valeur comptable du portefeuille : 4,4 M€
- Valeur de marché du portefeuille : 4,8 M€

> Dividendes par action



> Données par action

| Actif net par action | 2023 | 2022 |
|--|-------------|-------------|
| Fonds propres consolidés (part du Groupe) | 144 349 831 | 139 250 541 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation | 2 861 651 | 2 855 955 |
| Actif net par action | 50,44 | 48,76 |

9 FILIALES ET PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS RÉCIPROQUES

Il n'y a pas de participation réciproque dans le Groupe.

ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DES FILIALES

Tableau de comparaison 2023/2022 des chiffres d'affaires et des résultats des filiales et sous-filiales.

| Sociétés | Méthode de consolidation* | Chiffre d'affaires HT en K€ | | Résultat de l'exercice en K€ | |
|---|---------------------------|-----------------------------|---------|------------------------------|--------|
| | | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| Négoce de matériaux de construction | | | | | |
| FINANCIÈRE VM DISTRIBUTION | IG | 2 187 | 2 721 | -141 | 13 535 |
| VM DISTRIBUTION | IG | 388 452 | 423 309 | -1390 | 9 200 |
| VM TRANSPORT | IG | 4 893 | 4 660 | 46 | -6 |
| Industrie du Béton & Béton Prêt à l'Emploi | | | | | |
| EDYCEM | IG | 5 635 | 6 570 | 131 | 1 449 |
| EDYCEM BÉTON | IG | 98 796 | 95 165 | -2 471 | -107 |
| PRÉFA DES PAYS DE LOIRE (PPL) | IG | 14 943 | 16 772 | 843 | 1 280 |
| BÉTON D'ILLE ET VILAINE (BIV) | IG | 2 390 | 2 122 | 74 | -11 |
| CH BÉTON | IP | 6 257 | 6 203 | -670 | -343 |
| BÉTON DES OLNONES | IG | 4 490 | 3 831 | 71 | 150 |
| BETON DU POHER | IG | 9 373 | 8 823 | 408 | 389 |
| EDYCEM TRANSPORT | IG | 686 | 1 256 | -16 | 119 |
| AUDOIN & FILS BÉTONS - Société acquise au 30 avril 2022 | IG | 11 432 | 8 261 | -724 | 16 |
| Menuiserie industrielle | | | | | |
| FINANCIÈRE BLAVET | IG | 2 937 | 2 083 | -1 748 | 7 111 |
| ATLANTEM INDUSTRIES | IG | 183 486 | 177 711 | 8 731 | 8 252 |
| CIQB MOISAN - Société absorbée par INCOBOIS au 1 ^{er} janvier 2023 | IG | | 6 036 | | 587 |
| INCOBOIS | IG | 15 659 | 11 337 | 1 032 | 826 |
| SCI SOFIMOI - Société absorbée par ATLANTEM INDUSTRIES au 1 ^{er} novembre 2023 | IG | | 3 | | -44 |
| SCI DUCLOS | IG | 1 155 | 1 084 | 655 | 554 |
| T.B.M. | IG | 2 724 | 2 172 | 94 | 81 |
| MENREC | ME | 537 | 238 | 61 | -61 |
| MGT MENUISERIES BOIS - Société acquise au 31 août 2022 | IG | 9 942 | 2 352 | 636 | 261 |
| CARPEL - Société acquise au 28 novembre 2022 | IG | 2 790 | 176 | 173 | -15 |
| PORALU MENUISERIES - Société acquise au 28 novembre 2022 | IG | 42 052 | 3 766 | 2 033 | 204 |
| PORALU BOIS - Société acquise au 28 novembre 2022 | IG | 5 715 | 565 | 258 | 60 |
| SCI CAPEPORT - Société acquise au 28 novembre 2022 | IG | 901 | 1 084 | 467 | 554 |
| Autres | | | | | |
| FENE-TECH | IG | 11 984 | 15 767 | -58 | 1 222 |
| COMINEX | IG | 9 311 | 9 605 | 196 | 18 |
| SOREPRO | IG | 13 496 | 12 678 | 52 | 372 |
| BTP SERVICES | IG | 18 343 | 12 870 | 2 186 | 1 118 |
| VM GUADELOUPE | IG | 2 691 | 3 173 | -722 | -38 |

* IG : Intégration Globale - IP : Intégration Proportionnelle - ME : Mise en Équivalence

10 SUCCURSALES

La société HERIGE n'a pas de succursales.

11 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

> Signature d'un protocole d'accord en vue de la cession des activités Négoce de matériaux, de travaux publics et de pierres naturelles au Groupe SAMSE

À la suite de l'entrée en négociations exclusives annoncée le 4 décembre 2023, HERIGE a signé le 7 février 2024 un protocole d'accord en vue de la cession des activités Négoce de matériaux, de travaux publics et de pierres naturelles (VM Matériaux, Lntp et Cominex) au Groupe SAMSE. Ce protocole d'accord fait suite à l'aboutissement des procédures applicables en matière sociale par le Groupe, ainsi qu'à la fin des négociations exclusives entre HERIGE et le Groupe SAMSE. La transaction reste soumise à l'approbation des autorités réglementaires compétentes et devrait être finalisée au printemps 2024.

La signature de cet accord est une décision stratégique. En se concentrant sur le renforcement de ses développements dans la Menuiserie et le Béton industriel, HERIGE souhaite consolider sa position dans ces domaines, se concentrer sur les métiers où le Groupe peut assurer un leadership grâce à ses produits, ses innovations et sa démarche RSE

> Simplification de l'organigramme juridique d'ATLANTEM

En date du 1^{er} janvier 2024, la société MGT Menuiseries Bois a été absorbée et a fusionné avec la société ATLANTEM Industries.

12 PERSPECTIVES 2024

Malgré un marché toujours en ralentissement en 2024, HERIGE peut compter sur ses actions de performance (conquête commerciale, maîtrise des marges, simplification/productivité), l'évolution des modèles d'affaire et une gestion rigoureuse de ses équilibres financiers. Fort de sa stratégie orientée croissance durable et innovation, HERIGE maintient son rythme de développement dans ses métiers industriels et entend poursuivre la mise en œuvre de ses priorités stratégiques en s'appuyant sur un contexte réglementaire favorable : doublement du dispositif MaPrimeRénov' et prolongement du Prêt à Taux Zéro jusqu'en 2027, dont les conditions d'éligibilité ont été élargies.

Le projet de transformation industrielle d'ATLANTEM s'est vu décerner par l'Alliance Industrie du Futur le label « Vitrine Industrie du Futur ». Si ce label est le résultat d'années de travail, il est loin d'être un aboutissement. C'est une fabuleuse

opportunité pour ATLANTEM de poursuivre sa démarche de digitalisation de son parc industriel.

HERIGE poursuit sa démarche pionnière avec EDYCEM, en densifiant ses travaux de R&D avec sa Chaire de recherche de Centrale Nantes, ou encore autour de l'économie circulaire avec le déploiement de la démarche « Circuit + by EDYCEM » et le développement de sa gamme de bétons à empreinte carbone réduite Vitaliss®.

Une nouvelle histoire est en train de s'écrire pour HERIGE. Une ambition industrielle profitable et durable de long terme anime le Groupe à travers quatre axes clés : Excellence, Responsabilité, Innovation, Performance. Ces axes de développement constituent les fondations de l'avenir d'un Groupe industriel plus solide, plus fort et plus compétitif afin de faire face aux exigences de ses marchés et défis d'avenir qui s'annoncent.

13 GESTION DES RISQUES

Le Groupe réalise ses activités dans un environnement complexe et changeant. Il est donc exposé à des risques dont les effets pourraient impacter significativement ses activités, sa situation financière et ses perspectives. À ce titre, le Groupe HERIGE a décidé de structurer son approche de détection et de prévention des risques. Celle-ci se fonde sur l'actualisation de cartographies des risques par branche d'activité permettant l'identification et la gestion des principales zones de risques. Cette section présente les principaux risques auxquels le Groupe estime être exposé à la date du présent document.

Le Groupe HERIGE a organisé cette section en catégorisant les risques par nature et degré d'importance.

HERIGE attire l'attention du lecteur sur le fait que d'autres risques dont le Groupe n'a pas connaissance à la date du présent document, ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette date, comme susceptible d'avoir un impact défavorable significatif, pourraient exister ou survenir.

▲ RISQUES PROPRES AU GROUPE ET À SON SECTEUR D'ACTIVITÉ

> Risques de marché

Le marché de la construction dans lequel le Groupe évolue est cyclique et fortement influencé par le contexte économique général.

La tendance du marché de la construction neuve devrait demeurer favorable sur le très long terme. En effet, celui-ci bénéficie du déficit structurel de logements en France.

Le marché de la rénovation bénéficie d'une dynamique de long terme plus favorable que celui du neuf, notamment par le biais de mécanismes incitatifs publics visant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (ex. : MaPrimeRénov'). Le marché de la réhabilitation monte régulièrement en puissance.

Toutefois, les fluctuations économiques, les changements de la demande du marché, les variations des coûts des matériaux et de la main-d'œuvre, le niveau des taux d'intérêt, ainsi que les évolutions réglementaires, peuvent contribuer à créer un environnement particulièrement incertain.

Enfin, des risques géopolitiques plus globaux (comme la guerre en Ukraine) peuvent peser sur le coût ou l'approvisionnement de certaines matières, ainsi que sur la confiance des ménages.

> Risques industriels et environnementaux

Les sites du Groupe peuvent être soumis à des risques industriels, tels que les incendies ou les bris de machines. Ils sont également soumis à des réglementations environnementales évolutives imposant de respecter des normes strictes en matière de protection de l'environnement et de Santé et Sécurité au Travail (SST).

Les risques environnementaux découlant de l'exploitation de certains sites sont essentiellement liés à des risques de pollution et/ou de gestion des déchets. Au 31 décembre 2023, 60 sites du Groupe sont classés « ICPE » au sens de la loi.

Un manquement aux réglementations environnementales en vigueur pourrait entraîner des amendes ou d'autres sanctions civiles, administratives ou pénales, notamment le retrait des permis et licences nécessaires à la poursuite de l'exploitation des activités concernées. Cela pourrait avoir un effet significatif défavorable sur les activités, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Les changements en matière de réglementation environnementale (RE 2020, REP bâtiment, etc.), de même que la prise en compte des risques liés au changement climatique, pourraient conduire le Groupe à devoir engager des investissements significatifs. Par ailleurs, l'émergence d'un cadre réglementaire européen (taxonomie) est susceptible de peser sur la rentabilité de certaines de nos activités et pourrait remettre en cause la pérennité de certains modèles d'affaires sous leurs formes actuelles.

Afin de limiter les risques industriels et environnementaux et ceux liés à la sécurité des personnes, HERIGE a mis en place, au sein de chacune de ses activités, des responsables Sécurité et Environnement. De plus, le Groupe investit chaque année dans la formation de ses collaborateurs à ces risques. Un programme d'investissements spécifiques, visant à améliorer la sécurité ainsi que la prise en compte des contraintes réglementaires (notamment environnementales) au sein de chaque site, est déployé sur toutes nos branches d'activités.

Les conséquences pécuniaires des dommages accidentels susceptibles d'être causés aux personnes, aux biens et à l'environnement du fait de l'exploitation de nos installations sont couvertes par les programmes d'assurance du Groupe.

> Risques liés aux fournisseurs et à l'évolution des coûts des énergies et des matières premières

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est peu exposé au risque de dépendance auprès de ses fournisseurs. Néanmoins, la substitution d'un fournisseur, notamment pour les activités industrielles, peut nécessiter un long processus de sélection et d'intégration. Afin de maîtriser ce risque, HERIGE cherche à sécuriser ses

approvisionnements par une rationalisation du nombre de fournisseurs et par le renforcement de la contractualisation de la relation avec ses principaux partenaires.

Par ailleurs, les fluctuations des coûts énergétiques et des matières premières ajoutent une couche supplémentaire d'incertitude pouvant impacter directement la rentabilité du Groupe. Afin de gérer ce risque, le Groupe a mis en place des stratégies d'approvisionnement robustes et mis en œuvre des mécanismes de fixation des prix flexibles.

> Risques liés au système d'information

Les activités du Groupe reposent sur le bon fonctionnement des infrastructures et applications informatiques. Le risque de défaillance des systèmes d'information pourrait perturber le fonctionnement normal de l'activité du Groupe. Les menaces pesant sur nos systèmes d'information ont augmenté ces dernières années qu'elles soient d'origine exogène (cyberattaque, défaillance d'un prestataire, coupure électrique, etc.) ou endogène (erreur humaine, négligence). Elles représentent un risque important pour le Groupe. Afin d'en limiter l'impact potentiel et d'assurer la continuité de son exploitation, le Groupe a externalisé l'hébergement de ses serveurs (infrastructures redondées), a renforcé sa stratégie de sauvegarde et a mis en place les moyens permettant le rétablissement de son environnement informatique dans les meilleurs délais. De plus, des actions récurrentes de prévention du risque cyber sont déployées afin de garantir la pérennité des contrats d'assurance. De même, plusieurs campagnes de sensibilisation des utilisateurs du système d'information aux risques liés à l'informatique ont été menées sur l'exercice. Les risques qui pèsent sur les systèmes d'information sont régulièrement réévalués dans le cadre de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) du Groupe HERIGE. Des plans d'action en situation dégradée sont également prévus dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité.

> Risques liés à l'environnement d'exploitation

Le Groupe, œuvrant au service des professionnels du BTP, est dépendant de l'approvisionnement de ses fournisseurs et de la continuité d'exploitation des chantiers et des artisans, eux-mêmes dépendants des particuliers, en tant que clients finaux.

Des conditions climatiques rigoureuses, notamment en hiver, peuvent engendrer l'arrêt momentané des chantiers de construction. Cela peut générer des décalages temporaires impactant le chiffre d'affaires et la marge du Groupe.

> Risques de crédit client

Le risque de crédit est géré opérationnellement au niveau de chacune des activités du Groupe. Chaque service Crédit client évalue, de manière régulière, la solvabilité des clients sur la base de leur santé financière, des données historiques et d'autres facteurs. Des limites de crédits sont fixées sur la base de notations internes et externes.

Le Groupe a également recours à un assureur Crédit avec des réunions d'arbitrage régulières sur leurs expositions aux risques respectifs.

> Risques sur les synergies liés aux activités acquises

Le Groupe a mené trois opérations de croissance externe en 2022 et une opération en 2023. Ces opérations participent pleinement au projet de transformation de nos activités afin d'acquies une position de leader et d'asseoir une croissance profitable et durable. Elles génèrent par essence, en cas d'insuffisante maîtrise, un risque de non-atteinte de la cible de retour sur investissement. Afin de limiter ce risque, un suivi resserré des acquisitions a été mis en place. Il permet de piloter les plans d'action et de s'assurer de la correcte implémentation des synergies attendues.

▲ NOUVEAUX RISQUES SYSTÉMIQUES

Nous expérimentons depuis 2020 de nouveaux risques systémiques susceptibles de bouleverser l'environnement de notre activité.

> Risques liés à la crise sanitaire (COVID-19)

La crise sanitaire généralisée a conduit le Groupe à adapter ses pratiques afin de pouvoir garantir la pleine santé de ses collaborateurs et clients sur sites. Le Groupe est apte à dimensionner rapidement sa structure opérationnelle, adapter son protocole sanitaire, mettre en place le télétravail pour ses fonctions supports tout en assurant la continuité de toutes ses activités.

▲ RISQUES JURIDIQUES ET DE CONFORMITÉ

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé à des risques juridiques et de conformité survenant dans le cadre normal de ses activités. Sur la base des informations connues, le Groupe estime qu'il est peu probable que les procédures

> Risques géopolitiques

Le déclenchement de la guerre en Ukraine a entraîné une tension sur les approvisionnements et une forte hausse de prix sur les énergies et sur certains matériaux, notamment en 2021 et 2022. Cette guerre rend tangible un risque de nature géopolitique et pose la question de la capacité d'absorption des marchés en pareil cas.

en cours puissent avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe. Au 31 décembre 2023, le montant total des provisions pour litiges est de 2,24 M€.

▲ RISQUES FINANCIERS ET FISCAUX

> Risque de taux

La politique et la gestion du risque de taux sont réalisées de manière consolidée par la Direction financière du Groupe HERIGE. Elles ont pour objectif de maîtriser la charge de la dette nette consolidée du Groupe. De même, la consolidation de la trésorerie au sein du Groupe vise à réduire sa dépendance vis-à-vis du marché bancaire. Depuis plusieurs années, dans un contexte de taux bas, le Groupe a eu recours aux financements à taux fixe. Avec la remontée des taux, le Groupe continue d'avoir recours aux financements à taux fixe, mais équilibre sa politique de financement entre souscription de nouveaux emprunts et autofinancement, de sorte à maîtriser sa charge d'intérêt. Afin de couvrir le risque d'une augmentation des taux d'intérêts sur la dette existante, le Groupe est susceptible d'utiliser des instruments financiers tels que les swaps de taux et les caps.

> Risque de liquidité

Le risque de liquidité est géré par la Direction financière du Groupe avec comme objectif la mise en place de financements adaptés aux besoins et l'optimisation du coût financier de la dette. Ce risque de liquidité repose sur la prévision du besoin de financement du Groupe, fondé sur des budgets d'activités et d'investissements, ainsi que sur l'évolution du BFR et le remboursement de la dette. Le financement du Groupe est principalement réalisé au moyen d'emprunts à moyen et à long terme, de lignes de crédit et de cessions de créances commerciales.

Afin d'assurer une politique financière prudente, le Groupe s'est efforcé de mettre en place des contrats financiers sans clauses de type « covenant ». Ainsi, au 31 décembre 2023, il n'existe pas de telles clauses dans les contrats d'emprunts.

> Risque de change

Actuellement, le Groupe réalise principalement ses opérations dans la zone Euro. Ainsi, le risque de la variation des taux de change sur le résultat consolidé du Groupe n'est pas significatif.

Toutefois, dans le cadre de son activité à l'international, le Groupe peut couvrir les risques de change sur ses transactions par des instruments dérivés dès lors qu'un engagement ferme ou hautement probable en devises étrangères est pris ou connu. Ces instruments dérivés sont limités à des contrats à terme, swaps et options de change.

> Risque sur le capital

L'objectif du Groupe, en matière de gestion du capital, est d'assurer sa capacité à poursuivre et à développer son exploitation afin de pouvoir rémunérer l'ensemble de ses partenaires et de maintenir une structure de capital optimale pour réduire le coût du capital.

Son pilotage s'effectue principalement par la maîtrise de l'endettement net, mais aussi par des opérations ponctuelles sur le capital. Le Groupe peut également revoir sa politique de dividendes versés aux actionnaires.

Outre le ratio d'endettement (endettement net / capitaux propres), le Groupe utilise de plus en plus le levier d'endettement (principalement lié au Free Cash Flow).

> Risques liés à la dépréciation des actifs corporels et incorporels

Le Groupe possède un montant significatif d'actifs incorporels, liés principalement aux écarts d'acquisition (54,5 M€). Les tests de valeur pratiqués sur l'exercice 2023 n'ont pas fait ressortir de pertes de valeur à comptabiliser. Une dotation aux amortissements des écarts d'acquisition (Négoce, Béton et COMINEX) d'un montant total de 4,4 M€ a également été comptabilisée en 2023.

> Risques fiscaux

Sur la base des informations connues, le Groupe estime peu probable l'émergence d'une dette supplémentaire vis-à-vis du Trésor public ayant un impact significatif sur les états financiers consolidés.

ASSURANCES

La politique d'assurance et de couverture des risques est pilotée par la Direction juridique et assurances du Groupe HERIGE. Elle s'entoure, dès que nécessaire, de conseils et de cabinets spécialisés. Les contrats souscrits auprès de compagnies

d'assurance permettent au Groupe de se prémunir contre les principaux risques auxquels il est exposé et assurent de façon raisonnable la prise en charge des coûts à engager pour maintenir la pérennité des activités.

> Couverture des dommages matériels et des pertes d'exploitation

Les principales garanties en termes de dommages matériels et de pertes d'exploitation sont résumées dans le tableau suivant :

| Nature de l'assurance | Garanties principales | Montant assuré |
|--------------------------------------|---|--|
| Tous risques (assurance multirisque) | Dommages aux biens | Limite de 50 M€ par événement et par établissement |
| | Perte d'exploitation activités Négoce et Béton (hors BPI) | 12 mois de marge brute |
| | Perte d'exploitation activités Menuiserie et Béton uniquement BPI | 18 mois de marge brute |
| | Bris de machine | Jusqu'à 5 M€ |

COUVERTURE DU RISQUE DE RESPONSABILITÉ CIVILE

Les principales garanties en termes de risques de responsabilité civile sont résumées dans le tableau suivant :

| Nature de l'assurance | Garanties principales | Montant assuré |
|---|--|---|
| Responsabilité civile (les exclusions sont conformes au marché) | RC générale première ligne | Jusqu'à 5 000 000 € par sinistre et par an (RC après livraison) |
| | | Jusqu'à 10 000 000 € par sinistre et par an (RC exploitation tous dommages corporels) |
| | | Jusqu'à 5 000 000 € par sinistre et par an (RC exploitation tous dommages matériels et immatériels) |
| | RC générale deuxième ligne intervenant après épuration des garanties du contrat RC générale première ligne | Jusqu'à 5 000 000 € en excédent du montant du contrat RC générale première ligne |
| Décennale (concerne certaines de nos productions) | À hauteur du coût des réparations plafonnées à 15 000 000 € | |

> Autres couvertures

Le Groupe HERIGE a également souscrit :

- un contrat d'assurance « responsabilités des dirigeants ». Sont assurés les dirigeants de droit (prévus aux statuts) et les dirigeants de fait (personnes physiques investies des fonctions de Direction, de représentation, de contrôle ou de surveillance) d'HERIGE et de toutes ses filiales. Le montant maximal garanti par année d'assurance est de 7 000 000 €,
- un contrat d'assurance « flotte automobile » destiné à couvrir l'ensemble des véhicules du Groupe (véhicules légers, camions et engins de manutention),
- un contrat « risques environnementaux » dans le cadre du renforcement de la législation environnementale. Ce programme couvre la responsabilité civile des sociétés du Groupe liée aux atteintes à l'environnement vis-à-vis des tiers, la responsabilité environnementale des filiales elles-mêmes, les frais de prévention, de réparation et d'urgence ainsi que les frais de dépollution et de remise en état auxquels s'ajoute une garantie perte d'exploitation. Le montant maximal de garantie par sinistre et par année d'assurance est de 5 000 000 €,

- un contrat « risque fraude » couvrant principalement les conséquences d'attaques d'origine interne ou externe (l'abus de confiance, l'escroquerie, le faux et l'usage de faux, le vol, etc.). Le montant maximal de garantie par sinistre et par année d'assurance est de 4 500 000 €,
- un contrat « risque cybersécurité », couvrant principalement les dommages subis et causés consécutifs à une atteinte (disponibilité des systèmes d'information, intégrité des systèmes d'information, confidentialité des données, etc.). Le montant maximal de garantie par sinistre et par année d'assurance est de 5 000 000 €.

En parallèle, le Groupe a entrepris plusieurs démarches de prévention et de formation de ses collaborateurs visant notamment à :

- limiter sa sinistralité automobile (formation écoresponsable pour les collaborateurs),
- prévenir les risques liés à la cybermalveillance (campagnes de sensibilisation collaborateurs),
- prévenir les risques incendies sur ses sites (mise en place d'un plan de prévention incendie pour l'ensemble des activités du Groupe).

14 AFFECTATION DU RÉSULTAT

La proposition d'affectation du résultat contenue dans la cinquième résolution soumise à l'Assemblée est la suivante :

| | |
|--|------------------------|
| Résultat de l'exercice | 1 738 785,82 € |
| Report à nouveau antérieur | 9 560 321,69 € |
| Montant distribuable | 11 299 107,51 € |
| Affectation proposée | |
| Distribution d'un dividende de 1,90 € par action | 5 687 921,70 € |
| Report à nouveau ⁽¹⁾ | 5 611 185,81 € |

(1) Le montant du report à nouveau sera augmenté de la fraction des dividendes correspondant aux actions propres détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende.

Conformément aux dispositions légales, il est indiqué que le montant du dividende versé aux personnes physiques domiciliées en France est soumis au prélèvement forfaitaire unique de 30 % ou, sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu après un abattement de 40 %. Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2018, un acompte obligatoire non libératoire de 12,8 % du montant total brut sera prélevé à la source par l'établissement payeur versant les dividendes. En application de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

| Exercice | Dividende | |
|----------|------------|-----------------------|
| | par action | global ⁽¹⁾ |
| 2020 | 1,25 € | 3 742 053,75 € |
| 2021 | 1,80 € | 5 388 557,40 € |
| 2022 | 1,80 € | 5 388 557,40 € |

(1) montant incluant les actions d'autodétention

15 RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Le montant de la rémunération globale à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2023 est proposé dans la septième résolution à la somme de 112 200 €.

16 MANDATS DES DIRIGEANTS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés de Madame Marie-Annick COUÉ arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. Le Comité Social et Economique HERIGE sera appelé à délibérer sur son renouvellement.

Le mandat du Directoire arrivant à expiration à l'issue de la présente Assemblée, le Conseil de Surveillance réuni à l'issue de la réunion sera appelé à délibérer sur son renouvellement.

Aucun mandat de Commissaire aux comptes n'arrive à expiration lors de la présente Assemblée.

17 ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES ACTIONS

La huitième résolution soumise à l'Assemblée propose le renouvellement de l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 2 juin 2023 de procéder à des achats en bourse d'actions de la société, dans les conditions et limites définies par les articles L22-10-62 et suivants du Code de commerce et conformément à celles du règlement européen 596/2014 (règlement MAR).

Les objectifs du programme de rachat sont les mêmes que l'année précédente.

L'autorisation d'acquisition est donnée pour une durée de dix-huit mois et dans les conditions suivantes :

- le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées ne pourra excéder 10 % du capital social,
- le prix d'achat maximal par action est fixé à 60 € et le montant global affecté à ce programme est fixé à 17 961 840 €.

18 RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Trois résolutions aux conditions de quorum et de majorité extraordinaires vous sont soumises.

ANNULATION DES ACTIONS AUTODÉTENUES

Si vous renouvelez l'autorisation d'achat d'actions évoquée précédemment, conformément aux dispositions de l'article L22-10-62 du Code de commerce, il conviendra d'autoriser le Directoire à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la société détenues par celle-ci et de lui conférer tous pouvoirs pour constater la ou les réductions de capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts et, d'une façon générale, pour accomplir toutes formalités nécessaires.

Les actions annulées ne pourront dépasser 10 % du capital social par période de vingt-quatre mois.

L'autorisation d'annulation est donnée pour la même durée que l'autorisation de l'acquisition, à savoir dix-huit mois.

AUTORISATION À CONFÉRER AU DIRECTOIRE À L'EFFET DE CONSENTIR DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Aux termes de la dixième résolution, nous vous proposons d'autoriser le Directoire, dans le cadre de la cession de l'intégralité des titres des sociétés FINANCIÈRE VM DISTRIBUTION et COMINEX au profit de la société SAMSE, à consentir au profit des membres du personnel salarié de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées et/ou mandataires de la société, des attributions gratuites d'actions, dans le cadre des dispositions des articles L225-197-1 et L22-10-59 et suivants du Code de commerce.

La présente autorisation ne pourra excéder le pourcentage du capital tel que les actions attribuées gratuitement au titre de l'autorisation donnée aux termes de l'Assemblée Générale du 3 juin 2022 et celles attribuées au titre de la présente décision ne dépassant pas ensemble 1,9% du capital social.

Si vous acceptez cette proposition, il appartiendra au Directoire de fixer les conditions et critères d'attribution des actions gratuites, d'en déterminer les bénéficiaires et le nombre d'actions attribué à chacun et, d'une manière générale, de mettre en oeuvre la présente autorisation.

Conformément à la loi, l'attribution gratuite des actions nouvelles à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition dont la durée ne pourra être inférieure à celle prévue par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur à la date d'attribution.

Conformément à la loi, lecture vous est faite du rapport spécial de vos Commissaires aux comptes sur cette opération.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL ET MODIFICATION CORRÉLATIVE DE L'ARTICLE 4 DES STATUTS

À la suite de la cession des locaux situés Route de La Roche Sur Yon – 85260 L'HERBERGEMENT, il apparaît nécessaire d'installer notre siège social dans les locaux situés à MONTAIGU-VENDÉE (85600), 10 Rue Augustin Fresnel, Parc d'Activités la Bretonnière.

Il vous appartiendra, en conséquence, de modifier l'article 4 « SIÈGE SOCIAL » des statuts de la manière suivante:

« Le siège social est fixé à MONTAIGU-VENDÉE (85600), 10 Rue Augustin Fresnel, Parc d'Activités La Bretonnière »

En conséquence, nous vous proposons de transférer notre siège social à MONTAIGU-VENDÉE (85600), 10 Rue Augustin Fresnel, Parc d'Activités la Bretonnière, à compter du 1^{er} juin 2024.

Le reste de l'article reste inchangé.



#3



INFORMATIONS financières

ÉTATS FINANCIERS consolidés

NORMES FRANÇAISES
AU 31 DÉCEMBRE 2023

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

| En K€ | Notes | 2023 | 2022 |
|---|-------|----------------|----------------|
| Actif immobilisé | | | |
| Immobilisations incorporelles | 5 | 67 263 | 70 534 |
| <i>Dont écarts d'acquisition</i> | 5 | 54 471 | 58 905 |
| Immobilisations corporelles | 6 | 145 163 | 144 211 |
| Immobilisations financières | 7 | 3 591 | 3 700 |
| Titres mis en équivalence | | -19 | -12 |
| Total actif immobilisé | | 215 998 | 218 434 |
| Actif circulant | | | |
| Stocks et en-cours | 8 | 117 713 | 123 024 |
| Clients et comptes rattachés | 9 | 82 946 | 87 238 |
| Autres créances et comptes de régularisation(1) | 10 | 52 032 | 49 697 |
| Valeurs mobilières de placement | 11 | 1 744 | 1 560 |
| Disponibilités | 12 | 19 786 | 55 991 |
| Total actif circulant | | 274 221 | 317 510 |
| Total actif | | 490 219 | 535 944 |

(1) - dont impôts différés actifs (note 14 des états financiers consolidés)
- dont avances et acomptes, et fournisseurs débiteurs

PASSIF

| En K€ | Notes | 2023 | 2022 |
|--|-----------|----------------|----------------|
| Capitaux propres (part du Groupe) | | | |
| Capital | 15 | 4 490 | 4 490 |
| Réserves consolidées | | 134 773 | 117 209 |
| Actions autodétenues | 15 | -4 164 | -4 325 |
| Résultat part du Groupe | | 9 250 | 21 875 |
| Total capitaux propres (part du Groupe) | 16 | 144 350 | 139 251 |
| Intérêts minoritaires | | | |
| Réserves | | 923 | 850 |
| Résultat | | 166 | 109 |
| Total intérêts minoritaires | 16 | 1 090 | 959 |
| Fonds propres de l'ensemble consolidé | | 145 439 | 140 209 |
| Provisions | | | |
| Provisions pour risques et charges | 17-18 | 25 262 | 24 174 |
| Total provisions | | 25 262 | 24 174 |
| Dettes | | | |
| Emprunts et dettes financières | 19 | 178 168 | 202 326 |
| Dettes fournisseurs | 20 | 95 128 | 114 887 |
| Autres dettes et comptes de régularisation(1) | 20 | 46 221 | 54 347 |
| Total dettes | | 319 517 | 371 560 |
| Total passif | | 490 219 | 535 944 |

(1) - dont impôts différés passifs (note 14 des états financiers consolidés)
- dont dettes fiscales et sociales

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| En K€ | Notes | 2023 | 2022 |
|--|-----------|---------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 21 | 835 644 | 792 939 |
| Autres produits d'exploitation ⁽¹⁾ | 22 | 13 356 | 14 311 |
| Achats consommés ⁽¹⁾ | - | -497 571 | -481 332 |
| Charges de personnel | 23 | -156 583 | -143 375 |
| Autres charges d'exploitation | 24 | -129 284 | -111 596 |
| Impôts et taxes | - | -9 031 | -8 866 |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | - | -30 899 | -24 829 |
| Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | - | 25 633 | 37 251 |
| Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | 5 | -4 424 | -2 832 |
| Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | - | 21 209 | 34 419 |
| Charges et produits financiers | 25 | -5 434 | -1 786 |
| Charges et produits exceptionnels | 26 | -1 963 | -1 647 |
| Impôts sur les résultats | 27 | -4 389 | -8 987 |
| Résultat net des sociétés intégrées | - | 9 423 | 22 000 |
| Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence | 28 | -7 | -15 |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | - | 9 417 | 21 985 |
| Intérêts minoritaires | - | 166 | 109 |
| Résultat net (Part du Groupe) | - | 9 250 | 21 875 |
| Résultat par action | 29 | 3,23 € | 7,66 € |
| Résultat dilué par action | 29 | 3,23 € | 7,66 € |

(1) Le compte production stockée a été reclassé des achats consommés aux autres produits d'exploitation sur l'exercice pour 2023 et 2022.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS consolidés

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Groupe HERIGE est centré sur l'univers du Bâtiment, à travers trois domaines d'activité :

- le Négocio de matériaux : distribution de matériaux de construction pour le bâtiment et les travaux publics, au travers d'un réseau de points de vente spécialisés s'adressant à une clientèle de professionnels ou d'auto-constructeurs,
- l'industrie du Béton : Béton Prêt à l'Emploi, Béton Préfabriqué Industriel et de granulats recyclés,

- la Menuiserie industrielle : fabrication de menuiseries extérieures (fenêtres et portes en PVC, aluminium, bois ou hybride), de fermetures (volets roulants, portails, portes de garage) et de structures bois (fermettes, charpentes traditionnelles et panneaux bois).

Les titres HERIGE sont cotés sur Euronext Growth.

Ces états financiers sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ils ont été arrêtés par le Directoire du 21 mars 2024.

2. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes consolidés 2023 sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2020-01 et selon les règles et principes du plan comptable général complété par l'arrêté ministériel du 9 décembre 1986.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

PRINCIPALES SOURCES D'ESTIMATION

La présentation des états financiers consolidés, conforme aux dispositions du règlement ANC 2020-01, nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur l'évaluation des résultats, des actifs et des passifs consolidés.

Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement et peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles

elles étaient fondées évoluent. Les montants effectifs peuvent naturellement diverger de ces estimations.

Ces dernières concernent les tests de valeur des écarts d'acquisition, l'évaluation des engagements de retraite, les provisions pour risques et charges, les provisions pour autres passifs, les impôts différés, ainsi que les dépréciations de stocks.

MÉTHODES COMPTABLES

L'application des méthodes du règlement ANC 2020-01 est la suivante :

| Méthodes | ANC 2020-01 | Application par le Groupe |
|--|------------------|-----------------------------------|
| Activation des crédits-bails | Obligatoire | Oui |
| Comptabilisation des impôts différés | Obligatoire | Oui |
| Étalement des frais d'émission d'emprunt | Obligatoire | Non appliqué car non significatif |
| Activation des frais de développement | Obligatoire | Oui |
| Comptabilisation en charges des frais de constitution | Obligatoire | Non concerné |
| Activation des frais d'actes liés à l'acquisition des actifs | Obligatoire | Oui |
| Neutralisation des écritures passées pour la seule application des législations fiscales | Obligatoire | Oui |
| Provision des engagements de retraite | Référence | Oui |
| Reprise en résultat des subventions d'investissement immédiate ou étalée | Choix de méthode | Étalement des subventions |
| Réévaluation des immobilisations corporelles et financières au niveau des seuls comptes consolidés | Optionnel | Non |
| Enregistrement en résultat des écarts de conversion | Interdit | Oui |

> Changement de méthode

Absence de changement de méthode sur l'exercice 2023.

3 PRINCIPES COMPTABLES LIÉS AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

> Intégration globale

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement le contrôle exclusif de droit et de fait sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions significatives entre les filiales consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes).

Les résultats des filiales acquises sont consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle est exercé. Elles ne sont plus consolidées à partir de leur date de cession.

> Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le contrôle conjoint est exercé sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

> Mise en équivalence

Une entreprise associée est une société sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de la société, sans toutefois contrôler exclusivement ou conjointement ces politiques. L'influence notable est présumée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus.

La quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence est présentée après le « résultat net des sociétés intégrées » sur la ligne « quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ».

CONVERSION DES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle du Groupe HERIGE. Les comptes des sociétés hors zone Euro sont convertis selon les principes suivants :

- les postes de bilan sont convertis au taux de clôture,
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice,
- les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres sous la rubrique « écarts de conversion ».

Les opérations en monnaie étrangère sont comptabilisées au taux de change de la date d'opération. Les gains ou les pertes résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des créances et dettes en monnaie étrangère sont enregistrés au compte de résultat.

Les écarts d'acquisition constatés lors d'un regroupement d'entreprises avec une activité à l'étranger sont comptabilisés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise. Ils sont ensuite convertis au cours de clôture dans la monnaie de présentation du Groupe, les différences résultant de cette conversion étant portées dans les capitaux propres consolidés.

4 FAITS MARQUANTS

PROJET D'ÉVOLUTION STRATÉGIQUE ET MAJEUR POUR DEVENIR UN INDUSTRIEL DE RÉFÉRENCE DE LA CONSTRUCTION DURABLE

> Entrée en négociations exclusives en vue de la cession de Financière VM Distribution, VM Distribution, VM Transport et Cominex au Groupe SAMSE

Fort d'une montée en puissance opérée sur ses activités Menuiserie et Béton, le Groupe souhaite accélérer ses actions vers l'efficacité industrielle, l'innovation et la décarbonation au sein de ses deux branches.

Dans cette optique et à la suite de l'approbation du Conseil de Surveillance survenu le 2 décembre 2023, HERIGE et ses actionnaires ont annoncé le 4 décembre dernier entrer en négociations exclusives en vue de la cession de Financière VM Distribution, VM Distribution, VM Transport et Cominex au Groupe SAMSE.

Ce projet d'opération stratégique témoigne de la volonté d'HERIGE d'offrir de puissantes synergies à son activité Négocier au sein du Groupe SAMSE qui dispose d'un large réseau de points de vente sur le territoire.

Le Groupe a par la suite annoncé le 7 février 2024 la signature d'un protocole d'accord avec le Groupe SAMSE (repris en 37. Événements postérieurs à la clôture).

Le périmètre des activités qui seraient cédées contribue au chiffre d'affaires 2023 à hauteur de 374,8 M€ (les transactions / ventes réalisées entre le Groupe et les activités cédées ont été déduites des chiffres des activités cédées et conservées au niveau du périmètre futur), au résultat d'exploitation à hauteur de +4,0 M€ et au résultat net à hauteur de -0,8 M€. La cession de ce périmètre représenterait un allègement de dette nette de l'ordre de 120 M€ pour le Groupe (amélioration du gearing à hauteur de 83 points) et permettrait de réaliser une plus-value de cession d'environ 24 M€.

REPRISE PAR L'ACTIVITÉ MENUISERIE DES ACTIFS DES SOCIÉTÉS COFORM'ING ET COFORM'PROD

En date du 15 février 2023, la société ATLANTEM enrichit son offre « volets roulants » et élargit son portefeuille clients avec la reprise des actifs des sociétés Coferm'Ing et Coferm'Prod. Fondée en 2001 et implantée en Vendée, Coferm'Ing est spécialisée dans la production et la commercialisation de coffres en bois sur mesure pour volets roulants, à hautes performances acoustiques et thermiques. En 2005, cette société se dote d'une unité de production des coffres de volets conçus par son service R&D, sous la dénomination Coferm'Prod, implantée dans le même lieu. En 2021, le périmètre affiche un chiffre d'affaires de 7,7 M€.

> Compensation des effets d'un net recul du marché

Les effets du recul du marché ont été compensés par une politique de pricing encadrée (maintien relatif de la marge) et surtout par la performance des acquisitions réalisées en 2022, notamment la bonne tenue du chiffre d'affaires chantiers avec pose.

> Maintien d'un volume soutenu d'investissements organiques

HERIGE poursuit en 2023 son programme ambitieux d'investissements organiques avec une enveloppe de dépenses de 24,9 M€ (vs 24,8 M€ en 2022). Ces investissements restent orientés vers une stratégie de verdissement des activités, de digitalisation des métiers et d'investissements de sécurité sur nos sites.

> Simplification de l'organigramme juridique d'ATLANTEM

En date du 1^{er} novembre 2023 :

- la société SOFIMO1 a été dissoute par transmission universelle de patrimoine et a été absorbée par la société ATLANTEM INDUSTRIES,
- la société CIOB MOISAN a été absorbée et fusionnée avec la société INCOBOIS, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023.

INCIDENCE DES ACQUISITIONS SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LE RÉSULTAT DU GROUPE

| Sociétés | Chiffre d'affaires HT en M€ | 2023 | 2022 |
|-------------------------------------|-----------------------------|------|------|
| PORALU Groupe | | 63,6 | 4,5 |
| AUDOIN & FILS BÉTONS | | 11,4 | 8,3 |
| MGT MENUISERIES BOIS | | 7,4 | 2,4 |
| Résultat de l'exercice en M€ | | | |
| PORALU Groupe | | 3,4 | 0,3 |
| AUDOIN & FILS BÉTONS | | -1,2 | 0,0 |
| MGT MENUISERIES BOIS | | 0,3 | 0,2 |

5 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles (coûts de développement, logiciels, marques et licences) sont évaluées au coût d'acquisition, révisé périodiquement en cas de perte de valeur. Elles sont amorties linéairement sur les durées suivantes :

- brevets et concessions : 8 ans,
- logiciels et licences informatiques : 2 à 5 ans,
- droit au bail : 20 ans.

Les marques sont comptabilisées séparément du goodwill lorsqu'elles constituent des éléments susceptibles d'être évalués séparément dans des conditions

permettant un suivi de leur valeur. Des critères de notoriété et de pérennité sont alors pris en compte pour apprécier la durée de vie de la marque.

Par ailleurs, le Groupe capitalise ses coûts de développement lorsque les critères d'éligibilité sont réunis.

Dans le cas où une marque constitue une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéfinie, celle-ci n'est pas amortie mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur potentielle.

| | Logiciels | Autres immobilisations incorporelles | Immobilisations incorporelles en cours | Écart d'acquisition | Total |
|---|----------------|--------------------------------------|--|---------------------|----------------|
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES | | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2022 | 4 158 | 2 532 | 6 074 | 29 040 | 41 804 |
| Variation de périmètre | 38 | 39 | - | 32 697 | 77 |
| Investissements | 922 | - | 1 047 | 0 | 1 968 |
| Cessions et réductions diverses | - | - | -62 | - | -62 |
| Écarts de conversion | 1 | - | - | - | 1 |
| Reclassement | 5 778 | - | -5 765 | - | 14 |
| Dotations aux amortissements | -1 761 | -1 371 | - | -2 832 | -5 964 |
| Dotations aux dépréciations | - | - | - | - | - |
| Au 31 décembre 2022 | 9 135 | 1 200 | 1 294 | 58 905 | 70 534 |
| Variation de périmètre | - | - | - | - | - |
| Investissements | 2 213 | - | 1 125 | 0 | 3 338 |
| Cessions et réductions diverses | - | - | - | -10 | -10 |
| Écarts de conversion | -0 | - | - | - | -0 |
| Reclassement | 1 133 | - | -1 133 | - | - |
| Dotations aux amortissements | -2 057 | -118 | - | -4 424 | -6 599 |
| Dotations aux dépréciations | - | - | - | - | - |
| Au 31 décembre 2023 | 10 423 | 1 082 | 1 287 | 54 471 | 67 263 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES | | | | | |
| Au 31 décembre 2022 | 25 331 | 3 887 | 1 294 | 106 567 | 137 078 |
| Au 31 décembre 2023 | 28 091 | 3 887 | 1 287 | 106 490 | 139 754 |
| AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR | | | | | |
| Au 31 décembre 2022 | -16 196 | -2 687 | - | -47 662 | -66 544 |
| Au 31 décembre 2023 | -17 668 | -2 804 | - | -52 019 | -72 491 |

ÉCARTS D'ACQUISITION

> Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de la juste valeur. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le Groupe acquiert un contrôle exclusif, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur valeur actuelle à la date de prise de contrôle.

À cette date, l'écart d'acquisition est évalué comme étant la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation à la valeur actuelle des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le coût d'acquisition des titres est égal au prix d'acquisition majoré du montant net d'impôt de tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition.

L'évaluation des actifs et passifs identifiables doit être finalisée dans un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert après l'exercice de l'acquisition. Au-delà du délai d'affectation, les plus et moins-values constatées par rapport aux valeurs attribuées lors de la première consolidation sont comptabilisées en résultat.

En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale déjà intégrée globalement, un écart d'acquisition complémentaire est constaté sans que les évaluations opérées à la date de prise de contrôle soient remises en cause.

> Amortissement des écarts d'acquisition et perte de valeur

Le Groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au Groupe, cet écart n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année.

Lorsqu'il existe une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée.

Pour les besoins des tests de dépréciation, il convient de retenir le niveau pertinent d'affectation de l'écart d'acquisition au groupe d'actifs auquel il est rattaché et ses performances.

Le Groupe a déterminé les règles à appliquer selon les activités ; ces règles sont détaillées ci-dessous :

Négoce

- Les écarts d'acquisition de l'activité Négoce sont amortis sur une durée de 20 ans, conformément à la règle selon laquelle les écarts d'acquisition, dont la durée de vie est limitée, sont amortis linéairement. En l'occurrence, la disruption progressive des schémas de distribution a conduit le Groupe à penser que le modèle actuellement pratiqué sera lui aussi remis en question, sans échéance immédiate, mais à un horizon de 20 ans, ce qui justifie un amortissement sur cette même durée.

- Aucun indice de perte de valeur complémentaire n'est identifiable sur 2023. Le prix de la transaction envisagée avec le Groupe SAMSE conforte la valeur des actifs du Négoce dans les comptes consolidés Groupe.

Béton

- Les écarts d'acquisition de l'activité Béton étaient amortis à compter de l'exercice 2021 sur une durée de 15 ans en raison de l'entrée en vigueur en janvier 2022 de la réglementation RE 2020, dans la lignée de l'Accord de Paris, remettant en question l'hypothèse d'une pérennité à l'infini des modèles d'affaires de l'activité Béton. Le modèle opérationnel du Béton « carboné » en serait profondément bouleversé, avec à terme la disparition des bétons fortement carbonés. Le processus de transformation interviendrait sans rupture brutale, mais sur une période de transition à un horizon de 15 ans, nécessaire pour l'innovation et l'émergence de nouveaux modèles constructifs.

- Les difficultés rencontrées en 2023 avec le retournement du marché, l'accélération sensible des bouleversements impactant le modèle opérationnel, ainsi que les incertitudes sur les années 2024 et 2025, ont conduit par prudence le Groupe à accélérer la dépréciation de l'écart d'acquisition dans les comptes consolidés. La durée d'amortissement résiduelle de l'écart d'acquisition a ainsi été ramenée de 13 à 6 ans dans les comptes consolidés.

Menuiserie

- Les tests de valeur sur l'activité Menuiserie sont maintenus, car la Direction a estimé une durée de vie illimitée des modèles de production, fondée sur la capacité du producteur à peser sur l'évolution des marchés par une politique de l'offre fondée sur une innovation active et sur la croissance externe.

Les tests de valeur ont été réalisés sur l'activité Menuiserie afin de déterminer la valeur recouvrable des actifs.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité :

- le prix de vente net de l'actif correspond à une estimation à partir de multiples critères financiers (chiffre d'affaires, résultat...),
- la valeur d'utilité est calculée sur la base des prévisions à cinq ans établies par les branches d'activité et revues par le service financier du Groupe. Ces plans sont validés par la Direction.

La valeur d'utilité des unités de regroupement est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction du Groupe. Lorsque la valeur d'utilité des unités de regroupement se révèle inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée sur la ligne « Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition » du compte de résultat.

Dans le cas où un scénario de cession est concrètement envisagé, la valeur recouvrable des actifs est déterminée selon le prix de cession envisagé par le Groupe.

Lors de la réalisation des tests de valeur, la valeur est calculée à partir d'une valorisation multicritère (multiples boursiers, DCF et multiples de place). L'actualisation des flux de trésorerie a été réalisée en utilisant un coût moyen du capital de 9,0 % pour toutes les UGT. L'extrapolation des prévisions de la dernière année projetée à l'infini est déterminée en appliquant un taux de croissance de 1,5 % identique à celui retenu pour l'exercice 2022.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des écarts d'acquisition par secteurs opérationnels avec indication des principales entités de regroupement auxquelles ils se rapportent.

| | 2023 | 2022 | Entités de regroupement |
|---------------------|---------------|---------------|--|
| Négoce | 5 575 | 6 969 | Négoce |
| Menuiserie | 32 087 | 32 087 | Menuiseries - Fermetures et Charpentes |
| Béton | 16 673 | 19 639 | Béton |
| Autres | 136 | 210 | COMINEX et Canada |
| Total Groupe | 54 471 | 58 905 | |

Le tableau ci-dessous présente la répartition entre amortissement et dépréciation par secteurs opérationnels.

| | 2023 | | 2022 | |
|---------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| | Amortissement | Dépréciation | Amortissement | Dépréciation |
| Négoce | -1 394 | - | -1 394 | - |
| Menuiserie | - | - | - | - |
| Béton | -2 956 | - | -1 364 | - |
| Autres | -74 | - | -74 | - |
| Total Groupe | -4 424 | - | -2 832 | - |

6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, à l'exception des terrains qui ne sont pas dépréciés du fait de leur durée de vie infinie.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leurs durées d'utilité sont significativement différentes.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la base des durées d'utilisation probables suivantes :

- constructions, agencements de construction, agencements de terrain : 10 à 30 ans,
- installations techniques, matériels et outillages : 3 à 12 ans,
- agencements de magasin : 3 à 10 ans.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée du coût d'acquisition, qui inclut les dépenses directement attribuables à l'acquisition, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Lorsque la valeur comptable d'une

immobilisation est supérieure à son montant recouvrable estimé, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

> Locations financières

Les contrats de location-financement portant sur des immobilisations corporelles sont immobilisés lorsque le Groupe supporte substantiellement tous les avantages et risques inhérents à la propriété du bien. Les immobilisations corporelles financées par des contrats de location-financement sont capitalisées à leur valeur actuelle correspondant aux montants des redevances à payer. Chaque redevance est partagée entre une dette financière et une charge financière. Le solde entre les redevances et les charges financières est inclus dans le poste « dettes financières ». La charge financière est comptabilisée dans le compte de résultat sur la période du leasing. Les constructions, les aménagements et équipements acquis lors d'un contrat de crédit-bail sont amortis sur la durée de vie estimée de l'actif. Les contrats de location qui ne confèrent pas au Groupe l'intégralité des risques et des avantages sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats sont comptabilisés en charges sur la durée du contrat.

| | Terrains et Constructions | Installations, matériels et outillages | Autres immobilisations corporelles | Immobilisations corporelles en cours | Total |
|---|---------------------------|--|------------------------------------|--------------------------------------|-----------------|
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES | | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2022 | 58 057 | 37 907 | 17 934 | 5 120 | 119 018 |
| Variation de périmètre | 11 607 | 6 035 | 1 742 | 109 | 19 492 |
| Investissements | 6 315 | 7 866 | 4 883 | 3 940 | 23 004 |
| Cessions et réductions diverses | -70 | -27 | -325 | -117 | -538 |
| Écarts de conversion | -2 | 1 | -6 | 0 | -7 |
| Reclassement | 3 290 | 1 863 | -148 | -5 019 | -14 |
| Dotations aux amortissements | -4 751 | -7 566 | -4 428 | - | -16 745 |
| Au 31 décembre 2022 | 74 447 | 46 079 | 19 652 | 4 033 | 144 211 |
| <i>dont locations financements</i> | <i>2 310</i> | <i>2 275</i> | <i>424</i> | <i>-</i> | <i>5 009</i> |
| Variation de périmètre | - | - | - | - | - |
| Investissements | 4 779 | 9 253 | 4 994 | 2 525 | 21 551 |
| Cessions et réductions diverses | -840 | -95 | -575 | -55 | -1 565 |
| Écarts de conversion | -20 | -16 | -8 | -1 | -45 |
| Reclassement | 1 256 | 1 141 | 669 | -3 066 | 0 |
| Dotations aux amortissements | -5 309 | -8 723 | -4 956 | -0 | -18 989 |
| Au 31 décembre 2023 | 74 312 | 47 638 | 19 776 | 3 436 | 145 163 |
| <i>dont locations financements</i> | <i>2 269</i> | <i>3 922</i> | <i>308</i> | <i>-</i> | <i>6 498</i> |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES | | | | | |
| Au 31 décembre 2022 | 150 301 | 142 635 | 55 190 | 4 033 | 352 160 |
| <i>dont locations financements</i> | <i>6 404</i> | <i>9 287</i> | <i>932</i> | <i>-</i> | <i>16 622</i> |
| Au 31 décembre 2023 | 153 795 | 150 732 | 57 198 | 3 436 | 365 161 |
| <i>dont locations financements</i> | <i>6 404</i> | <i>11 410</i> | <i>932</i> | <i>-</i> | <i>18 746</i> |
| AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR | | | | | |
| Au 31 décembre 2022 | -75 855 | -96 556 | -35 539 | - | -207 949 |
| <i>dont locations financements</i> | <i>-4 094</i> | <i>-7 012</i> | <i>-508</i> | <i>-</i> | <i>-11 614</i> |
| Au 31 décembre 2023 | -79 482 | -103 094 | -37 422 | - | -219 998 |
| <i>dont locations financements</i> | <i>-4 135</i> | <i>-7 488</i> | <i>-624</i> | <i>-</i> | <i>-12 247</i> |

7 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

| | Titres divers | Dépôts, prêts, cautionnements et autres | Total |
|---------------------------------|---------------|---|--------------|
| Au 1 ^{er} janvier 2022 | 93 | 3 281 | 3 374 |
| Variation de périmètre | 1 | 315 | 315 |
| Variation de l'exercice | 37 | -26 | 10 |
| Au 31 décembre 2022 | 130 | 3 570 | 3 700 |
| Variation de périmètre | 2 | - | 2 |
| Variation de l'exercice | -19 | -92 | -111 |
| Au 31 décembre 2023 | 113 | 3 477 | 3 591 |

8 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont comptabilisés au montant le plus faible entre le coût historique et la valeur réalisable nette. Le coût est déterminé en utilisant la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré. Le coût des produits finis et des en-cours de production inclut le coût des matières premières, le coût de la main d'œuvre directe, les coûts directs et les frais de production correspondants. La valeur nette réalisable

correspond au prix de vente estimé dans le cadre de l'activité normale, net des coûts restant à encourir pour l'achèvement ou la réalisation de la vente. Une dépréciation de stocks est comptabilisée lorsque la valeur réalisable est inférieure à la valeur historique.

| | 2023 | | | 2022 | | |
|----------------------------------|----------------|---------------|----------------|----------------|---------------|----------------|
| | Brut | Dépréciations | Net | Brut | Dépréciations | Net |
| Matières premières | 24 730 | -243 | 24 487 | 28 521 | -401 | 28 120 |
| En-cours | 2 218 | - | 2 218 | 2 374 | - | 2 374 |
| Produits intermédiaires et finis | 9 219 | -129 | 9 090 | 9 141 | -118 | 9 022 |
| Marchandises ⁽¹⁾ | 87 200 | -5 281 | 81 919 | 89 259 | -5 751 | 83 508 |
| Total | 123 367 | -5 653 | 117 713 | 129 295 | -6 270 | 123 024 |

(1) comprenant le changement de méthode de valorisation des stocks de la branche Négoce ayant un impact de 856 K€ sur les stocks nets (soit 912 K€ sur le brut et -56 K€ sur la dépréciation) en 2022.

Évolution de la dépréciation

| | |
|----------------------------------|---------------|
| Au 31 décembre 2022 | -6 270 |
| Variation de périmètre | - |
| Dotations | -3 886 |
| Reprises | 4 500 |
| Autres dont écarts de conversion | 3 |
| Au 31 décembre 2023 | -5 653 |

9 CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

> Créances clients

Les créances clients sont valorisées à leur valeur probable d'encaissement. Une estimation est faite pour les créances douteuses à partir d'une revue des créances dues à chaque clôture. Les pertes sur créances irrécouvrables sont passées en charges l'année où la capacité du Groupe à les encaisser est dépassée.

> Affacturage

Dans le cadre de sa politique de financement, le Groupe a mis en place un contrat d'affacturage. Celui-ci permet au Groupe d'augmenter ses liquidités à court terme. Il se traduit par une cession sans recours pour les créances cédées et assurées. Le Factor s'est engagé à mettre à la disposition du Groupe une ligne de financement global d'un montant maximum de 105 M€.

L'ensemble des créances clients comptabilisées au 31/12/2023 a une échéance inférieure à 1 an.

Évolution de la dépréciation

| | |
|----------------------------|---------------|
| Au 31 décembre 2022 | -3 062 |
| Variation de périmètre | - |
| Dotations | -3 642 |
| Reprises | 1 740 |
| Écarts de conversion | 0 |
| Au 31 décembre 2023 | -4 962 |

Au 31 décembre 2023, les créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage et exclues du poste clients s'élevaient à :

| | 2023 | 2022 |
|-----------------|--------|--------|
| Créances cédées | 54 899 | 57 682 |

10 AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

| | 2023 | 2022 |
|-------------------------------|---------------|---------------|
| Avances et acomptes | 264 | 171 |
| Fournisseurs débiteurs | 24 026 | 26 026 |
| Créances fiscales et sociales | 9 059 | 8 511 |
| Impôts différés actifs | 3 909 | 3 964 |
| Dépôt de garantie affacturage | 7 561 | 5 908 |
| Créances diverses nettes | 3 248 | 1 773 |
| Charges constatées d'avance | 3 965 | 3 344 |
| Total | 52 032 | 49 697 |

11 ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les équivalents de trésorerie comprennent les actions propres attribuées aux salariés, les valeurs mobilières de placement cessibles à court terme (c'est-à-dire à moins de trois mois), très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie. Ils figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

| | 2023 | 2022 |
|---------------------------------|-------|-------|
| Valeurs mobilières de placement | 1 744 | 1 560 |

STOCK-OPTIONS

Des options sur actions ont été attribuées aux dirigeants et à certains salariés sans condition de performance. Le prix d'exercice des options octroyées est égal au prix du marché des actions à la date d'octroi. La levée des options est subordonnée à l'accomplissement de deux années de service. Le Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler les options en numéraire.

Le nombre d'options en circulation est détaillé ci-après :

| | 2023 | 2022 |
|----------------------------|---------------|---------------|
| Au 1 ^{er} janvier | 18 125 | 33 100 |
| Octroyées | - | - |
| Exercées | -1 975 | -13 475 |
| Annulées | -4 000 | -1 500 |
| Au 31 décembre | 12 150 | 18 125 |

| | Plan 2015 | Plan 2016 | Plan 2017 | Total |
|----------------------------------|-----------|--------------|--------------|---------------|
| Type d'option | Achat | Achat | Achat | - |
| Année de départ | 2017 | 2018 | 2019 | - |
| Année d'expiration | 2023 | 2024 | 2025 | - |
| Prix d'exercice (€) | 22,83 | 16,26 | 26,80 | - |
| Solde au 31 décembre 2022 | 5 325 | 4 800 | 8 000 | 18 125 |
| Attribuées | | | | - |
| Exercées | -1 325 | -650 | | -1 975 |
| Annulées | -4 000 | - | - | -4 000 |
| Solde au 31 décembre 2023 | - | 4 150 | 8 000 | 12 150 |

ACTIONS GRATUITES

Des plans d'attribution d'actions gratuites ont également été mis en place par le Groupe en faveur de certains salariés. L'évolution du nombre d'actions gratuites sur la période est la suivante :

| | Plan 2023 | Plan 2022 |
|---|--------------|---------------|
| Date d'attribution | Avril 2023 | Avril 2022 |
| Nombre en circulation en début d'exercice 2023 | | 10 075 |
| Nombre exercé | - | - |
| Nombre annulé | - | - |
| Nombre attribué | 9 400 | - |
| Nombre en circulation en fin d'exercice 2023 | 9 400 | 10 075 |

12 DISPONIBILITÉS

Pour le bilan, le poste « trésorerie » comprend les disponibilités bancaires, qui sont principalement constituées de comptes de caisse et de comptes bancaires. Les découverts bancaires sont inclus dans les dettes financières au passif du bilan.

| | 2023 | 2022 |
|---------------------------------|---------------|---------------|
| Disponibilités | 19 786 | 55 991 |
| Concours bancaires et escomptes | -21 076 | -21 921 |
| Trésorerie nette | -1 290 | 34 070 |

13 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

| En K€ | 2023 | 2022 |
|---|----------------|----------------|
| Flux de trésorerie liés à l'activité | | |
| Résultat net total consolidé | 9 417 | 21 985 |
| Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité : | | |
| - amortissements et provisions | 26 232 | 19 768 |
| - autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie | 244 | 810 |
| - plus et moins-values de cession et autres | -1 594 | -566 |
| Marge brute d'autofinancement | 34 299 | 41 997 |
| Dividendes reçus des sociétés non consolidées | -89 | -82 |
| Élimination de la variation des impôts différés | -34 | 399 |
| Variation du BFR lié à l'activité | -17 184 | -14 268 |
| - dont variation des stocks et en-cours | 5 290 | -15 683 |
| - dont variation des clients nets | 4 272 | -6 399 |
| - dont variation des fournisseurs | -19 841 | 11 355 |
| - dont autres variations | -6 904 | -3 540 |
| Flux nets de trésorerie générés par l'activité | 16 991 | 28 045 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement | | |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles | -24 769 | -26 244 |
| Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles | 2 793 | 1 658 |
| Variation nette des actifs financiers non courants | 147 | 239 |
| Incidence sur la variation de périmètre ⁽¹⁾ | 0 | -50 169 |
| Autres flux liés aux opérations d'investissement | 89 | 82 |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement | -21 739 | -74 434 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement | | |
| Dividendes versés aux actionnaires | -5 092 | -5 088 |
| Dividendes versés aux tiers détenant des participations ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées | -37 | -160 |
| Augmentations de capital en numéraire | - | - |
| Émissions d'emprunts ⁽²⁾ | 10 178 | 58 854 |
| Remboursements d'emprunts | -35 597 | -28 887 |
| Rachats et reventes d'actions propres et de VMP | 962 | -555 |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement | -29 586 | 24 163 |
| Incidence de la variation des taux de change | -36 | -42 |
| Variation de trésorerie hors équivalents de trésorerie | -35 270 | -22 267 |
| Trésorerie d'ouverture | 34 070 | 56 337 |
| Trésorerie de clôture | -303 | 34 070 |
| Variation de trésorerie hors équivalents de trésorerie | -34 373 | -22 267 |

(1) dont 5,2 M€ chez Audoin & Fils Bétons, 4,3 M€ chez MGT Menuiseries Bois et 40,7 M€ chez PORALU Groupe en 2022.

(2) dont 29,6 M€ de financement pour l'acquisition de PORALU Groupe en 2022.

14 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Un impôt différé est calculé pour toutes les différences temporaires existantes entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs. Le taux d'impôt utilisé est celui que le Groupe s'attend à payer ou à recouvrer auprès des administrations fiscales et qui a été adopté ou quasi adopté à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés respectivement au bilan en « autres créances » et en « autres dettes ». Les impôts

| | 2023 | 2022 |
|-------------------------|--------------|--------------|
| Impôts différés actifs | 3 909 | 3 964 |
| Impôts différés passifs | -1 899 | -2 033 |
| Total | 2 010 | 1 932 |

Au 31 décembre 2023, 0,16 M€ d'impôts différés actifs sont activés au titre des déficits reportables antérieurs en raison de perspectives économiques plus favorables. Le délai de récupération de ces impôts différés est estimé entre un et trois ans.

15 CAPITAL APPORTÉ

Lorsque la société ou ses filiales achètent leurs propres actions et ne les attribuent pas à leurs salariés, le prix payé incluant les frais afférents à leur acquisition, net de taxes, est déduit des capitaux propres dans le poste « actions autodétenues » jusqu'à leur cession. Au moment de leur cession, la plus ou moins-value réalisée est comptabilisée en capitaux propres.

| | Nombre d'actions | Dont nombre d'actions propres ⁽¹⁾ | Actions ordinaires | Primes | Actions propres | Total |
|----------------------------------|------------------|--|--------------------|---------------|-----------------|---------------|
| Au 1 ^{er} janvier 2022 | 2 993 643 | 146 058 | 4 490 | 22 510 | -4 560 | 22 441 |
| Augmentation de capital | - | - | - | - | - | - |
| Variation des actions propres | - | -8 370 | - | - | 235 | 235 |
| <i>Dont contrat de liquidité</i> | - | 205 | - | - | 14 | 14 |
| Au 31 décembre 2022 | 2 993 643 | 137 688 ⁽²⁾ | 4 490 | 22 510 | -4 325 | 22 676 |
| Augmentation de capital | - | - | - | - | - | - |
| Variation des actions propres | - | -5 696 | - | - | 161 | 161 |
| <i>Dont contrat de liquidité</i> | - | -296 | - | - | -21 | -21 |
| Au 31 décembre 2023 | 2 993 643 | 131 992⁽³⁾ | 4 490 | 22 510 | -4 164 | 22 837 |

(1) hors actions attribuées aux salariés qui sont classées dans les équivalents de trésorerie

(2) dont contrat de liquidité : 2 086

(3) dont contrat de liquidité : 1 790

différés actifs sont constatés s'il existe une réelle probabilité de récupération de ces impôts sur les exercices futurs.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale.

Au 31 décembre 2023, le taux d'impôt utilisé pour les variations de l'année est de 25 %.

| | |
|--------------------------------------|--------------|
| Au 31 décembre 2022 | 1 932 |
| Impôts imputés au compte de résultat | 37 |
| Autres dont écarts de conversion | 41 |
| Variation de périmètre | 0 |
| Au 31 décembre 2023 | 2 010 |

Le Groupe n'est soumis à aucune contrainte au titre de son capital et ne dispose pas de dettes gérées en tant que capital. Les charges externes directement connectées à une émission d'actions nouvelles viennent en moins de la prime d'émission et sont nettes de taxes.

16 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| | Capital | Primes | Actions propres | Réserves consolidées | Total capitaux propres part Groupe | Intérêts minoritaires | Total capitaux propres |
|--|--------------|---------------|-----------------|----------------------|------------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Au 1 ^{er} janvier 2022 | 4 490 | 22 510 | -4 560 | 100 414 | 122 855 | 1 010 | 123 864 |
| Résultat de la période | - | - | - | 21 875 | 21 875 | 109 | 21 985 |
| Augmentation de capital | - | - | - | - | - | - | - |
| Distribution de dividendes | - | - | - | -5 088 | -5 088 | -160 | -5 248 |
| Écarts de conversion | - | - | - | -71 | -71 | - | -71 |
| Transaction sans perte ou prise de contrôle | - | - | - | - | - | - | - |
| Variation de périmètre | - | - | - | - | - | - | - |
| Variation des actions propres | - | - | 235 | 87 | 322 | - | 322 |
| Changement de méthode comptable ⁽¹⁾ | - | - | - | -642 | -642 | - | -642 |
| Autres | - | - | - | - | - | - | - |
| Au 31 décembre 2022 | 4 490 | 22 510 | -4 325 | 116 574 | 139 250 | 959 | 140 209 |
| Résultat de la période | - | - | - | 9 250 | 9 250 | 166 | 9 417 |
| Augmentation de capital | - | - | - | - | - | - | - |
| Distribution de dividendes | - | - | - | -5 092 | -5 092 | -37 | -5 129 |
| Écarts de conversion | - | - | - | -53 | -53 | - | -53 |
| Transaction sans perte ou prise de contrôle | - | - | - | - | - | - | - |
| Variation de périmètre | - | - | - | - | - | - | - |
| Variation des actions propres | - | - | 161 | 29 | 190 | - | 190 |
| Subventions d'investissement | - | - | - | 794 | 794 | - | 794 |
| Autres | - | - | - | 10 | 10 | 2 | 11 |
| Au 31 décembre 2023 | 4 490 | 22 510 | -4 164 | 121 512 | 144 349 | 1 090 | 145 439 |

(1) Le changement de méthode comptable concerne le changement de valorisation des stocks de la branche Négoce pour un impact de 856 K€ sur les stocks, soit 642 K€ nets d'impôt.

17 PROVISIONS

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation à la date de la clôture vis-à-vis d'un tiers résultant d'événements passés, dont le montant peut être estimé de façon fiable et qui se traduira probablement par une sortie

de ressources. Dans le cas d'une restructuration, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution à la date de clôture.

| | Engagements de retraite | Médailles du travail | Litiges | Restructurations | Autres | Total |
|-------------------------------------|-------------------------|----------------------|--------------|------------------|------------|---------------|
| Au 1 ^{er} janvier 2023 | 21 494 | 396 | 1 543 | 182 | 559 | 24 174 |
| Dotations | 149 | 48 | 2 183 | - | 423 | 2 803 |
| Reprise de provisions non utilisées | -329 | - | -346 | - | -30 | -806 |
| Reprise de provisions utilisées | 101 | -4 | -1 141 | - | -118 | -1 162 |
| Autres dont écarts de conversion | - | - | -1 | - | - | -1 |
| Variation de périmètre | - | - | - | - | - | - |
| Avantages du personnel | 255 | - | - | - | - | 255 |
| Au 31 décembre 2023 | 21 569 | 440 | 2 237 | 182 | 835 | 25 262 |

L'augmentation de la provision pour litiges entre 2022 et 2023 est liée à l'accroissement du risque de défaillance clients dans le contexte économique et conjoncturel actuel et plus particulièrement dans le secteur de la construction.

18 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS

Conformément aux lois et pratiques en vigueur, HERIGE participe à des régimes de retraite, d'indemnités de fin de carrière et d'autres avantages à long terme. Les prestations versées dépendent de différents facteurs, tels que l'ancienneté, les salaires, les fonds accumulés chez les gestionnaires indépendants ou les cotisations versées à des assureurs.

Le Groupe, basé essentiellement en France, est engagé par des régimes à prestations définies qui se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis de ses salariés. Si ces régimes ne sont pas entièrement préfinancés, ils donnent lieu à la constitution de provisions. Les engagements sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées.

Ces régimes sont principalement des régimes d'indemnités de fin de carrière.

Les différentes entités françaises du Groupe dépendent de conventions collectives différentes. Celles-ci prévoient le versement d'indemnités au moment du départ à la retraite des salariés toujours présents dans l'entreprise, dont l'âge est considéré comme étant celui de la liquidation des droits du régime général de la Sécurité

sociale. Ces indemnités sont déterminées comme étant égales à un pourcentage du dernier salaire d'activité (pourcentage déterminé selon l'ancienneté du salarié au moment de son départ).

Ces indemnités sont, de plus, soumises à des charges sociales qui varient selon la catégorie socioprofessionnelle.

Ces engagements de retraite sont calculés pour la clôture par un actuair indépendant. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions collectives en vigueur dans chaque société. Ces évaluations tiennent compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel. Les engagements de retraite sont comptabilisés au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs versés par les sociétés du Groupe à des fonds de retraite. La variation de ces engagements est comptabilisée en résultat d'exploitation et en résultat financier selon la nature du sous-jacent. Les gains et pertes actuariels, qui résultent principalement des modifications d'hypothèses actuarielles, et les résultats effectifs sont comptabilisés en résultat d'exploitation selon la méthode du corridor.

HYPOTHÈSES

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués selon des techniques actuarielles qui tiennent compte d'hypothèses à long terme. Les hypothèses principales utilisées par les actuaires indépendants sont le taux d'actualisation et le taux de croissance des salaires pour les engagements sociaux évalués.

En France, le taux d'actualisation est déterminé en utilisant l'outil de l'actuaire du Groupe. Il est fondé sur une courbe analytique du taux de rendement attendu d'obligations d'entreprises privées de première catégorie, en relation avec la durée de la dette correspondante.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

| | 2023 | 2022 |
|---|--------|--------|
| Taux d'actualisation | 3,20 % | 3,80 % |
| Taux d'augmentation future des salaires : | | |
| - cadres | 3,50 % | 3,50 % |
| - non cadres | 3,00 % | 3,00 % |

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs reposent sur des données provenant de statistiques publiées et de données historiques.

SITUATION FINANCIÈRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Le rapprochement des données au bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies s'analyse comme suit :

| Situation financière | 2023 | 2022 |
|---|---------------|---------------|
| Valeur actualisée de l'engagement | 16 670 | 15 607 |
| Juste valeur des actifs du régime | -575 | -507 |
| Coûts des services passés | 438 | 476 |
| Gains actuariels non reconnus | 5 034 | 5 919 |
| Provisions comptabilisées au bilan | 21 569 | 21 494 |

Les avantages du personnel relatifs à ces régimes s'élèvent à 16,7 M€.

La provision a varié de la manière suivante lors des deux derniers exercices :

| Variation de la provision | 2023 | 2022 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
| Au 1 ^{er} janvier | 21 494 | 19 664 |
| Variation de périmètre | -289 | 1 021 |
| Charge imputée au compte de résultat | 1 283 | 1 475 |
| Cotisations versées | -930 | -666 |
| Transfert de salariés | 11 | - |
| Au 31 décembre | 21 569 | 21 494 |

La charge relative aux provisions se décompose de la manière suivante :

| Charge comptable | 2023 | 2022 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| Coût d'une année d'ancienneté | 1 016 | 1 329 |
| Intérêts | 622 | 192 |
| Amortissement des coûts passés | -38 | -38 |
| Amortissements des écarts actuariels | -317 | -8 |
| Charge de l'exercice | 1 283 | 1 475 |

Les gains et pertes actuariels non reconnus en application de la méthode du corridor sont les suivants :

| Montant des gains et pertes actuariels non reconnus | 2023 | 2022 |
|---|---------------|---------------|
| Au 1 ^{er} janvier | -5 919 | -770 |
| Montant actuariel non reconnu sur l'exercice | 568 | -5 156 |
| Amortissements des écarts actuariels | 317 | 8 |
| Au 31 décembre | -5 034 | -5 919 |

Les coûts passés non reconnus en application de la méthode du corridor sont les suivants :

| Montant des coûts passés non reconnus | 2023 | 2022 |
|---|-------------|-------------|
| Au 1 ^{er} janvier | -476 | -513 |
| Coûts des services passés de la période | 0 | - |
| Amortissement des coûts des services passés | 38 | 38 |
| Au 31 décembre | -438 | -476 |

Les prestations versées par les différents régimes pour les dix prochaines années sont estimées comme suit :

| Prestations estimées | |
|-------------------------------------|-------|
| Prestations attendues sur 2024 | 70 |
| Prestations attendues sur 2025 | 196 |
| Prestations attendues sur 2026 | 345 |
| Prestations attendues sur 2027 | 938 |
| Prestations attendues sur 2028 | 1 599 |
| Prestations attendues sur 2029-2033 | 8 536 |

19 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Le Groupe n'a recours ni aux covenants ni aux instruments financiers.

VARIATION DES DETTES FINANCIÈRES AU COURS DE L'EXERCICE

| | 2023 | 2022 |
|--|----------------|----------------|
| Dettes financières à l'ouverture | 202 326 | 157 498 |
| Nouveaux emprunts ⁽¹⁾ | 12 283 | 58 853 |
| Remboursement d'emprunts | -35 597 | -28 887 |
| Variation des découverts bancaires | -845 | 2 465 |
| Variation de périmètre ⁽²⁾ | | 12 348 |
| Autres variations (crédit-bail, intérêts courus, écarts de conversion) | 2 | 49 |
| Dettes financières à la clôture | 178 168 | 202 326 |

(1) dont 29,6 M€ souscrits pour l'acquisition de PORALU Groupe en 2022.

(2) dont 3,9 M€ sur Audoin & Fils Bétons, 3,4 M€ sur MGT Menuiseries Bois et 5,0 M€ sur PORALU Groupe en 2022.

ANALYSE DES DETTES FINANCIÈRES

| | 2023 | 2022 |
|---|----------------|----------------|
| Emprunts bancaires | 152 668 | 177 257 |
| Capital restant dû sur crédits-bails et locations | 3 286 | 2 104 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 1 138 | 1 042 |
| Total des emprunts et dettes financières hors concours bancaires | 157 092 | 180 404 |
| Concours bancaires | 21 076 | 21 921 |
| Dettes financières brutes | 178 168 | 202 326 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | -21 530 | -57 552 |
| Dettes financières nettes | 156 639 | 144 774 |

ÉVOLUTION DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

| | 2022 | Flux de trésorerie | | Variation non cash | | 2023 |
|---|----------------|--------------------|----------------|------------------------|-------------------|----------------|
| | | Souscription | Remboursement | Variation de périmètre | Autres variations | |
| Emprunts bancaires | 177 257 | 10 010 | -34 600 | - | - | 152 668 |
| Capital restant dû sur crédits-bails et locations | 2 104 | 2 105 | -923 | - | - | 3 286 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 1 042 | 168 | -74 | - | 2 | 1 138 |
| Dettes financières | 180 404 | 12 283 | -35 597 | - | 2 | 157 092 |

| | 2021 | Flux de trésorerie | | Variation non cash | | 2022 |
|---|----------------|--------------------|----------------|------------------------|-------------------|----------------|
| | | Souscription | Remboursement | Variation de périmètre | Autres variations | |
| Emprunts bancaires | 136 360 | 58 500 | -28 024 | 10 421 | - | 177 257 |
| Capital restant dû sur crédits-baïls et locations | 717 | 203 | -405 | 1 590 | - | 2 104 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 1 210 | 150 | -459 | 136 | - | 1 042 |
| Dettes financières | 138 287 | 58 853 | -28 887 | 12 147 | - | 180 404 |

ÉCHÉANCE DES EMPRUNTS ET AUTRES DETTES FINANCIÈRES

| | 2023 | 2022 |
|-----------------|----------------|----------------|
| À moins d'1 an | 34 893 | 35 662 |
| N+2 | 30 903 | 32 536 |
| N+3 | 27 940 | 29 946 |
| N+4 | 23 977 | 25 870 |
| N+5 | 18 317 | 22 193 |
| À plus de 5 ans | 21 063 | 34 198 |
| Total | 157 092 | 180 404 |

RATIO D'ENDETTEMENT NET

| | 2023 | 2022 |
|---|--------------|--------------|
| Dettes financières brutes | 178 168 | 202 326 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | -21 530 | -57 552 |
| Dettes financières nettes | 156 639 | 144 774 |
| Total des capitaux propres | 145 439 | 140 209 |
| Ratio d'endettement net | 108 % | 103 % |

AUTRES DETTES

| | 2023 | 2022 |
|-----------------------------|----------------|----------------|
| Dettes fournisseurs | 95 128 | 114 887 |
| Impôts différés passifs | 1 899 | 2 033 |
| Avances et acomptes | 896 | 1 481 |
| Clients créditeurs | 11 975 | 9 378 |
| Dettes sociales | 19 363 | 25 486 |
| Dettes fiscales | 9 219 | 9 978 |
| Autres dettes | 204 | 108 |
| Écart de conversion passif | 198 | 256 |
| Dettes sur immobilisations | 2 105 | 4 089 |
| Produits constatés d'avance | 361 | 1 538 |
| Total | 141 349 | 169 234 |

DÉCOMPOSITION DES EMPRUNTS ET DES AUTRES DETTES FINANCIÈRES ENTRE TAUX FIXE ET VARIABLE

| | 2023 | 2022 |
|--|----------------|----------------|
| Emprunts et dettes financières à taux fixe | 155 508 | 177 274 |
| Emprunts à taux variable | 1 584 | 3 131 |
| Total | 157 092 | 180 404 |

21 INFORMATIONS SECTORIELLES

Les secteurs opérationnels sont des composantes du Groupe qui exercent des activités. Leurs résultats opérationnels sont revus par le Directoire du Groupe (principal décisionnaire opérationnel) afin de mesurer les performances de chacun de ces secteurs et de permettre ainsi les prises de décision en matière d'allocation des ressources.

Les principaux indicateurs suivis sont le chiffre d'affaires (CA), le résultat d'exploitation (REX), le besoin en fonds de roulement (BFR) et l'endettement net.

Les informations présentées sont extraites du reporting interne du Groupe et les données financières par secteur opérationnel sont établies selon les mêmes règles que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

Conformément aux dispositions du règlement ANC 2020-01 sur l'identification des secteurs opérationnels et après prise en compte des critères de regroupement, les secteurs présentés sont les suivants :

- Négoce de matériaux basé en métropole,
- Industrie du Béton,
- Menuiserie industrielle France,
- Autres, comprenant la holding du Groupe, les activités dans les DOM, la Menuiserie industrielle au Canada et la société COMINEX.

RÉSULTATS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2023 ET AU 31 DÉCEMBRE 2022

| 2023 | Négoce | Menuiserie | Béton | Autres | Groupe |
|--|-------------|---------------|---------------|--------------|--------------|
| Total chiffre d'affaires | 388 291 | 270 072 | 144 458 | 64 568 | 867 389 |
| Inter-secteurs | -1 271 | -10 871 | -9 879 | -9 724 | -31 745 |
| Chiffre d'affaires | 387 020 | 259 201 | 134 579 | 54 844 | 835 644 |
| Résultat d'exploitation | 3 610 | 16 210 | 2 902 | 2 911 | 25 633 |
| Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition | -1 394 | 0 | -2 956 | -74 | -4 424 |
| Résultat financier | -2 270 | -2 080 | -650 | -434 | -5 434 |
| Résultat exceptionnel | -496 | 361 | 12 | -1 839 | -1 963 |
| Impôts sur les bénéfices | -285 | -3 919 | -708 | 523 | -4 389 |
| Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence | 0 | -7 | 0 | 0 | -7 |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | -835 | 10 565 | -1 400 | 1 087 | 9 417 |

| 2022 | Négoce | Menuiserie | Béton | Autres | Groupe |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Total chiffre d'affaires | 423 156 | 201 659 | 138 947 | 61 954 | 825 715 |
| Inter-secteurs | -1 285 | -13 034 | -10 022 | -8 436 | -32 777 |
| Chiffre d'affaires | 421 870 | 188 625 | 128 925 | 53 518 | 792 939 |
| Résultat d'exploitation | 16 111 | 12 317 | 5 633 | 3 189 | 37 251 |
| Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition | -1 394 | 0 | -1 364 | -74 | -2 832 |
| Résultat financier | -516 | -326 | -296 | -647 | -1 786 |
| Résultat exceptionnel | -257 | 196 | -1 122 | -465 | -1 647 |
| Impôts sur les bénéfices | -4 026 | -2 899 | -1 303 | -759 | -8 987 |
| Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence | 0 | -15 | 0 | 0 | -15 |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 9 918 | 9 274 | 1 549 | 1 244 | 21 985 |

ACTIFS ET PASSIFS SECTORIELS, AINSI QUE LES ACQUISITIONS D'ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2023 ET AU 31 DÉCEMBRE 2022

| 2023 | Négoce | Menuiserie | Béton | Autres | Élimination inter-secteurs | Groupe |
|--|----------------|----------------|---------------|----------------|----------------------------|----------------|
| Stocks | 69 544 | 31 367 | 5 008 | 11 790 | 5 | 117 713 |
| Autres actifs | 99 632 | 139 316 | 64 431 | 95 119 | -25 992 | 372 505 |
| Quote-part des sociétés mises en équivalence | - | - | - | - | - | - |
| Total actifs | 169 175 | 170 683 | 69 439 | 106 908 | -25 987 | 490 219 |
| Total dettes | 131 536 | 124 913 | 59 670 | 29 344 | -25 151 | 320 312 |
| Total acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | 9 687 | 8 268 | 4 019 | 2 928 | -13 | 24 890 |

| 2022 | Négoce | Menuiserie | Béton | Autres | Élimination inter-secteurs | Groupe |
|--|----------------|----------------|---------------|----------------|----------------------------|----------------|
| Stocks | 71 514 | 34 634 | 4 823 | 12 048 | 5 | 123 024 |
| Autres actifs | 105 401 | 146 343 | 77 571 | 103 055 | -19 438 | 412 931 |
| Quote-part des sociétés mises en équivalence | - | -12 | - | - | - | -12 |
| Total actifs | 176 915 | 180 966 | 82 394 | 115 102 | -19 433 | 535 944 |
| Total dettes | 138 498 | 146 342 | 71 902 | 33 858 | -19 040 | 371 560 |
| Total acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | 9 333 | 7 968 | 7 107 | 564 | - | 24 972 |

22 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

| | 2023 | 2022 |
|--|---------------|---------------|
| Indemnités assurances clients | 713 | 360 |
| Produits de cessions d'immobilisations | 1 272 | 1 285 |
| Transferts de charges | 731 | 288 |
| Production immobilisée | 1 106 | 454 |
| Production stockée | -76 | 1 204 |
| Subventions | 437 | 364 |
| Autres produits divers | 969 | 996 |
| Reprises de provisions pour risques et charges | 1 964 | 3 236 |
| Reprises de dépréciations d'actifs | 6 240 | 6 122 |
| Autres produits d'exploitation | 13 356 | 14 311 |

23 CHARGES LIÉES AUX AVANTAGES DU PERSONNEL

> Participation, plan d'intéressement et primes

Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre de la participation, des intéressements et des primes. Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il existe une obligation implicite.

> Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque l'entreprise met fin au contrat de travail d'un salarié. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il est manifestement engagé à mettre fin au contrat de travail.

> Coûts médicaux

Le Groupe n'a pas d'obligation au titre des coûts médicaux.

| | 2023 | 2022 |
|---|-----------------|-----------------|
| Traitements et salaires | -102 956 | -91 575 |
| Charges sociales | -39 347 | -35 018 |
| Intérimaires | -8 222 | -6 500 |
| Intéressement et participation | -5 126 | -8 953 |
| Charges de retraite | -931 | -1 329 |
| Total charges liées aux avantages du personnel | -156 583 | -143 375 |

EFFECTIF MOYEN ETP (ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN) SUR LA PÉRIODE

| | 2023 | 2022 |
|---------------|-------|-------|
| Effectifs ETP | 2 921 | 2 642 |

24 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

| | 2023 | 2022 |
|--------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Charges externes | -125 919 | -108 553 |
| Créances irrécouvrables | -1 750 | -1 468 |
| VNC des immobilisations cédées | -663 | -454 |
| Redevances | -667 | -596 |
| Autres charges diverses | -285 | -526 |
| Autres charges d'exploitation | -129 284 | -111 596 |

25 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

| | 2023 | 2022 |
|---|---------------|---------------|
| Dividendes | 89 | 82 |
| Produits de cessions de titres | - | - |
| Gains de change | 5 | 0 |
| Escomptes obtenus | 349 | 404 |
| Autres produits financiers | 1 030 | 549 |
| Produits financiers | 1 474 | 1 036 |
| Charges d'intérêts | -2 293 | -1 268 |
| Charges d'intérêts sur engagements retraite | -608 | -192 |
| VNC des titres cédés | - | - |
| Pertes de change | -3 | - |
| Escomptes accordés | -412 | -387 |
| Autres charges financières ⁽¹⁾ | -3 592 | -974 |
| Charges financières | -6 908 | -2 821 |
| Charges et produits financiers | -5 434 | -1 786 |

(1) Les autres charges financières sont principalement constituées de la commission d'affacturage dont l'augmentation est essentiellement liée à l'effet taux moyen qui évolue de 0,84 % en 2022 à 3,73 % en 2023, l'assiette d'affacturage reste, quant à elle, stable.

26 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

En normes françaises, il y a obligation de distinguer le résultat courant et le résultat exceptionnel.

Le Groupe comptabilise en résultat exceptionnel les éléments non récurrents et significatifs et traite notamment les impacts des litiges d'une manière homogène par rapport à l'antériorité.

Le résultat exceptionnel comprend :

- les dépréciations des immobilisations incorporelles,
- les résultats de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles importants ou inhabituels, dont font partie les éléments immobiliers,
- les résultats de cessions des titres consolidés,
- les coûts de restructuration et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs,
- les éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

| | 2023 | 2022 |
|--|---------------|---------------|
| Cessions d'immobilisations corporelles | 1 156 | 102 |
| Dépenses projets d'évolution de périmètre | -916 | -304 |
| Dépenses projets CEGID & D365 | -1 927 | - |
| Autres charges & produits | -278 | -221 |
| Dépréciation et amortissement exceptionnel | - | -1 224 |
| Charges et produits exceptionnels | -1 963 | -1 647 |

La décomposition du résultat exceptionnel par activité est la suivante :

| Charges et produits exceptionnels ventilés par activité | 2023 | 2022 |
|---|---------------|---------------|
| Négoce | -496 | -257 |
| Menuiserie | 361 | 196 |
| Béton | 12 | -1 122 |
| Autres | -1 839 | -465 |
| Total Groupe | -1 963 | -1 647 |

Le résultat exceptionnel 2023 est principalement constitué :

- de dépenses projets associées au déploiement de l'ERP métier D365 au Négoce et à l'ERP Finance Groupe CEGID à hauteur de -1,9 M€,
- de dépenses projets liées aux évolutions de périmètre du Groupe à hauteur de -0,9 M€,
- de produits de cession d'actifs immobilier à hauteur de +1,1 M€.

27 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

| | 2023 | 2022 |
|---------------------|---------------|---------------|
| Impôts courants | -4 423 | -8 588 |
| Impôts différés | 34 | -399 |
| Total Impôts | -4 389 | -8 987 |

L'impôt sur le résultat du Groupe est différent de l'impôt théorique qui ressortirait du taux d'imposition réel applicable aux résultats des sociétés consolidées en raison des éléments suivants :

| | 2023 | 2022 |
|--|---------------|---------------|
| Résultat net consolidé des sociétés intégrées | 9 417 | 21 985 |
| Impôts courants et différés | -4 389 | -8 987 |
| Résultat avant impôts | 13 805 | 30 972 |
| Déficits des filiales n'ayant pas généré d'impôts différés | 1 713 | 34 |
| Reports déficitaires utilisés non reconnus précédemment | -15 | -175 |
| Crédit d'impôt recherche | -162 | -145 |
| Différences permanentes et retraitements de consolidation | 9 157 | 3 705 |
| Résultat fiscal consolidé | 24 499 | 34 392 |
| IS au taux normal en vigueur | -4 499 | -9 114 |
| Réductions d'impôts diverses | 110 | 127 |
| Total impôts de l'exercice | -4 389 | -8 987 |

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2023 s'élève à -4,5 M€ pour un résultat fiscal consolidé de +24,5 M€. Ce montant d'IS tient compte d'économies d'impôts liées notamment à l'intégration fiscale (-1,0 M€).

28 RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence de -7 K€ concerne les résultats de la société MENREC détenue à hauteur de 24,75 %.

29 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la société. Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré

d'actions en circulation, du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif. La société ne possède pas d'instrument ayant un effet potentiellement dilutif.

RÉSULTAT

| | 2023 | 2022 |
|--|-------|--------|
| Résultat net part du Groupe utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action | 9 250 | 21 875 |

NOMBRE D' ACTIONS

| | 2023 | 2022 |
|--|------------------|------------------|
| Nombre d'actions composant le capital | 2 993 643 | 2 993 643 |
| Actions propres retraitées en fonds propres | -131 992 | -137 688 |
| <i>dont actions attribuées aux opérations de croissance externe</i> | <i>-130 202</i> | <i>-135 602</i> |
| <i>dont contrat liquidité</i> | <i>-1 790</i> | <i>-2 086</i> |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation | 2 861 651 | 2 855 955 |
| Effet de dilution | - | - |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation utilisé pour le calcul du résultat dilué | 2 861 651 | 2 855 955 |

RÉSULTAT PAR ACTION

| En € | 2023 | 2022 |
|------------------|------|------|
| Résultat de base | 3,23 | 7,66 |
| Résultat dilué | 3,23 | 7,66 |

30 DIVIDENDE VERSÉ PAR ACTION

| | 2023 | 2022 |
|---|------------------|------------------|
| Nombre d'actions composant le capital | 2 993 643 | 2 993 643 |
| <i>dont actions propres au moment du paiement</i> | <i>164 650</i> | <i>166 739</i> |
| <i>dont actions ouvrant droit à dividendes</i> | <i>2 828 993</i> | <i>2 826 904</i> |
| Montant total du dividende versé (en €) | 5 092 187 | 5 088 427 |
| Dividende par action versé (en €) | 1,80 | 1,80 |

31 ENGAGEMENTS HORS BILAN

| Engagements hors bilan donnés | | 2023 | 2022 |
|--|---|--------|---------|
| Engagements liés au périmètre du Groupe | Engagements de prise de participations | - | - |
| Engagements liés au financement | Garanties financières données (cautions...) | 91 889 | 105 055 |
| Engagements liés aux activités opérationnelles | Autres engagements liés aux activités opérationnelles | - | - |

En complément de ces engagements hors bilan donnés, le projet d'évolution majeur et stratégique du Groupe décrit en « 4. Faits marquants » et « 37. Événements postérieurs à la clôture » constitue, en tant que tel, un engagement hors bilan significatif.

32 OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

REMUNÉRATION DES DIRIGEANTS (HORS CHARGES SOCIALES)

| | 2023 | 2022 |
|---|--------------|--------------|
| Rémunérations brutes et avantages en nature | 992 | 1 081 |
| - dont part fixe | 733 | 735 |
| - dont part variable | 259 | 346 |
| Indemnités de départ à la retraite | 56 | 45 |
| Indemnités de fin de contrat | - | - |
| Total | 1 126 | 1 224 |

TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

Les autres parties liées correspondent à des loyers d'un montant de 3,9 M€, facturés par des SCI à des conditions de marché et de règlement habituelles pour ce type de prestations. Ces SCI sont détenues majoritairement par des actionnaires du Groupe, ainsi que par des membres de la gouvernance.

33 TAUX DE CONVERSION

| Taux en euros | | Cours de clôture | | Cours moyen annuel | |
|---------------|-----------------|------------------|----------|--------------------|----------|
| Pays | Unité monétaire | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| Canada | Dollar Canadien | 0,682967 | 0,692521 | 0,685127 | 0,729767 |

34 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

| Société consolidante | | | | | |
|--|-------|---------------------------|--------------------------|------------|-----------|
| HERIGE | 85260 | L'Herbergement | | | |
| Sociétés intégrées | | | Méthode de consolidation | % contrôle | % intérêt |
| Négoce de matériaux de construction | | | | | |
| FINANCIÈRE VM DISTRIBUTION | 85260 | L'Herbergement | IG | 100,00 | 100,00 |
| VM TRANSPORT | 86580 | Vouneuil-sous-Biard | IG | 100,00 | 100,00 |
| VM DISTRIBUTION | 85260 | L'Herbergement | IG | 100,00 | 100,00 |
| Industrie du Béton | | | | | |
| EDYCEM | 85260 | L'Herbergement | IG | 100,00 | 100,00 |
| EDYCEM TRANSPORT | 85600 | Boufféré | IG | 100,00 | 100,00 |
| PRÉFA DES PAYS DE LOIRE (PPL) | 85600 | Saint-Georges-de-Montaigu | IG | 100,00 | 100,00 |
| EDYCEM BÉTON | 85260 | L'Herbergement | IG | 100,00 | 100,00 |
| BÉTON DU POHER | 85260 | L'Herbergement | IG | 70,00 | 70,00 |
| BÉTON D'ILLE ET VILAINE (BIV) | 85260 | L'Herbergement | IG | 60,00 | 60,00 |
| CH BÉTON | 49440 | Candé | IP | 50,00 | 50,00 |
| BÉTON DES OLNONES | 85340 | Olonne-sur-mer | IG | 75,00 | 75,00 |
| AUDOIN & FILS BÉTONS | 33700 | Mérignac | IG | 100,00 | 100,00 |
| Menuiserie industrielle | | | | | |
| FINANCIÈRE BLAVET | 85260 | L'Herbergement | IG | 100,00 | 100,00 |
| ATLANTEM INDUSTRIES | 56920 | Noyal-Pontivy | IG | 100,00 | 100,00 |
| CIOB MOISAN | 56120 | Pleugriffet | IG | 100,00 | 100,00 |
| INCOBOIS | 85600 | Saint-Georges-de-Montaigu | IG | 100,00 | 100,00 |
| T.B.M. | 56920 | Noyal-Pontivy | IG | 100,00 | 100,00 |
| SCI DUCLOS | 22120 | Hillion | IG | 100,00 | 100,00 |
| SCI SOFIMO | 56120 | Pleugriffet | IG | 100,00 | 100,00 |
| MENREC | 56500 | Saint-Allouestre | ME | 24,75 | 24,75 |
| MGT Menuiseries Bois | 56800 | Guillac | IG | 100,00 | 100,00 |
| PORALU MENUISERIES | 01460 | Port | IG | 100,00 | 100,00 |
| CARPEL | 01460 | Port | IG | 100,00 | 100,00 |
| PORALU BOIS | 01460 | Montréal-la-Cluse | IG | 100,00 | 100,00 |
| SCI CAPEPORT | 01460 | Port | IG | 100,00 | 100,00 |
| Autres | | | | | |
| FENE-TECH Inc. | | Amqui | IG | 100,00 | 100,00 |
| SAS COMINEX | 44200 | Nantes | IG | 100,00 | 100,00 |
| VM GUADELOUPE | 97122 | Baie-Mahault | IG | 100,00 | 100,00 |
| BTP SERVICES | 97420 | Le Port | IG | 100,00 | 100,00 |
| SOREPRO | 97491 | Saint-Denis | IG | 100,00 | 100,00 |

IG : Intégration globale

IP : Intégration proportionnelle

ME : Mise en équivalence

35 ÉVOLUTION DE PÉRIMÈTRE

FUSIONS DE SOCIÉTÉS

Au 1^{er} novembre 2023, la société SOFIMOI a été dissoute par transmission universelle de patrimoine et a été absorbée par la société ATLANTEM INDUSTRIES.

Au 1^{er} novembre 2023, la société CIOB MOISAN a été absorbée et fusionnée par la société INCOBOIS, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉVOLUTIONS DE PÉRIMÈTRE

| Sociétés | Négoce | Béton | Menuiserie | Autres | Total |
|--|----------|----------|------------|----------|-----------|
| Intégration globale | | | | | |
| Au 1^{er} janvier 2023 | 3 | 8 | 12 | 6 | 29 |
| Nouvelles sociétés | - | - | - | - | - |
| Sociétés absorbées | - | - | -2 | - | -2 |
| Sociétés sorties du périmètre | - | - | - | - | - |
| Changement d'information sectorielle | - | - | - | - | - |
| Changement de méthode de consolidation | - | - | - | - | - |
| Au 31 décembre 2023 | 3 | 8 | 10 | 6 | 27 |
| Intégration proportionnelle | | | | | |
| Au 1^{er} janvier 2023 | - | 1 | - | - | 1 |
| Nouvelles sociétés | - | - | - | - | - |
| Sociétés absorbées | - | - | - | - | - |
| Sociétés sorties du périmètre | - | - | - | - | - |
| Changement d'information sectorielle | - | - | - | - | - |
| Changement de méthode de consolidation | - | - | - | - | - |
| Au 31 décembre 2023 | - | 1 | - | - | 1 |
| Mise en équivalence | | | | | |
| Au 1^{er} janvier 2023 | - | - | 1 | - | 1 |
| Nouvelles sociétés | - | - | - | - | - |
| Sociétés absorbées | - | - | - | - | - |
| Sociétés sorties du périmètre | - | - | - | - | - |
| Changement d'information sectorielle | - | - | - | - | - |
| Changement de méthode de consolidation | - | - | - | - | - |
| Au 31 décembre 2023 | - | - | 1 | - | 1 |
| Total | 3 | 9 | 11 | 6 | 29 |

36 HONORAIRES COMMISSARIAT AUX COMPTES

| | 2023 | | | 2022 | | | |
|--------------------------------|--|-------------------|------------|------------|-------------------|------------|----------|
| | EY | Groupe Y Boisseau | Total | EY | Groupe Y Boisseau | Total | |
| Audit | Commissariat aux comptes, certification des comptes, examen des comptes sociaux et consolidés | | | | | | |
| | HERIGE | 46 | 46 | 92 | 51 | 51 | 102 |
| | Filiales intégrées globalement | 172 | 172 | 344 | 135 | 135 | 270 |
| | Services autres que la certification des comptes | | | | | | |
| | HERIGE | - | - | - | - | - | - |
| Filiales intégrées globalement | - | - | - | - | - | - | |
| Total audit | 218 | 218 | 436 | 168 | 168 | 372 | |
| Autres prestations | Juridique, fiscal et social | - | - | - | - | - | - |
| | Autres | - | - | - | - | - | - |
| | Total autres prestations | - | - | - | - | - | - |
| Total honoraires | 218 | 218 | 436 | 168 | 168 | 372 | |

37 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

> Signature d'un protocole d'accord en vue de la cession des activités Négoce de matériaux, de travaux publics et de pierres naturelles au Groupe SAMSE

À la suite de l'entrée en négociations exclusives annoncée le 4 décembre 2023, HERIGE a signé le 7 février 2024 un protocole d'accord en vue de la cession de Financière VM Distribution, VM Distribution, VM Transport et Cominex au Groupe SAMSE. Il fait suite à l'aboutissement des procédures applicables en matière sociale par le Groupe, ainsi qu'à la fin des négociations exclusives entre HERIGE et le Groupe SAMSE. La transaction reste soumise à l'approbation des autorités réglementaires compétentes et devrait être finalisée au printemps 2024.

La signature de cet accord est une décision stratégique. En se concentrant sur le renforcement de ses développements dans la menuiserie et le béton industriel, HERIGE souhaite consolider sa position dans ces domaines, se concentrer sur les métiers où le Groupe peut assurer un leadership grâce à ses produits, ses innovations et sa démarche RSE.

> Simplification de l'organigramme juridique d'ATLANTEM

En date du 1^{er} janvier 2024, la société MGT Menuiseries Bois a été absorbée et fusionnée par la société ATLANTEM Industries.

COMPTES ANNUELS 2023 d'HERIGÉ

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

ACTIF

| En K€ | | | 2023 | 2022 |
|---|----------------|---------------------------------|----------------|----------------|
| | Brut | Amortissements et dépréciations | Net | Net |
| Actif immobilisé | | | | |
| Concessions, brevets et droits similaires | 8 021 | 7 193 | 828 | 815 |
| Fonds commercial et droit au bail ⁽¹⁾ | 114 | 114 | - | - |
| Immobilisations incorporelles en cours | 133 | - | 133 | 33 |
| Immobilisations incorporelles | 8 268 | 7 307 | 961 | 848 |
| Terrains et agencements de terrains | 889 | 429 | 460 | 461 |
| Constructions | 3 176 | 2 859 | 317 | 389 |
| Installations techniques, matériels et outillages industriels | 91 | 52 | 39 | 44 |
| Autres immobilisations corporelles | 709 | 654 | 55 | 57 |
| Immobilisations corporelles en cours | - | - | - | - |
| Avances et acomptes | - | - | - | - |
| Immobilisations corporelles | 4 865 | 3 994 | 871 | 951 |
| Participations | 70 684 | 3 057 | 67 627 | 65 308 |
| Autres immobilisations financières | 5 493 | 553 | 4 940 | 5 252 |
| Immobilisations financières | 76 177 | 3 610 | 72 567 | 70 560 |
| Total actif immobilisé | 89 310 | 14 911 | 74 399 | 72 360 |
| Actif circulant | | | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | 29 | - | 29 | 20 |
| Créances clients et comptes rattachés | 2 699 | - | 2 699 | 2 536 |
| Autres créances | 24 143 | - | 24 143 | 10 574 |
| Valeurs mobilières de placement | 756 | - | 756 | 660 |
| Disponibilités | 715 | - | 715 | 25 248 |
| Total actif circulant | 28 342 | - | 28 342 | 39 038 |
| Comptes de régularisation | | | | |
| Charges constatées d'avance | 271 | - | 271 | 348 |
| Écarts de conversion actif | - | - | - | - |
| Total des comptes de régularisation | 271 | - | 271 | 348 |
| Total général | 117 923 | 14 911 | 103 012 | 111 745 |

(1) dont 108 K€ de dépréciation fonds de commerce

PASSIF

| En K€ | 2023 | 2022 |
|--|----------------|----------------|
| Capitaux propres | | |
| Capital | 4 490 | 4 490 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | 22 510 | 22 510 |
| Réserve légale | 449 | 449 |
| Réserves réglementées | 541 | 541 |
| Autres réserves | 42 814 | 42 814 |
| Report à nouveau | 9 560 | 1 234 |
| Résultat de l'exercice | 1 739 | 13 419 |
| Provisions réglementées | 207 | 226 |
| Total des Capitaux propres | 82 310 | 85 683 |
| Total des provisions pour risques et charges | 477 | 230 |
| Dettes | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 8 940 | 11 319 |
| Emprunts et dettes financières divers | 8 111 | 11 369 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 1 143 | 954 |
| Dettes fiscales et sociales | 1 588 | 1 779 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 61 | 26 |
| Autres dettes | 184 | 129 |
| Total des dettes | 20 027 | 25 576 |
| Comptes de régularisation | | |
| Produits constatés d'avance | - | - |
| Écart de conversion passif | 198 | 256 |
| Total des comptes de régularisation | 198 | 256 |
| Total général | 103 012 | 111 745 |

COMPTE DE RESULTAT

| En K€ | 2023 | 2022 |
|---|---------------|---------------|
| Produits d'exploitation | | |
| Chiffre d'affaires | 9 661 | 8 659 |
| Production immobilisée | - | - |
| Subventions d'exploitation | 9 | 7 |
| Reprises provisions et amortissements, transferts de charges | 1 491 | 1 398 |
| Autres produits | 1 | - |
| Total produits d'exploitation | 11 162 | 10 064 |
| Charges d'exploitation | | |
| Autres achats et charges externes | 5 463 | 4 977 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 275 | 194 |
| Salaires et traitements | 3 538 | 3 111 |
| Charges sociales | 1 454 | 1 257 |
| Dotations aux amortissements | 320 | 358 |
| Dotations aux provisions | 22 | 10 |
| Autres charges | 169 | 163 |
| Total charges d'exploitation | 11 241 | 10 070 |
| Résultat d'exploitation | -79 | -6 |
| Produits financiers | | |
| Produits financiers de participations | - | 12 308 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 1 223 | 395 |
| Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges | 2 676 | 3 017 |
| Différences positives de change | - | - |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | - | - |
| Total produits financiers | 3 899 | 15 720 |
| Charges financières | | |
| Dotations financières aux amortissements, dépréciations, provisions | 504 | 873 |
| Intérêts et charges assimilées | 792 | 957 |
| Différences négatives de change | - | - |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | 13 | 18 |
| Total charges financières | 1 309 | 1 848 |
| Résultat financier | 2 590 | 13 872 |
| Résultat courant avant impôt | 2 511 | 13 866 |
| Produits exceptionnels | | |
| Sur opérations de gestion | - | 3 |
| Sur opérations en capital | - | - |
| Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnelles | 51 | 20 |
| Total produits exceptionnels | 51 | 23 |
| Charges exceptionnelles | | |
| Sur opérations de gestion | 1 840 | 465 |
| Sur opérations en capital | 2 | - |
| Dotations aux amortissements et provisions | - | - |
| Total charges exceptionnelles | 1 842 | 465 |
| Résultat exceptionnel | -1 791 | -442 |
| Intéressement des salariés | 358 | 289 |
| Impôts sur les bénéfices | -1 377 | -284 |
| Résultat net | 1 739 | 13 419 |

ANNEXES AUX comptes sociaux

1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les états financiers ci-après sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

PROJET D'ÉVOLUTION STRATÉGIQUE ET MAJEUR POUR DEVENIR UN INDUSTRIEL DE RÉFÉRENCE DE LA CONSTRUCTION DURABLE

Fort d'une montée en puissance opérée sur ses activités Menuiserie et Béton, le Groupe souhaite accélérer ses actions vers l'efficacité industrielle, l'innovation et la décarbonation au sein de ses deux branches.

Dans cette optique et à la suite de l'approbation du Conseil de Surveillance survenu le 2 décembre 2023, HERIGE et ses actionnaires ont annoncé le 4 décembre dernier entrer en négociations exclusives en vue de la cession de Financière VM Distribution, VM Distribution, VM Transport et Cominex au Groupe SAMSE.

Ce projet d'opération stratégique témoigne de la volonté d'HERIGE d'offrir de puissantes synergies à son activité Négocio au sein du Groupe SAMSE, qui dispose d'un large réseau de points de vente sur le territoire.

Le Groupe a par la suite annoncé le 7 février 2024 la signature d'un protocole d'accord avec le Groupe SAMSE (repris en 37. Événements postérieurs à la clôture).

MOUVEMENTS DE TITRES DE PARTICIPATION

En décembre 2023, la société HERIGE a cédé à la société ATLANTEM INDUSTRIES un titre de la société SOFIMOI pour une valeur de 15,24 €.

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Le cours de l'action HERIGE est stable au 31 décembre 2023 vs 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2023, il s'établit à 33,00 € contre 32,60 € au 31 décembre 2022.

2 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable général (règlement ANC n° 2014-03 modifié par les règlements ultérieurs). La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Conformément au règlement ANC n° 2016-07, la société HERIGE applique, depuis

le 1^{er} janvier 2005, les nouvelles règles comptables en matière de définition, de valorisation et de dépréciation des actifs.

Les frais d'acquisition des immobilisations sont comptabilisés en immobilisations. Les frais d'acquisition de titres de participation font l'objet d'un retraitement extracomptable à des fins fiscales.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont composées essentiellement de logiciels amortis en linéaire sur trois à sept ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, y compris les frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les éléments de l'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la nature et les conditions probables d'utilisation des biens.

Les taux et durées généralement retenus sont les suivants :

| Terrains | | |
|---|------------|----------|
| Agencements et aménagements des terrains | 10 ans | Linéaire |
| Constructions | | |
| Constructions structure | 30 ans | Linéaire |
| Constructions toiture | 20 ans | Linéaire |
| Agencements et aménagements des constructions | 10 ans | Linéaire |
| Installations techniques, matériel et outillage | | |
| Matériel et outillage industriels | 3 à 5 ans | Linéaire |
| Autres immobilisations corporelles | | |
| Matériel de transport | 3 à 4 ans | Linéaire |
| Matériel de bureau et informatique | 3 à 5 ans | Linéaire |
| Mobilier | 3 à 10 ans | Linéaire |

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VMP

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute des titres. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette et des perspectives de rentabilité revues

annuellement. Les perspectives de rentabilité sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Lorsque la quote-part de la société dans les capitaux propres des participations est négative et si la situation le justifie, les autres actifs sont dépréciés (comptes courants).

ACTIONS AUTODÉTENUES

Les actions HERIGE autodétenues sont inscrites en « valeurs mobilières de placement » lorsque ces titres sont destinés à couvrir des plans d'options d'achat et d'attributions d'actions de performance. A contrario, les autres actions autodétenues sont classées en « autres titres immobilisés ». Pour les plans jugés exerçables (valeur de marché de l'action supérieure au prix d'exercice de l'option) pour lesquels une sortie de ressources est probable, les actions correspondantes

sont classées dans un compte spécifique « valeurs mobilières de placement ». Lorsque la valeur de marché des actions devient inférieure à leur prix d'acquisition, une provision pour risque est enregistrée, du montant de la différence. Ces actions sont attribuées à des salariés du Groupe. Quand la provision enregistrée concerne des salariés des filiales d'HERIGE, elle est refacturée aux sociétés en question par le biais d'une convention de refacturation.

CHARGE RELATIVE AUX PLANS D'OPTIONS ET D'ATTRIBUTIONS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

La charge relative aux plans d'options et d'attributions d'actions de performance portant sur des actions HERIGE est répartie de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits par les employés.

Cette charge correspond :

- pour les plans d'options d'achat, à la différence entre la valeur en portefeuille, nette de dépréciation, des actions affectées à ces plans et le prix d'exercice correspondant s'il est inférieur,

- pour les plans d'attributions d'actions de performance, à la valeur en portefeuille des actions affectées à ces plans.

Les plans de souscription d'actions ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'une charge.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

OPÉRATIONS EN DEVICES

Les dettes et créances libellées en devises sont converties aux taux en vigueur au 31 décembre. L'écart de conversion qui en résulte est inscrit au bilan sous la rubrique « écart de conversion ». Les pertes de change latentes sont provisionnées

en totalité, sauf dans les cas où ces pertes sont compensées par des gains de change latents constatés sur des créances et dettes ou des engagements hors bilan exprimés dans les mêmes devises et dont les termes sont suffisamment proches.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

INTÉGRATION FISCALE

HERIGE forme avec les filiales ci-dessous un Groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223 A du Code Général des Impôts (CGI) :

- SAS ATLANTEM INDUSTRIES,
- SAS FINANCIÈRE VM DISTRIBUTION,
- SAS VM DISTRIBUTION,
- SAS TBM,
- SAS EDYCEM,
- SAS FINANCIÈRE BLAVET,
- SAS EDYCEM BÉTON,
- SAS PRÉFA DES PAYS DE LOIRE,
- SAS INCOBOIS,

- SAS COMINEX,
- SAS VM TRANSPORT,
- SAS EDYCEM TRANSPORT,
- SAS PORALU BOIS entrée en 2023,
- SAS PORALU MENUISERIES entrée en 2023,
- SAS CARPEL entrée en 2023.

HERIGE est redevable vis-à-vis du Trésor Public de l'impôt calculé sur la somme des résultats fiscaux des sociétés intégrées.

L'économie d'impôt résultant de l'écart entre la charge d'impôt du Groupe fiscal et la charge d'impôt des sociétés bénéficiaires est comptabilisée en produits sur l'exercice.

3 NOTES ANNEXES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Ces états financiers sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES BRUTES

| | 2022 | Immobilisations acquises Reclassement | Immobilisations sorties | 2023 |
|---|---------------|--|----------------------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles | 7 947 | 321 | - | 8 268 |
| Terrains et agencements | 889 | - | - | 889 |
| Constructions et agencements | 3 176 | - | - | 3 176 |
| Installations techniques, matériel et outillage | 83 | 8 | - | 91 |
| Autres immobilisations corporelles | 685 | 24 | - | 709 |
| Immobilisations en cours | - | - | - | - |
| Avances et acomptes | - | - | - | - |
| Immobilisations corporelles | 4 833 | 32 | - | 4 865 |
| Total immobilisations | 12 780 | 353 | - | 13 133 |

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

| | 2022 | Dotations | Reprises | 2023 |
|---|---------------|------------|----------|---------------|
| | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 6 991 | 208 | - | 7 199 |
| Terrains et agencements | 428 | 1 | - | 429 |
| Constructions et agencements | 2 787 | 72 | - | 2 859 |
| Installations techniques, matériel et outillage | 39 | 13 | - | 52 |
| Autres immobilisations corporelles | 628 | 26 | - | 654 |
| Immobilisations corporelles | 3 882 | 112 | - | 3 994 |
| Total amortissements | 10 873 | 320 | - | 11 193 |

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES BRUTES

| | 2022 | Immobilisations acquises | Immobilisations sorties | Reclassement | 2023 |
|--|---------------|--------------------------|-------------------------|--------------|---------------|
| | | Reclassement | | | |
| Titres de participation | 70 686 | - | -2 | - | 70 684 |
| Autres immobilisations financières | 5 652 | 659 | -678 | -140 | 5 493 |
| <i>dont dépôts et cautionnements</i> | 14 | - | - | - | 14 |
| <i>dont actions propres</i> | 4 251 | - | - | -140 | 4 111 |
| <i>dont actions propres contrat liquidité</i> | 74 | 325 | -346 | - | 53 |
| <i>dont autres créances immobilisées contrat liquidité</i> | 51 | 334 | -325 | - | 60 |
| <i>dont autres créances immobilisées actions propres</i> | 917 | - | -7 | - | 910 |
| <i>dont mali de fusion sur titres</i> | 345 | - | - | - | 345 |
| Immobilisations financières | 76 338 | 659 | -680 | -140 | 76 177 |

Les actions propres et le contrat liquidité sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

| | Nombre | | Prix moyen d'acquisition | Cours au 31/12/2023 | Montant (K€) | |
|--|---------|---------|--------------------------|---------------------|--------------|--------------|
| | 2022 | 2023 | (€) | (€) | Total | Dépréciation |
| Actions propres autres (attribution des actions en opérations de croissance externe) | 135 602 | 130 202 | 31,57 | 33,00 | 4 111 | 553 |
| Actions propres contrat liquidité | 2 086 | 1 790 | 29,57 | 33,00 | 53 | - |
| Autres créances immobilisées - Contrat liquidité | - | - | - | - | 60 | - |
| Autres créances - Actions propres autres | - | - | - | - | 910 | - |

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

| | 2022 | VMP acquises | VMP sorties | Reclassement | 2023 |
|--|------------|--------------|-------------|--------------|------------|
| Actions propres employés affectées plans déterminés ⁽¹⁾ | 660 | - | -44 | 140 | 756 |
| Valeurs mobilières de placement | 660 | - | -44 | 140 | 756 |

(1) Actions détenues conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 2 juin 2023

Les actions propres sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

| | Nombre | | Prix moyen d'acquisition | Cours au 31/12/2023 | Montant (K€) | | |
|---|--------|--------|--------------------------|---------------------|--------------|--------------------------|--------------|
| | 2022 | 2023 | (€) | (€) | Total | Provision ⁽¹⁾ | Dépréciation |
| Actions propres employés affectées plans déterminés | 28 200 | 31 625 | 23,91 | 33,00 | 756 | 415 | - |

(1) Une provision pour risque de 415 K€ a été constatée pour couvrir les moins-values liées aux levées de stock-options (16 K€) et à l'attribution d'actions gratuites (399 K€)

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

| | 2022 | 2023 | Ventilation | | |
|--|---------------|---------------|---------------|-----------|------------|
| | | | -1 an | 1 à 5 ans | + de 5 ans |
| Créances clients | 2 536 | 2 699 | 2 699 | - | - |
| Autres créances | 10 574 | 24 143 | 24 143 | - | - |
| <i>dont personnel et comptes rattachés</i> | 2 | 3 | 3 | - | - |
| <i>dont État - impôts et taxes</i> | 181 | 1 846 | 1 846 | - | - |
| <i>dont Groupe et associés</i> | 10 347 | 22 273 | 22 273 | - | - |
| <i>dont débiteurs divers</i> | 44 | 21 | 21 | - | - |
| Comptes de régularisation | 348 | 271 | 271 | - | - |
| Total | 13 458 | 27 113 | 27 113 | - | - |

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

| | 2023 | 2022 |
|---|----------------|----------------|
| Résultat net total | 1 739 | 13 419 |
| Élimination des amortissements et provisions | -1 622 | -1 637 |
| Élimination des plus ou moins-values de cession | 5 | 187 |
| Marge brute d'autofinancement | 122 | 11 969 |
| Incidence de la variation du BFR | -1 743 | -866 |
| Flux net généré par l'activité | -1 622 | 11 103 |
| Acquisitions d'immobilisations | -651 | -18 369 |
| Cessions d'immobilisations | 333 | 506 |
| Incidence des variations de périmètre | - | 25 |
| Variation nette des placements | 44 | 520 |
| Flux net de trésorerie provenant des investissements | -275 | -17 318 |
| Dividendes versés | -5 093 | -5 088 |
| Émission d'emprunts | - | 4 007 |
| Remboursement d'emprunts | -2 379 | -2 263 |
| Variation d'actions propres | 19 | -175 |
| Incidence de la variation des comptes courants | -15 184 | -37 174 |
| Flux net de trésorerie provenant du financement | -22 638 | -40 693 |
| Variation de trésorerie | -24 535 | -46 908 |
| Trésorerie d'ouverture | 25 247 | 72 155 |
| Trésorerie de clôture | 714 | 25 247 |
| Variation de trésorerie | -24 533 | -46 908 |

INFORMATIONS SUR LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| | Capital | Primes | Réserves et report à nouveau | Résultat de l'exercice | Provisions réglementées | Total capitaux propres |
|--------------------------------------|--------------|---------------|------------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|
| Situation au 31 décembre 2021 | 4 490 | 22 510 | 49 963 | 163 | 245 | 77 371 |
| Affectation résultat 2021 | - | - | 163 | -163 | - | - |
| Variation de capital | - | - | - | - | - | - |
| Distribution de dividendes | - | - | -5 088 | - | - | -5 088 |
| Résultat de l'exercice | - | - | - | 13 419 | - | 13 419 |
| Provisions réglementées | - | - | - | - | -19 | -19 |
| Situation au 31 décembre 2022 | 4 490 | 22 510 | 45 038 | 13 419 | 226 | 85 683 |
| Affectation résultat 2022 | - | - | 13 419 | -13 419 | - | - |
| Variation de capital | - | - | - | - | - | - |
| Distribution de dividendes | - | - | -5 093 | - | - | -5 093 |
| Résultat de l'exercice | - | - | - | 1 739 | - | 1 739 |
| Provisions réglementées | - | - | - | - | -19 | -19 |
| Situation au 31 décembre 2023 | 4 490 | 22 510 | 53 364 | 1 739 | 207 | 82 310 |

ÉTAT DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

| | 2022 | Dotations | Reclassement | Reprises utilisées | Reprises sans objet | 2023 |
|---|--------------|------------|--------------|--------------------|---------------------|--------------|
| Provisions réglementées | | | | | | |
| Amortissements dérogatoires | 226 | - | - | -19 | - | 207 |
| Total des provisions réglementées | 226 | - | - | -19 | - | 207 |
| Provisions pour risques et charges | | | | | | |
| Sur valorisation des stock-options ⁽¹⁾ | 190 | 228 | - | -3 | - | 415 |
| Médailles du travail | 5 | - | - | -1 | - | 4 |
| Divers | 35 | 22 | - | 1 | - | 58 |
| Total des provisions pour risques et charges | 230 | 250 | - | -3 | - | 477 |
| Dépréciations | | | | | | |
| Titres de participation ⁽²⁾ | 5 379 | 118 | - | -2 440 | - | 3 057 |
| Immobilisations incorporelles | 108 | - | - | - | - | 108 |
| Immobilisations financières | 400 | 158 | - | -5 | - | 553 |
| Actions disponibles pour employés ⁽¹⁾ | - | - | - | - | - | - |
| Créances diverses | - | - | - | - | - | - |
| Total des dépréciations | 5 887 | 276 | - | -2 445 | - | 3 718 |
| Total provisions | 6 343 | 526 | - | -2 467 | - | 4 402 |
| Dotations et reprises d'exploitation | - | 22 | - | - | - | - |
| Dotations et reprises financières | - | 504 | - | -2 448 | - | - |
| Dotations et reprises exceptionnelles | - | - | - | -19 | - | - |

(1) Voir note « État des immobilisations financières » ci-avant

(2) Les mouvements sur les dépréciations des titres de participation de l'exercice concernent BTP SERVICES (-2 186 K€), SOREPRO (-52 K€), FENE-TECH (+ 118 K€), COMINEX (-202 K€).

ÉCHÉANCES DES DETTES

| | 2022 | 2023 | Ventilation | | |
|--|---------------|---------------|---------------|--------------|------------|
| | | | -1 an | 1 à 5 ans | + de 5 ans |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 11 319 | 8 940 | 1 949 | 6 402 | 589 |
| Groupe et associés | 11 369 | 8 111 | 8 111 | - | - |
| Dettes fournisseurs | 954 | 1 143 | 1 143 | - | - |
| Dettes fiscales et sociales | 1 779 | 1 588 | 1 588 | - | - |
| Dettes sur immobilisations | 26 | 61 | 61 | - | - |
| Autres dettes | 129 | 184 | 184 | - | - |
| Comptes de régularisation | - | - | - | - | - |
| Total | 25 576 | 20 027 | 13 036 | 6 402 | 589 |

Les emprunts et financements d'exploitation sont principalement calculés avec des taux fixes. Il n'existe plus de contrats de couverture depuis janvier 2016.

CHARGES ET PRODUITS - RÉGULARISATIONS - CHARGES À PAYER

| | 2023 | 2022 |
|--|--------------|--------------|
| Charges à payer | | |
| Emprunts et dettes financières diverses | 6 | 8 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 496 | 243 |
| Dettes fiscales et sociales | 1 318 | 1 395 |
| Dettes sur immobilisations | 32 | - |
| Autres dettes | 184 | 129 |
| Total charges à payer | 2 036 | 1 776 |
| Produits à recevoir | | |
| Clients et comptes rattachés | 610 | 666 |
| Autres créances | 6 | 7 |
| Total produits à recevoir | 616 | 673 |
| Charges constatées d'avance | 271 | 348 |
| Produits constatés d'avance | - | - |

TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION

La rubrique « Transfert de charges » de la société comprend principalement des rétrocessions de factures reçues au nom du Groupe mais concernant les filiales d'HERIGE.

| | 2023 | 2022 |
|---|--------------|--------------|
| Rétrocessions assurances | 316 | 425 |
| Rétrocessions de mise à disposition de moyens | 172 | 106 |
| Rétrocessions de locations de logiciels | 433 | 259 |
| Rétrocessions sous-traitance informatique | 206 | 214 |
| Rétrocessions d'honoraires | 168 | 185 |
| Rétrocessions de taxes foncières | 76 | 73 |
| Rétrocessions diverses | 119 | 124 |
| Total | 1 490 | 1 386 |

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

| | 2023 | 2022 |
|---|--------------|------------|
| Produits exceptionnels | | |
| Reprise amortissements dérogatoires | 19 | 19 |
| Reprises de provisions pour risques et charges | - | - |
| Autres produits exceptionnels | - | 4 |
| Transfert de charges exceptionnelles | 32 | - |
| Total des produits exceptionnels | 51 | 23 |
| Charges exceptionnelles | | |
| Charges exceptionnelles diverses de restructuration | 1 840 | 465 |
| Autres charges exceptionnelles | - | - |
| Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées | 2 | - |
| Total des charges exceptionnelles | 1 842 | 465 |

Les charges exceptionnelles sont principalement constituées en 2023 :

- de dépenses projets associées au déploiement de l'ERP Finance Groupe CEGID à hauteur de -0,6 M€,
- de dépenses projets liées aux évolutions de périmètre du Groupe à hauteur de -0,9 M€.

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

| | | | | Bases | Impôt |
|--|------------|----------------|---------------|---------------|----------------|
| | Résultat | Réintégrations | Déductions | Total | |
| Résultat courant | 2 511 | 469 | -2 695 | 285 | 71 |
| Résultat exceptionnel | -1 791 | 1 | - | -1 790 | -448 |
| Intéressement et participation | -358 | - | - | -358 | -90 |
| Plus-values à long terme | - | - | - | - | - |
| Produit lié à l'intégration fiscale | - | 114 | - | 114 | 29 |
| Déduction liée à l'intégration fiscale | - | - | -7 | -7 | -1 |
| Total | 362 | 584 | -2 703 | -1 756 | -439 |
| Contribution sociale | - | - | - | - | 91 |
| Impôt réel des filiales intégrées | - | - | - | - | 3 946 |
| Crédits d'impôt | - | - | - | - | -272 |
| Montant total de l'impôt à payer | | | | | 3 325 |
| Montant de l'impôt reversé par les filiales intégrées | | | | | -4 433 |
| Autres produits et charges d'impôt | | | | | - 269 |
| Montant de l'impôt net comptable | | | | | - 1 377 |

SITUATION FISCALE LATENTE

| Décalages temporaires | Base au 31 décembre 2022 | Variation | Base au 31 décembre 2023 | Impôt théorique (25,00 %) |
|----------------------------|--------------------------|------------|--------------------------|---------------------------|
| Écart de conversion passif | 256 | -58 | 198 | 50 |
| Total | 256 | -58 | 198 | 50 |

ENGAGEMENTS FINANCIERS

| | 2023 | 2022 |
|--|---------------|---------------|
| Engagements donnés | | |
| Effets escomptés non échus | - | - |
| Avals et cautions | 86 698 | 98 609 |
| Nantissements de titres de participation | - | - |
| Autres | - | - |
| Total des engagements donnés | 86 698 | 98 609 |
| Engagements reçus | | |
| Avals, cautions et garanties | - | - |
| Autres engagements reçus | - | - |
| Total des engagements reçus | - | - |
| Autres engagements | | |
| Montant des engagements en matière de retraite | 658 | 624 |
| Total des autres engagements | 658 | 624 |

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés mais inscrits en engagements hors bilan. Ils sont évalués selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées sur la base des conventions collectives en vigueur.

L'estimation de ces engagements a été réalisée par un actuaire indépendant, en fonction d'hypothèses ci-après et en appliquant l'étalement des gains et pertes résultant des modifications d'hypothèses et/ou de la différence entre les résultats estimés et effectifs, selon la méthode du corridor.

En complément de ces engagements hors bilan donnés, le projet d'évolution majeur et stratégique du Groupe décrit en « 4. Faits marquants » et « 37. Événements postérieurs à la clôture » constitue en tant que tel un engagement hors bilan significatif.

| | 2023 | 2022 |
|--|--------------|--------------|
| Taux d'actualisation | 3,20% | 3,80% |
| Taux d'augmentation future des salaires | | |
| Cadres | 3,50 % | 3,50 % |
| Non-cadres | 3,00 % | 3,00 % |

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

En 2023, la société HERIGE n'a pas financé d'heures de formation au titre des Comptes Personnels de Formation (CPF).

CRÉDIT-BAIL

Il n'y a plus de contrat de crédit-bail en cours au 31 décembre 2023.

INFORMATIONS SOCIALES

Effectif réparti par catégorie socioprofessionnelle :

| Inscrits | 2023 | 2022 |
|---------------------|-----------|-----------|
| Etam | 10 | 8 |
| Cadres et assimilés | 27 | 25 |
| Total | 37 | 33 |

Rémunérations allouées aux membres des organes de Direction :

| | 2023 | 2022 |
|--|--------|----------|
| Rémunération brute globale des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance | 987 K€ | 1 076 K€ |

PLAN D'OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

| | Plan 2015 | Plan 2016 | Plan 2017 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Date de l'Assemblée Générale | 23/05/2014 | 23/05/2014 | 23/05/2014 |
| Date du Directoire | 30/01/2015 | 29/02/2016 | 25/01/2017 |
| Nombre d'options attribuées aux mandataires | 11 500 | 11 500 | 12 500 |
| Nombre d'options attribuées aux salariés | - | - | - |
| Nombre d'actions pouvant être souscrites ou acquises | 11 500 | 11 500 | 12 500 |
| Point de départ d'exercice des options | 30/01/2017 | 28/02/2018 | 25/01/2019 |
| Date d'expiration | 29/01/2023 | 27/02/2024 | 24/01/2025 |
| Prix d'achat ou de souscription | 22,83 € | 16,26 € | 26,80 € |
| Nombre d'options annulées ou résiliées | 4 000 | - | 1 500 |
| Nombre d'options levées | 7 500 | 7 350 | 3 000 |
| Nombre d'options restantes | - | 4 150 | 8 000 |

ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

| Date d'attribution | Avril 2023 | Avril 2022 |
|--|--------------|---------------|
| Nombre d'actions attribuées à l'origine | 9 400 | 10 075 |
| Nombre d'actions annulées | - | - |
| Nombre d'actions exercées | - | - |
| Solde des actions gratuites au 31/12/2023 | 9 400 | 10 075 |
| Période d'attribution | 2 ans | 2 ans |
| Période de conservation | 0 ans | 0 ans |

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La société HERIGE n'a pas identifié de transactions avec les parties liées non conclues à des conditions normales de marché.

HONORAIRES COMMISSARIAT AUX COMPTES

HONORAIRES COMMISSARIAT AUX COMPTES

| En K€ | EY | | Groupe Y BOISSEAU | | Total | |
|--|-----------|-----------|-------------------|-----------|-----------|------------|
| | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| Audit | | | | | | |
| Commissariat aux comptes, certification des comptes, examen des comptes sociaux et consolidés | 46 | 51 | 46 | 51 | 92 | 102 |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes | - | - | - | - | - | - |
| Total de l'audit | 46 | 51 | 46 | 51 | 92 | 102 |
| Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement | | | | | | |
| Juridique, fiscal et social | - | - | - | - | - | - |
| Autres | - | - | - | - | - | - |
| Total des autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement | - | - | - | - | - | - |
| Total | 46 | 51 | 46 | 51 | 92 | 102 |

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

> Signature d'un protocole d'accord en vue de la cession des activités Négoce de matériaux, de travaux publics et de pierres naturelles au Groupe SAMSE

À la suite de l'entrée en négociations exclusives annoncée le 4 décembre 2023, HERIGE a signé le 7 février 2024 un protocole d'accord en vue de la cession de Financière VM Distribution, VM Distribution, VM Transport et COMINEX au Groupe SAMSE. Il fait suite à l'aboutissement des procédures applicables en matière

sociale par le Groupe, ainsi qu'à la fin des négociations exclusives entre HERIGE et le Groupe SAMSE. La transaction reste soumise à l'approbation des autorités réglementaires compétentes et devrait être finalisée au printemps 2024.

La signature de cet accord est une décision stratégique. En se concentrant sur le renforcement de ses développements dans la menuiserie et le béton industriel, HERIGE souhaite consolider sa position dans ces domaines, se concentrer sur les métiers où le Groupe peut assurer un leadership grâce à ses produits, ses innovations et sa démarche RSE.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiale : société détenue à plus de 50 %.

Participation : société détenue entre 10 % et 50 %.

| | Devises | Capital | Capitaux propres autres que le capital | Quote-part du capital détenu (% de contrôle) | Intégration fiscale | Valeur comptable des titres détenus | | Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés | Montant des cautions et avals donnés par la société | Chiffre d'affaires HT | Résultat de l'exercice | Dividendes encaissés par la société consolidante au cours de l'exercice (*) |
|---|---------|---------|--|--|---------------------|-------------------------------------|--------|--|---|-----------------------|------------------------|---|
| | | | | | | Brute | Nette | | | | | |
| Filiales d'HERIGE | | | | | | | | | | | | |
| SAS FINANCIÈRE BLAVET L'Herbergement | K€ | 6 140 | 5 991 | 100,00 % | A | 12 429 | 12 429 | - | 25 409 | 2 937 | -1 748 | - |
| SAS FINANCIÈRE VM DISTRIBUTION L'Herbergement | K€ | 5 360 | 10 777 | 100,00 % | A | 16 684 | 16 684 | 13 025 | 5 | 2 187 | -141 | - |
| COMINEX - Nantes | K€ | 10 | 305 | 100,00 % | A | 10 | - | - | 12 | 9 311 | 196 | - |
| SAS EDYCEM - L'Herbergement | K€ | 23 300 | 4 571 | 100,00 % | A | 26 937 | 26 937 | - | 5 | 5 635 | 131 | - |
| FENE TECH Inc. - Amqui - Québec | KCAD | 6 202 | -765 | 100,00 % | - | 4 316 | 3 714 | 4 230 | - | 17 491 | -95 | - |
| SAS SOREPRO - Saint-Denis | K€ | 1 285 | 1 050 | 100,00 % | - | 2 785 | 2 335 | 3 684 | 2 053 | 13 496 | 52 | - |
| SAS VM GUADELOUPE - Baie-Mahault | K€ | 50 | 3 | 100,00 % | - | 50 | 50 | 830 | 291 | 2 691 | -722 | - |
| SAS BTP SERVICES - Le Port | K€ | 330 | 5 218 | 100,00 % | - | 7 453 | 5 548 | 487 | 1 983 | 18 343 | 2 186 | - |
| Groupe intégré d'HERIGE | | | | | | | | | | | | |
| Filiales d'EDYCEM | | | | | | | | | | | | |
| SAS EDYCEM TRANSPORT - Boufféré | K€ | 85 | 285 | 100,00 % | A | 85 | 85 | - | - | 686 | -16 | - |
| SAS EDYCEM BÉTON - L'Herbergement | K€ | 16 953 | 7 247 | 100,00 % | A | 26 637 | 26 637 | - | 18 653 | 98 796 | -2 471 | - |
| SAS PRÉFA DES PAYS DE LOIRE (PPL) Saint-Georges-de-Montaigu | K€ | 178 | 4 223 | 100,00 % | A | 5 990 | 5 990 | - | 75 | 14 943 | 843 | - |
| Filiales d'EDYCEM BÉTON | | | | | | | | | | | | |
| SARL BÉTON D'ILLE ET VILAINE (BIV) L'Herbergement | K€ | 365 | 536 | 60,00 % | - | 219 | 219 | - | - | 2 390 | 74 | - |
| SAS BÉTON DES OLNES Olonne-sur-mer | K€ | 45 | 515 | 75,00 % | - | 818 | 818 | - | - | 4 490 | 71 | - |
| SARL CH BÉTON - Candé | K€ | 181 | -1 153 | 50,00 % | - | 134 | 134 | - | - | 6 257 | -670 | - |
| SAS BÉTON DU POHER L'herbergement | K€ | 800 | 1 382 | 70,00 % | - | 3 221 | 3 221 | - | - | 9 373 | 408 | - |
| SAS AUDOIN - Mérignac | K€ | 448 | -891 | 100,00 % | - | 5 592 | 5 592 | - | - | 11 432 | -724 | - |
| Filiales de FINANCIÈRE BLAVET | | | | | | | | | | | | |
| SAS T.B.M. - Noyal-Pontivy | K€ | 300 | 968 | 100,00 % | A | 300 | 300 | - | 443 | 2 724 | 94 | - |
| SAS ATLANTEM INDUSTRIES Noyal-Pontivy | K€ | 627 | 43 958 | 100,00 % | A | 12 538 | 12 538 | - | 19 624 | 183 486 | 8 731 | - |
| SAS MGT MENUISERIES BOIS - Guillac | K€ | 37 | 1 953 | 100,00 % | - | 4 431 | 4 431 | - | - | 9 942 | 636 | - |
| SAS CARPEL - Port | K€ | 630 | 14 899 | 100,00 % | A | 51 983 | 51 983 | - | - | 2 790 | 173 | - |
| Filiales de CARPEL | | | | | | | | | | | | |
| SAS PORALU MENUISERIES - Port | K€ | 2 897 | 10 627 | 100,00 % | A | 2 380 | 2 380 | - | - | 42 052 | 2 033 | - |
| SAS PORALU BOIS - Port | K€ | 795 | 1 108 | 100,00 % | A | 1 500 | 1 500 | - | - | 5 715 | 258 | - |
| SCI CAPEPORT - Port | K€ | 76 | 2 253 | 100,00 % | - | 2 761 | 2 761 | - | - | 901 | 467 | - |

* dividendes comptabilisés

| | Devises | Capital | Capitaux propres autres que le capital | Quote-part du capital détenu (% de contrôle) | Intégration fiscale | Valeur comptable des titres détenus | | Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés | Montant des cautions et avals donnés par la société | Chiffre d'affaires HT | Résultat de l'exercice | Dividendes encaissés par la société consolidante au cours de l'exercice (*) |
|---|---------|---------|--|--|---------------------|-------------------------------------|--------|--|---|-----------------------|------------------------|---|
| | | | | | | Brute | Nette | | | | | |
| Participation de FINANCIÈRE BLAVET | | | | | | | | | | | | |
| SAS MEN REC - Saint-Allouestre | K€ | 60 | 171 | 24,75% | | 15 | 15 | - | - | 537 | 61 | - |
| Filiales d'ATLANTEM INDUSTRIES | | | | | | | | | | | | |
| SCI DUCLOS - Hillion / Saint-Brieuc | K€ | 8 | 2 590 | 99,80 % | - | 8 | 8 | - | - | 1 155 | 655 | - |
| SAS INCOBOIS Saint-Georges-de-Montaigu | K€ | 1 078 | 4 601 | 100,00 % | A | 8 623 | 6 452 | - | - | 15 659 | 1 032 | - |
| Filiales de FINANCIÈRE VM DISTRIBUTION | | | | | | | | | | | | |
| SAS VM DISTRIBUTION - L'Herbergement | K€ | 5 973 | 48 621 | 100,00 % | A | 14 539 | 14 539 | - | 17 282 | 38 8452 | -1 390 | - |
| SASVM TRANSPORT - Vouneuil Sous Biard | K€ | 250 | 219 | 100,00 % | A | 250 | 250 | - | 864 | 4 893 | 46 | - |

* dividendes comptabilisés

└ RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| En € | Date d'arrêté Durée de l'exercice | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--|--------------------------------------|-----------|-------------|-----------|------------|------------|
| | | 12 mois | 12 mois | 12 mois | 12 mois | 12 mois |
| Capital en fin d'exercice | | | | | | |
| Capital social | | 4 490 465 | 4 490 465 | 4 490 465 | 4 490 465 | 4 490 465 |
| Nombre d'actions | | | | | | |
| - ordinaires | | 2 993 643 | 2 993 643 | 2 993 643 | 2 993 643 | 2 993 643 |
| - à dividende prioritaire (sans droit de vote) | | - | - | - | - | - |
| Nombre maximum d'actions à créer | | | | | | |
| - par conversion d'obligations | | - | - | - | - | - |
| Opérations et résultat de l'exercice | | | | | | |
| Chiffre d'affaires HT | | 5 996 549 | 5 686 983 | 6 539 272 | 8 658 638 | 9 661 063 |
| Résultat avant impôt, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions | | 3 694 356 | - 356 239 | -723 179 | 11 497 847 | -1 259 581 |
| Impôt sur les bénéfices | | -124 702 | -331 256 | -348 193 | -284 022 | -1 376 735 |
| Participation des salariés | | - | - | - | - | - |
| Dotations aux amortissements et provisions | | 993 463 | 2 228 930 | 719 076 | 1 240 951 | 846 706 |
| Résultat net | | 5 346 015 | - 1 979 589 | 163 079 | 13 418 816 | 1 738 786 |
| Résultat distribué ⁽¹⁾ | | - | 3 742 054 | 5 388 557 | 5 388 557 | 5 687 922 |
| Résultat par action | | | | | | |
| Résultat après impôt, participation des salariés, avant dotations aux amortissements et provisions | | 1,28 | - 0,01 | -0,13 | 3,94 | 0,04 |
| Résultat après impôt, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions | | 1,79 | - 0,66 | 0,05 | 4,48 | 0,58 |
| Dividende attribué ⁽¹⁾ | | - | 1,25 | 1,80 | 1,80 | 1,90 |
| Personnel | | | | | | |
| Effectif moyen des salariés | | 26 | 28 | 29 | 33 | 33 |
| Masse salariale de l'exercice | | 2 500 584 | 2 609 435 | 2 772 810 | 3 111 247 | 3 537 838 |
| Sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...) | | 989 384 | 1 031 480 | 1 187 727 | 1 256 809 | 1 453 435 |

(1) Montant incluant les actions d'autodétention

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE sur le gouvernement d'entreprise

En application de l'article L225-68 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise, lequel contient l'ensemble des informations prévues aux articles L22-10-9 à L22-10-11 et L225-37-4 du Code de commerce, informations relatives à la composition, au fonctionnement et aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, à la rémunération des mandataires sociaux, ainsi qu'aux éléments susceptibles

d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange. Ce rapport vous présente également nos observations sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes de l'exercice.

Ce rapport a été rédigé en collaboration avec la Direction du Groupe et sa Direction financière et juridique, puis revu et commenté avec le Comité d'audit et des risques. Il a été approuvé par le Conseil de Surveillance dans sa séance du 29 mars 2024.

1. COMPOSITION, FONCTIONNEMENT ET CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La société HERIGE fonctionne sous la forme de société avec Directoire et Conseil de Surveillance depuis une décision des actionnaires du 5 juin 1998.

Le Conseil de Surveillance a adopté le code Middledext comme référentiel de gouvernement d'entreprise, code publié le 17 décembre 2009 et révisé en septembre 2016 puis en septembre 2021, consultable sur le site de Middledext (www.middledext.com). Conformément à la recommandation R22, le Conseil de

Surveillance déclare avoir pris connaissance des points de vigilance qui figurent dans le code et en avoir fait la revue à l'occasion de l'établissement du présent rapport.

Toutes les recommandations du code ont été étudiées : la société s'y conforme ou apporte des explications circonstanciées.

LE DIRECTOIRE

> Composition et fonctionnement

Le Directoire est nommé pour une durée de quatre ans. Il est composé depuis le 15 septembre 2020 de deux membres : Monsieur Benoît HENNAUT, Président, et Monsieur Stéphane JAN. Le mandat du Directoire arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, il sera renouvelé lors de la réunion du Conseil de Surveillance se tenant à l'issue de cette Assemblée Générale.

Le Directoire se réunit au moins une fois par trimestre pour établir un rapport au Conseil de Surveillance, et aussi souvent que l'intérêt de la société le nécessite, sur convocation du Président.

Liste des mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023 par chaque membre du Directoire :

| Nom, Prénom | Société | Fonction |
|----------------|-------------------------------------|---|
| HENNAUT Benoît | SA HERIGE | Président du Directoire |
| | FENE-TECH Inc. | Vice-président |
| | POLYVIA Pôle Bâtiment Plasturgie | Président |
| | AIMCC | Vice-président |
| | EuPC | Président |
| | MEDEF Pays de la Loire | Administrateur |
| | Fédération des Industriels du Béton | Membre du Comité exécutif Président de la commission économie |
| EUROLAW | Administrateur | |
| JAN Stéphane | SA HERIGE | Membre du Directoire |

Il est précisé que le contrat de travail de Monsieur Benoît HENNAUT en qualité de Directeur général de la société HERIGE a pris fin lors de sa nomination en qualité de Président du Directoire. En revanche, Monsieur Stéphane JAN a conservé son contrat de travail en qualité de Directeur administratif et financier du Groupe, le Conseil n'ayant pas estimé opportun d'y mettre fin du fait de l'exercice de fonctions effectives distinctes de son mandat social, ce en conformité avec la recommandation R18 du code Middledext.

> Pouvoirs

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Toutefois, à titre de mesure interne non opposable aux tiers, le Directoire doit requérir :

- l'approbation du Conseil de Surveillance notamment sur la stratégie, la politique de financement, les budgets d'exploitation et d'investissements annuels qu'il définit,
- l'autorisation du Conseil de Surveillance pour réaliser certaines opérations dès lors qu'elles dépassent un certain seuil, telles que les cessions ou acquisitions d'immeubles, les cessions ou prises de participation, les souscriptions d'emprunt ou les investissements non prévus au budget, ainsi que les décisions affectant la propriété et l'usage des éléments incorporels et les décisions relatives aux cadres dirigeants de la société.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

> Composition

Le Conseil de Surveillance est composé, au 31 décembre 2023, de neuf membres et d'un censeur, figurant dans le tableau ci-après.

| Nom, Prénom, fonction | Membre indépendant | Année de 1 ^{re} nomination | Échéance du mandat | Comité d'audit | Comité des rémunérations | Comité RSE | Expérience et expertise apportée |
|--|--------------------|-------------------------------------|--------------------|----------------|--------------------------|------------|--|
| CAILLAUD Jérôme Vice-président | Non | 2006 | 2025 | - | - | - | Dirigeant d'entreprise Membre familial |
| CAILLAUD Laurent Membre | Non | 2019 | 2025 | - | - | - | Dirigeant d'entreprise Expertise en immobilier - Membre familial |
| CAILLAUD Sébastien Membre | Non | 2014 | 2025 | Membre | - | - | Dirigeant cabinet d'expertise comptable Membre familial |
| COUÉ Marie-Annick Membre représentant les salariés | Non | 2018 | 2024 | - | - | Membre | Représentante des salariés Connaissance métier Menuiserie |
| FILOCHE Catherine Membre | Oui | 2017 | 2026 | Présidente | - | Membre | Cadre d'entreprise Experte en finances et immobilier |
| ROBIN Daniel Président | Non | 2017 | 2025 | - | Membre | Membre | Ancien dirigeant du Groupe Connaissance métier Béton - Membre familial |
| ROBIN Olivier Membre | Non | 1998 | 2025 | - | - | - | Dirigeant d'entreprise Membre familial |
| ROBIN-RAVENEAU Marie-Laure - Membre | Non | 2013 | 2025 | - | Présidente | Membre | Cadre d'entreprise Membre familial |
| WEBER Caroline Membre | Oui | 2015 | 2025 | Membre | - | Présidente | Experte en finances, Stratégie Gouvernance |
| MARION Alain Censeur | Non | 2020 | 2024 | - | Membre | - | Ancien dirigeant du Groupe Expertise finances et stratégie |

La durée du mandat est actuellement de trois exercices. Compte tenu de cette courte durée, le Conseil n'a pas jugé opportun de mettre en place un échelonnement des mandats.

Le Conseil de Surveillance compte quatre femmes parmi ses membres. Les dispositions légales sur la représentativité équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils sont respectées.

Mesdames Caroline WEBER et Catherine FILOCHE sont, conformément à la recommandation R3, membres indépendants du Conseil. Elles remplissent les cinq critères d'indépendance au sens du code de gouvernance Middledext.

Madame Marie-Annick COUÉ a été désignée membre du Conseil représentant les salariés par la délégation unique du personnel de la société, lors de la réunion du 26 octobre 2018, conformément aux dispositions statutaires. Son mandat a été renouvelé par le Comité social et économique HERIGE, lors de sa réunion du

7 septembre 2021, pour une nouvelle période de trois années.

Le mandat de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires de Madame Guylène ARDOUIN a pris fin le 31 janvier 2023 suite à la fin de son contrat de travail.

La majorité des membres a acquis des expériences différentes et complémentaires dans le monde de l'entreprise permettant d'avoir un Conseil pluridisciplinaire.

Chaque proposition de nomination ou de renouvellement de mandat fait l'objet d'une résolution distincte permettant aux actionnaires de se prononcer librement sur la composition du Conseil de Surveillance, et les informations relatives à la biographie et à l'expérience des candidats et à la nomination ou au renouvellement sont mises en ligne sur le site Internet de la société préalablement à l'Assemblée, conformément à la recommandation R10.

Liste des mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023 par chaque personne composant le Conseil de Surveillance

| Nom, Prénom | Société | Fonction |
|-----------------|--------------------------------|---|
| CAILLAUD Jérôme | SA HERIGE | Vice-président du Conseil de Surveillance |
| | SAS S.I.LUG | Président |
| | SARL IMMOBILIÈRE SAINT-GEORGES | Co-gérant |
| | SCI CAS COMANDANT | Gérant |
| | SC FINANCIÈRE GLADEL | Gérant |
| | SCI CAGER | Gérant |
| | SC LEGACY | Gérant |

| Nom, Prénom | Société | Fonction |
|----------------------------|---|--------------------------------------|
| CAILLAUD Laurent | SA HERIGE | Membre du Conseil de Surveillance |
| | FONCIA VENDÉE | Président |
| | LS INVESTISSEMENTS | Gérant |
| | CAMOB | Gérant |
| | SAS FONCIA VENDÉE CENTRAL IMMOBILIER | Président |
| CAILLAUD Sébastien | SA HERIGE | Membre du Conseil de Surveillance |
| | SAS ACCIOR ARC | Président |
| | SAS ACCIOR & Associés | Président |
| | SAS ACCIOR La Roche Sur Yon | Directeur Général |
| | SARL ACCIOR CONSULTANTS | Co-Gérant |
| | SC FINANCIÈRE KEYSTONE | Gérant |
| | SARL ARCDEV | Gérant |
| | SC SHARECA | Gérant |
| COUÉ Marie-Annick | SARL CLEDBER | Gérant |
| | SA HERIGE | Membre du Conseil de Surveillance |
| FILOCHE Catherine | VIA INDUSTRIES | Administratrice |
| | SA HERIGE | Membre du Conseil de Surveillance |
| | SCI KER MARIA | Co-gérante |
| | LA VILLE DU FUTUR | Directrice Générale |
| MARION Alain | LA VILLE EST BELLE | Directrice Générale |
| | SA HERIGE | Censeur |
| | Groupe CISN | Administrateur |
| | Immobilière Saint-Herblain | Co-gérant |
| ROBIN-RAVENEAU Marie-Laure | ASSOCIATION 60 000 REBONDS GRAND OUEST | Administrateur Co-Président |
| | SA HERIGE | Membre du Conseil de Surveillance |
| | SAS 8 OCTOBRE CONSEILS | Vice-Présidente |
| | SAS HESTIA | Présidente |
| ROBIN Daniel | SC SOFIMALO | Gérante |
| | SA HERIGE | Président du Conseil de Surveillance |
| | SAS SIROCO | Président |
| | SARL CONTACT PLUS | Gérant |
| | SC SOFIBAX | Gérant |
| | SCI ROLONNE | Gérant |
| ROBIN Olivier | SCI DAMIRO | Gérant |
| | SA HERIGE | Membre du Conseil de Surveillance |
| | SARL MENUISERIES DU CENS | Gérant |
| | SAS ATELIER PEAU | Président |
| | SARL PROSTYL | Gérant |
| | SARL ELEIA GROUPE | Gérant |
| | SARL ALIOTH | Gérant |
| | SARL ATELIER SENAND | Gérant |
| | SARL SALINE | Gérant |
| | SARL MAHE | Gérant |
| WEBER Caroline | SARL ZEPHIR | Gérant |
| | SC LOC | Gérant |
| | SA HERIGE | Membre du Conseil de Surveillance |
| | MIDDLENEXT | Directrice générale |
| | SOCIÉTÉ SERGE FERRARI | Administratrice |
| | EUROPEAN ISSUERS | Administratrice |
| | OBSERVATOIRE DES PME-ETI COTÉES EN BOURSE | Administratrice |
| ASSOCIATION LEDO TANK | Présidente | |
| SUKA | Gérante | |

> Missions du conseil

Les missions du Conseil de Surveillance sont celles dévolues par la loi et par les statuts de la société. Ce Conseil a notamment pour mission principale le contrôle permanent de la gestion de la société faite par le Directoire. À cet effet, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer tous documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Il nomme le Directoire, en désigne le Président et les éventuels Directeurs généraux et fixe leur rémunération. Il délivre les autorisations préalables à la conclusion de certaines opérations par le Directoire, conformément à l'article 16 des statuts de la société. Le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Générale annuelle ses observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice.

Au cours de l'exercice 2023, le Conseil a notamment examiné et approuvé les comptes semestriels et annuels, les orientations stratégiques du Groupe, sa politique d'investissement et de développement, et délivré les autorisations nécessaires à certaines décisions du Directoire.

Le Conseil de Surveillance vérifie également annuellement la politique engagée en matière de diversité et d'équité au sein du Groupe, tant dans les instances dirigeantes qu'à chaque niveau hiérarchique de l'entreprise (recommandation R15).

> Fonctionnement du conseil de surveillance

En conformité avec la recommandation R9 du code Middlednext, le Conseil de Surveillance s'est doté d'un règlement intérieur dont la dernière mise à jour a été approuvée le 26 mars 2021. Le règlement intérieur est consultable sur le site Internet de la société.

Conformément à la recommandation R1, chaque membre du Conseil est sensibilisé aux responsabilités et obligations qui lui incombent, notamment au moment de sa nomination, par la remise qui lui est faite du règlement intérieur rappelant l'ensemble des droits et devoirs des membres du Conseil, les modalités de fonctionnement de ce dernier ainsi que les règles de déontologie qu'ils se doivent d'appliquer. Une attention particulière est portée aux situations de conflits d'intérêts et le Conseil a adopté, au cours de sa réunion du 1^{er} juillet 2022, une procédure de gestion des conflits d'intérêts, conformément à la recommandation R2. Les membres du Conseil sont également invités, pour chaque réunion du Conseil, à déclarer un éventuel conflit d'intérêts.

Il n'est pas fixé un nombre minimal d'actions à détenir pour les membres du Conseil, les statuts de la société ayant supprimé cette obligation en mai 2010, conformément aux dispositions légales.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige ou que la législation l'impose et au moins une fois par trimestre. Au cours de l'exercice écoulé,

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

> Comité d'audit et des risques

Missions/composition/fonctionnement

Le Conseil a constitué en son sein un Comité d'audit et des risques ayant pour missions principales :

- de suivre les questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. À cet effet, il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité. Il examine les projets de comptes semestriels et annuels consolidés du Groupe, les comptes annuels de la société ainsi que la présentation faite par la Direction décrivant l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs du Groupe, ainsi que les options comptables retenues,

il s'est réuni à six reprises. Le taux de participation moyen constaté au cours de ces réunions a été de 85 %. Par ailleurs, et conformément à la recommandation R6, les membres du Conseil échangent entre eux régulièrement et de manière informelle hors cadre des réunions.

Conformément à la recommandation R4, et selon les conditions spécifiées dans le règlement intérieur, les membres du Conseil reçoivent, préalablement aux réunions, les documents nécessaires à leur mission dans des délais suffisants, et des situations d'exploitation leur sont régulièrement envoyées. Ils sont également informés de tout événement affectant de manière significative la vie du Groupe et reçoivent les principaux communiqués de presse concernant HERIGE.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion et leur approbation est effectuée au cours du Conseil suivant.

Conformément à la nouvelle recommandation R5 du code Middlednext, des formations, notamment en matière de RSE, ont été faites auprès des membres des Comités de Direction du Groupe. Des sensibilisations aux enjeux climatiques ont également été dispensées auprès de ces publics. Les membres du Conseil sont par ailleurs informés régulièrement de l'ensemble des nouvelles réglementations et directives, existantes ou à venir, impactant spécifiquement l'entreprise et son secteur d'activité.

Des formations en matière de RSE seront également dispensées aux membres du Conseil au cours de l'exercice 2024.

Conformément à la recommandation R13, les membres du Conseil sont également invités chaque début d'année à s'exprimer, par le biais d'un questionnaire d'autoévaluation, sur le fonctionnement du Conseil, de ses Comités, et sur la préparation de ses travaux au cours de l'exercice écoulé. Une synthèse des avis donnés dans ces questionnaires a été effectuée le 30 juin 2023 par le Président du Conseil aux membres du Conseil de Surveillance.

> Censeurs

Les statuts de la société prévoient la possibilité pour le Conseil de Surveillance de nommer des censeurs pour une durée qu'il détermine lors de la nomination. Les censeurs prennent part aux délibérations avec voix consultative. Ils ne sont pas comptabilisés dans le calcul du quorum.

Monsieur Alain MARION a été nommé censeur à compter du 15 septembre 2020, en raison de son expertise, pour une durée de deux exercices. Son mandat arrivant à expiration, les membres du Conseil de Surveillance ont décidé de ne pas renouveler son mandat lors de la séance en date du 29 mars 2024.

- de s'assurer de l'existence et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de l'audit interne ainsi que de la gestion des risques les plus significatifs et de procéder au moins une fois par an, suite au renforcement de ses missions à ce titre, à une revue d'ensemble des principaux risques auxquels le Groupe peut être confronté dans le cadre de ses activités,

- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes consolidés annuels et semestriels du Groupe et des comptes annuels de la société, de veiller à l'indépendance des Commissaires aux comptes et, plus généralement, d'assurer le suivi de la réalisation de leur mission.

Le Comité d'audit et des risques est composé, au 31 décembre 2023, de trois personnes :

| Nom, prénom | Qualité | Membre indépendant | Compétences et expériences |
|---------------------------|------------|--------------------|----------------------------|
| FILOCHE Catherine | Présidente | Oui | Finances et gouvernance |
| WEBER Caroline | Membre | Oui | Finances et stratégie |
| CAILLAUD Sébastien | Membre | Non | Finances et comptabilité |

Depuis le 25 mai 2018, la présidence a été confiée à Madame Catherine FILOCHE, membre indépendant, conformément à la recommandation R7 du code Middlenext.

Messieurs François et Martial CAILLAUD sont également invités permanents.

Les membres ont à la fois des compétences en matière financière et comptable ou connaissent le secteur d'activité du Groupe. Leurs compétences et leurs parcours permettent au Comité de remplir sa mission avec l'expérience requise.

Le Comité d'audit et des risques s'est assuré de l'indépendance des Commissaires aux comptes. Des échanges nourris entre le Comité et les Commissaires ont eu lieu à l'occasion de l'établissement du rapport que ces derniers doivent établir au Comité d'audit et des risques.

Le Comité a fait part au Conseil de Surveillance des résultats des travaux menés ; il a également expliqué au Conseil comment l'audit légal contribuait à l'intégrité du reporting financier et a précisé quel rôle il avait joué dans ce process. Les recommandations du Comité ont été suivies par le Conseil de Surveillance.

Intégrité du reporting financier

Le Groupe ne confie aucune mission autre que la certification des comptes à ses Commissaires aux comptes ; le Comité d'audit s'est assuré auprès de la Direction financière de l'absence de missions de cette nature.

Au cours du dernier exercice, le Groupe a procédé au renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire du GROUPE Y BOISSEAU, demeurant 52 Rue Jacques Yves Cousteau à La Roche-sur-Yon (85000), pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Au cours de l'exercice 2023, le Comité d'audit et des risques a rencontré trois fois les Commissaires aux comptes avec lesquels il a échangé sur le plan d'audit et sur les problématiques ou changements significatifs dans l'activité du Groupe.

Il a revu les comptes consolidés semestriels et annuels du Groupe, ainsi que les conditions dans lesquelles les cabinets ont procédé à la réalisation de leur mission.

Le Comité d'audit et des risques a interrogé les cabinets d'audit quant à une éventuelle inspection du H2A et a pris acte qu'ils n'avaient pas été contrôlés dans le cadre de leur mission pour le Groupe. Les Commissaires aux comptes ont également soumis au Comité leur rapport préalablement à l'émission de leur rapport définitif.

Le Comité d'audit et des risques a discuté avec les cabinets des points clés de l'audit et en particulier des pistes d'amélioration du dispositif de contrôle interne et du système comptable.

Le Comité d'audit et des risques s'est penché sur le process de reporting financier du Groupe et a fait part de ses remarques et recommandations afin de s'assurer de l'intégrité de ce reporting. Il s'est penché sur l'efficacité du système de gestion des risques et du dispositif de contrôle interne.

Principales activités du Comité au cours de l'exercice écoulé

Le Comité s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2023, avec un taux de présence de 100 %, pour examiner les arrêtés de comptes, les travaux liés à la maîtrise des risques, au contrôle et à l'audit interne. Au cours de l'exercice, il s'est efforcé de répondre à sa mission d'assistance et d'information du Conseil de Surveillance. Après chaque réunion du Comité, il lui a fait part de ses travaux et synthèses et émis

des recommandations sur des points d'attention particuliers. Ces recommandations ont été débattues au sein du Conseil. Au-delà de ses missions principales, le Comité a fait un rapport au Conseil sur :

- le suivi des principales zones de risques et du système de contrôle interne : revue du budget de l'année, des cartographies des risques métiers, des principaux constats et recommandations issus des missions d'audit interne et revue des risques cyber et/ou liés aux systèmes d'information,
- le déploiement des dispositifs de conformité : dispositifs de lutte contre la corruption (loi Sapin II) et de protection des données à caractère personnel (RGPD),
- le suivi de l'indépendance des Commissaires aux comptes,
- la revue des fraudes éventuelles,
- le suivi de la gestion de trésorerie et notamment des lignes bancaires.

> Comité des rémunérations et des nominations

Ce Comité a pour mission de revoir et de proposer au Conseil de Surveillance les rémunérations fixes et variables des membres du Directoire et de certains responsables clés du Groupe. Ce Comité a également pour mission de proposer au Conseil de Surveillance la nomination et le renouvellement de ses membres ainsi que de ceux du Directoire. Il s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice 2023 pour statuer notamment comme chaque année sur les modes de rémunération fixe et variable des membres du Directoire, sur le calcul des rémunérations variables des membres des Comités de Direction des branches d'activité, l'anticipation des départs connus et le suivi de l'intégration des profils clés.

Par ailleurs, des travaux spécifiques ont concerné :

- des enjeux de rémunérations spécifiques liés au projet de cession de la branche Négoces,
- le suivi des nombreux recrutements clés, notamment ceux liés à la transformation de la branche Menuiserie : Directeur général, Directrice marketing, Directeur industriel, Directeur général Canada, Directeur général PORALU Groupe,
- le suivi du projet d'évolution organisationnelle du Groupe post-cession,
- la politique salariale globale (NAO, inflation...).

La question de la succession des dirigeants (recommandation R17) est également régulièrement mise à l'ordre du jour du Comité afin de réfléchir aux solutions à mettre en place en cas d'accident ou d'indisponibilité brutale.

Au 31 décembre 2023, les membres du Comité des rémunérations sont Madame Marie-Laure ROBIN-RAVENEAU, Présidente du Comité, et Messieurs Daniel ROBIN et Alain MARION. Monsieur Benoît HENNAUT, Président du Directoire et Monsieur Guillaume DE KERVENOËL, Directeur des ressources humaines, assistent également aux réunions. Monsieur Jean-Michel RENAudeau, membre du Comité stratégique de la branche Menuiserie, est invité permanent depuis décembre 2021.

> Comité responsabilité sociale sociétale et environnementale

En conformité avec la nouvelle recommandation R8 du code Middlenext, un Comité RSE a été constitué au sein du Conseil de Surveillance en septembre 2020, composé de Monsieur Daniel ROBIN, Mesdames Marie-Annick COUÉ, Catherine FILOCHE, Marie-Laure ROBIN-RAVENEAU et Caroline WEBER, Présidente. Monsieur

Benoît HENNAUT, Président du Directoire, et Madame Caroline LUTINIER, Directrice RSE et communication, sont invités permanents.

Ce Comité a pour principales missions d'examiner les engagements et les politiques développées par le Groupe en matière d'éthique et de responsabilité sociale, environnementale et sociétale d'entreprise, la mise en œuvre de ces politiques et leurs résultats, et de formuler au Conseil de Surveillance tout avis ou recommandation. Il lui appartient dans ce cadre de s'assurer, en lien avec le Comité d'audit, de l'existence de dispositifs d'identification et de gestion des principaux risques liés à ces domaines de responsabilité et de la conformité avec les dispositifs légaux et réglementaires. Le Comité examine par ailleurs la politique du Groupe en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la démarche globale engagée en faveur de la parité. Il participe également, en lien avec le Comité des rémunérations et des nominations, aux réflexions sur la mise en œuvre de critères de RSE dans la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Le Comité RSE s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2023 avec un taux de participation de 65 %. Les principaux thèmes abordés ont porté sur les actions et perspectives du Groupe en matière de RSE, sur l'analyse des indicateurs environnementaux et sociaux et les politiques mises en œuvre tout au long de l'année.

Le Comité a ainsi partagé autour des initiatives et groupes de travail déployés au

sein du Groupe et de ses activités en matière de RSE : mise en place d'un groupe de travail spécifique aux achats responsables, déploiement des leviers de la trajectoire carbone par activité, lancement d'un appel d'offres visant à renouveler l'outil extra-financier, retour qualitatif sur la déclaration de performance extra-financière, évolutions réglementaires à prendre en compte à tous les niveaux de la chaîne de valeur, préparation à la mise en œuvre de la future CSRD.

> Comités stratégiques de branche

Depuis 2015, des Comités stratégiques ont été constitués au sein des trois branches d'activité du Groupe, composés du Directoire et de membres actionnaires familiaux. Réunis au moins une fois par trimestre, leur rôle est purement consultatif et ils émettent des avis sans voix délibérative. Les Comités stratégiques permettent la remontée d'informations au niveau de la holding et s'assurent de la cohérence des choix stratégiques avec les résultats attendus et les équilibres financiers.

L'ouverture de ces Comités à des membres indépendants, souhaitée par les actionnaires familiaux, est effective depuis l'exercice 2020, chacun des Comités ayant accueilli au moins un membre externe indépendant expert dans le domaine d'activité de sa branche : Monsieur Jean-Michel RENAudeau pour la branche Menuiserie, Monsieur Jean-Michel HAYÉ pour la branche Béton, et Messieurs Yves CLISSON et Frédéric D'USSEL pour la branche Négoces.

2. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance est fondée sur l'allocation d'une rémunération dont la somme globale est fixée par l'Assemblée Générale et répartie entre ses membres à la discrétion du Conseil, selon le principe suivant : une partie fixe, avec un montant doublé pour les membres indépendants, et une partie variable en fonction de la présence des membres aux réunions du Conseil et des Comités spécialisés le cas échéant, conformément à la recommandation R12. La répartition peut également prendre en compte la réalisation de certaines missions spécifiques.

Le Président et le Vice-président du Conseil de Surveillance perçoivent également une rémunération fixée lors de leur nomination et révisée annuellement en fonction de l'évolution des prix à la consommation. Cette rémunération s'est élevée pour 2023 à 26 545 € pour le Président et à 18 233 € pour le Vice-président.

Les montants perçus sont mentionnés dans le tableau ci-dessous :

| Membres du Conseil de Surveillance | | Montants versés en 2023 | Montants versés en 2022 |
|------------------------------------|--|-------------------------|-------------------------|
| Guyène ARDOUIN | Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE | 9 900 | 10 200 |
| Jérôme CAILLAUD | Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE | 9100 | 8 400 |
| Jérôme CAILLAUD | Rémunération de Vice-président de Conseil de Surveillance HERIGE | 18 233 | 17 350 |
| Jérôme CAILLAUD | Rémunération de Comité Stratégique Négoces | 1 500 | 1 500 |
| Laurent CAILLAUD | Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE | 8 700 | 8 200 |
| Laurent CAILLAUD | Rémunération de Comité Stratégique Béton | 1 500 | 2 000 |
| Sébastien CAILLAUD | Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE | 9 900 | 9 700 |
| Marie-Annick COUÉ | Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE | 9 900 | 10 200 |
| Catherine FILOCHE | Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE | 17 000 | 17 500 |
| Alain MARION | Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE | 12 100 | 10 700 |
| Daniel ROBIN | Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE | 12 500 | 12 900 |
| Daniel ROBIN | Rémunération de Président de Conseil de Surveillance HERIGE | 26 545 | 25 259 |
| Olivier ROBIN | Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE | 9 100 | 8 400 |
| Olivier ROBIN | Rémunération de Comité Stratégique Menuiserie | 2 000 | 2 000 |
| Marie-Laure ROBIN-RAVENEAU | Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE | 12 200 | 12 400 |
| Caroline WEBER | Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE | 17 500 | 17 800 |
| Total | | 165 478 | 177 510 |

REMUNERATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

La politique de rémunération du Directoire du Groupe HERIGE est alignée sur les valeurs de l'entreprise et les dirigeants mandataires sociaux sont associés dans leurs rétributions au développement, à la rentabilité et à la pérennité du Groupe. Depuis le 1^{er} janvier 2021, la part variable de rémunération de ses dirigeants est basée pour 30 % sur des indicateurs RSE.

Pour l'exercice 2023, le Conseil de Surveillance a validé les rémunérations fixes et variables des membres du Directoire proposées par le Comité des rémunérations et des nominations, à savoir :

- Monsieur Benoît HENNAUT, Président du Directoire : une rémunération fixe brute mensuelle de 28 816 € et une rémunération variable calculée sur une base cible de 45 % de la rémunération fixe annuelle,
- Monsieur Stéphane JAN est rémunéré au titre de son contrat de travail de Directeur administratif et financier Groupe. Sa rémunération fixe brute mensuelle a été portée à 15 541 € à compter du 1^{er} janvier 2023, et sa rémunération variable est calculée sur une base cible de 40 % de sa rémunération fixe annuelle.

La rémunération variable des membres du Directoire est fondée à 70 % sur des objectifs de performance économique (notamment REX) et à 30 % sur des objectifs RSE, chaque objectif étant évalué selon une grille de conversion pouvant octroyer jusqu'à 140 % en cas de performance supérieure à 120 % sur l'indicateur concerné. Cette rémunération variable peut être bonifiée de 15 % en cas de dépassement d'un seuil de surperformance REX.

Les membres du Directoire bénéficient également d'actions attribuées gratuitement, de l'avantage en nature constitué par leur véhicule de fonction, ainsi que des accords d'intéressement et de participation du Groupe.

Les différents éléments de rémunération attribués aux membres du Directoire au titre de l'exercice 2023 sont les suivants :

| Benoît HENNAUT, Président du Directoire | | Au titre de l'exercice 2022 | Au titre de l'exercice 2023 | | |
|--|--|-----------------------------|-----------------------------|----------------|--------------------|
| | | Montant attribué | Montant attribué | Montant versé | Montant restant dû |
| Rémunération fixe | Rémunération fixe | 364 532 | 352 996 | 352 996 | - |
| | Avantages en nature | 7 888 | 9 449 | 9 449 | - |
| Rémunération variable | Rémunération variable hors intéressement | 247 097 | 127 873 | 127 873 | - |
| | Intéressement | 55 684 | 57 632 | - | 57 632 |
| Rémunération exceptionnelle | | - | - | - | - |
| Total | | 675 201 | 547 950 | 490 318 | 57 632 |
| Valorisation des options ou actions gratuites attribuées au cours de l'exercice ⁽¹⁾ | | 41 376 | 29 739 | - | - |

| Stéphane JAN, Directeur administratif et financier Groupe | | Au titre de l'exercice 2022 | Au titre de l'exercice 2023 | | |
|--|--|-----------------------------|-----------------------------|----------------|--------------------|
| | | Montant attribué | Montant attribué | Montant versé | Montant restant dû |
| Rémunération fixe | Rémunération fixe | 183 665 | 189 282 | 189 282 | - |
| | Avantages en nature | 4 297 | 4 297 | 4 297 | - |
| Rémunération variable | Rémunération variable hors intéressement | 109 363 | 44 671 | 44 671 | - |
| | Intéressement | 29 775 | 28 843 | - | 28 843 |
| Rémunération exceptionnelle | | - | - | - | - |
| Total | | 327 100 | 266 082 | 237 239 | 28 843 |
| Valorisation des options ou actions gratuites attribuées au cours de l'exercice ⁽¹⁾ | | 24 257 | 22 831 | - | - |

(1) Détaillées dans le tableau ci-après

ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT DURANT L'EXERCICE

| Nom du dirigeant mandataire social | Date du plan | Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Nombre d'actions attribuées durant l'exercice | Date attribution effective | Période de conservation |
|------------------------------------|--------------|---|---|----------------------------|-------------------------|
| Benoît HENNAUT | 17-avril-23 | 25,86 | 1 150 | 18-avril-25 | - |
| Stéphane JAN | 17-avril-23 | 25,86 | 850 | 18-avril-25 | - |

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE

Les mandataires sociaux et membres du Conseil de Surveillance n'ont pas levé d'options d'achat d'actions au cours de l'exercice 2023.

Le Conseil de Surveillance du 27 mars 2020, statuant en application des

articles L225-185 alinéa 4 et L225-197-1 II alinéa 4 du Code de commerce, a fixé à 10 % la quantité de titres issus de levées d'options ou d'attributions gratuites d'actions que les mandataires sociaux sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

ENGAGEMENTS DE TOUTE NATURE PRIS PAR LA SOCIÉTÉ AU BÉNÉFICE DE SES MANDATAIRES SOCIAUX, CORRESPONDANT À DES RÉMUNÉRATIONS, DES INDEMNITÉS OU À DES AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA PRISE, DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE LEURS FONCTIONS OU POSTÉRIEUREMENT À L'EXERCICE DE CELLES-CI

Aucun engagement de cette nature n'a été pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux.

3 AUTRES INFORMATIONS

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LES DIRIGEANTS OU LES ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS ET LES FILIALES DE LA SOCIÉTÉ

Conformément à l'article L225-37-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention, intervenue directement ou par personne interposée, entre

un mandataire social ou un actionnaire significatif et une filiale de la société n'a été conclue au cours de l'exercice 2023.

DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Aucune délégation accordée par l'Assemblée Générale au Directoire en matière d'augmentation de capital n'est en cours de validité.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors qu'il justifie de sa qualité d'actionnaire au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris et conformément aux dispositions légales. La qualité d'actionnaire résulte de l'enregistrement comptable des titres :

- soit dans les comptes de titres nominatifs de la société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

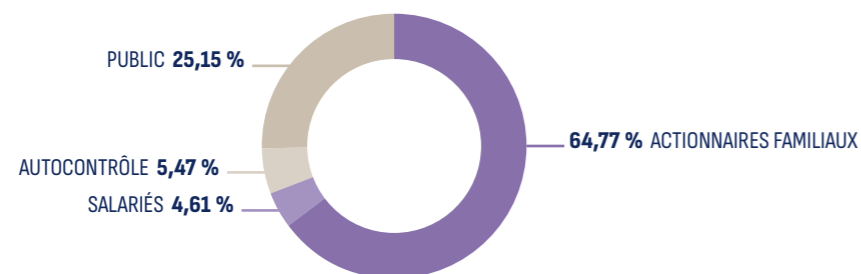
Conformément à la recommandation R14 du code Midlennext, le Conseil de Surveillance a pris connaissance des votes en Assemblée Générale et constaté que la majorité des minoritaires avait voté dans le sens des résolutions agréées par le Directoire.

Par ailleurs, les dirigeants se tiennent à la disposition des actionnaires qui souhaiteraient échanger ou obtenir des informations en dehors des Assemblées Générales.

4 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ÉCHANGE

Conformément aux dispositions de l'article L22-10-11 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

STRUCTURE DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2023



RESTRICTIONS STATUTAIRES ET ACCORDS RELATIFS AUX TRANSFERTS D' ACTIONS

Aucune clause statutaire ne restreint la libre cession des actions, qui peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les frais de garde et de gestion liés à la détention des titres nominatifs sont à la charge de la société. Les frais de courtage dus sur les cessions de titres nominatifs sont les suivants :

- ordre transmis par Internet : 0,30 % du montant brut de la transaction avec un minimum de 9 €,
- ordre transmis par fax, courrier, téléphone : 0,30 % du montant brut de la transaction avec un minimum de 9 €.

PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

La société SOFIRO détient plus du 1/5^{ème} du capital et plus de 1/4 des droits de vote, la société SOFICA détient plus des 3/20^{ème} du capital et plus du 1/5^{ème} des

droits de vote, la société SICAT détient plus du 1/10^{ème} du capital et des droits de vote de la société.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

En plus des franchissements de seuils légaux, l'article 11 des statuts de la société prévoit que tout actionnaire détenant 1,5 % au moins du capital est tenu d'en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception, cette obligation s'appliquant à chaque franchissement d'un multiple de ce pourcentage.

Au cours de l'exercice 2023, aucun franchissement de seuil, légal ou statutaire, n'a été déclaré.

DROIT DE VOTE

Un droit de vote double est attribué depuis le 11 juin 2007 à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins.

CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 26 juin 2002 au sein du Groupe familial CAILLAUD-ROBIN agissant de concert. Ce pacte a fait l'objet d'un avis au Conseil des Marchés Financiers publié le 17 octobre 2003.

Par ailleurs, deux engagements collectifs de conservation d'actions ont été souscrits par les actionnaires familiaux en date du 23 décembre 2011 et du 1^{er} septembre 2021, dans le cadre des dispositions des articles 885-1 bis et 787-B du CGI.

POUVOIRS DU DIRECTOIRE EN MATIÈRE DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale du 2 juin 2023 a autorisé le Directoire, pour une durée de dix-huit mois à compter de ladite Assemblée, conformément aux dispositions légales, à procéder à des achats d'actions de la société, afin :

- d'attribuer les titres rachetés aux mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou de son Groupe dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions, des attributions gratuites d'actions, au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ou dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise,
- de remettre les actions de la société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, aux porteurs desdites valeurs mobilières,
- de conserver ces actions et les remettre à titre d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe,

- d'animer le marché ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'autorité des marchés financiers,
- d'annuler tout ou partie des actions rachetées sous réserve d'une autorisation spécifique de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le prix d'achat maximal par la société de ses propres actions ne peut excéder 60 € par action, le montant global affecté à ce programme de rachat ne pouvant être supérieur à 17 961 840 €.

Le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées par la société ne peut excéder 10 % du capital social.

MÉCANISMES DE CONTRÔLE PRÉVUS DANS UN SYSTÈME D' ACTIONNARIAT DU PERSONNEL

L'article 17-5 des statuts de la société prévoit la nomination, lorsque les conditions légales sont réunies, d'un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires par l'Assemblée Générale des actionnaires. Les candidats à la nomination sont désignés par le Conseil de Surveillance du fonds commun de placement des salariés du Groupe HERIGE. Le mandat de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires de Madame Guylène ARDOUIN a pris fin le 31 janvier 2023.

L'article 17-6 des statuts de la société prévoit, lorsque les conditions légales sont réunies, la désignation par le Comité d'entreprise de la société d'un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés, pour une durée de trois années. Madame Marie-Annick COUÉ a été désignée à cette fonction en octobre 2018 et son mandat a été renouvelé pour la même durée par le CSE HERIGE lors d'une réunion tenue le 7 septembre 2021.

5 OBSERVATIONS DU CONSEIL SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET SUR LES COMPTES DE L' EXERCICE

LE RAPPORT DU DIRECTOIRE

Tout au long de l'exercice, le Directoire nous a régulièrement tenus informés de la marche des affaires sociales et de ses principales décisions de gestion. Le rapport du Directoire nous apparaît comme une information suffisamment complète et

fidèle de l'activité de la société et des résultats de l'exercice 2023. Le Conseil de Surveillance n'a pas d'observation à formuler sur les termes de ce rapport.

LES COMPTES DE L'EXERCICE

Les états financiers détaillés de l'exercice écoulé nous ont été transmis dans les délais réglementaires et nous avons pu obtenir auprès de la société toute information nécessaire. Après exercice de notre mission de vérification et de contrôle, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le bilan, le compte de résultat et l'annexe, lesquels font apparaître un total de bilan de 103 011 868,78 € et un résultat de 1 738 785,82 €.

De même, la vérification et le contrôle des comptes consolidés, faisant apparaître un résultat net consolidé de 9 416 689 €, dont part du Groupe 9 250 292 €, n'ont soulevé aucune remarque particulière.

RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance du projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale annuelle et en approuve les termes.

Nous vous précisons que, conformément à l'article L22-10-71 du Code de commerce, nos Commissaires aux comptes vous présenteront, dans un rapport joint au rapport de gestion du Directoire, leurs observations sur le présent rapport.



RAPPORT DES
commissaires
aux comptes

À l'assemblée générale de la société HERIGE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HERIGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Participations, autres titres immobilisés, VMP » du paragraphe 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels présente les modalités de détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation, conduisant à la constitution éventuelle d'une dépréciation.

Nous avons apprécié la pertinence des approches mises en œuvre par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour, ainsi que le caractère pertinent des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441 6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement

détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Fait à La Roche-sur-Yon et à Nantes

Le 25 avril 2024

Les Commissaires aux comptes

Groupe Y – BOISSEAU ERNST & YOUNG Audit
Christophe POISSONNET Willy ROCHER

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À l'assemblée générale de la société HERIGE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société HERIGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 5 de l'annexe des comptes consolidés décrit les modalités de traitement des écarts d'acquisition du groupe.

Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes appliquées au traitement de ces écarts d'acquisition, à revoir les données utilisées et la documentation disponible, à apprécier le caractère pertinent des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à apprécier que les notes annexes aux comptes consolidés donnent une information appropriée de ces sujets.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à La Roche-sur-Yon et à Nantes

Le 25 avril 2024

Les Commissaires aux comptes

Groupe Y – BOISSEAU ERNST & YOUNG Audit
Christophe POISSONNET Willy ROCHER

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

À l'Assemblée Générale de la société Herige,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Fait à La Roche-sur-Yon et à Nantes

Le 25 avril 2024

Les Commissaires aux comptes

Groupe Y – BOISSEAU ERNST & YOUNG Audit
Christophe POISSONNET Willy ROCHER

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#6



AUTRES informations



1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

IDENTITÉ

Dénomination sociale :

HERIGE

Date de création de la société :

1941

Nationalité :

Française

Forme juridique :

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Siège social :

Route de La Roche-sur-Yon, 85260 L'Herbergement

Registre du commerce et des sociétés :

545 550 162 RCS La Roche-sur-Yon

Code APE :

7010Z

Durée :

La société prendrait fin en 2058, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social (extrait) :

La société a pour objet en France et dans tous pays directement ou indirectement :

- le commerce, la fabrication, la mise en œuvre et le transport de tous matériaux et fournitures se rapportant au bâtiment, aux travaux publics et à l'environnement,
- l'acquisition et la gestion de tous biens mobiliers et immobiliers, notamment de toutes participations dans le capital de toutes sociétés françaises ou étrangères,
- la prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus exposées.

Exercice social :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre

Capital et caractéristiques (au 31 décembre 2023) :

Le capital est de 4 490 464,50 €.

Il est divisé en 2 993 643 actions d'une valeur nominale de 1,50 € chacune, toutes entièrement libérées et portant jouissance courante.

Introduction en Bourse :

Le 17 mai 1990.

Marché Euronext Growth Paris depuis le 25 juillet 2018

Codes Boursiers :

ISIN : FR0000066540

Reuters : ALHRG.PA Bloomberg : ALHRG.FP Code mnémorique : ALHRG Éligible PEA / PEA-PME

Appartenance aux indices :

EURONEXT FAMILY BUSINESS, EURONEXT GROWTH ALL SHARE, ENTERNEXT@ PEA-PME 150

Répartition statutaire des bénéfices :

Le bénéfice distribuable est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Responsable de l'information :

Monsieur Benoît HENNAUT Tél. 02.51.08.08.08

Les documents et renseignements relatifs à la société sont mis à la disposition des actionnaires et du public au siège social ainsi que sur le site Internet du Groupe (espace investisseurs) : www.groupe-herige.fr

2 ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à L'Herbergement, le 25 avril 2024

Le Président du Directoire,

Benoît HENNAUT

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président du Conseil de Surveillance :

Daniel ROBIN

Vice-président :

Jérôme CAILLAUD

Membres du Conseil de Surveillance :

Marie-Annick COUÉ,

Catherine FILOCHE,

Marie-Laure ROBIN-RAVENEAU,

Caroline WEBER,

Laurent CAILLAUD,

Sébastien CAILLAUD,

Olivier ROBIN,

Alain MARION, censeur.

DIRECTOIRE

Benoît HENNAUT, Président

Stéphane JAN

CONTRÔLE

Commissaires aux comptes titulaires :

ERNST & YOUNG Audit Tour First

La Défense FR

1-2, place des Saisons 92037 Paris

Groupe Y BOISSEAU

52, rue Jacques-Yves Cousteau

85000 La Roche-sur-Yon

3 RÉSOLUTIONS

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 31 MAI 2024

> Première résolution - résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Directoire sur la gestion de la société pendant l'exercice écoulé et sur les comptes dudit exercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,
- du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels,
- des rapports du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et des Commissaires aux comptes prévus aux articles L225-68 et L22-10-71 du Code de commerce,

approuve les comptes dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et faisant apparaître un bénéfice de 1 738 785,82 €.

> Deuxième résolution - résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du CGI, s'élevant à 60 815 €, ainsi que l'impôt correspondant s'élevant à 15 203,75 €.

> Troisième résolution - résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Directoire de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé et donne décharge aux membres du Conseil de Surveillance de l'accomplissement de leur mission.

> Quatrième résolution - résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire sur la gestion du Groupe et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant apparaître un résultat net consolidé de 9 416 689 € (dont part du Groupe 9 250 292 €).

> Cinquième résolution - résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 1 738 785,82 €, de la manière suivante :

| | |
|--|------------------------|
| Résultat de l'exercice | 1 738 785,82 € |
| Report à nouveau antérieur | 9 560 321,69 € |
| Montant distribuable | 11 299 107,51 € |
| Affectation proposée | |
| Distribution d'un dividende de 1,90 € par action | 5 687 921,70 € |
| Report à nouveau ⁽¹⁾ | 5 611 185,81 € |

(1) Le montant du report à nouveau sera augmenté de la fraction des dividendes correspondant aux actions propres détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende.

Conformément aux dispositions légales, il est indiqué que le montant du dividende versé aux personnes physiques domiciliées en France est soumis au prélèvement forfaitaire unique de 30 % ou, sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu après un abattement de 40 %. Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2018, un acompte obligatoire non libératoire de 12,8 % du montant total brut sera prélevé à la source par l'établissement payeur versant les dividendes.

En application de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

| Exercice | Dividende par action | Dividende global ⁽¹⁾ |
|----------|----------------------|---------------------------------|
| 2020 | 1,25 € | 3 742 053,75 € |
| 2021 | 1,80 € | 5 388 557,40 € |
| 2022 | 1,80 € | 5 388 557,40 € |

(1) montant incluant les actions d'autodétention

> Sixième résolution - résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux comptes, prévu par les articles L225-88 et suivants du Code de commerce, prend acte de l'absence de conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice ainsi que de nouvelle convention conclue au cours de l'exercice.

> Septième résolution - résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de fixer à 112 200 € le montant de la rémunération à allouer au Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice 2023.

> Huitième résolution - résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale autorise le Directoire, pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée, conformément aux dispositions des articles L22-10-62 et suivants du Code de commerce et à celles du règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014, à procéder à des achats d'actions de la société, afin :

- d'attribuer les titres rachetés aux mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou de son Groupe dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions, des attributions gratuites d'actions, au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ou dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise,
- de remettre les actions de la société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, aux porteurs desdites valeurs mobilières, de conserver ces actions et les remettre à titre d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- d'animer le marché ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers,
- d'annuler tout ou partie des actions rachetées sous réserve d'une autorisation spécifique de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le prix maximal d'achat par la société de ses propres actions est fixé à 60 € par action et le montant global affecté à ce programme de rachat d'actions à 17 961 840 €, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, le prix et le montant maximum des fonds destinés à la réalisation du programme d'achat d'actions seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le nombre maximal d'actions pouvant être rachetées par la société dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder 10 % du capital social, étant rappelé que lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité de l'action dans les conditions définies par le règlement général de l'AMF, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

L'Assemblée Générale confère au Directoire tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation et effectuer toutes formalités nécessaires à son exécution. Cette autorisation annule et remplace celle précédemment donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 2 juin 2023.

> Neuvième résolution - résolution à caractère extraordinaire

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L22-10-62 du Code de commerce, avec faculté de subdélégation, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions détenues par celle-ci, conformément à l'autorisation d'achat d'actions donnée par l'Assemblée au Directoire aux termes de la résolution précédente.

Conformément à la réglementation en vigueur, les actions annulées ne pourront dépasser 10 % du capital social par périodes de vingt-quatre mois. La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Directoire pour constater la ou les réductions de capital consécutives aux opérations d'annulations autorisées par la présente résolution, pour procéder à la modification corrélative des statuts et, d'une façon générale, pour accomplir toutes formalités nécessaires.

> Dixième résolution - résolution à caractère extraordinaire

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise exceptionnellement le Directoire dans le cadre de la cession de l'intégralité des titres des sociétés FINANCIERE VM DISTRIBUTION et COMINEX au profit de la société SAMSE et selon les dispositions des articles L225-187-1 et suivants et L22-10-59 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes, au profit des mandataires de la société et/ou des membres du personnel salarié de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées conformément aux dispositions des articles précités.

L'Assemblée Générale décide que le Directoire pourra fixer une période d'acquisition supérieure, ainsi qu'une période de conservation, la durée cumulée de la période d'acquisition et la période de conservation ne pouvant être inférieure à la durée prévue par les dispositions légales en vigueur au moment de l'attribution.

L'Assemblée Générale décide que le pourcentage du capital social pouvant être attribué au titre de la présente résolution ne pourra excéder le pourcentage du capital tel que les actions attribuées gratuitement au titre de l'autorisation donnée aux termes de l'Assemblée Générale du 3 juin 2022 et celles attribuées au titre de la présente autorisation ne dépassent pas ensemble 1,9% du capital social.

La présente autorisation est donnée pour une durée de quatorze mois à compter de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, dans les limites fixées ci-dessus, à l'effet de :

- fixer les conditions et modalités d'attribution et le cas échéant les critères d'attribution,
- déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions, le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- et d'une manière générale mettre en œuvre la présente autorisation.

L'Assemblée prend acte qu'elle sera informée chaque année par le Directoire des opérations réalisées en vertu de la présente autorisation.

> Onzième résolution - résolution à caractère extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide de transférer le siège social situé Route de la Roche-Sur-Yon – 85260 L'HERBERGEMENT à MONTAIGU-VENDÉE (85600), 10 Rue Augustin Fresnel, Parc d'Activités La Bretonnière, à compter du 1^{er} juin 2024.

En conséquence, l'article 4 « SIEGE SOCIAL » des statuts a été modifié comme suit :

« Article 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à MONTAIGU-VENDÉE (85600), 10 Rue Augustin Fresnel, Parc d'Activités La Bretonnière ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

> Douzième résolution - résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion pour effectuer tous dépôts, publications et formalités nécessaires.



HERIGE

Route de La Roche-sur-Yon - BP 7 - 85260 L'HERBERGEMENT • France
contact@groupe-herige.fr

www.groupe-herige.fr

Retrouvez-nous sur  

Publication : Communication Groupe HERIGE - Avril 2024 - Création graphique : L'Unique Equipe - Impression : Coubault Imprimeur
Crédit photos : Charles Marlon, Mathieu Engelen, Benjamin Lachenal, Shutterstock, HERIGE, Freepik, Adobe Stock.

